REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

depuis le 1er janvier 1878

RECUEIL TRIMESTRIEL

DIRIGÉ PAR

M. LE CHANOINE J. CORBLET

Membre de la Société de Saint-Jean

Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France et du Ministère de l'Instruction publique.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Deuxième série, tome XIV (XXXIe de la collection.)

2e Livraison. — AVRIL-JUIN 1881

ARRAS

IMPRIMERIE DU PAS-DE-CALAIS

rue d'Amiens, 41 et 43

P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR.

PARIS

D. DUMOULIN ET Cie

LIBRAIRES

rue des Grands-Augustins, 5

MDCCCLXXXI

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'AVRIL-JUIN 1881.

I. MALLET (l'abbé J.). — Une nouvelle espèce de phalères. . . 257
II. LINAS (C. de). — Les expositions rétrospectives de Bruxelles, de Düsseldorf et de l'Union centrale des Beaux-Arts, à Paris (*dern. art.*). 276
III. PIOLIN (Dom Paul). — Tombeau de Matthieu Gaultier, XLVe abbé de Marmoutier et évêque de Négrepont (1512-1537) 320
IV. CORBLET (l'abbé J.). — Parrains et Marraines; étude liturgico-historique (*1er art.*) 336
V. FARCY (L. de). — L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers (*dern. art.*). 354
VI. AUBER (l'abbé). — Les églises de Niort 375
VII. CALLIER (G.). — Reliquaires de S. Pardoux, à Guéret (Creuse) (*dern. art.*). 391
VIII. PARDIAC (l'abbé). — La nourriture de S. Jean-Baptiste dans le désert. 401
IX. BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). — Les inscriptions de dédicace (4e *art.*) 41
X. MULLER (l'abbé Eug.). — Vitrail de S. Pantaléon à la cathédrale de Noyon. 429
XI. CLEMENT (Félix). — Première exposition de tentures artistiques au palais de l'école des Beaux-Arts. 435
XII. B. (Ch), BARBIER DE MONTAULT (X.), C. (L.), CLEMENT (Félix), DAVIN (l'abbé), JADART (Henri), MALLAT (W.-Joseph), etc., etc. — Mélanges. 441
XIII. GERMER-DURAND (J.). — *Bulletin de la Société de Saint-Jean.* . 477
XIV. CORBLET (J.). — Travaux des Sociétés savantes 482
XV. CORBLET (J). — Bibliographie. . 491
XVI. — Index bibliographique . . . 491
XVII. — Chronique 496
XVIII. — Table des articles contenus dans le tome XXXI. . . . 504
XIX. — Table des dessins. 505
XX. — Table analytique des matières. 506

PLANCHES ET BOIS.

I. Phalères d'après la collection de M. Hamard, etc. 257
II. Phalères portées par les soldats romains 266
III. Groupe tiré de la patère de M. Charvet 287
IV. Croix cloisonnée, appartenant à Mme la comtesse Dzyalinska. . 290
V. Émail de la même collection . . 298
VI. Fibule appartenant à M. Danicourt. 301
VII. Clef de la collection de M. Locquet. 303
VIII. Inscriptions d'épées 304
IX. Etoffe du costume de Sapor II. . 310
X. Tombeau de Matthieu Gaultier . 329
XI. Panneau d'ivoire de la châsse de S. Pardoux, bras et chef du même Saint, à Guéret. . . . 391
XII. *Mater dolorosa,* statue de M. Bonnassieux 443

Nos Lecteurs trouveront à la page 504, la Nativité, *d'après un volet de l'École de Sienne, au Louvre, qui doit être placée à la page 176 du nº de janvier-mars 1881.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :

20 FRANCS POUR LA FRANCE; **23** FRANCS POUR L'ÉTRANGER

A ARRAS
AUX BUREAUX DU PAS-DE-CALAIS
Rue d'Amiens, 41 et 43

A PARIS
CHEZ D. DUMOULIN ET Cie
Rue des Grands-Augustins, 5

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé, *franco*, à M. le chanoine Corblet, directeur de la *Revue*, rue Saint-Louis, 13, à Versailles.

Les communications concernant le service de la *Revue* doivent être toutes adressées à M. Laroche, éditeur, rue d'Amiens, 43, à Arras.

Les ouvrages dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou au bureau de la *Revue* y seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte-rendu qui pourra leur être consacré.

TABLE DES ANNONCES

CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON

DEBAIX & Cie. Orgues et Harmoniums. VIII

FROC ROBERT & FILS. Ameublement des églises, Statues, Chemins de la Croix, etc. . . . . II-III

GSELL-LAURENT. Peinture sur verre, Vitraux d'église V

LIMAL-BOUTRON. Chasublerie, Broderie, Lingerie d'église. VI

POUSSIELGUE-RUSAND. Orfévrerie et Bronzes d'églises. IV

SCHULGEN. Tableaux, Chemins de la Croix, Gravures religieuses. *Couverture.*

SOCIÉTÉ DES FONDERIES DE BROUSSEVAL. Fonte de fer pour Statues religieuses, Chemins de la Croix, Grilles de chœur, Calvaires, Appuis de communion, etc. VII

SOCIÉTÉ DU PAS-DE-CALAIS, Publications diverses I

Les annonces pour la *Revue de l'Art chrétien* sont reçues chez MM. DUSSERIS et MATHELLON, rue de Madame, 60, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE L'IMPRIMERIE DU PAS-DE-CALAIS

Rue d'Amiens, 43, Arras.

A. de Calonne. *Souvenirs de Montreuil*, 2 fr.

Louis Cavrois. *Le Refuge d'Etrun et la Manufacture de porcelaines d'Arras*, gr. in-8°, 72 p. 2 planches dont 1 en couleurs et 2 plans, 6 fr.

Louis Cavrois. *L'Imprimerie à Arras*, in-8° de 24 p. 5 fr.

A. Laroche. *Une Vengeance de Louis XI, Arras — Tours — Franchise*, 2 fr.

C. Le Gentil. *Documents inédits touchant l'abbaye de S.-Vaast d'Arras*, 1585-1628, in-8°, 4 fr.

Ed. Le Glay. *Charles de Danemark* (le B. Charles le Bon), comte de Flandre, in-12, 60 c.

C. de Linas. *Les Origines de l'Orfévrerie cloisonnée*, t. I (384 p. et 26 pl.); t. II (510 p. et 35 pl.); t. III et IV (sous presse).

C. de Linas. *Les Musées communaux du Pas-de-Calais*, in-8°, 39 p., 60 c.

L. Paris. *La jeunesse de Robespierre et la Convocation des Etats généraux en Artois*, gr. in-8°, 417-CXVII p., 10 fr.

L. Paris. *La Terreur dans le Nord et le Pas-de-Calais*, 3e édition, populaire, illustrée de 20 gravures, in-12 de 600 p., 2 fr.

Chan. Planque. *Recueil de faux bourdons suivant l'édition de Reims et Cambrai, et autres chants*. In-4° de 151 p., 8 fr.

J.-M. Proyart. *Les Saints dans la ville d'Arras*, in-12, 60 c.

A. Terninck. *L'Artois souterrain*, Études archéologiques sur cette contrée depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Charlemagne. 4 vol. in-8° tirés à 200 exemplaires et 60 planches, 32 fr.

A. Terninck. *Promenades archéologiques sur les chaussées romaines des environs d'Arras*, 1re série (route de Thérouanne), 3 fr.; 2e série (route de Lens), 3 fr.

E. Van Drival. *L'Exposition de Lille de 1874*, in-8° de 186 p. et 20 planches, 6 fr.

FROC-ROBERT & FILS

PARIS

36 et 38, r. Bonaparte : magasin et ateliers pour le modelage, la sculpture et la décoration

BEAUVAIS

Ateliers Notre-Dame : pour la terre cuite, la menuiserie, la pierre et le marbre.

NEW-YORK, CINCINNATI, SAINT-LOUIS

BENZIGER Frères, Agents généraux pour les Etats-Unis.

Sa Sainteté Léon XIII, sur la demande du Comité de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, vient d'accorder à MM. FROC-ROBERT la faveur toute spéciale de mouler la statue de SAINT PIERRE ASSIS qui est vénérée dans la Basilique du Vatican et a exprimé le désir que la reproduction en fût aussi exacte que possible.

MM. FROC-ROBERT sont dès maintenant en mesure de livrer, en bronze, en fonte de fer et en terre cuite bronzée, avec pieds en bronze, des reproductions exactes de la statue de Rome de différentes grandeurs pour grandes ou moyennes églises, chapelles, oratoires ou appartements.

L'Exposition de Rome avait fait remarquer le mérite des statues de MM. FROC-ROBERT & Fils.

L'Exposition de Philadelphie a constaté leur supériorité sur celles de Munich.

TRADUCTION LITTÉRALE DU RAPPORT OFFICIEL :

« A MM. Froc-Robert et Fils, pour le très bon goût de leur collection d'autels et statues religieuses, qui sont d'une perfection irréprochable comme style et exécution, pureté de formes, beauté de dessin et excellence dans tous les autres détails de l'ornementation. »

A l'Exposition de Paris, elles ont constamment arrêté l'attention des visiteurs, qui leur trouvaient de la vie, de l'expression, etc.

Les membres du Jury, même les plus opposés aux statues religieuses, en ont fait l'éloge et *n'ont critiqué que la modération des prix.*

L'un d'eux, professeur à l'école des Beaux-Arts, disait : « Ces statues sont, en effet, très belles et d'un prix très modéré ; mais on ne doit pas faire de la sculpture à aussi bon marché. »

NOTA. — La coutume de vendre directement au clergé et d'éviter ainsi les remises de 20, 25 et même 30 0/0 que certaines maisons font aux intermédiaires, nous a permis de maintenir, malgré la supériorité de nos statues, des prix extrêmement modérés, et qui, pour la terre cuite surtout, sont souvent de 20 à 25 0/0 moins élevés que ceux des maisons faisant beaucoup de réclames (que les acheteurs paient naturellement).

Le peu de retrait et la qualité exceptionnelle de la terre de Beauvais où sont nos fours, l'organisation et l'étendue de nos ateliers (plus de 4000 mètres) nous ont permis de faire au prix du carton-pierre des statues en terre-cuite qui ont toute la solidité de la bonne pierre.

FROC-ROBERT & FILS

36 *et* 38, *rue Bonaparte, à PARIS*

STATUES ET MOBILIERS D'EGLISE

PRIX-COURANT POUR 1881

STATUES

DIMENSIONS	PRIX DES MATIÈRES					PRIX DES DÉCORS					EMBALLAGE
	Plâtre	Carton (1)	Terre cuite ou carton-pierre	Terre cuite pour extérieur	Bois ou pierre	Simple	Demi-riche	Riche	Très riche	Extra riche	
» 80	15	25	30	35	110	15	30	40	60	75	5 »
1 »	25	40	55	65	150	30	40	60	100	140	7 »
1 10	30	50	70	80	180	40	45	75	125	170	7 50
1 20	35	60	85	100	250	45	55	90	140	200	8 »
1 30	42	70	95	125	300	50	60	100	160	225	9 »
1 40	52	80	110	150	350	60	70	110	180	260	11 »
1 50	65	95	130	180	400	70	85	125	210	300	13 »
1 60	75	115	170	200	450	75	90	135	250	350	16 »
1 70	90	130	190	225	530	85	95	145	270	390	19 »
1 80	100	150	240	275	625	90	105	160	290	425	23 »
2 »	135	185	300	370	750	120	145	200	340	500	32 »
2 50	200	260	400	480	1250	200	230	300	420	600	60 »

CHEMINS DE CROIX EN TERRE CUITE

Modèle érigé à Paris, à Saint-Séverin, Saint-Sulpice, etc.

1re GRANDEUR	Bas-reliefs sans cadres, 0 m. 90 de large.	900
	— avec cadres de différents styles de. (2) . . .	1300 à 1600
	— peints à deux tons, fond or de	1400 à 1800
	— et cadres polychromés	1800 à 3000
2e GRANDEUR	Bas-reliefs sans cadres, 0 m. 61 de large	550
	— avec cadres de différents styles de.	650 à 800
	— peints à deux tons, fond or de	800 à 1000
	— et cadres polychromés	1100 à 1500
3e GRANDEUR	Bas-reliefs sans cadres, 0 m. 46 de large	300
	— avec cadres de différents styles	400
	— peints à deux tons, fond or	550
	— et cadres polychromés.	850

Carton-pierre, même prix. — **Carton romain** (1), 20 °/o en moins.

Envoi de Photographies ou Échantillons pour permettre d'apprécier.

DIFFÉRENTS MODÈLES DE CHEMINS DE CROIX POUR CHAPELLES

A notre collection, déjà si complète de chemins de la croix, nous venons d'ajouter tous les modèles de la maison **Solon.**

20 MODÈLES D'AUTELS, en terre cuite du XIIe au XVIe siècle de 600 à 800 francs couleur pierre. — de 900 à 1200 francs polychromés.

AUTELS

Marbres de couleur et bronze doré; pierre, bois, terre cuite, couleur pierre ou polychromée

Le **prix** des statues en marbre est à établir suivant le sujet et la qualité du marbre. Celui des statues en fonte de fer ou de zinc, suivant les difficultés du moulage.

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS DÉCORS

Décor simple. — Légère bordure or au manteau.

Demi-riche. — Broderies et semis or au manteau.

Riche. — Dessin or continu à la robe et semis or au manteau.

Très riche. — Riche dessin or continu à la robe et au manteau.

Extra-riche. — Fond gravé. Dessins en couleur sur or.

(1) On désigne maintenant par carton romain ou simplement carton, une composition plâtre et dextrine, qui a la légèreté et l'apparence du vrai carton pierre, sans en avoir la solidité.

(2) La largeur et la hauteur des cadres varient suivant les modèles et sont à ajouter à celles des bas-reliefs.

MANUFACTURE
D'ORFÉVRERIE & DE BRONZES

5, rue Cassette, PARIS, rue Cassette, 5.

ATELIERS : RUE CARPENTIER, 7.

Calices
DEPUIS 50 FRANCS

Ciboires
DEPUIS 45 FRANCS

Ostensoirs
DEPUIS 85 FRANCS

Burettes
DEP. 40 FR. LA PAIRE

Boites à baptême
DEPUIS 50 FRANCS

Chapelles
de campagne pour aumôniers militaires; type adopté par le Ministre de la Guerre

Statues
religieuses
DEP. 25 FR.

Autels
bronze et marbre
DEPUIS 1,500 FRANCS

Chandeliers
DEP. 15 FR. LA PAIRE

Candélabres
DEP. 40 FR. LA PAIRE

Couronnes
de lumières
DEPUIS 80 FRANCS

Lustres
DEPUIS 150 FRANCS

Chemins de croix
émaillés
DEPUIS 280 FRANCS

Tabernacles
Expositions
DEPUIS 250 FRANCS

Portes de Tabernacle
DEPUIS 35 FRANCS

Reliquaires
DEPUIS 28 FRANCS

Bénitiers
TRYPTIQUES

Objets d'Art

Éclairage des églises au gaz

RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

LONDRES, 1851. — Prize medal.
PARIS, 1855. — 2 Méd. 1re classe.
LONDRES, 1862. — Méd. d'honneur.
PARIS, 1867. — Médaille d'OR.
ROME, 1870. — Grand Prix.
VIENNE, 1873. — Gd Diplôme d'honneur.

PHILADELPHIE 1876. — Diplôme d'honneur.

Envoi de renseignements et dessins franco

Propriétaire des modèles de M. BACHELET et de la SOCIÉTÉ DE L'ALUMINIUM.
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de 1878. — 4 MÉDAILLES *aux Collaborateurs.*

PEINTURE SUR VERRE

VITRAUX D'ÉGLISE

et d'Edifices civils

GSELL-LAURENT

25, RUE DU MONTPARNASSE, 25 (*Anciennement, 43, rue St-Sébastien*).

MÉDAILLE EN 1849
Mention honorable et grande MEDAILLE D'OR à l'Exposition universelle de 1855
Médaille unique à l'Exposition de Londres, en 1862
Médaille d'Argent à l'Exposition universelle de 1867
(LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE ACCORDÉE AUX VITRAUX)
Médaille de 1re classe à l'Exposition de Rome de 1870 (Concile)
MEDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE 1878

INDICATION SOMMAIRE DES PRINCIPAUX VITRAUX SORTANT DE MES ATELIERS

A PARIS.

Eglise de Saint-Bernard : chapelle de la Vierge et transept sud.
— Sainte-Clotilde : les quinze grandes verrières de l'abside.
Saint-Eustache: rosace de l'orgue et transept de droite.
— Saint-Etienne du Mont : deux grands vitraux (Sainte-Geneviève), l'arbre de Jessé et la restauration des litanies de la Vierge.
— Saint-Eugène : trois grands vitraux du chœur; douze de la nef, etc.
Chapelle de l'Elysée, et chapelle de l'Ecole normale.
Eglise Saint-Gervais : vitraux du chœur, de la chapelle de la Vierge et de la sacristie. Restauration des verrières de Pinaigrier et de J. Cousin.
— Saint-Jacques du Haut-Pas : nef et chapelle des catéchismes.
— des R. R. P P. Jésuites, rue de Sèvres, 35.
— des Frères Lazaristes, rue de Sèvres, 95.
— des Sœurs de Bon-Secours, rue N.-D. des Champs.
Grand vitrail de l'escalier du Palais du Trocadéro (côté de Passy.)

DANS LES DÉPARTEMENTS :

La décoration complète en vitraux des églises de : Albens (Savoie); Bon-Secours (Rouen); Bray-Lu; Châteauneuf; Chambéry (Cathédrale, Orphelinat, Séminaire); La Délivrande; Dôle (Cathédrale, Visitation); Gonesse; Grandville; Le Havre (Sainte-Marie); L'Isle-Adam; Jassans; La Louptière-Thenard; La Tour-du-Pin; Lons-le-Saulnier (Séminaire); Lourdes (Basilique); Lyon (Eglise Saint-Charles); Mattincourt; Mongré (Collège des Jésuites); Pont-l'Evêque; Rouen (Saint-Godard); Saint-Dizier; Sellières; Sévrier (Savoie); Thiais (Chap. des Dames de Saint-Joseph); Versailles (Saint-Louis); Voiron, etc.

Un grand nombre de vitraux pour Arras; Autrèches; Autrey; Avranches; Bernay; Berteaucourt-les-Dames; Braisne; Bruyères; Chantilly; Châteaudun; Chaumont-sur-Taronne; Clermont; Créancey; Dammarie-les-Lis; Dijon (Cathédrale); Dunkerque (Saint-Eloi); Etampes; Falaise (Saint-Gervais); Ferrières; Fleury-sur-Andelle; La Feuillie; Gien; Guingamp; Halluin; Issoudun; Saint-Jean-de-Maurienne; Lons-le-Saulnier (Saint-Désiré); Lyon (Saint-Nizier); Mâcon; Magny-en-Vexin; Massay; Maule; Mauron; Melun (Cathédrale et St-Aspais); Ménétréol-s.-Sancerre; Montier-en-Der; Montbrison; Montfort-l'Amaury; Moutiers; Nancy (Saint-Léon); Nogent-sur-Seine; Orléans; Ornans; Poissy; Poligny; Potigny; Rouen (Orphelinat); Seurres; Saint-Barthélemy; Saint-James; Saint-Leu-Taverny (Chapelle du roi Louis); Saint-Omer; Taverny; Torigny-s.-Vire; Zutkerque, etc., etc.

A L'ÉTRANGER :

Des vitraux de style divers pour la reine d'Espagne; le roi d'Italie; le roi de Suède; le vice-roi d'Egypte; et pour l'Angleterre; l'Amérique (Cuba, cathédrale de Cienfugos Caracas); Guadalaxara; l'Afrique (Port-Louis); la Pologne; la Suisse; le Japon; Siam; la Belgique; collégiale de Huy; Védrin-lès-Namur; Bruxelles (collège des Jésuites), etc.

PRIX COURANT :

Vitraux à personnages de. . . . . 150 à 300 fr. le mètre superficiel,
— en grisaille ou mosaïque de . . . . 45 à 100 fr.

NOTA. — Pour les commandes, faire connaître le style de l'église, l'emplacement du vitrage, un aperçu du programme à remplir et un tracé exact coté en chiffres.

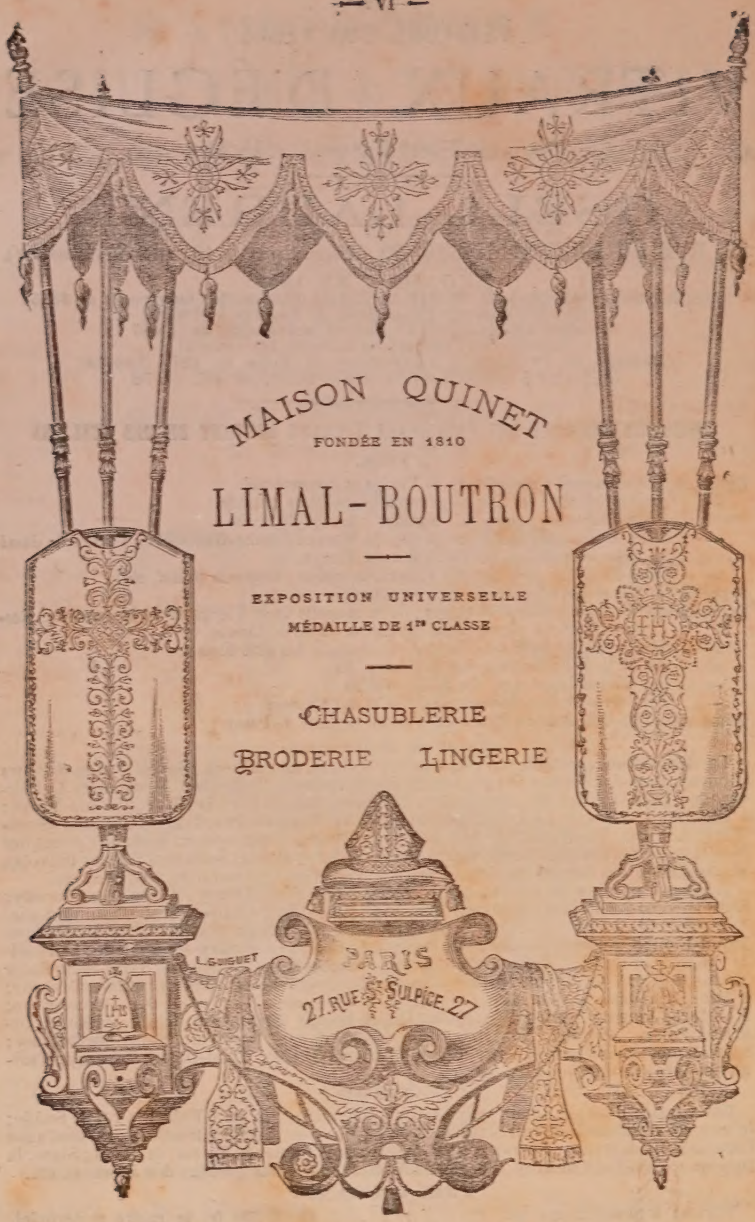

Envoi FRANCO de renseignements, échantillons, dessins, sur demande affranchie.

Les échantillons, dessins, etc., doivent être retournés par la voie d'expédition.

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE BROUSSEVAL

PRES VASSY (HAUTE-MARNE)

ANCIENNE MAISON FESTUGIÈRE FRÈRES

IÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE BROUSSEVAL

CAPITAL : 1,200,000 FRANCS

4, rue du Terrage, ancienne rue du Grand-Saint-Michel, à Paris.

MONSIEUR LE CURÉ, *Paris, le 10 avril 1876.*

ous vous prions de fixer votre attention sur les objets en fonte de fer sommairement qués au tarif ci-dessous ; si, pour l'extérieur, ils présentent solidité et durée, les avan- s sont encore plus grands lorsqu'ils sont placés à l'intérieur des églises ; ainsi nos sta- et chemins de croix en fonte peinte et bronzée sont inaltérables et d'une durée infinie ; olâtres, peintures et autres matières, au contraire, se décomposent et périssent par midité ou la fraîcheur des monuments.

r votre avis, des dessins ou gravures vous seraient adressés *franco.*

r nos soins, notre loyauté et notre exactitude, nous saurons toujours mériter la préfé- e de vos ordres.

Veuillez, Monsieur le Curé, agréer nos salutations respectueuses.

FESTUGIÈRE frères.

PRIX-COURANTS A PARTIR DE PARIS :

Objets bronzés.

Chemins de la Croix

	Byzantin.	Renaissance.	Roman.	Gothique.
stat.,	700 fr.	800 fr.	1000 fr.	1100 fr.

CALVAIRE, STATUES DE 2m :

en bois, Christ fonte de 2m, sans autres ac- soires, hauteur 5m75. 510 fr.
en fer, Christ fonte de 2m. 970 fr.
ire complet, Croix en fer, le reste en fonte, 15 hauteur totale. 5790 fr.

ALVAIRE, STATUES DE 1m40 [tout fonte] :

de 3m20, Christ de 1m40, sans autres acces- res. 470 fr.
ire complet, 4m10 hauteur totale 1680 fr.

CALVAIRE, STATUES DE 0m45 :

let avec Christ de 0m45, haut. tot. 1m30. 80 fr.
t de : 0m8 0m10 0m12 0m14 0m15 0m17 0m19
pièce : 1f85 2f 2f25 2f70 2f80 3f 3f50
t de : 0m21 0m24 0m30 0m32 0m38 0m43 0m50
pièce : 4f50 5f50 8f25 9f 14f 16f 22f
t de : 0m58 0m67 0m73 0m83 0m90 1m00 1m10
pièce : 27f 33f 53f 68f 85f 105f 115f
t de : 1m40 1m62 1m85 2m.
pièce : 190f 300f 305f 325f
s des Apôtres avec consoles-supports, la ce. 45 fr.
émes sans consoles-supports, la pièce, 33 fr.
l'Ange simple face, la pièce. 0 fr. 80
— — — 3 fr. 50
de chapelle ou grille chœur de 1m46 de hau- r, 70 fr. le mètre courant, avec plus-value r la porte et les pilastres.
s de communion depuis 35 fr. le mètre courant jusqu'à 65 fr. : plus-value de 20 fr. pour porte à deux vantaux.
Croix ornées depuis 0m10 jusqu'à 7m ; plus de 100 modèles variés.
Entourages funéraires (pour une personne) depuis 40 jusqu'à 200 fr. ; se font sur mesures habituelles ou sur mesures spéciales.

VASES DE MÉDICIS A OVES.

Hauteurs,	0m35	0m45	0m51	0m57	0m63	0m70
la pièce :	6f30	8f75	12f60	17f50	23f45	31f50

Bénitiers, la pièce. 27 fr.
— à tronc, la pièce. 120 fr.
— — sans les deux anges, la pièce. 55 fr.

VIERGES IMMACULÉES.

Hauteurs,	0m44	0m57	0m72	0m97	1m02
la pièce :	40f	55f	73f	160f	190f
Hauteurs,	1m10	1m20	1m50	1m53	1m97
la pièce :	190f	205f	240f	240f	1270f

VIERGES MÈRES.

Hauteurs,	0m34	0m35	0 49	0m68	0m89	1m10
la pièce :	28f	28f	45f	70f	195f	210f
Hauteurs,	1m26	1m30	1m65	1m78	2m	
la pièce :	270f	270f	535f	630f	1070f	

S. Joseph de 1m30, la pièce. 255 fr.
— de 0m72, tenant l'enfant Jésus, la pièce. 80 fr.
S. Jean-Baptiste de 1m72, la pièce. 800 fr.
— de 0m38, la pièce. 30 fr.
Enfants en prière de 0m44, la pièce. 60 fr.
— de 0m70, la pièce. 95 fr.
Lutrin de 2m58 de haut. sur 0m69 de larg. 240 fr.
Fonts baptismaux, la pièce. 180 fr.

TA. — *On trouvera dans nos établissements des ornements religieux et funéraires très variés.*

Nous exécutons toutes pièces sur plan ou modèles.

ORGUES-HARMONIUMS

DEBAIN ✻ INVENTEUR

GRAND PRIX DE ROME. — HORS CONCOURS EN 1867

DEBAIN et Cie, N. C. 116, Place Lafayette. —

REMISES

10 0/0 avec Crédit de 2 ans.
25 0/0 payable à 3 mois.
30 0/0 au Comptant.

0°	à 1 jeu, 4 octaves, 2 pédales. Chêne. Transpositeur.	275 fr.
0 bis	à 1 jeu, 5 octaves, 2 pédales. Chêne. Transpositeur.	320 fr.
1°	à 1 jeu. • Forté. • Expression. • Forté. Chêne. Transpositeur.	385 fr.
1 bis	à 1 jeu. • Sourdine. • Forté. • Expres. • Forté. • Tremb. Chêne. Transpositeur.	435 fr.
2 bis	à 1 jeu 1/2, 4 oct. 1/2. • J. doux. • Forté. • Exp. • Céleste. • Tremb. Chêne. Transp.	410 fr.
2°	à 1 jeu 1/2 Chêne. Transpositeur 8 REGISTRES — • Sourdine. • Forté. • Cor angl. • Express. • Céleste. • Flûte. • Forté. • Tremblant	520 fr.
3°	à 2 jeux Chêne. Transpositeur 10 REGISTRES — • Sourdine. • Forté. • Bourdon. • Cor angl. • Grandjeu. • Express. • Flûte. • Clarinette. • Forté. • Tremblant	695 fr.
4°	à 2 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 12 REGISTRES — • Sourdine. • Saxoph. • Forté. • Bourdon. • Cor angl. • Grandjeu. • Express. • Flûte. • Clarinette. • Forté. • Céleste. • Tremblant	815 fr.
5°	à 4 jeux Chêne. Transpositeur 11 REGISTRES — • Sourdine. • Forté. • Basson. • Clairon. • Bourdon. • Cor angl. • Grandjeu. • Express. • Flûte. • Clarinette. • Fifre. • Hautbois. • Forté. • Tremblant	1,085 fr.
6°	à 4 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 17 REGISTRES — • Sourdine. • Saxoph. • Forté. • Basson. • Clairon. • Bourdon. • Cor angl. • Grand jeu. • Express. • Céleste. • Flûte. • Clarinette. • Fifre. • Hautbois. • Forté. • Soprano. • Tremblant	1,250 fr.
7°	à 5 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 21 REGISTRES — • Tremb. • Saxop. • Sourd. • Dolcé. • Forté. • Forté. • Basson. • Clairon. • Bourd. • Cor an. • Gr. jeu. • Express. • 1/2 g. j. • Flûte. • Clarin. • Fifre. • Hautbo. • Forté. • Céleste. • Musette • Soprano. • Tremb.	1,625 fr.
	Même modèle. Transpositeur. 2 claviers.....	2,000 fr.
8°	7 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 25 REGISTRES — • Sourd. • Tremb. • Violon. • Dolcé. • Basse. • Musette • Cornet. • Forté. • Basson. • Clairon. • Bourd. • Cor an. • 1/2 jeu. • Express. • 1/2 g. j. • Flûte. • Clarin. • Fifre. • Hautbo. • Forté. • Grave. • Céleste. • Musette • Cornem. • Voix hu. • Tre mb	3,000 fr.
	Grand format. Même modèle. Transpositeur. 2 claviers.	3,300 fr.

Pianos depuis 800 f., mêmes remises et conditions que sur les Harmoniums

MÉDAILLE D'OR, LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE, à l'Exposition universelle de 1878.

Arras, imp. de la Soc. du Pas-de-Calais. — P.-M. LAROCHE, dir.

1
2
3
4
5
6
7
8

UNE NOUVELLE ESPÈCE DE PHALÈRES

I.

« A dix-sept kilomètres sud-est de Beauvais, sur la rive gauche du Thérain, au-dessus du village de Marguerie, dans les flancs du Mont de Hermes, à la jonction des sables glauconieux et des premières assises du calcaire grossier, se trouve un lieu dit depuis longtemps, « les Caccis, la Vieille cimetière, le Cimetière des Bulles ». Sa position est celle de tous les cimetières gallo-romains et gallo-francs de l'antique cité des Bellovaques.

« Des fouilles furent commencées, en 1876, par un archéologue des environs [1], qui avait déjà exploré, avec autant d'intelligence que de désintéressement, les antiques cimetières de Mérard et d'Angy.

« Ces fouilles, quelque temps abandonnées, furent reprises et continuées avec une grande ardeur et un grand succès par M. l'abbé Hamard, curé de la paroisse de Hermes... Et, lorsque au mois de juillet 1878, M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain, et M. Héron de Villefosse, conservateur du Musée du Louvre, vinrent visiter les fouilles du Mont de Hermes, le presbytère était transformé en cabinet d'antiquités mérovingiennes et gallo-romaines. Tous les objets étaient recueillis, avec un soin religieux, par M. l'abbé Hamard, et rien n'échappait à ses yeux de lynx. Il dessinait de sa propre main, avec la plus grande fidélité, les spécimens qui offraient le plus d'intérêt, et consignait, dans son album-journal, les renseignements qui pouvaient avoir quelque utilité pour la science. »

[1] M. le docteur Baudon.

Ces détails sont empruntés à une Étude [1], non moins intéressante que savante, publiée, à la fin de 1879, par M. l'abbé Renet, professeur au Séminaire de Beauvais.

A cette époque, dit encore M. l'abbé Renet, « avec les modestes ressources dont M. le curé de Hermes peut disposer, grâce surtout à ses sacrifices et à ses travaux personnels, mille à douze cents tombes ont été visitées. La « Vieille cimetière » ne cesse pas de fournir d'intéressantes antiquités, et le musée du presbytère ne cesse pas de s'enrichir. »

Depuis cette époque M. l'abbé Hamard a continué, avec une persévérance digne des plus grands éloges, ses curieuses explorations. Aujourd'hui le nombre des sépultures qu'il a visitées monte à plus de deux mille. Sa collection renferme environ quatre mille objets, parmi lesquels cinq cents vases funéraires bien conservés, en poteries très variées, vingt-cinq vases en verre, huit épées, quarante francisques, soixante lances, quarante fers de flèche, cinq cents couteaux, quinze scramasax, un très grand nombre de silex taillés et de pièces de monnaies romaines, mérovingiennes et gauloises, enfin des boucles et des plaques de ceinturon, des fibules, des colliers de perles et des bijoux de toute espèce, tels que boucles d'oreilles, bagues, etc.

Or, parmi tous ces objets, il en est trois, qui méritent, ce nous semble, de fixer à plus d'un titre et d'une manière toute particulière l'attention des archéologues.

Le premier objet (fig. 1), consiste dans une sorte de croissant en bronze doré, découpé à jour avec une grande élégance, et attaché à une broche ou longue épingle guillochée, au moyen de deux petits anneaux; les extrémités du croissant, comme on le voit sur la figure, représentent la tête d'animaux fantastiques. — M. l'abbé Hamard l'a trouvé dans un sarcophage mérovingien, à la hauteur de la poitrine du squelette renfermé dans ce sarcophage.

Le second objet (fig. 2), a pareillement la forme d'un croissant; mais il est en fer. Il ne porte, à sa partie supérieure, qu'un simple anneau, soit que la broche à laquelle il était attaché ait été perdue,

[1] *Le Mont de Hermes,* par M. l'abbé Renet, chez Trézel-Roussel, à Beauvais.

soit qu'il ait été suspendu au cou par un collier. Il est plein et tellement rouillé qu'on ne peut distinguer, ni sur l'une ni sur l'autre de ses faces, la moindre trace d'ornementation. — M. l'abbé Hamard l'a découvert dans la sépulture d'un soldat.

Le troisième objet (fig. 3), semblable au second pour sa forme générale, s'en distingue par un crochet passé dans un trou pratiqué dans la partie opposée à l'échancrure du croissant. Evidemment ce crochet implique pour l'objet l'idée de suspension à un vêtement quelconque. — Il était placé sur la poitrine d'un guerrier qui avait pour armes un petit scramasax accompagné d'un gros couteau.

Quels sont donc ces objets? Quelle a été leur destination? Ce sont autant de questions qui, jusqu'à présent, au moins à notre connaissance, n'ont pas eu de réponses précises, surtout à cause de a forme de croissant qu'affectent les objets.

M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie gallo-romaine*, parle, à propos des torques ou colliers, d'objets semblables, sans préciser lui-même leur usage ni leur donner une appellation propre. « On connaît aussi, dit-il, des plaques d'or assez minces, tail-« lées en forme de croissants, mais dont les crochets étaient re-« courbés de manière à former un cercle presque entier. On remar-« quait, près des bords et aux extrémités de ces pièces, des festons « et quelques autres moulures (fig. 4 et 5). Le peu d'espace qui « existait entre les deux pointes du croissant ne permet pas de croire « que cet ornement eût pu être passé au cou ; probablement il tom-« bait sur la poitrine, suspendu au moyen d'une chaîne [1]. »

Nous reproduisons le texte et les figures de M. de Caumont parce qu'on y trouve la description et la représentation presque identique des bijoux de M. Hamard.

M. Quicherat a aussi dessiné, dans son *Histoire du costume en France*, ce second objet (fig. 5), et il ne lui a pas, non plus, assigné une destination précise [2].

Or, après avoir étudié avec le plus grand soin ces différents objets, nous nous sommes demandé s'ils ne pourraient pas être clas-

[1] *Abécédaire. — Aperçu des temps préhistoriques*, p. LII.
[2] *Histoire du Costume en France*, p. 14.

sés parmi les ornements de l'antiquité, connus chez les Grecs sous le nom de φάλαρα, et chez les Romains sous celui de *phalera?*

Mais avant de donner les preuves sur lesquelles nous fondons notre opinion, il est nécessaire que nous fassions connaître, au moins succinctement, ce que nous enseignent l'histoire et l'archéologie sur les phalères en général; car nos preuves ressortent et tirent toute leur force de ces enseignements.

Pour plus de clarté nous diviserons cette première partie en trois paragraphes. Nous parlerons 1° de la *forme* qu'affectent les phalères, 2° de leurs *destinations,* 3° de leur *origine.*

I. *Forme.* — Il semble, d'après les textes des auteurs anciens qui ont écrit sur la matière, et aussi d'après les monuments de l'antiquité, qu'on doive attribuer aux phalères une forme ronde rappelant celle du bouclier (fig. 6).

Suidas et l'Etymologus, cités par Lemaire dans ses *Notes sur Tite-Live* (lib. IX, c. 46), les désignent, tous deux, sous le nom de bouclier : φάλαρα, τοὺς ἀσπίδισκους.

Il est vrai que l'Etymologus, en donnant la définition et la racine du mot φάλαρα, paraît appeler indifféremment de ce nom tous les ornements brillants, de quelque forme qu'ils soient : « φάλος, « dit-il, ἀσπιδίσκιόν τι μικρὸν καὶ λαμπρόν · καὶ φάλαρα, τα κοσμήματα, διὰ τὴν « λαμπρότητα. » Mais, tout en admettant que l'idée d'éclat ait dominé dans la formation et la signification du mot φάλαρα [1], il n'en est pas moins raisonnable de supposer que le φάλος, étant un ornement généralement rond, en forme de petit bouclier, ἀσπιδισκίον τι μικρὸν, sa forme, aussi bien que son éclat, a dû influer sur celle des ornements appelés, en général, φάλαρα. Autrement, on aurait aussi bien pu tirer leur nom des adjectifs λαμπρός, στίλβων, περιφεγγής, qui signifient pareillement, *brillant, resplendissant.* Du reste, suivant le savant Dictionnaire de Passow, le mot φάλος renferme non seulement l'idée

[1] De cette idée d'éclat, attachée aux phalères, les Romains ont tiré plusieurs expressions métaphoriques. Ainsi, Térence a écrit *verba phalerata,* pour exprimer « de belles paroles, des paroles séduisantes ». — Perse, dans sa satire III, dit, au vers. 33e : « Ad populum *phaleras :* ego te intus et in cute novi ». — Pour exprimer des ornements de style, Martien dit (*Capell. initio,* l. 3) : « Rursum Camena parvo *Phaleras* parat libello »; et Symmaque (*ep.* 83) : « ... præter loquendi *phaleras,* quibus te natura ditavit ».

d'éclat, mais de plus l'idée de saillie; idée qui convient très bien à la forme du bouclier [1]. Cette idée de saillie existe dans plusieurs de ses dérivés, entre autres dans le latin *palus* et l'allemand *phalh*, qui signifient pieu. Un de ses autres dérivés contient même la triple idée d'éclat, de saillie, de forme circulaire : c'est le mot ὀμφαλός qui exprime la bosse ou la pointe existant sur le milieu de certains boucliers (l'*umbo* du clypeus romain.)

Mais les auteurs modernes assignent aux phalères, d'une manière bien plus positive, la forme circulaire d'un bouclier. Lemaire, dans ses *Notes sur Pline-le-Naturaliste* (lib. VII, c. 29), les définit : « scuta brevia et clypeoli, seu parvi umbones. » De son côté, Rich les décrit ainsi [2] : « Les *phaleræ* (φάλαρα) sont des plaques rondes d'or, « d'argent, ou d'autres métaux [3], sur lesquelles était gravée ou ci- « selée quelque figure en relief; ainsi la tête d'un dieu, l'image « d'un roi ou d'un empereur, ou quelque emblème. »

D'ailleurs, beaucoup de monuments archéologiques actuellement encore bien conservés, ainsi que nous le verrons dans la suite, dis-

[1] Passow dit également, dans son *Dictionnaire*, que « le φάλος était placé en saillie sur le devant des casques, et prenait à peu près tout l'espace compris entre le bord inférieur du casque et le pied du cimier. Cintré, continue-t-il, en forme de bouclier, il servait en même temps de parure et de défense ». Parfois même, il portait l'aigrette (λόφος ou *crista*), ainsi que le décrit Homère (*Il.*, XIII, v. 614). D'autres fois, au lieu d'un seul φάλος, s'avançant sur le devant du casque, on en voyait deux, posés sur les côtés, comme dans la statue colossale de Minerve. Alors, le casque prenait le nom d'ἀμφίφαλος, ainsi que le dit encore Homère (*Il.*, XIII, v. 132; XVI, 216). Nous admettrions même volontiers que le φάλος était également placé sur le haut du front des chevaux, entre les deux yeux; usage qui existait encore au temps des tournois, quand les chevaux, comme leurs cavaliers, étaient bardés de fer.

[2] *Dict. des Antiq. rom. et grecq.*

[3] A l'appui de cette assertion de Rich, nous avons un texte d'Héliodore (III, 3, 3) : « Φάλαρα καὶ προμετωπίδια ἀργύρα καὶ ἐπίχρυσα »; Claudien a écrit de son côté, dans son *Epig. 20* : « Dumque auro phaleræ, gemmis dum frena renident »; enfin, on peut lire dans Tite-Live (lib. XXII, c. 52) : « Argenti plurimum in phaleris equorum erat ». — Nous ferons cependant remarquer avec M. Dezobry (*Rome au siècle d'Auguste*, IV, p. 350) que les phalères romaines étaient de préférence en argent, tandis que les phalères étrangères étaient plutôt en or. Appien rapporte qu'il s'en trouvait de ces dernières dans le butin que Pompée prit à Mithridate, après l'avoir vaincu. (*De bell. Mithrid.* 115.)

siperaient toute espèce de doute à cet égard. Nous n'en mentionnerons ici qu'un seul, trouvé en 1869, à Alba Fuscense, sur le territoire des Eques, et aujourd'hui au Musée de Pérouse. Non seulement il est rond, en forme de bouclier; mais l'artiste qui l'a fabriqué a poussé le scrupule de l'imitation jusqu'à représenter au milieu, par un léger renflement, l'*umbo* existant sur bon nombre de *clypei*. M. Conestabile, qui a fait un savant mémoire sur cette phalère, pense qu'elle servit d'ornement aux harnais d'un cheval. Mais n'anticipons pas sur le plan que nous nous sommes tracé.

II. *Destinations.* — D'abord il est hors de doute que les phalères, dans la plus large acception du mot, furent des ornements ; mais il est non moins certain qu'elles furent employées de plusieurs manières et pour des motifs divers.

1° Les historiens s'accordent généralement à regarder les phalères comme ayant d'abord été usitées pour l'ornementation des chevaux. Tite-Live, dans ses *Annales* (livre XXII, c. 52), parlant des dépouilles que les Carthaginois recueillirent dans le camp romain, après la bataille de Cannes, s'exprime ainsi : « Præda ingens parta « est ; et præter equos virosque, et si quid argenti (quod plurimum « in phaleris equorum erat...) omnis cætera præda diripienda est.» Stroth, cité par Lemaire dans une de ses *Notes sur Pline-le-Naturaliste* (lib. VII, c. 29), dit à son tour : « Phaleræ ornamenta capitis « equorum erant, forte christarum at etiam habenarum et tegu- « menta frontis. » C'est aussi l'opinion de Lemaire (*Ibid.*) : « Signi- « ficantur eo nomine plerumque ornamenta equorum; nunc vero « nobilium equitum. »

Mais l'accord cesse quand il s'agit de préciser l'endroit où se plaçaient les phalères. Stroth, comme nous venons de le dire, les voit sur les rênes, ou en fait des frontaux, et peut-être même une sorte d'aigrette. Suidas est du même avis : « φάλαρα, dit-il, τας προμετωπίδας... τὴν κόσμησιν, τὴν κατὰ τὸ μέτωπον τῶν ἵππων.» Au contraire, Hérodote et Hésychius les regardent comme ornements de la mâchoire : « τὰ περὶ τὰς γναθοὺς σκεπάσματα », lisons-nous dans Hérodote ; et dans Hésychius : « παραγνατίδες. »

Rich [1] enseigne qu'elles ornaient ce qu'on nomme aujourd'hui la

[1] *Dict. des Antiq. rom. et grecq.*

muserolle ou le collier, et il donne en spécimen une gravure (fig. 7), dessinée d'après un vase antique, peint; ou bien encore la martingalle, de la façon que l'indique la gravure suivante (fig. 8), copiée sur la colonne trajane, à Rome. Comme on le voit dans ces deux figures, les phalères sont accompagnées de pendants qui, en s'agitant aux mouvements du cheval, ajoutent encore à leur éclat.

A en croire Pline le jeune, les phalères auraient été aussi portées par les éléphants. Il raconte que le roi Antiochus en avait un, nommé Ajax. L'animal, chef de file d'une troupe de ses semblables, ayant refusé de traverser le gué d'une rivière, un autre, du nom de Patrocle, tenta le passage et fut, en récompense, gratifié de phalères d'argent : « Ausumque Patroclum, ob id, phaleris argen- « teis, quo maxime gaudent... donavit [1]. »

2° Les phalères, ainsi que l'insinue Lemaire dans la citation que nous donnions tout à l'heure, seraient devenues dans la suite un ornement ou une décoration spécialement réservée aux cavaliers nobles, « nobilium equitum. » M. Dezobry partage cette opinion [2].

Suétone, de son côté, nous apprend que les cavaliers mauritaniens et les coureurs de Néron avaient les bras et la poitrine ornés de bracelets et de phalères : « Armillata phaleratque Mazacum turba atque cursorum [3]. »

Mais Rich étend ce privilège à toutes les personnes de distinction [4]. Du reste, Tite-Live, pour ne citer qu'une autorité, rapporte lui-même que la plus grande partie de la noblesse romaine quitta ses phalères, par suite de l'indignation qu'elle éprouva lorsque le scribe Cneius Flavius, petit-fils d'affranchi, fut revêtu par fraude et cabale de l'édilité curule. « Tantumque Flavii comitia indignatio « habuerunt, ut plerique nobilium annulos aureos et phaleras de- « ponerent [5]. » Les rois et les empereurs eux-mêmes durent s'en parer. On lit, en effet, dans Florus : « Ipse ille rex, supplex cum

[1] Lib. VIII, c. 5

[2] *Rome au siècle d'Auguste*, IV, p. 296.

[3] *Nero*, XXX.

[4] *Dict. des Antiq. rom. et grecq.*

[5] *Ann.*, lib. IX, sub fine.

« in castra venisset, tum et phaleras et sua arma ante Cæsaris « genua projecit [1]. » Barthius, savant allemand très estimé, dit dans ses annotations sur Claudien [2] : « Quin aliquandiu phaleræ « Imperatorum et Regum propriæ fuisse videntur. »

M. de Linas remarque que la numismatique fournit quelques exemples de cet usage, mais qu'ils sont bien difficiles à constater authentiquement. Un bronze de Constance Chlore, ajoute-t-il, représente un prince en habit consulaire (couronne radiée en tête et sceptre à la main ; un grand médaillon (ce serait une sorte de phalère) chargé d'un X grec, apparaît sur sa poitrine [3].

3° Les phalères furent aussi employées très fréquemment comme décorations militaires, au moins chez les Romains.

Un grand nombre d'auteurs anciens nous l'assurent. Elles sont mentionnées entre autres par le poète Silius Italicus. Il nous montre les soldats portant des décorations différentes suivant leurs mérites plus ou moins élevés [4] :

« *Tum merita æquantur donis et præmia virtus*
« *Sanguine parta capit. Phaleris hic pectora fulget,*
« *Hic torque auratas circumdat pectora colla.*

Marius, rapporte Salluste, ayant été nommé consul, et ayant adressé un discours aux citoyens romains avant de partir pour l'Afrique, énumère les phalères parmi les récompenses militaires, que sa valeur lui avait obtenues [5]. « Non possum fidei causa, ima- « gines, neque triumphos aut consulatus majorum meorum osten- « tare ; at si res postulat, hastas, vexillum, phaleras, alia militaria « dona, præterea cicatrices adverso corpore. »

Tite-Live l'affirme d'une manière peut-être encore plus positive : « Pro concione postero die laudati, donatique a C. Calpurnio equi- « tes phaleris [6]. »

Pline parle aussi d'un soldat, nommé Siccius Dentatus, qui avait

[1] Lib. I, c. 5.
[2] *De IV Consul. Honor.*, v. 548.
[3] *Revue de l'Art chrétien*, 8e année, p. 407.
[4] *Bell. Punic.*, lib. XV, v. 275.
[5] *Bell. Jugurth.*, LXXXV.
[6] Lib. XXXIX, c. 31.

assisté à cent vingt batailles et était couvert de quarante-cinq blessures. Or ce soldat comptait, parmi ses nombreuses récompenses, vingt-cinq phalères [1] : « Donatus... phaleris XXV, torquibus tribus « et LXXX, armillis CLX, etc.... » Denys d'Halicarnasse [2], relatant les mêmes hauts faits de ce valeureux guerrier, ajoute que neuf fois, dans des combats singuliers, il dépouilla ses ennemis de leurs phalères [3].

On pourrait encore apporter, en faveur de la destination des phalères comme décoration militaire, les témoignages de Juvénal, (Sat. 6) de Suétone, (in Aug., c. 25) de Aulu-Gell (Lib. II, c. 2) de Virgile (En. L. IX, v. 359), etc. Disons seulement que le grand Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio, actuellement en voie de publication, fait observer que « les « *phalères* formaient avec les *armillæ* et les *torques*, les *dona minora* « généralement réservés aux centurions, sous-officiers et simples « soldats. »

D'ailleurs, rien n'était plus naturel que de placer les phalères sur la poitrine des soldats. C'était justice que ce qui avait été à la peine, fût à l'honneur ! Le bouclier avait protégé le soldat contre son ennemi, au milieu de tous les périls de la bataille ; la phalère, qui n'était que la réduction du bouclier, disait à tous ceux qui le voyaient et ses travaux et sa valeur. Le bouclier était le symbole de la lutte ; la phalère était le signe de la bravoure, sinon de la victoire.

Mais, insistons sur cette troisième destination, sur laquelle reposera particulièrement la seconde partie de notre travail. Les monuments de l'archéologie viennent encore confirmer les renseignements de l'histoire. Des phalères militaires ont été trouvées sur le bas-relief d'un tombeau, qui porte cette inscription : « Quintus Publius Festus Centur. leg. XI. » Et cette sculpture est d'autant plus précieuse qu'elle nous transmet la manière dont les soldats

[1] Lib. VII, c. 29.

[2] Lib. X.

[3] Du reste, les Romains et surtout les Grecs donnaient aux *phalera* aussi bien qu'aux *armillæ* et aux *torques*, une dénomination générale très significative : ils les appelaient νικητήριον, *nicterium*. Rich et Bosc disent, dans leurs *Dictionnaires*, qu'on les portait au cou ou sur la poitrine comme nos croix et nos rubans.

les portaient, au moins quand ils en avaient obtenu plusieurs. Nous la donnons d'après Rich (fig. 9). Les sept phalères, que Q. Publius avait méritées, sont attachées, comme on le voit dans la figure, à des sortes de buffleteries, qui font le tour de son corps. — L'exemple suivant (fig. 10) également emprunté au Dictionnaire du savant archéologue, est la représentation d'un autre centurion, relevée pareillement sur un bas-relief funéraire, et à laquelle, par conséquent, on doit accorder la même valeur historique et archéologique. Il a trois décorations : un *lemniscus* flottant derrière la tête, et, sur la poitrine, deux *torques* et une *phalera*. — Le Dictionnaire de Daremberg et Saglio reproduit le buste d'un centurion de la XVIIIe légion, Manius Cœlius, mort dans la fameuse guerre où succomba Varus. Il porte cinq phalères suspendues à des courroies en cuir (fig. 11). — Sur l'arc de triomphe de Titus, à Rome, existe aussi, dans l'escorte de l'empereur, un soldat pareillement décoré de phalères.

Quant à cette manière de porter les phalères, ainsi attachées à des buffleteries, nous la trouvons constatée dans Virgile [1], au moins si l'on adopte l'interprétation de plusieurs annotateurs, en particulier de Lebeau :

Euryalus phaleras Ramnetis et aurea bullis
Cingula. . . . . .
Hæc rapit, atque humeris nequicquam fortibus aptat.

Suivant ces annotateurs, le mot « *et* » du premier vers serait explicatif. On devrait traduire : « Euryale s'empare des phalères de Ramnès, c'est-à-dire, de petites plaques rondes en or, fixées à des bandes de cuirs, dont il avait le corps entouré.

4° Enfin, les phalères paraissent aussi avoir été à l'usage des femmes, comme parure. Nous avons en particulier, le témoignage formel de P. Syrus [2] : « Matrona armata phaleris pelagiis. » Nous lisons en outre, dans un vieil épithalame recueilli par Wernsdorff [3], ces trois vers très significatifs :

[1] *Eneid.*, lib. IX, v. 359.
[2] *Apud Petron. in fragm. Tragur.*, c. 55. *Burm.*
[3] *Poet. lat. min.*, t. IV, p. 491.

9

12

10

14

11

15

13

16

17

Denique miramur quid colla monilia gestent;
Ex humeris frustra phaleras imponis eburnis,
Nam tibi non gemmæ, sed tu das lumina gemmis.

La statue couchée d'une femme étrusque, gravée dans un ouvrage de M. Herman Weiss, porte à son cou, outre deux colliers, une chaîne en torsade descendant jusqu'à la ceinture, à laquelle est suspendue une phalère très riche.

III. *Origine.* — Les phalères eurent une origine orientale, et elles furent toujours en honneur chez les peuples de l'Orient. Les preuves qu'on peut en fournir sont aussi nombreuses que concluantes.

D'abord Passow affirme dans son Dictionnaire que l'on a constaté l'existence des phalères sur des monnaies parthes. Ensuite nous avons des textes d'Euripide [1], de Polybe [2], de Plutarque [3], de Xénophon [4]. Nous nous contenterons, pour ne pas allonger outre mesure cette notice, de donner ici celui de Xénophon, un des plus probants : « Ὁ δε δεξάμενος, φάλαρα ἔχοντος περὶ τῷ ἵππῳ Ἰδαίου τοῦ γραφέως « πάγκαλα, περιελὼν ἀντέδωκεν αὐτῷ. » Nous avons de plus celui de P. Syrus, cité plus haut, « phaleris pelagiis ». Nous avons l'exemple de cette statue étrusque dont nous venons également de parler.

Enfin nous avons un passage de Florus [5], peut-être encore plus précis que les autres, et que pour cela nous donnons aussi en entier : « Neque pace Tarquinius (priscus) quam bello promptior ; duode- « cim namque Turciæ populos frequentibus armis subegit. Inde « fasces, trabeæ curules, annuli, phaleræ, paludamenta, præ- « texta.... omniaque denique decora et insignia quibus imperii di- « gnitas eminet. »

Il est vrai que l'existence des phalères en Étrurie (Tusciæ) ne prouve pas directement leur origine orientale ; mais tout le monde sait que les Étrusques sont les descendants immédiats des Pélasges, peuple qui occupa primitivement la Grèce, toutes les îles du Péloponèse et jusque l'Asie-Mineure.

[1] *Suppl.*, 586.
[2] X, 39, 3.
[3] *Ages*, 13.
[4] *Hell.*, l. IV, c. 1, 39.
[5] I, 25.

Ainsi, comme vient de nous l'apprendre Florus, les Romains empruntèrent les phalères aux Étrusques, dès les premiers temps de leur nationalité.

A partir de cette époque, elles devinrent, à Rome, d'un emploi de plus en plus fréquent et de plus en plus varié. Est-il besoin, pour le démontrer, après tout ce que nous avons déjà dit, d'apporter encore de nombreux témoignages d'auteurs latins? Il n'en est peut-être pas un, qui, pour une cause ou l'autre, n'en ait parlé. Rappelons seulement pour mémoire, le nom des principaux : Tite Live (Lib. XXII, c. 52; IX, 46); Pline (Lib. XII, c. 29); Suétone (*Nero*, 33); Silius Italicus (XV, v. 255); Virgile (*Énéid.*, Lib. IX, v. 359), etc.

Avant de terminer cette première partie, qu'il nous soit permis de donner deux curieux documents, que nous a conservés Du Cange, et qui nous montrent les phalères encore en usage au Moyen-Age.

Le premier est tiré des Statuts de l'Ordre de Citeaux, datant de l'année 1233 : « Caveant de cætero Hispaniæ et Vasconiæ et alii « omnes Abbates Ordinis, ne sellis equorum curiosis, aut frenis or- « natis laminis, vel lunulis stanneatis, nec strepis utantur ferreis, « sed absque omni Faleramento curioso sint hæc omnia [1]. » — L'autre est emprunté à la vie du B. Gérard de Salis : « Vidit in mu- « lieribus illis Deo et Angelis abominabile monstrum ; nam crinium « suorum tortura et circumdatura more meritricio phaleras et man- « ticas prætendebat posterius [2]. »

II.

Nous avons maintenant à prouver que les objets, trouvés par M. l'abbé Hamard, sont des phalères. Deux de ces objets (fig. 2 et 3), on se le rappelle, étaient placés sur la poitrine d'un soldat; l'autre (fig. 1) sur le dessus d'un sarcophage, à la hauteur de la poitrine du squelette.

I. Commençons d'abord par une preuve négative, qui aura bien, ce nous semble, sa valeur.

[1] Inter *Anecd. Mart.*, t. IV, col. 1355.

[2] Apud *Stephanotium*, t. II, *Antiquit. Bened. Pictav.*, p. 576.

Quelles ont été les récompenses militaires en usage chez les Romains ? Si les bijoux de M. Hamard ne sont pas des phalères, nous devrons les retrouver énumérés sous un autre nom.

M. Dezobry divise ces récompenses en quatre classes : les *Armes*, les *Armures*, les *Vexilles* et les *Couronnes*.

La première classe ne comprend qu'une seule arme, à savoir : un javelot nommé *Haste pure*, c'est-à-dire une haste, conjecture M. Dezobry, pure de sang et de meurtre, parce qu'elle n'avait pas de fer et consistait simplement en un bois de javelot, terminé par une petite boule.

Les *Armures*, dont se compose la seconde classe, étaient des pièces qui s'ajoutaient à l'équipement militaire et qui servaient, pour ainsi dire, de parure. Il y en avait cinq : la *Phalère*, le *Collier*, l'*Armille* ou bracelet, la *Fibule* ou boucle circulaire destinée à retenir la trabée sur l'épaule gauche, et la *Cornicule*, sorte de palmette double, fixée de chaque côté du casque.

Les *Vexilles*, que contient la troisième classe, étaient des récompenses ayant absolument la forme de l'enseigne, dont elles portaient le nom. Elles s'en distinguaient seulement en ce qu'elles étaient plus petites et de deux couleurs, pourpre et blanc.

La quatrième classe renferme les *Couronnes*. Elles étaient au nombre de huit : la couronne triomphale, la couronne de myrte ou *ovalis*, la couronne d'olivier, la couronne obsidionale, la couronne civique, la couronne murale, la couronne vallaire ou *castrensis*, la couronne navale ou rostrée.

A ces récompenses on doit encore ajouter les *torques* et le *lemniscus*, espèce de bandelette ou de ruban, d'abord en laine de différentes couleurs, et, plus tard, en feuilles d'or et d'argent, destinée quelquefois à être portée seule, mais le plus souvent à orner une autre récompense, par exemple une couronne.

Or, à laquelle de ces classes appartiennent les objets en question ? Il parait évident que si l'on ne peut en faire des phalères proprement dites, telles que nous les avons étudiées dans la première partie de notre travail, et telles que les ont décrites les auteurs de l'antiquité, on doit au moins, c'est la conséquence nécessaire de

[1] *Rome au siècle d'Auguste*, t. IV, p. 296.

notre argument négatif, les ranger dans l'espèce appelée *phalères*.

Mais, objectera-t on, si le second et le troisième objet (fig. 2 et 3) découverts tous deux sur la poitrine d'un soldat, sont bien certainement des décorations militaires, on ne peut en affirmer autant du premier (fig. 1), trouvé sur un sarcophage mérovingien. — A cela nous répondrons : D'abord s'il avait été possible de constater que le sarcophage fût la sépulture d'un soldat, l'objection, il faut le reconnaître, tomberait à peu près d'elle-même : car les insignes de la valeur du guerrier auraient très bien pu être déposées sur son cercueil, comme cela se pratique encore de nos jours. Malheureusement, cette sépulture était en si mauvais état de conservation, qu'il a été absolument impossible de s'en assurer. Mais alors même, il nous semble qu'on doit encore voir dans cet objet une décoration militaire. Sa disposition paraît l'indiquer suffisamment. En effet, la longue et forte broche, à laquelle est suspendu le croissant, n'a sa raison d'être que dans l'hypothèse qu'elle a servi à le fixer sur un vêtement de matière dure et résistante, comme le corselet, le plastron en cuir, la cuirasse d'un soldat. Pour les vêtements en étoffe légère, larges et flottants, tels que la tunique ou la toge, une épingle de grosseur moyenne eût suffi.

Quant à sa place sur un sarcophage mérovingien, il est facile aussi de l'expliquer, en supposant que c'était la dépouille d'un soldat romain, déposée, comme une sorte de trophée, sur le tombeau de son vainqueur mérovingien ; ou encore que les Mérovingiens portaient les phalères aussi bien que les Romains. Ne sait-on pas que Manlius dut son surnom de *Torquatus* à une torque d'or (objet absolument semblable, par sa destination, à la phalère) enlevée à un soldat gaulois, en l'année 362 avant Jésus-Christ. Nous avons, du reste, démontré que les phalères n'étaient pas des ornements exclusivement romains, et que leur usage s'était perpétué, même chez nous, jusqu'au XIIIe siècle. Nous avons même dit plus haut que, d'après M. Dezobry, les phalères en or étaient plutôt des phalères étrangères.

Dans tous les cas, lors même qu'on refuserait d'admettre ce bijou parmi les décorations militaires (ce qui nous paraît difficile après les récentes découvertes dont il est question dans ce Mémoire), il n'en demeurerait pas moins encore à nos yeux une phalère, puisque

les phalères, nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, ont aussi été employées comme simple ornement, même pour les femmes.

II. Mais arrivons à montrer, par des preuves positives, comment et pourquoi ces ornements, en forme de croissants, durent être des phalères.

Ainsi qu'il a été prouvé précédemment par les textes et monuments de l'antiquité, la forme primitive et typique de la phalère était celle d'un bouclier, du *clypeus* ou du *parma* [1] (fig. 10), tous deux ronds, quoique de dimensions différentes. Mais à côté du *clypeus* et du *parma* de forme ronde, il existait un autre bouclier en forme d'ellipse, le plus souvent en forme de croissant (fig. 13), appelé *pelta,* et même dans ce dernier cas, *pelta lunata.* Or, n'est il pas tout à fait raisonnable et vraisemblable de supposer que si le *clypeus* et le *parma* ont fourni le modèle des *phalères rondes*, le *pelta* ait pu donner l'idée de frabriquer des *phalères en forme de croissant*, forme tout au moins aussi élégante [2] ?

D'ailleurs, ce qui nous reste à dire accentuera cette vraisemblance et appuiera de plus en plus l'opinion que nous osons émettre.

D'abord, nous avons vu que les phalères en général, avaient une origine orientale. — Mais le *pelta lunata*, dont les phalères en croissant rappellent la forme, « appartient plus particulièrement, dit Rich [3], aux Amazones et aux races asiatiques. » Par rapport aux Amazones, deux textes, pour ne citer que ceux-là, un de Virgile et

[1] Le *clypeus* était un large bouclier rond, d'origine grecque, particulièrement employé par l'infanterie pesamment armée : sa circonférence était assez vaste pour couvrir le soldat qui le portait, du cou au jarret. — Le *parma* était un bouclier plus petit, également circulaire, destiné chez les Romains aux soldats armés à la légère, *velites* (Tit. Liv., XXX, 25), et aux cavaliers, *equites* (Id., II, 20).

[2] Nous ferons observer qu'il ne faut pas confondre les objets que nous étudions avec les *lunulæ*. Les *lunulæ* avaient bien aussi, en effet, la forme de croissant; mais elles étaient beaucoup plus petites (elles mesuraient de 0m005 à 0m010 de diamètre) et s'alternaient avec de grosses perles pour former des colliers. — Du reste, M. l'abbé Hamard possède aussi dans sa riche collection des *lunulæ* en argent, qu'il a trouvées au cou du squelette d'une femme, alternées avec des perles en verre et formant collier. La dissemblance est on ne peut plus manifeste.

[3] *Dict. des Antiq. rom. et grecq.*

un autre de Stace, nous montrent ces guerrières scythes armées du *pelta lunata :*

« *Ducit Amazinodum lunatis agmina peltis*
« *Penthesila furens.....* [1] »

Stace s'exprime ainsi :

« *Hinc stimuli ingentes, magnusque advolvitur astris*
« *Clamor. Amazionio Scytham fervere tumultu,*
« *Lunatumque putes agmen descendere...* [2].

Quant aux témoignages qui prouvent l'emploi du *pelta* dans les armées grecques, il est à peine besoin de les rappeler, tant ils sont connus. Cornelius Nepos attribue son invention à Iphicrate, général athénien, qui vivait au IVe siècle avant l'ère chrétienne. « Ille, dit-il formellement, peltam pro parma fecit, a quo posteà « peltastæ pedites appellantur [3]. »

Xénophon rapporte que ce même Iphicrate put saccager tout à son aise la campagne d'Arcadie et même s'approcher des murailles des villes, sans que les hoplites arcadiens pensassent à se montrer, tant ils redoutaient ses peltastes : « ἕξω γὰρ οἱ τῶν ἀρκάδων ὁπλῖται παντάπασιν οὐκ ἀντεξήεσαν οὕτω τοὺς πελταστὰς ἐπεφόβηντο. [4] » Polybe nous apprend, de son côté, que les peltastes, « πελτασταὶ » tenaient le milieu entre les troupes pesamment armées et celles armées à la légère [5] ; et, auparavant [6], que dans l'armée macédonienne, ils étaient distincts de la phalange et des cavaliers.

Après cela, faut-il s'étonner de trouver les phalères en forme de croissant, d'abord, dans la parure des femmes grecques et des matrones romaines. Ne devaient-elles pas être fières de porter des bijoux, rappelant par leur contour, l'arme principale des Amazones, ces femmes aussi célèbres par leur bravoure et leur intrépidité que par leurs belles formes.

[1] *Eneid.*, lib. I, v. 494.
[2] *Theb.*, lib V, v. 143.
[3] *Vit. Iphic.*
[4] *Hell.*, lib IV, 4.
[5] *Polyb.*, lib. V, 22 et 23.
[6] *Id.*, lib. II, 65, et IV, 67 et 68.

Rien, non plus, n'était plus naturel que de placer la *phalera lunata* sur la poitrine de certaines troupes. En effet, si les soldats, armés du bouclier rond (du *clypeus* ou du *parma*), avaient une décoration circulaire, il était on ne peut plus convenable que les soldats, armés du bouclier en forme de croissant (du *pelta lunata*) aient une décoration en forme de croissant. Le *pelta lunata* entraînait avec lui la *phalera lunata*.

Enfin, il nous semble trouver sur le *Signum* des Romains une dernière et excellente preuve de l'existence des *phaleræ lunatæ*.

Voici la description de cette enseigne, telle que la donne Lebeau[1] d'après les auteurs de l'antiquité. Nous la citons à peu près en entier, quoiqu'elle soit un peu longue, afin que les conclusions que nous en tirerons soient plus lumineuses et partant plus convaincantes.

« Le *signum* était simplement composé d'une pique, qui pouvait « avoir six à sept pieds de hauteur : le haut de cette pique était « tantôt surmonté d'une main droite, ou seule, ou enfermée dans une « couronne ; c'était un symbole de fidélité ; tantôt c'était une simple « couronne, ou une figure telle que la Victoire, Hercule ou une « autre divinité. Quelquefois c'était un panache, quelquefois un fer « à cheval. Ces diverses figures servaient sans doute à faire distin- « guer soit la légion, soit la cohorte, dont les centuries faisaient « partie. Peut-être, par exemple, le fer à cheval était-il la marque « de la légion nommée *Ferrata*.

« Le bois de la pique, depuis le sommet jusqu'à la moitié au « moins de sa longueur, était garni de divers ornements qu'il est « difficile de nommer et qui paraissent diversement arrangés. « Etait-ce selon le caprice des capitaines, ou, ce qui est plus pro- « bable chaque centurie avait-elle son arrangement particulier ? « On y voit de petits boucliers de diverses formes, mais ronds « pour la plupart ; des croissants, des demi-globes ou des globes « applatis, et qui paraissent de métal taillé en écailles ; des tablettes « propres à porter des inscriptions, c'était là, sans doute, qu'était « gravé le nom de la légion, le nombre de la cohorte et de la cen-

[1] *Mémoire XIV sur la légion romaine*, t. LXIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

« turie, le nom du capitaine ; des couronnes, des traverses avec des « festons pendants, des petites figures d'édifices, des génies, des « têtes d'animaux..... Mais ce qu'on voit le plus communément sur « ces enseignes, ce sont des médaillons qui portent l'image des « Empereurs[1]. »

De plus, à l'appui de cette description, voici, entre mille, quatre spécimens antiques représentant plusieurs espèces de *signum* (fig. 14, 15, 16, 17). Les deux derniers ont été copiés sur des médailles romaines.

Ainsi, à côté, tantôt de médaillons à l'effigie des empereurs, tantôt de couronnes de laurier, de génies, de guirlandes de fleurs, ou bien encore de têtes d'animaux symboliques, tels que le dragon et le capricorne, nous voyons « de petits boucliers ronds « et « des croissants ». Or, que peuvent bien être ces petits boucliers, ornant une enseigne militaire ? ces croissants, alternés avec ces boucliers ronds?

Peut-on simplement les regarder comme des ornements quelconques, n'ayant aucune signification, que le hasard ou la mode ont changés et modifiés sans raison ? S'ils étaient placés sur tout autre objet, l'hypothèse serait admissible. Mais les enseignes d'une armée sont chose trop sacrée et de trop d'importance pour qu'on les ait traitées avec tant de légèreté et de sans-gêne : elles ont droit, certes, à beaucoup plus de respect.

N'est-on pas bien plus légitimement en droit de supposer que ces « petits boucliers » étaient des *phalères rondes*, et les « croissants » des *phaleræ lunatæ*, accordées, en récompense, à tout un manipule pour son intrépidité et son héroïsme au combat ? Ces phalères suspendues à l'enseigne, en même temps qu'elles étaient un honneur pour le manipule qui les avait méritées, étaient aussi pour lui un encouragement permanent au devoir et à toutes les vertus militaires, desquelles il devait désormais se bien garder de déchoir. Elles étaient une cause perpétuelle d'émulation et de bravoure, non

[1] Pour cette description, Lebeau a dû s'inspirer, en particulier, de César (*Bell. gall.*, VI, 31); de Varr. (L. L. V, 88); de Tit. Liv. (L. XXVII, 14). — La colonne Trajane et la colonne Antonine, à Rome, offrent, de leur côté, beaucoup de modèles de ces enseignes.

seulement pour le manipule auquel elles avaient été accordées, mais encore pour ceux qui l'avoisinaient en rang de bataille : d'autant plus que les phalères de l'enseigne paraissent s'être multipliées en proportion des actions d'éclat du manipule. C'est au moins une manière fort satisfaisante d'expliquer pourquoi les « petits boucliers ronds » et « les croissants », dont parle Lebeau, ne sont pas en nombre égal sur les différents modèles de *signum* romains, qui sont parvenus jusqu'à nous.

Du reste, cet usage existe encore de nos jours. Ne voit-on pas souvent tel régiment d'élite porter avec fierté, attachée à son drapeau, une croix d'honneur gagnée sur le champ de bataille !

III. Donc, en résumé, les objets que M. l'abbé Hamard a découverts dans ses fouilles si intéressantes, seraient, à notre avis, des phalères ; des phalères que nous désignerions volontiers, ainsi que nous l'avons fait au cours de ce travail, sous le nom de *phaleræ lunatæ*.

Les *phaleræ lunatæ* auraient été la réduction du *pelta*, comme les *phalères rondes* étaient la reproduction en petit du *parma* ou du *clypeus*. Elles auraient été ou des décorations militaires ou de simples ornements de parure ; parfois même on les eût placées, concurremment avec les phalères rondes, sur les *signum*, comme récompense de la bravoure et symbole du mérite, accordés à un manipule tout entier.

L'abbé J. Mallet,
Professeur d'Archéologie au petit séminaire de Séez.

LES EXPOSITIONS RÉTROSPECTIVES
DE BRUXELLES, DE DÜSSELDORF
ET DE L'UNION CENTRALE DES BEAUX-ARTS, A PARIS

—

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE *

—

IV.

Les grandes manifestations de Bruxelles et de Düsseldorf ont un caractère officiel ; il en est autrement à Paris, où l'initiative privée entre seule en ligne pour organiser deux Expositions au Palais des Champs-Élysées. Une Société, *L'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie*, s'arrête, en 1880, à la spécialité du travail des métaux ; une autre association, *Le Musée des arts décoratifs*, ouvre, dans un local voisin, ses salons en permanence [1]. Sous la direction de MM. Victor Gay et Dupont-Auberville, ce dernier offre présentement au public une réunion fort intéressante d'anciens tissus.

L'Union centrale, qui va recevoir notre première visite, a installé les produits modernes dans l'*atrium* transformé en jardin ; le contingent rétrospectif, emprunté à toutes les nations du globe et dont

* Voir le numéro de Janvier-Mars 1881, p. 39.

[1] Une même idée inspira l'organisation du *Musée des arts décoratifs* et du Musée de Francfort ; seulement, en Allemagne, les propriétaires des objets ne les retirent jamais, tandis qu'à Paris le contingent exposé se renouvelle par intervalles ; les deux méthodes ont chacune leur bon côté.

le chiffre est assurément très élevé, occupe les salles de l'étage [1]. Je ne m'arrêterai pas longtemps aux actualités ; si l'art industriel français, à l'heure présente, réussit à copier d'anciens modèles, il est généralement moins heureux au point de vue de l'invention. D'œuvres tant soit peu originales en orfévrerie, je n'ai guère à citer que deux bracelets de MM. Falize et G. Bapst. L'un de ces bijoux, en or repercé, rappelle, par son décor et sa technique, la charmante *armilla* romaine exposée au Trocadéro, en 1878, par Mademoiselle G. Fillon [2] ; mais, à supposer que le ciseleur parisien se soit inspiré de l'œuvre antique, il a su donner à la sienne un cachet primesautier : l'exécution, en outre, ne laisse rien à désirer, elle est hors ligne. La seconde pièce, rehaussée de plaques en émail rubis translucide d'un éclat incomparable, rentrerait dans le parti pris des écussons de la boucle de Tongres, avec un coloris plus vif et un style plus large ; toutefois, ni barbare, ni médiéval, ni Renaissance, l'objet, où le ton rouge se marie à l'or dans des proportions harmonieuses, est simplement un véritable Falize que j'applaudis sans réserve. L'émaillerie sur relief est fort appréciée des gens de goût ; ses inconvénients sont de coûter assez cher et d'être sensible aux chocs. Divers fabricants exposent des émaux de ce genre, émaux très réussis, auxquels je ne marchanderais pas la louange, si leurs thèmes primitifs, que l'on ne se donna guère la peine de varier, n'existaient pas en foule dans les collections françaises et étrangères. Au sujet des émaux champlevés, je préfère garder le silence ; l'industrie moderne a encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre la gamme flatteuse des coloristes orientaux, byzantins, allemands et limousins. Le terne et le cru sont deux écueils opposés entre lesquels doit louvoyer l'émaillerie, nos devanciers le savaient bien : il n'en est plus de même aujourd'hui, et tel qui a évité Charybde échoue résolûment sur Scylla.

De l'or et du cuivre, passons au métal qui caractérise la troisième

[1] Le président de l'*Union centrale* est M. Édouard André ; le président de l'Exposition, M. Henri Bouilhet. La besogne la plus difficile, l'installation du matériel incombait au zélé directeur de l'École nationale des Arts décoratifs, M. de Lajolais, qui s'en est acquitté à la satisfaction universelle.

[2] Voy. *Orig. de l'orfévr. clois.*, t. III, chromol.

période des civilisations, le fer. M. Locquet, ce ferronnier de Rouen qui, par de persévérantes études, vient à bout d'élever un humble métier jusqu'à la dignité d'art, exposait un *lampesier* (lustre) forgé, style du XVe siècle. Le type choisi était un modèle allemand du Musée national de Munich. N'ayant pas vu la pièce originale, M. Locquet n'a eu pour se guider qu'une assez médiocre gravure ; son œuvre n'est donc pas une servile copie, mais une large interprétation. Que le galbe en soit à l'abri de toute critique, il serait téméraire de l'avancer ; néanmoins les détails et particulièrement l'exécution sont irréprochables. Pour obtenir les effets sévères des forgerons du Moyen-Age, l'habile praticien n'a recouru qu'aux seuls outils employés alors, le marteau et la lime ; aucun luisant malencontreux, abstention complète du polissoir. Le talent et la personne de notre ferronnier m'étaient depuis longues années très sympathiques, aussi suis-je resté en défiance devant mes impressions à son égard ; j'ai donc fait appel aux lumières de plusieurs archéologues compétents, qui tous, sans exception, ont réuni leurs suffrages au mien. Une semblable unanimité de jugements ne donnait-elle pas lieu de compter sur une éclatante récompense ? Hélas ! il en a été autrement, la distinction réservée au métallurge, ce fut au tapissier qu'on la décerna. Un concurrent, versé dans la science des faiblesses humaines, avait envoyé une vitrine pleine de colifichets propres à séduire les bourgeois ; le jury s'est naturellement laissé séduire. A un travail solidement conçu et magistralement exécuté, on a préféré de fort jolies découpures auxquelles il ne manque que le style et l'intelligence de la matière à ouvrer. Le métal exige d'autres procédés que le bois ou le cuir ; le fer lui-même, avec sa couleur terne, sa faible ductilité, sa constitution fibreuse, ne se prête guère aux souplesses chatoyantes de l'or, de l'argent et du cuivre. Le fer accepte les plus fines ciselures, il sert de champ aux merveilles de la damasquinure orientale, mais il se refuse nettement à décorer les rideaux et les coussins.

Que M. Locquet ne se désole pas outre mesure d'un échec immérité ; les jurys sont loin d'être infaillibles, et leur bonne foi est fréquemment surprise. L'erreur finit toujours par se dissiper ; celle que l'on vient de commettre au préjudice d'un homme de réelle valeur sera tôt ou tard réparée. Quant à moi, pour rendre à un talent mé-

connu la place dont on l'a injustement dépossédé, j'ai dû me montrer agressif vis-à-vis de personnes que je respecte et dont l'unique faute est peut-être d'avoir trop regardé à travers les lunettes du voisin. Blâmer hors de propos n'est pas dans mes allures, de graves motifs me forcent seuls à enfreindre des habitudes prises de longue date. Pouvais-je agir différemment ; si les voix indépendantes gardent le silence, comment la vérité parviendra-t-elle à se faire entendre ?

Des spécimens de la métallurgie rétrospective ou exotique exposés dans les salles de l'étage, l'immense majorité appartient aux collectionneurs ; une imperceptible minorité sort des établissements publics. Beaucoup de ces spécimens ont déjà figuré à diverses Expositions, et ils sont assez connus pour qu'il n'y ait pas lieu de les mentionner encore ; d'autres, individuellement peu curieux, n'offrent de champ à l'étude que par leur réunion en séries ; d'autres enfin se montrent dans l'attrait de la nouveauté, ou bien n'ont pas été suffisamment appréciés à leurs débuts. Je ne m'arrêterai guère qu'aux objets de la dernière catégorie, en accordant surtout la préférence aux pièces intéressantes qui, par leur manque d'éclat ou leurs dimensions exiguës, échappent d'ordinaire aux regards du public : un simple rappel pourra néanmoins être accordé au besoin à certaines merveilles que l'on ne contemple jamais assez et auxquelles s'applique assurément l'adage : *Plus je vous vois, plus je vous aime.*

Malgré une précédente apparition au Trocadéro, en 1878, les bronzes assyriens de M. G. Schlumberger doivent arriver ici en première ligne, car les œuvres d'art de cette catégorie ne sont pas communes. Statuaires médiocres, les modeleurs des rives du Tigre ont produit des bas-reliefs, incorrects sans doute au point de vue du dessin et de la perspective, mais dont le style révèle une originalité puissante, un sentiment de grandeur que les maigres formes des tableaux sculptés égyptiens ne sauraient atteindre.

Les bas-reliefs assyriens se classent en trois époques successives et parfaitement distinctes. Au IXe siècle avant notre ère, au temps où l'on contruisit le palais de Nimroud, l'art trahit un incontestable archaïsme où la majesté cotoie la rudesse et presque la sauvagerie ; au VIIIe, à Khorsabad, sous Sargon, et à Koyoundjik, sous Senna-

chérib, tout en conservant son ampleur, il acquiert la finesse du détail et gagne en habileté d'exécution ; au VIIe enfin, vers le déclin de l'empire, il possède au suprême degré l'élégance, la vie et l'imitation exacte de la nature, mais il perd aussi le grandiose caractéristique des œuvres plus anciennes.

Adressés de Mossoul à Paris, où M. Schlumberger en a fait l'acquisition, nos monuments consistent en fragments de diverses dimensions, pris çà et là dans de longues bandes métalliques assez minces, d'abord repoussées, puis retouchées au ciselet. Ces bandes, qui durent être appliquées sur une âme en bois, offrent des personnages sobrement disposés à la suite l'un de l'autre ; ils sont accompagnés de légendes cunéiformes qui déterminent le genre des scènes représentées, ou fixent avec certitude la date à laquelle on les exécuta. En effet un des fragments contient un lambeau d'inscription, reste d'un texte beaucoup plus développé ; on y trouve le nom de Salmanassar (*Salmanu*) [1] et le protocole des titres fastueux dont se parait le monarque. Or, les traits de l'effigie royale deux fois reproduite sur nos bronzes étant en exacte concordance avec le Salmanassar II de l'obélisque de Nimroud, au *British-Museum,* le style des bas-reliefs accusant la période archaïque de la sculpture assyrienne, il ressort d'un tel groupement de faits que les débris en question appartiennent au règne du fils d'Assournazirabal (857 à 822 av. J.-C.) [2].

La première des bandes illustrées est rompue en trois morceaux; elle montre deux scènes qui eurent lieu aux environs de Baliras

[1] Comparer à la forme שלמן (*Shalman*) employée par le prophète Osée, X, 14 : Consurget tumultus in populo tuo ; et omnes munitiones tuæ vastabuntur, sicut vastatus est Salmana a domo ejus qui judicavit Baal in die prælii, matre super filios allisa. La traduction de la Vulgate est ainsi rectifiée par M. F. Lenormant :

Il s'élèvera un tumulte parmi ton peuple,
et toutes tes forteresses seront détruites,
comme *Schalman a détruit Beth-Arbel*
au jour de la guerre
où la mère fut écrasée avec ses enfants.

Le texte hébreu porte en effet כשד שלמן בית ארבאל, *comme la ruine de Shalman à Beth-Arbel.* S. Cahen, *La Bible,* t. XII, p. 23.

[2] Voy. J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 97.

dans le Liban, ville et région désignées par quelques mots tracés au-dessus des personnages. D'abord on reconnaît Salmanassar entouré de sa maison, coiffé de la *kuburru* (tiare droite) et vêtu de la *subat sarruti* (robe talaire royale). Le monarque, appuyé sur un arc, semble haranguer les officiers debout en face de lui : le chef des eunuques ou du palais (*nir ekalli*, רב-סריס de la Bible); un homme barbu qui pourrait être le directeur de l'administration civile (*abarakku*), accompagné lui-même de deux eunuques, scribes de la chancellerie royale. Derrière le maître, un autre eunuque l'abrite sous le parasol (*salmattu*) insigne du pouvoir souverain ; suivent quatre gardes armés, tant eunuques que soldats. Le second tableau figure une reconnaissance militaire opérée dans le Liban. Trois fantassins, casque conique et longue cotte de mailles, s'avancent l'arc tendu ; personnification de l'infanterie assyrienne, ils sont précédés de deux biges qui commencent à gravir les pentes de la montagne. Chacun de ces chars de guerre (*narkabatu*) porte un archer et un aurige (*nagiru*); la légende est tracée de telle sorte que le mot Liban (*Labnani*) se trouve placé juste sur leurs têtes. L'inscription du fragment le plus étendu, après celui qui vient d'être décrit, est ainsi conçue :

De l'or *(hurasi)*, de l'étain (*anaki)*, du bronze *(s'iparri)*, de l'onyx (*ugnu)* précieux, j'ai perçu en tribut.

Le sujet du bas-relief est le transport, à travers l'Euphrate, des contributions énumérées ci-dessus ; on voit s'y dérouler les diverses phases de l'embarquement, du passage et du débarquement. Sur la rive du fleuve, à droite du spectateur, on achève de charger un bateau déjà presque rempli de lingots en forme de briques et d'un assortiment de cornes de buffles, denrée très prisée en Assyrie. Une autre barque, halée à la cordelle, vient aborder la rive opposée ; plus loin, le long d'une berge inondée, les colis, lingots métalliques, rognons de gemmes, étoffes, circulent, emportés à dos d'homme, dans des couffes de sparterie ou sur un brancard. Le type des chalands ici figurés est particulièrement remarquable : ils semblent d'un faible tonnage ; absence complète de mâts et de rameurs ; un seul matelot, debout à l'arrière, y manœuvre à la godille ; la poupe et la proue, d'égale hauteur, se dressent en protome

de cheval. « Sauf, dit M. F. Lenormant, que le plus souvent l'acrotère de l'avant est seule en tête de cheval, cette forme de navire est presque la seule que nous voyons dans les sculptures assyriennes. C'est le type des *vaisseaux d'Assyrie*, celui que l'on appelait *assurituv* [1], et les monuments nous en montrent quelquefois d'un assez fort échantillon, avec des rameurs et un mât central, comme ceux qui servent à un transport de bois de construction dans un grand bas-relief de Khorsabad, conservé au Louvre [2], ou bien simplement menés à la rame, mais par une nombreuse chiourme, comme celui où un bas-relief de Koyoundjik montre Assourbanabal chassant au lion sur un des deux grands fleuves qui embrassent la Mésopotamie [3]. » Les navires aux extrémités relevées, avec ou sans têtes d'animaux, sont essentiellement primitifs ; ils furent en usage chez les peuples navigateurs du Nord, les *Drakkar* et *Snekkar* (Dragons ou Serpents) scandinaves étaient ainsi construits : telles nous apparaissent les nefs qui portèrent en Grande-Bretagne les Normands de Guillaume le Conquérant [4], tels sont encore certains bâtiments anglais du XIIIe siècle, et les gondoles vénitiennes dont la forme n'a guère changé [5].

Bien qu'ayant fait certainement partie du même ensemble, deux fragments beaucoup moindres accusent une main plus inexpérimentée et une exécution plus grossière. L'un offre la réplique fortement tronquée de la scène déjà décrite, Salmanassar au milieu de ses officiers ; l'autre, où l'on distingue un char de guerre escorté par des fantassins, est un lambeau d'épisode militaire.

Une inscription cunéiforme, relatant la seizième expédition de Salmanassar II au-delà de l'Euphrate, nomme expressément les montagnes du pays de Ba'lira's, et mentionne le tribut volontaire payé aux Assyriens, par Jéhu, roi d'Israël, après leur éclatante victoire sur le monarque syrien, Hazaël [6]. Selon toute probabilité, les

[1] *Cuneif. of West. Asia,* t. II, pl. 46, l. 2, c-d.

[2] Botta, *Monum. de Ninive,* t. I, pl. 32-34.

[3] G. Rawlinson, *The five great monarchies,* 1re éd., t. I, p. 447.

[4] Voy. Montfaucon, *Monum. de la monarchie française,* t. I, pl. 35, 40 à 42.

[5] Voy. *Le Moyen-Age et la Renaiss.*, t. II, MARINE par A. Jal, fol. XIX, v., sceau de la ville de Dunwich, et fol. XVI, r., gondole vénitienne, 1597.

[6] Ménant, *Annales etc.*, p. 116.

bronzes de M. Schlumberger ont trait à la campagne entreprise vers 841 avant J.-C. [1].

Quel était l'usage de nos bandeaux historiés ? On a pensé à des revêtements de meubles ou de lambris. Cette attribution n'est pas à rejeter de prime abord, car M. Schlumberger tient de la même source plusieurs débris analogues de bronze repoussé, figurant aussi des sujets, et courbés de manière à pouvoir habiller des colonnes ou des chapiteaux. Mais voici que l'Angleterre possède aujourd'hui une nombreuse série de lames métalliques illustrées de bas-reliefs, lames tout à fait pareilles aux objets qui viennent d'être décrits, et dont on connaît exactement la provenance et la destination ; appliquées jadis sur les vantaux des portes d'un palais bâti par Salmanassar II, elles sont décorées de scènes relatives au règne du célèbre monarque [2]. En face de rapports si étroits, serait-il interdit de soupçonner une origine commune aux bronzes de Paris et de Londres ?

Une remarque en passant : l'Égypte, l'Assyrie et la Perse accompagnaient de légendes explicatives leurs sculptures murales, leurs repoussés, leurs bijoux ou leurs ivoires. Cet usage, qui a révélé tant de faits curieux aux historiens comme aux archéologues, semble demeurer étranger à l'Antiquité classique ; l'Occident le voit poindre sur les diptyques consulaires de la décadence impériale, puis s'impatroniser ensuite chez les Byzantins et chez les artistes du Moyen-Age. N'y a-t-il pas là une preuve nouvelle de l'énorme influence que l'Orient exerça sur l'Europe à partir de Constantin-le-Grand ? Certes, après le triomphe de l'Église, émailleurs et imagiers n'avaient nullement besoin de spécifier, au moyen de l'écriture, des épisodes de la Passion, de saints personnages, des sujets empruntés

[1] Voy. *Gazette archéol.*, 1878, n° 4, pl. 22 à 24, *Bas-reliefs de bronze assyriens*, par M. F. Lenormant. — L'humiliation infligée à Jéhu se perpétua chez ses successeurs jusqu'à la chute de Samarie ; Osée y fait plusieurs fois allusion, mais son verset 9 du chapitre VIII frappe directement le but :

כי-המה עלו אשור פרא בודד לו אפרים התנו אהבים

« Car ils sont allés vers Ashour, onagre qui vit solitaire ; Ephraïm (Israël) paie des amis. » Cahen, loc. cit., p. 17.

[2] Voyez la magnifique publication de la Société d'archéologie biblique, *The bronce ornaments of the palace gates of Balawat*, in-fol., 1880, nombreuses planches.

à l'Ancien Testament ; alors, lettré ou illettré, chaque fidèle sachant à quoi s'en tenir sur la valeur significative des types hiératiques, les légendes devenaient inutiles : néanmoins l'iconographie byzantine et médiévale y a fréquemment recouru. Quelles considérations purent motiver de tels pléonasmes, si ce n'est un désir d'imiter le vieux bavardage lapidaire des fils de Sem et de Cham ?

J'ai déjà fait plus haut une sortie contre les faussaires, ces dangereux ennemis de la science qu'ils cherchent incessamment à pervertir ; les bronzes de M. Schlumberger vont me fournir l'occasion de signaler un nouvel attentat commis aux dépens de la crédulité archéologique. Il y a peu de mois, un amateur d'Arras acquit d'un brocanteur d'Amiens une tablette de bronze prétendue assyrienne, tablette qui offrirait un intérêt tout spécial si l'on n'y reconnaissait pas la main impudente du contrefacteur. Rectangle de 0^m 26^c sur 0^m 17^c, le monument représente un rite funéraire, genre de scène excessivement rare — à supposer qu'on l'y ait jamais rencontré — dans les régions baignées par l'Euphrate et le Tigre. Sur un lit de forme cubique, gît un cadavre les bras étendus le long du corps. Aux pieds et à la tête, deux prêtres en robe talaire à manches courtes, l'un desquels tient la *situla* liturgique. Au-dessus du défunt, rampe un serpent dont les ondulations supportent une colombe et une urne, d'où s'élance un petit uræus ; une inscription cunéiforme en trois lignes remplit la face du lit funèbre ; un mot de la même écriture avoisine la gueule ouverte du principal reptile : les personnages, au type sémitique fortement caractérisé, ont la barbe et la chevelure frisées en spirale. Premier indice de fraude, la pièce n'est pas exécutée au repoussé, mais intaillée à l'exemple des bas-reliefs égyptiens et des cylindres asiatiques qui lui servirent assurément de modèle ; elle a, tout compté, un arrière-goût phénicien qu'une légende punique aurait accentué davantage. Par bonheur le fabricant ignorait des circonstances dont la clef échappe au vulgaire ; dédaigneux du phénicien, il s'est attaché au cunéiforme, et le cunéiforme l'a trahi, car, ni à Paris, ni à Londres, on n'a pu déchiffrer une seule lettre de l'inscription. Notre tablette rentre donc dans la même catégorie que la fameuse hache gauloise qui trônait à l'exposition rétrospective belge, hache dont le manche de

chêne porte gravé en creux l'effigie du Dieu Taranis. Néanmoins le métal offre ici plus d'inconvénients que le bois : la tablette est fondue, et son prix de vente est trop minime pour qu'on n'en ait pas tiré un certain nombre d'exemplaires ; aussi j'ai voulu la dénoncer afin de mettre les collectionneurs en garde.

Ainsi que l'on devait s'y attendre, la numismatique occupe une large place aux Champs-Elysées. M. le baron L. de Hirsch a envoyé une vitrine renfermant des monnaies en or, argent et bronze, venues de l'Asie Mineure, de la Grèce et de ses colonies septentrionales, de l'Italie, de la Sicile, de l'Orient, de l'Afrique. Elles se divisent en sept séries qui vont de l'an 480 avant Jésus-Christ à l'ère chrétienne. Le médaillier de M. le vicomte de Ponthon d'Amécourt n'a pas besoin de réclame, il est connu de tous les savants et justement apprécié pour le choix des spécimens. Les suites romaines et byzantines du zélé numismate sont en or ; elles embrassent une période qui part de l'an 150 avant Jésus-Christ, et finit à la chute de l'Empire d'Orient (1453). Terminons avec le classique en mentionnant les vitrines de MM. Alfred Danicourt et Auguste Dutuit : outre l'or, ces dernières contiennent aussi des pièces d'argent et de bronze.

Les séries monétaires, appartenant ou se rattachant aux Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), qu'expose M. l'Intendant-Général Robert, ont une importance capitale. Rois de Germanie, princes ecclésiastiques, chapitres, cités, échevins, familles, classés par groupes distincts, étalent leurs noms, leurs symboles, leurs armoiries, empreints sur les flans destinés aux transactions commerciales ou sur des jetons : c'est l'histoire complète d'une Province tracée en caractères inaltérables[1]. N'oublions pas M. Charles van Peteghem (médailles et jetons des Corporations, Métiers, Serments, Paroisses et Administration de la ville de Paris), non plus que M. Hoffmann (monnaies suédoises de nécessité, Charles XII, Frédéric de Hesse et Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp ; 1710 à 1752).

Au Trocadéro, en 1878, il ne fallut pas, à M. Julien Gréau, moins d'une demi-travée pour loger ses terres-cuites ; en 1880, je renonce

[1] Si j'ai bonne mémoire, mon défunt ami, le savant et regrettable ingénieur G. Boulangé, avait également colligé la numismatique messine. Cette collection, qui n'est jamais venue en Artois, doit se trouver pour le moment à Nancy.

à compter les antiquités de métal qu'il expose aux Champs-Élysées : bornons-nous à dire que leur notice très sommaire occupe 52 pages du Catalogue. L'Égypte, la Phénicie, la Grèce, Rome, la Gaule, même un peu aussi le Moyen-Age, ont contribué à meubler le cabinet de M. Gréau d'échantillons innombrables, bronze, or, argent, plomb, fer, et il les a mis libéralement à la disposition du public. Maintenant, par quelle brèche envahir cette forteresse bondée de statuettes, de figurines, d'ustensiles, d'armes et de bijoux qui, tous, exigeraient un commentaire ? Il y a des obstacles devant lesquels la meilleure volonté est contrainte de s'arrêter.

Dans une mesure plus restreinte, citons encore, au sujet de l'Antique, les noms de MM. Édouard André, Danicourt, Alexandre Delaherche, Eudel, Théophile Habert, Charles Mannheim, Marini, Arsène Olivier, Rollin et Feuardent. La couronne d'or étrusque de M. Enrico Penelli, et surtout sa *sella* pliante (δίφρος ἀγκυλόπους) en fer plaqué d'argent, ornée de têtes et de pattes de bélier en argent massif, doivent fixer l'attention : de semblables objets sortent de la règle ordinaire.

Les morceaux envoyés par M. Charvet ne sont pas nombreux, mais la plupart ne laissent rien à désirer. Œnochoé en bronze repoussé, représentant une fête bachique ; elle a été trouvée sur les bords du Rhône, en 1861, dans les ruines d'une villa romaine bâtie au pied des roches de Condrieu[1]. *Catinum* (πάροψις) en bronze recouvert d'argent ; le décor du marli rappelle certains motifs du Parthénon ; travail grec ; revers exécuté au tour ; supports, trois petits chiens : pêché au fond du Rhône, à Arles, en 1860. Patère d'argent doré en partie : on me permettra d'accorder quelques lignes à cette remarquable pièce ; je l'avais déjà vue à l'Exposition de Bonn, et elle m'a laissé un souvenir qui ne s'est point effacé.

Exhumée aux environs de Valence (Espagne), près du phare de Cullera, notre patère a la forme d'une casserole à manche plat[2] ; le diamètre de la coupe est de $0^{m}11^{c}$, le manche mesure $0^{m}09^{c}$ en longueur ; l'intégralité du vase est enrichie de reliefs réparés et ciselés après la fonte. Sur la patte on voit Jupiter debout près d'un

[1] Voy. Frœhner, *Musées de France*.

[2] La patère émaillée de Pyrmont, décrite plus haut, a exactement la même forme.

autel allumé, un long sceptre dans la main gauche ; à ses pieds, un aigle flanqué de deux torches (*fax*, φανός) : les extrémités du croissant d'attache se terminent en têtes de marsouin. Les scènes de la coupe figurent quatre épisodes des amours du Maître des dieux : 1° Jupiter prenant l'aspect de Diane pour séduire Callisto ; 2° Jupiter et Junon ; 3° Léda ; 4° Ganymède. Ce dernier groupe me semble fort curieux, aussi j'en ai fait graver une réduction [1].

Groupe tiré de la patère de M. Charvet.
(D'après M. le baron de Witte.)

L'art grec s'ingénia autant que possible à féminiser les images du fils de Tros ; l'art romain les virilisa davantage, mais en cherchant néanmoins à se rapprocher du type gracieux. Ici nous n'avons rien d'analogue ; le lourd et grossier paysan, qui tient son aigle à peu près comme un dindon exposé au marché, justifie pleinement un passage d'Apulée où la dépravation antique, aux premiers siècles de notre ère, outrepasse les bornes de l'ignoble [2].

On lit au fond d'un vase une inscription ainsi conçue en capitales du IIIe siècle :

AIF. PAVIINA
DVS.

Le nom propre *Paulina* et les trois dernières lettres, D, V, S (*dedit, votum solvit*) n'offrent aucune difficulté ; il en est autrement des

[1] Ce cliché appartient à une iconographie de Ganymède, publiée dans les *Origines de l'orfévrerie clois.*, t. III.

[2] *Metam.*, VIII. Ac dehinc lauti, quemdam fortissimum rusticanum..... comitem cœnæ secum ad ducunt : etc. etc.

caractères AIF dont le second pourrait être un L : constituent-ils une abréviation onomatologique, désignent-ils les *Fata*? Je n'entreprendrai pas de résoudre la question [1].

La splendide vitrine de Madame la comtesse Dzyalinska étale, au milieu d'objets de haute valeur, un écrin contenant une pièce des plus rares et des plus intéressantes pour l'étude. Il s'agit d'un *encolpium* cruciforme en or, muni d'un gros anneau de suspension, et s'ouvrant par le bas au moyen d'une charnière. Le système mesure en hauteur 0m 095m, bélière comprise : les bras ont 0m 054m de long sur une largeur moyenne de 0m 018m, l'épaisseur est de 0m 013m. La face montre un Christ en croix, vêtu du *colobium* angusticlave ; il a les bras nus et parfaitement horizontaux : ses pieds reposent sur un *suppedaneum* triangulaire : sa tête barbue est entourée du nimbe crucifère. Au sommet, un *titulus* patté, avec l'inscription latine en caractères grecs

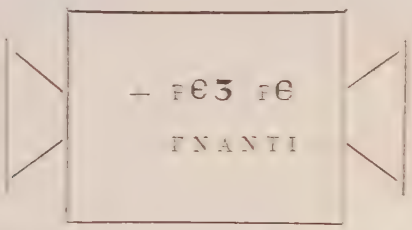

X ristus) *rex regnanti* uni. surmontée d'un soleil et d'une lune radiés : une bordure denticulée encadre l'image divine. Au centre du revers, apparaît le buste du Christ Docteur, inscrit dans un cercle : à droite et à gauche, deux anges agenouillés : en haut la Vierge Θεοτόκος à mi-corps : aux bas, deux Saints en pied. Sur la tranche, court l'inscription suivante entre deux cordons d'enroulements gravés :

+ ΑΓΙΟϹ + ΑΓΙΟϹ + ΑΓΙΟϹ ΚΥΡΙΟϹ ϹΑΒΑΩΘ, ΠΛΗΡΙϹ Ω ΟΥΡΑΝΟϹ ΚΕ Η ΓΗ ΤΗϹ ΔΟΞΗϹ ΑΥΤΟΥ. ΩΔΑΜΑ ΕΝ ΤΟΙϹ ΥΨΥϹΤΟΙϹ. ΕΥΛΟΓΗΜΕΝΟϹ Ω ΕΡΧΟΜΕΝΟϹ ΕΝ ΟΝΟΜΑΤΙ ΚΥΡΙΟΥ. ΑΜΗΝ.

[1] Voy. Helbig, *Bullet. de l'Inst. archéol.*, 1865, p. 120 et sq.; le baron de Witte, ap. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXX, pl.; Frœhner, *ouv. cit.*

Ce texte, dont je reproduis à peu près le fac-simile en espaçant les mots, n'est autre chose que l'*hymnus victoriæ* (ἐπινίκιον) des anciennes liturgies grecques de saint Basile (+ 379) et de saint Jean Chrysostome (+ 407) : Αγιος, ἅγιος, ἅγιος, κύριος σαβαὼθ, πλήρης ὁ οὐρανός καὶ ἡ γῆ τῆς δόξης σοῦ, ὡσαννὰ ἐν τοῖς ὑψίστοις. Εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου, ὡσαννὰ ἐν τοῖς ὑψίστοις [1].

L'hymne grec est presque identique à la formule romaine : *Sanctus, Sanctus Dominus, Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini, hosanna in excelsis.* Il ne se trouve jamais tout à fait conçu ainsi dans les autres anaphores orientales, excepté probablement dans la liturgie alexandrine de saint Grégoire [2].

En collationnant l'inscription de notre *encolpium* avec l'ἐπινίκιον de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, on constate, sur la première : αὐτοῦ au lieu de σοῦ ; quelques variantes d'orthographe dont je m'occuperai plus loin ; enfin la suppression de la seconde acclamation ὡσαννὰ etc., remplacée par ἀμὴν, changement qu'un défaut d'espace motiva sans doute.

L'objet qui vient d'être décrit sert d'étui à une croix d'or massif (haut. totale 0^{m} 068^{m}, larg. 0^{m} 052^{m}) dont voici la figure exacte [3].

[1] Voy. Goar, *Rituale Græcorum,* p. 266 et 76.

[2] Voy. Renaudot, *Liturgiarum orient. collectio,* t. I, p. 101. Je dis probablement, attendu que les mots πλήρης ὁ οὐρανός sont suivis d'un *etc.* La formule de la liturgie syriaque attribuée à l'Apôtre saint Jacques se rapproche néanmoins beaucoup des hymnes grec et romain : Sanctus, sanctus, sanctus *es* Dominus Deus Sabaoth, pleni *enim* sunt cœli et terra, gloria, *honore et majestate* tua *Domine,* hosanna in excelsis. Benedictus qui venit *et qui venturus est* in nomine Domini. Hosanna in excelsis. Id., *ibid.,* t. II, p. 31.

[3] Elle est déjà reproduite, pl. I, fig. 4, d'après un croquis fautif pris à la hâte dans l'Exposition à travers un vitrage. Depuis lors, Madame la comtesse Dzyalinska a bien voulu me permettre d'aller dessiner chez elle les pièces de sa magnifique collection qui m'intéressaient le plus : aussi je prie la noble dame de recevoir ici l'expression de ma sincère et respectueuse gratitude. Il me reste le chagrin d'avoir trop insuffisamment copié les parties historiées de l'*encolpium* pour les faire exécuter en gravure ; mais ne dois-je pas laisser quelque besogne à notre illustre maître, M. le Commandeur de' Rossi, dont cette pâle esquisse mettra vraisemblablement la sagacité en éveil.

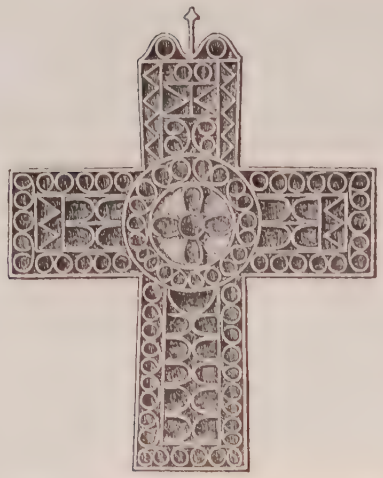

Croix cloisonnée; collection de Mme la comtesse Dzyalinska.

Le sommet est muni d'une goupille. La face antérieure, légèrement creusée en auge, cloisonne des tables translucides serties sans rabattu ; elles sont rouges pour la plupart, vertes seulement aux triangles latéraux du *titulus* et aux cantons du disque central : les premières en grenat, les autres en verre antique. L'esquisse du décor est obtenue au moyen de bandelettes métalliques indépendantes, soudées à la plaque d'excipient ; l'aspect général est un peu lourd et l'exécution laisse à désirer ; il y manque la finesse caractéristique de la boucle de Tongres et des incrustations à froid de la même école. La face postérieure offre une scène complète, l'Assomption : la Sainte Vierge, les mains en l'air, s'élance hors d'un trou carré représentant sa tombe ; sur les croisillons, dix Apôtres assistent à l'apothéose de la Mère de Dieu, que le Christ, assis sur l'arc-en-ciel, au sein d'une gloire, vient accueillir dans la demeure des Élus.

Les personnages et les ornements, tant de l'étui que de la croix, sont niellés ; le nielle est appliqué sur un fond champlevé et guilloché que des dégradations partielles ont çà et là mis à nu.

A quelle époque, à quelle nationalité, attribuer une œuvre homogène malgré sa double technique, œuvre que l'orfévrerie byzantine semblerait réclamer au premier abord? Deux érudits que j'ai consultés, M. l'abbé Duchesne, à Paris, mon savant ami, le R. P. Mar-

tinov S. J., à Prague, se sont accordés pour répondre que la paléographie ne fournissait aucun indice certain. Soumis aux décisions d'autorités aussi compétentes, je vais me rabattre sur les autres détails pour tâcher d'en obtenir la solution du problème : il est à craindre que l'enquête ne soit longue et qu'elle n'aboutisse pas entièrement ; qu'importent les arguments et les résultats d'aujourd'hui, si ces jalons plantés à la hâte peuvent être utilisés ailleurs dans un prochain avenir.

Le livre sur Monza, du chanoine Frisi, décrit et publie un *encolpium* dont les archiprêtres de la basilique de Saint-Jean-Baptiste se servent lorsqu'ils officient pontificalement [1]. Le bijou consiste en une croix d'or à branches inégales, orlée de granules et munie d'un anneau traversant une petite bélière ; à l'intérieur est enchâssé un crucifix (haut. 0m 048m) vêtu du *colobium* angusticlave ; aux extrémités des croisillons, les figurines en pied de la Vierge et de saint Jean ; à la tête un *titulus* patté, inscrit aux sigles I C X ; au-dessus, le soleil et la lune symbolisés par un O et un C ; sous les bras, on lit les paroles du Sauveur :

ΙΔЄ O VC COV — ΙΔOV H MP COV.

Le tableau est recouvert d'un épais cristal de roche biseauté, maintenu par 16 petits boutons amygdaloïdes. Frisi dit, que personnages et accessoires *sono a puro smalto;* mais sa gravure, toute défectueuse qu'elle soit, laisse néanmoins deviner que l'auteur entend, par *puro smalto*, un émail monochrome, un nielle ; cette hypothèse me semble pleinement confirmée par la reproduction de M. l'abbé Bock, reproduction, dont l'exactitude ne laisse rien à désirer [2]. Suivant une tradition admise, l'*encolpium* de Monza aurait été envoyé à la reine des Lombards, Théodelinde, par le pape saint Grégoire-le-Grand, aux environs de l'année 604 [3].

Sauf quelques écarts dans les détails, une frappante analogie règne entre le crucifix précédent et celui de Madame la comtesse

[1] *Memorie storiche di Monza,* t. I, pl. VI, fig. 3, p. 32 et sq.

[2] *Geschichte der liturg. Gewaender*, t. II, pl. 29, fig. 1.

[3] Excellentissimo autem filio nostro Adulouvaldo regi transmittere phylacteria curavimus; id est crucem cum ligno sanctæ crucis Domini etc. S. Grégoire, *Epist.* XIV, 12, ap. *Opera omnia,* t. II, col. 1270, in-fol., Paris, 1705.

Dzyalinska ; même attitude, même costume, même technique : les deux bijoux ont donc une origine commune. Or, le *colobium* (tunique sans manches) angusticlave est un habillement latin ; je ne l'ai rencontré qu'aux catacombes romaines [1], et les *vestes clavatæ* ou *virgatæ*, figurées par l'iconographie byzantine, sont de véritables dalmatiques [2]. Une exception doit pourtant être signalée, et c'est à Monza qu'on la trouvait ; deux amulettes elliptiques, aujourd'hui disparues, offrent des crucifix couverts de *colobia* angusticlaves [3] ; des légendes grecques qui les accompagnent, il ne faudrait pas conclure trop vite que ces icones soient de pure fabrication orientale, aussi je ne crains guère de leur part une opposition trop vive à la thèse qui va être soutenue. La robe talaire fournit de plus un indice d'antiquité : bien que les textes évangéliques et les Prophètes s'accordent pour affirmer que le Sauveur fut dépouillé de ses habits avant d'être cloué à l'instrument du supplice [4], un respect facile à comprendre imposa vraisemblablement aux imagiers chrétiens primitifs l'obligation de cacher aux yeux des Fidèles la nudité traditionnelle de la Personne divine sur la croix. En effet, les plus anciens crucifix connus portent la *vestis talaris* [5] ; le célèbre *graffito* du Palatin (*Crucifix blasphématoire*) est lui-même couvert d'un *colobium* écourté, en dépit de l'usage romain [6], circonstance qui m'engagerait à suivre l'opinion du R. P. Garrucci, et à voir, dans cette caricature onocé-

[1] Voy. Paul Allard, *Rome souterraine*, pl. V, fig. 1.

[2] Voy. *Menologium Græcorum*, t. II, pass., in-fol., Urbin, 1727; *Les arts somptuaires*, t. I, pl. 29 ; les mosaïques de Ravenne qui, malgré leurs légendes latines, sont l'œuvre d'artistes grecs.

[3] Voy. Frisi, loc. cit., fig. 1 et 2.

[4] Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus, sortem mittentes : ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea et super vestem meam miserunt sortem. S. Matthieu, XXVII, 35. David, Psaume XXI, 19. Voy. encore S. Marc, XV, 24; S. Luc, XXIII, 34 ; S. Jean, XIX, 23 et 24.

[5] Mgr Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, CRUCIFIX, III, 2e éd., p. 228, en donne une liste à laquelle j'ajouterai la remarquable miniature d'un ms. latin du IXe siècle, *Lection. evang.*, à la Bibl. roy. de Bruxelles; voy. *Le Moyen-Age et la Renaiss.*, MINIAT. DES MANUSCRITS, pl. A, fig. 2.

[6] Chez les Romains, on crucifiait les criminels dans un état de nudité complète ; voy. Artémidore, *Oneirocriticon*, II, 58.

phale du IIIe siècle, l'insolente imitation d'effigies alors révérées [1]. Le premier témoignage, relatif à la dénudation du torse sur les crucifix, émane de saint Grégoire de Tours (VIe siècle) qui mentionne un Christ ainsi peint dans l'église de Saint-Génès, à Narbonne : *Pictura quæ Dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum* [2]. La cause de cette priorité serait la distance qui séparait la Gaule du grand foyer du paganisme, Rome, où les vieilles traditions d'intolérance furent plus vivaces à se maintenir [3]. Une miniature du *Sacramentaire* de Gellone (VIIIe siècle) complète la brève description de l'historien des Francs, d'autant mieux que le diocèse de Lodève, où ce volume fut écrit et illustré, relevait de la Métropole Narbonnaise : le Christ de Gellone est ceint d'un ample *semicinctium* qui va de la taille aux genoux [4]. L'époque carolingienne inaugura sans doute l'étroite écharpe de linge, encore usitée aujourd'hui [5] ; toutefois *semicinctium* et *vestis talaris* marchèrent parallèlement jusqu'au XIIe siècle inclus, témoin l'admirable crucifix émaillé que possède l'église de Montlevon (Aisne), crucifix dont la fabrique de Limoges peut, à juste titre, se montrer orgueilleuse [6].

D'après Mgr Martigny, le plus ancien monument iconographique de l'Assomption serait une fresque du IXe siècle, découverte dans la basilique primordiale de Saint-Clément, à Rome [7]. Une époque relativement aussi moderne accroît de beaucoup l'intérêt offert par la

[1] *Il crocifisso graffito in casa dei Cesari,* Rome, 1857. Voy. encore Becker, *Das Spottcrucifix,* Breslau, 1866 ; F. X. Kraus, *Das Spottcrucifix und dessen neueste Deutung,* Vienne, 1869 ; Id., *Das Spottcruc. und ein neuentdecktes graffito,* Fribourg en Brisgau, 1872 ; Ch. de Linas, *Le crucifix blasphém. du Palatin,* ap. *Rev. de l'Art chrét.*, 1870, pl.

[2] *De gloria martyrum,* I, 23.

[3] Martigny, loc. cit., p. 227.

[4] Voy. *Le Moyen-Age etc.*, MINIATURES, pl. III ; Bibl. nation.

[5] Voy. *Arts sompt.,* t. I, pl. 14 et 22, IXe s., Bibl. nation.

[6] Le dessin de cette admirable statuette, vêtue d'une tunique à manches par-dessus une robe talaire, m'a été communiqué par M. Pilloy, de Saint-Quentin ; la planche de cet habile artiste doit probablement illustrer une publication locale dont j'ignore le titre.

[7] *Ouv. cit.,* FÊTES, p. 318. Mozzoni, *Tavole chronol. della chiesa univers.*, sec. IX, p. 108, fig.

scène niellée au dos du bijou cloisonné de Mme la comtesse Dzyalinska ; scène, où l'on ne peut méconnaître l'Assomption, puisque les pieds de la Vierge ne touchent pas le sol, et qui est d'ailleurs entièrement conforme à la légende grecque insérée dans le *Ménologe* de Basile II (976-1025).

Ἡ κοίμησις τῆς ὑπερενδόξου Δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου (*Dormitio gloriosissimæ Dominæ nostræ Deiparæ*). Cum placuisset Deo suam genitricem ad se assumere, ipsi per Angelum translationem suam annunciavit : quæ ubi audivit, lætata est ; et ad montem Olivarum ascendens, cum orasset, domum suam revertitur ; præparatisque omnibus, quæ ad sepulturam erant necessaria, suum accepit filium : ac ingenti tonitru facto, Apostoli omnes ex terræ finibus per nubes ad immaculatum ejus corpus (ἄχραντον σῶμα) curandum accesserunt : et supra lectum ipsa sese componens, sanctam suam animam in manus Filii Deique sui tradidit. Ipsius vero purissimum corpus a sanctis Apostolis sepultum, post tertiam diem non est repertum. Sepulcrum enim adaperiens Thomas, qui sero venerat, ut Ipsanum adoraret (πρὸς τὸ προσκυνῆσαι τὸ λείψανον), illud haudquaquam invenit ; id siquidem transtulerat Deus in locum, quem ipse scit ; sed lintea dumtaxat fuere reperta [1].

Le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, auquel ce passage est emprunté, manquant d'illustrations au mois d'Août, ne fournit pas les termes matériels de comparaison qui seraient à désirer, mais l'hagiographe y formule exactement les données inspiratrices de l'orfévre. Le burin du second n'omet aucun des détails tracés à la plume par le premier : résurrection du corps immaculé de Marie que le Christ admet dans sa gloire ; les Apôtres portés sur les nuages et réduits à dix par suite de l'absence de saint Thomas qui arriva trop tard pour assister au miracle. — Le Sauveur, n'ayant pas appelé directement à l'Apostolat saint Matthias, que les onze élurent ensuite à la place de Judas, ce motif, à l'égal d'une nécessité symétrique, justifierait aussi le nombre dix. — Le récit latin de Jacques de Voragine, tiré d'un livre apocryphe de saint Jean, n'est guère que la paraphrase de la légende grecque, avec force broderies et le concours de saint Paul dont les Orientaux ne parlent pas [2].

[1] *Menol. Græc.*, t. III, p. 203.

[2] *Légende dorée*, trad. française, t. I, p. 269 et sq.; Paris, Gosselin, 1843. — Au sujet du nombre des Apôtres présents à la mort de la Vierge, l'iconographie latine du Moyen-Age ne semble pas s'être conformée aux traditions grecques admises par Jacques de Voragine. En effet, le R. P. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéol.*, t. II, p. 44 et 46, reproduit, d'après les dessins du R. P. A. Martin,

Des nombreuses pièces analogues que j'ai tenues en mains, aucune, hormis la croix centrale du plateau de Gourdon, au Cabinet des Médailles de Paris [1], ne rappelle, par l'aspect ou la technique, la mosaïque qui décore la face antérieure de notre *encolpium*. La sertissure sans rabattu est un procédé ordinaire de l'orfévrerie dite barbare ; néanmoins cette orfévrerie n'offre guère de cloisons indépendantes ; elle les relie ordinairement par la soudure de manière à obtenir un réseau continu. Le dessin, purement géométrique et très correct, manque d'élégance ; on y constate l'emploi du triangle, motif favori de l'ornementation primitive chez les peuples septentrionaux. En fin de compte, le lapidaire reste ici à une telle distance du niellеur, que l'on se demande si l'on n'a pas sous les yeux le résultat d'une association industrielle. Aux côtés d'un artiste, maître absolu des secrets du *nigellum*, apparaît un joaillier qui a perdu les saines traditions du cloisonné à froid ; son ouvrage accuse la décadence du métier : un sentiment instinctif m'oblige à penser que la grande croix carolingienne de Saint-Denis (voy. § III) devait être du même genre.

La forme de notre croix est latine, avec une légère tendance au *patté* byzantin ; cette forme, affectée par la croix de Gourdon, se rencontre également sur l'*encolpium* exhumé dans les fouilles prati-

deux ivoires occidentaux figurant l'Assomption. Le premier est un oliphant de travail barbare, qui peut dater du Xe siècle ; la Vierge, en style d'*orante*, apparaît sous une arcade cintrée ; deux anges l'accostent ; six autres supportent la gloire dans laquelle se montre le Christ ; *douze* bustes d'Apôtres flanquent le tableau principal. Le second, panneau allemand du XIIe siècle, serait pris pour une Descente du Saint Esprit, si l'on n'y voyait la seconde Personne de la Sainte Trinité au lieu de la troisième. La Vierge, de face, prie, les mains ouvertes à la hauteur de la poitrine ; *douze* Apôtres l'escortent. Rien, dans ces sculptures, où les pieds du personnage principal touchent le sol, n'exprime l'idée hyperphysique d'un enlèvement au ciel.

[1] Voy. Labarte, *Hist. des arts industr.*, chromol. ; de Caumont, *Abécéd. d'archéol.*, 5e éd., p. 116 et 117, fig. ; Chabouillet, *Catal. général des camées etc. du Cabinet des Médailles*, p. 368 à 370. Ce plateau d'or, incrusté de verres rouges, qu'accompagnait un petit calice du même métal, a été trouvé à Gourdon (Côte-d'Or) avec des *aurei* de Léon, Zénon, Anastase et Justin Ier. Les monnaies du dernier, qui mourut en 527, permettent de fixer au VIe siècle la date des pièces d'orfévrerie.

quées à l'intérieur de la basilique constantinienne de Saint-Laurent-Hors-des-Murs, où il décorait la poitrine d'un squelette [1]. Le bijou romain, en or niellé, ne saurait être de beaucoup postérieur au triomphe de l'Église : sa bélière repoussée, à trois saillies verticales, offre le type des anneaux de suspension usités au IVe siècle [2], type également commun à l'*encolpium* de Monza et au *phylacterium* (étui) de Madame la comtesse Dzyalinska ; ses deux faces, entièrement pareilles, sont ornées d'enroulements et d'inscriptions disposées en croix sur les bandeaux qui occupent le centre du décor. D'un côté on lit : *Crvx est vita mi*(hi) — *mors inimice tibi ;* de l'autre, Ἐμμανουήλ — *nobiscvm Devs.*

C
R
V
X
MORSINIMICETIBI
E
S
T
V
I
T
A
M
I

N
O
B
I
S
ЄMMANOYHΛ
C
V
M
D
E
V
S

Une parenté notoire existe entre ces lettres et les capitales grecques employées sur la tranche de l'étui ; elles appartiennent toutes au même système alphabétique, seulement les premières sont d'une meilleure époque que les secondes.

Revenons maintenant à la rédaction de l'*Hymnus victoriæ* dont la singulière orthographe sera l'occasion de quelques remarques. Nous y voyons πλήρις, δοξις et τις pour πλήρης, δόξης et τῆς ; κε pour καὶ ; ὑψύστυς pour ὑψίστοις ; ἐὔλογη̣μένος pour εὐλογη̣μένος ; ὡ pour ὁ ; κυρήου pour κυρίου. L'orfévre a donc gravé sa formule, non d'après un texte liturgique, mais sous une influence verbale ; il a écrit les mots tels qu'on les

[1] Voy. la note de M. de' Rossi, ap. *Bull. di archeol. crist.*, Avril 1863, fig. ; Martigny, *Dict. cit.*, ENCOLPIUM, p. 276, fig.

[2] Voy. Arneth, *Gold-und-silber Monum.*, médaillons trouvés en Hongrie.

prononçait autour de lui : un Grec de Constantinople aurait-il commis pareille faute? cela est pour le moins douteux.

L'allongement des personnages — le Christ, les deux Saints et la Vierge — pourrait être motivé par les exigences du champ à décorer ; quoi qu'il en soit, l'hiératisme byzantin ne prend un semblable caractère que postérieurement au VIe siècle.

Un dernier indice reste à tirer de la formule latine + *Rex regnantium* tracée en caractères grecs. La numismatique nous la montre débutant sur les monnaies de Justinien II (685-711) où on lit IHS. CHS. REX. REGNANTIUM inscrit en lettres à peu près romaines [1]. Laissée momentanément en oubli à la mort du prince qui l'inaugura, cette formule reparaît sous Basile Ier (867-886) ; elle persiste chez ses successeurs jusqu'à Manuel Ier Comnène (+ 1180) [2], et, fait à signaler, n'importe le temps où on la rencontre, elle conserve toujours l'alphabet bâtard de sa rédaction primordiale.

Ajoutons que l'*encolpium* a été acquis à Rome par M. le comte Dzyalinski, sans indication de provenance.

En face de documents aussi élastiques, il y a de la témérité à vouloir conclure d'une manière quelconque. Je devrais donc user d'une prudente réserve en attendant la décision de M. de Rossi qui, j'y compte bien, ne restera pas sourd à mon appel ; mais une force irrésistible me pousse à lancer, sous bénéfice d'inventaire, une hypothèse pour laquelle je réclame l'indulgence du lecteur. Un objet, où des éléments byzantins, latins et barbares se trouvent mélangés en proportions diverses, doit avoir été fabriqué dans un pays dont les habitants offraient la même bigarrure ; or, nulle contrée ne répond mieux à cette condition que l'Italie méridionale, restée vassale de l'Empire d'Orient jusqu'à l'arrivée des Normands, au XIe siècle. Là, Grecs, Romains, Goths, ont vécu de longues années en contact immédiat ; là, il leur fut loisible de s'inculquer mutuellement les procédés spéciaux à chacun d'eux et d'associer ainsi, aux formes latines, l'hiératisme iconographique de Byzance et l'incrustation barbare [3].

[1] Voy. Sabatier, *Monn. byzantines*, t. II, p. 22, pl. 37, 2, 11; pl. 38, 9, 12.

[2] Id., *ibid.*, pl. 44, 22; 46, 1, 3, 4, 6, 18; 47, 12, 17; 48, 10, 19; 49, 3, 4, 13, 16, 17; 50, 2, 6, 10; p. 175, n° 3; pl. 56, 3.

[3] Si notre *encolpium* était réellement de fabrication byzantine, il aurait dû ar-

La date du bijou me semble moins difficile à fixer ; elle doit être comprise entre la fin du VIIe siècle, qui vit apparaître la légende *Rex regnantium*, et l'aube du VIIIe siècle, où cette légende cessa momentanément d'être en usage. Descendre jusqu'à Basile Ier serait inadmissible ; l'orfévrerie, sous les Macédoniens, prend un tout autre caractère : alors commence l'ère triomphale de l'émaillerie polychrome.

Un seul article de la collection Dzyalinska m'a déjà mené fort loin ; elle en renferme bien d'autres, *albo signati lapillo*, qui sollicitent une mention, et je suis contraint de résister à leur appel. Certaine pièce néanmoins parle trop haut pour n'être pas entendue ; elle a de telles qualités que l'oublier serait un véritable crime.

L'objet désigné consiste en une plaque rectangulaire de cuivre rouge (0^m068^m sur 0^m070^m), entièrement revêtue d'émaux cloisonnés.

Émail de la collection de Madame la comtesse Dzyalinska.
(Dessin de l'auteur.)

river en Italie, soit après les évènements de 1204, soit à la suite des réfugiés de Constantinople, au XVe siècle ; mais, dans les deux cas, il ne serait pas resté aussi longtemps inconnu. Mon hypothèse du travail indigène expliquerait mieux l'éclipse séculaire d'un objet précieux à tant d'égards ; enfoui dans quelque localité perdue des Calabres ou de la Basilicate, les désastres causés par la dernière Révolution l'en auront fait sortir.

Sur un champ vert-émeraude translucide, semé de disques opaques, blanc, rouge, vert-clair, bleu-turquoise et jaune, apparaît le buste d'un Saint, tenant ouvert un livre dont on ne voit que le dos. Le manteau et la chevelure du personnage sont bleu-foncé translucide ; sa physionomie est remarquable : menton carré, absence de bouche, yeux bigles, l'un bleu, l'autre purpurin. Le nimbe, la tunique et l'intérieur des plats de la reliure affectent la couleur bleu-turquoise ; cet intérieur, qui comporte des pierreries rouges, est bordé de vert-clair ; le rouge distingue la doublure des manches. A droite et à gauche surgissent des piédestaux vert-clair, ornés de vases bleu-translucide, à godrons rouges, contenant un lis ; des nuées blanches, qui coupent les angles inférieurs du cadre, accentuent l'état de béatitude céleste. Enfin, des macules jaunes ou rouges, des traces de fumée, diaprent la reliure et les piédestaux ; le rouge des manches et le bleu du manteau sont juxtaposés vers le bas.

Livre et costume signalent ici un Apôtre, mais lequel ? Le menton imberbe et par-dessus tout le lis, symbole de la pureté, ramènent au disciple bien-aimé du Sauveur, saint Jean l'Évangéliste.

J'ai assez développé, au § III, les divers caractères de l'émaillerie allemande pour n'avoir pas besoin d'insister sur l'origine germanique du précieux échantillon de Mme la comtesse Dzyalinska. Que le lecteur regarde mon dessin et il comprendra de suite que les pièces authentiques de Byzance ou de Limoges n'ont rien à démêler avec cette ampleur du geste, cette sobriété de détails, cette gamme brutale et harmonieuse à la fois. Néanmoins, il faut encore que je m'arrête à quelques particularités. D'abord l'absence du noir byzantin et du bleu-gris limousin ; ensuite l'identité des tons translucides, admirables malgré leurs craquelures, et des tons opaques, blanc, jaune, bleu-turquoise, avec les émaux similaires de la fibule de Mayence. Plaque et fibule sont les productions d'une même école dont elles marquent les étapes ascendantes, école que je ne saurais placer ailleurs qu'à Trèves. Dans un court laps d'années, aux brillants débuts d'Egbert succéda notre Apôtre, transition entre l'autel de Saint-André et l'aigle de Mayence, ce chef-d'œuvre qui donne le dernier mot de l'art.

Quittons le Moyen-Age pour retourner en arrière. M. Alfred

Danicourt [1] expose une boucle d'argent gravé au burin et partiellement plaqué d'or, trouvée à Misery (Somme). L'ardillon figure un griffon ; l'anneau se termine en têtes de monstres ; sur la plaque, on voit un hippocampe ; sur la face du ferret, un lion ; sur le revers, un chien courant à longues oreilles [2]. Des boucles analogues ont été découvertes aux environs de Sédan et en Normandie ; elles sont la propriété de M. Paul de Farcy qui me les a gracieusement communiquées ; une autre provient de Landifay (Aisne) [3]. Cette dernière, illustrée d'un guerrier au casque romain et d'une femme échevelée, est attribuée à l'époque carlovingienne, sans doute parce qu'on l'exhuma d'une tombe du VIIIe siècle. Le motif me paraît insuffisant ; les exemplaires de M. de Farcy sont en bronze damasquiné d'argent, et l'un d'eux sort authentiquement du cimetière franc de Colombiers-sur-Seulles (Calvados). D'ailleurs un art ne meurt jamais si brusquement qu'il ne laisse derrière lui quelques poncifs à l'usage de son successeur ; or aucun des objets ci-dessus ne rappelle la période mérovingienne, tandis que leur prototype incontestable est une *fibula* en argent d'Herculanum [4]. A mon humble avis, des bijoux où les formes classiques s'associent à des réminiscences et à une technique orientales, doivent avoir été fabriqués, dans le courant du Ve siècle, par les héritiers des industriels employés dans les ateliers impériaux sous le nom de *Barbaricarii* ou *Argentarii* [5].

M. Danicourt, dont la collection mérite d'être étudiée, n'a pas jugé à propos d'envoyer aux Champs-Élysées une pièce que j'ai vue chez lui et qu'il a eu l'obligeance de faire photographier à mon intention. La circonstance me semble favorable pour révéler au public un bijou inédit, un type nouveau, échappé jusqu'à présent à

[1] Devançant l'application générale des idées que j'ai émises au sujet du *Stadtmuseum* de Francfort (voy. § I), M. A. Danicourt a installé dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Péronne toute sa collection régionale, et il l'y laisse en permanence à la disposition du public.

[2] Voy. *Mém. des Antiq. de Picardie*, t. X, notice du Dr Rigollot.

[3] Voy. Fleury, *Antiq. et monum. du Départ. de l'Aisne*, t. II, p. 250, fig. 320 *a*.

[4] Voy. Rich, *Dict. des antiq.*, p. 269, fig.

[5] Les *Barbaricarii* ou *Branbaricarii* furent primitivement des brodeurs. « Tegebantur autem crura ejus barbarico opere tegminibus factis, et hoc nomen est :

mes recherches. Il s'agit d'une fibule circulaire, bombée en calotte (diam. $0^{m}062^{m}$, haut. centr. $0^{m}015^{m}$); sa matière est le bronze, probablement jadis doré ; sa surface est couverte d'un élégant réticulé, cloisonnant des grenats en tables. Au milieu, un carré, partagé en 8 trapèzes dont les sommets convergent autour d'un bouton, est encadré par trois zones : sur les deux internes, quatre triangles disposés en croix parmi des rhombes ; sur l'externe, des disques ou des rectangles crucigères, rehaussés de perlettes centrales, sont reliés par des segments que maintient une traverse. Les verroteries manquent en partie ; les boutons ou perlettes, totalement disparus, devaient être en émail blanc.

Fibule de la collection de M. A. Danicourt.

nam qui hanc artem exercent *Barbaricarii* dicuntur, exprimentes ex auro et coloratis filis hominum formas et diversorum animalium. » Donat, *In Æneid.*, XI, 777 :

Pictas acu tunicas et barbara tegmina crurum.

Plus tard le terme *Barbaricarii* s'appliqua par extension aux *Argentarii* damasquineurs qui, eux, brodaient sur métal :

Ipse triumphorum per singula vasa suorum
Barbarico historiam fieri mandaverat auro.

Corippus, *In laud. Justini min.*, 121, 122.

« Argentarii argento cassides, galeas, bucculas condecorabant, erantque genus *barbaricariorum*, quorum alii arma tegebant, tessellabant aliisve modis ornabant. » *Notitia dignit. utriusque imperii*, éd. Boecking, t. II, p. 364. Les *Barbaricarii* dépendaient du *Scrinium a pecuniis* (Bureau des finances), *Ibid.*, p. 373;

comme je les ai trouvées moi-même, dans l'intéressante série d'anciennes clefs que possède M. Victor Gay, et sur les damasquinures de l'époque franque, que l'on rencontre partout, excepté à l'Exposition des Champs-Élysées, où je n'en ai vu qu'un médiocre spécimen [1].

Abordons maintenant le chapitre des armes, sans sortir pour cela de l'incrustation métallique. Le Musée de Saint-Omer possède une magnifique série de glaives, recueillis la plupart dans les gués de l'Aa [2]. Quatorze épées, du XIIe siècle au XIVe, figurent à l'Exposition; cinq offrent des légendes damasquinées en or, en argent ou en cuivre, et, comme ces légendes restent jusqu'à présent indéchiffrées, je me suis fait un devoir de les reproduire ici (v. la planche); puissent-elles enfin trouver leur Œdipe!

N° 1, XIIe siècle, argent : n° 2, XIIIe siècle, face, or pâle, n° 2 *a*, revers, argent : n° 3, XIIIe siècle, cuivre : n° 4, fin du XIIIe siècle, argent : n° 5, XIVe siècle, incrustations usées, les creux seuls persistent [3].

On ne saurait trop admirer les deux croix de consécration de M. le baron Seillière. Dépouilles opimes de quelque église allemande, où ils figuraient, au sommet d'une hampe, dans les mains de statues d'Apôtres, ces monuments consistent en disques de métal doré et émaillé. Le champ, repercé, offre, au milieu de rinceaux ciselés, une croix à branches égales, couverte d'émaux polychromes ; un encadrement, aussi émaillé, borde la circonférence : le tout est rehaussé de cabochons. Travail rhénan, école de Cologne, première moitié du XIIIe siècle. Les anciens *signacula* de consécration sont

[1] Il est à noter que les rois mérovingiens avaient une résidence au Vaudreuil; que Charles-le-Chauve possédait un palais et un atelier monétaire à Pîtres; deux localités voisines de Pont-de-l'Arche.

[2] Ces armes ont été préservées de la destruction par le regretté A. Deschamps de Pas qui employa de longues heures à les mettre en état. Joignant au savoir la patience et l'habileté, il a rendu au Musée de Saint-Omer des services qui ne doivent pas être oubliés.

[3] Les n°s 6 et 7 appartiennent à M. Albert Legrand, mais comme ils ont été aussi trouvés dans l'Aa, j'ai jugé convenable, bien qu'ils ne figurent pas à l'Exposition, de joindre leurs légendes à celles du Musée. Les deux armes datent du XIIIe siècle et leurs damasquinures sont en argent; sur la première ligne du n° 7, on a cru lire en abrégé : *Nostris diebus indulge serenis.*

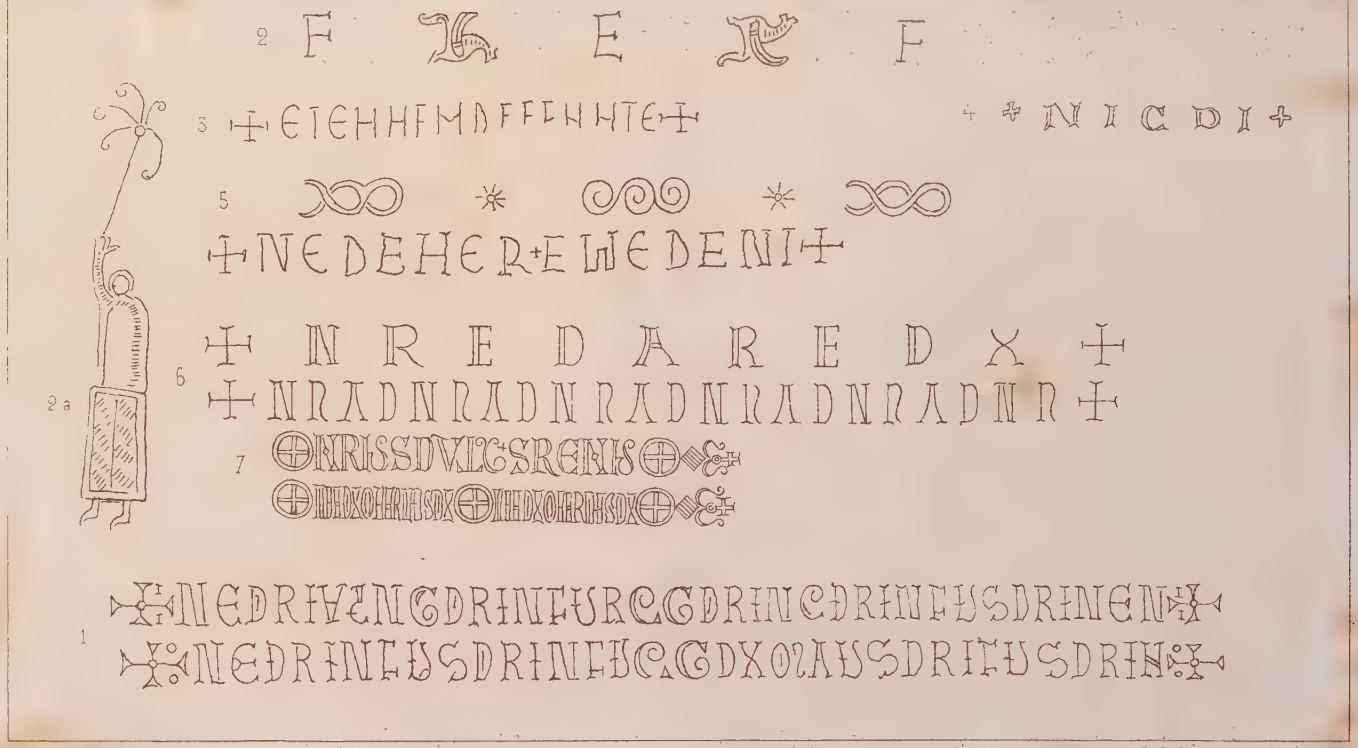

A. Deschamps de Pas, del. Lith. Ch. Dessavary, Arras

Musée de Saint-Omer. 1, 2, 2a, 3, 4, 5 *Collection de M. A. Legrand*, 6, 7.

d'une excessive rareté ; après les spécimens de M. Seillière, je n'ai à citer que ceux du trésor d'Hildesheim, et un objet du même genre, conservé au Musée royal de Copenhague [1].

Le même collectionneur possède un reliquaire déjà mentionné, au § III, pour son identité de forme avec la *capsa* de Herford. Il est en cuivre doré : ornement central, un quatre feuilles émaillé et gemmé ; bordure guillochée, également gemmée. Vers le haut de chaque flanc, une oreille de suspension en fer. Œuvre d'un orfèvre rhénan au XIIIe siècle.

Quand l'illustre Voyant de Pathmos a terminé sa prolixe énumération des cent quarante quatre mille Élus des douze tribus d'Israël, il s'exprime ainsi : *Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus, et tribubus et linguis* [2]. Si je puis dire, comme S. Jean : *J'ai vu*, je dois confesser humblement que je n'ai pas regardé le quart de cette immense agglomération métallique venue des quatre points cardinaux. Quelques indications prises au vol. — Fibules en argent incrusté de verre rouge ; Hongrie : MM. Egger frères, de Budapest. — Armes : MM. Gelis Didot, Guérin, Jacquet, Stein. — Série de *Tabellæ pavis* : M. Castellani. — Bronzes italiens : MM. Beschoffsheim, L. Courajod, G. Dreyfus, le baron G. de Rothschild. — Grand mortier en cuivre orné de dauphins et d'une frise à sujet guerrier, la legende *Wolfgang Neidhardt in Ulm goss misch*, 1595, prouve qu'il est l'œuvre d'un fondeur d'Ulm, Wolfgang Neidhardt : M. G. Bapst. — Horlogerie : M. Leroux. — Argenterie : MM. Dongé, Eudel. — Orfèvrerie : MM. Edouard André, A.-F. Didot, Wasset, Madame la comtesse Dzyalinska. — Ferronnerie : MM. Alexandre Delaherche, G. Le Breton, A.-G. Moreau, Emile Peyre, Queyroy.

Ma promenade à travers l'Antique et l'industrie occidentale est terminée, voici maintenant l'Extrême Orient qui réclame son tour.

[1] Worsaae, *Nordiske Oldsager*, p. 191, fig. 617. Le disque de l'exemplaire danois est divisé en quatre secteurs égaux par une croix rectiligne, chacun d'eux inscrivant un symbole évangélistique ; des cabochons rehaussent la bordure et les diamètres. L'objet repose sur un nœud sphéroïdal qui amortit une douille rubanée, dont la bague inférieure offre, en lettres gothiques, le millésime m ò xviii : c'est évidemment la reproduction d'un ancien modèle.

[2] Apoc., VII, 9.

Les éléments arabe et hindou ne manquent certes pas à l'Exposition, mais le chinois et le japonais y abondent. Passer, même en courant, devant chacune des merveilles de l'*art jaune* envoyées aux Champs-Élysées, excéderait mes facultés descriptives; je serai donc aussi bref que possible.

L'émaillerie chinoise compte d'admirables spécimens chez M. Edouard André ; il y a là des vases de toutes dimensions, vases dont l'éclatant coloris est rehaussé par une monture de cuivre doré et ciselé. J'y distingue en particulier une grande *lota*[1], fond blanc réticulé de cordons, chaque maille encadrant un chrysanthème épanoui; un large ruban de bronze noue le collet. Mentionnons encore deux brûle-parfums de la famille bleue : leurs ciselures sont ajourées ; un dragon impérial amortit le couvercle. Un autre brûle-parfums, tiré de la collection Cernuschi, m'a singulièrement captivé ; il me semble être le *nec plus ultra* du décor polychrome. Ses six faces sont caractérisées par un champ de couleur différente, violet, rouge-brun, blanc, jaune, bleu-lapis, vert, dans lequel se jouent des oiseaux et des fleurs. M. le baron Alph. de Rothschild possède des cassolettes du même genre, que distinguent aussi la richesse et la variété de leurs ornements. En ce qui concerne les bronzes du Céleste-Empire, la palme revient à la nombreu e série de M. Paul Gasnault.

J'établis entre le Chinois et le Japonais la nuance qui sépare le Limousin de l'Allemand. Artistes à leurs heures, Chinois et Limousins produisent alors des chefs-d'œuvre, mais, commerçants avant tout, ils fabriquent volontiers de la pacotille. A l'instar des Allemands, les Japonais, au contraire, ne s'écartent jamais de la bonne voie : chez eux, quelque soit la valeur intrinsèque d'une pièce, le dessin reste original et l'exécution soignée. Que l'on regarde les armes de M. Montefiore, les vases de M. E. Lansyer, et l'on aura un plaidoyer des plus éloquents en faveur de mon opinion. Mais ce n'est pas seulement au point de vue décoratif qu'il faut juger le Japon : l'art, dans sa plus haute expression, y a été et y est encore cultivé. Pour l'actualité je renvoie au gigantesque brûle-parfums — groupe de

[1] *Lota* est le nom hindou d'une sorte de potiche sans couvercle, étranglée au col. Voy. Birdwood, *The industr. arts of India,* pl. 14 à 18.

paons et troncs d'arbres — qu'exposent MM. Bing frères. Le Champ-de-Mars, en 1878, avait déjà exhibé cette œuvre magistrale d'un bronzier contemporain, et elle réunit alors les suffrages de tout le dilettantisme européen ; je l'avais vue isolée, je l'ai revue au milieu de pièces analogues, et mon admiration ne s'est pas amoindrie. Pour l'art ancien, examinons la statue, grandeur naturelle, que M. Cernuschi a eu l'avantage d'acquérir. Elle est en bronze et représente un personnage assis, la jambe droite repliée. Il tient en main une canne qui va rejoindre le pied gauche ; l'attitude est calme ; la physionomie, sévère, est empreinte d'un réalisme accentué par des yeux d'émail ; l'homme revit dans son portrait. Je crois que les experts ont touché juste en reconnaissant un professeur dont les élèves voulurent perpétuer la mémoire. Cette figure hors ligne ne trouve aucun terme de comparaison en dehors de la sculpture égyptienne primitive ; notre Japonais de métal m'a rappelé le prêtre d'Osiris, en bois de sycomore (IVe dynastie, 3426 ans avant J.-C.), que l'illustre et regretté Mariette-Bey apporta du Musée de Boulâq à l'Exposition universelle de 1867 [1]. Tandis que je restais en extase devant la révélation d'un génie inconnu, un curieux, égaré dans la salle — les visiteurs, hélas ! affluaient peu —, vint partager mon enthousiasme solitaire. Croyant m'adresser à quelque confrère, j'entamai un dialogue que la communauté d'impressions rendit aussitôt sympathique ; néanmoins mon interlocuteur n'était pas archéologue de son métier ; j'avais affaire à l'une des célébrités de la statuaire française, à M. Aimé Millet. Observateur par tempérament, j'ai, dans mes voyages, beaucoup regardé avec des yeux de myope auxquels n'échappe aucun détail, et pourtant nul, plus que moi, n'est en garde contre ses appréciations personnelles, nul n'accueille plus volontiers que moi les remarques d'autrui. A ce titre, l'opinion de M. Millet m'est fort précieuse, elle sanctionne la mienne, et j'éprouve une légitime satisfaction à rendre public un accord aussi flatteur pour mon amour-propre.

Des hauteurs de l'esthétique, aux lignes savamment combinées, et de l'industrie aux couleurs éclatantes, descendons aux modestes

[1] Voy. Ch. de Linas, *L'hist. du travail etc.*, p. 239, 240 ; *Orig. de l'orfévr. clois.*, t. I, p. 24 ; etc. etc.

productions de l'Afrique équatoriale. Les vitrines de M. Bouvier ne font pas le moindre tapage, elles ne sollicitent guère les regards du flâneur indifférent, mais l'ethnographe y trouve son compte. Voici une épingle à cheveux formée de doubles spirales superposées ; l'analogie de ce naïf bijou avec certains objets trouvés à Dodone et au Caucase est évidente [1]. Un lingot de cuivre rouge, tourné en anneau brisé dont les extrémités s'aplatissent en pattes circulaires et gondolées, n'est pas moins curieux ; il rappelle un type des *bracelets préhistoriques* de la Gaule et une catégorie d'ornements spéciaux à l'Irlande celtique, ornements d'un usage indéterminé jusqu'aujourd'hui [2]. Un coup d'œil jeté dans les régions inaccessibles du Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, m'a renseigné sur la nature du lingot de M. Bouvier; un objet pareil y figure avec l'indication suivante : *Monnaie de Bonny, Niger ; valeur 25 centimes ; rapporté par le Dr Burdo.* Des hommes très compétents avancent que les hélices métalliques d'une haute antiquité ne sont pas des bagues, mais un signe d'échange antérieur à l'invention des pièces frappées ; ils ne blessent nullement la vraisemblance, puisque le fil de laiton sert toujours de monnaie courante en diverses régions de l'Afrique centrale : ne pourrait-on appliquer ce système aux *bracelets, rognons, fibules* — je souligne intentionnellement — que l'on ne sait trop où ranger parmi les articles de la toilette humaine ? Ma proposition sent le paradoxe ; bien : elle agacera les nerfs des routiniers scientifiques qui réclameront au nom des idées reçues ; mieux. J'ai ouï dire que la vérité n'était qu'un mensonge souvent répété, et cette plaisanterie me donne à réfléchir sur la juste valeur de beaucoup d'*idées reçues*. Comme la statue de Nabuchodonosor, elles reposent sur une base d'argile qu'un simple caillou peut anéantir ; pourquoi ne leur lancerait-on pas son petit projectile quand l'occasion est favorable ?

Le Musée des arts décoratifs, qui se recrute aux mêmes sources que l'Union centrale, c'est-à-dire chez les collectionneurs, devait

[1] Voy. *Orig. de l'orfévr. clois.*, t. III, passim.

[2] Les *bracelets* sont reproduits un peu partout ; on en voit d'originaux au Musée du Louvre, Salle des Bronzes, vitrine centrale, collection Durand. Pour les objets irlandais, voy. l'*Archæologia*. Sir John Lubbock, *L'homme avant l'histoire ;* C. Roach Smith, *Collectanea antiqua.*

être bien pauvre, à côté de son opulente voisine, pendant l'automne de 1880. Toutefois que l'on ne me prenne pas trop à la lettre ; cette indigence est relative, elle n'atteint que le métal, et d'amples compensations sont offertes aux visiteurs. J'en donne pour preuve neuf vitrines renfermant 495 échantillons de tissus et de broderies, classés par époques depuis les Sassanides jusqu'au XVIIIe siècle inclus. Un catalogue méthodique et substantiel, précédé d'une courte introduction, a été rédigé pour la circonstance [1].

La place d'honneur, à notre Exposition de l'*ars textrina*, revient sans conteste à un *hexamitum holosericum* (samit) bicolore, dessin jaune sur champ vert. De l'église de Saint-Merry, à Paris, où elle enveloppait les reliques de sainte Hélène, cette précieuse étoffe arriva, par je ne sais quel chemin, chez M. le comte de l'Escalopier ; M. V. Gay la possède aujourd'hui. Le sujet consiste en une série de monstres ailés à queue de paon et tête de sanglier, encadrés d'une jarretière circulaire perlée (*pallium rotatum* des Inventaires) ; aux points de tangence des courbes, un écusson inscrivant un croissant ; dans les intervalles, un fleuron à huit lobes élégamment découpés [2]. L'origine sassanide du tissu est hors de doute ; un modèle presque identique illustre la *candys* (robe talaire) de Sapor II (Schabour Dhou'lactaf, 310-380), sculpté à cheval et en costume de guerre sur les bas-reliefs de Tak-i-Bostan [3]. Une attribution au IVe siècle est donc vraisemblable, d'autant mieux que la noblesse du style, l'extrême pureté des contours, accusent un original et éloignent toute idée de réplique. Un second *holosericum* noir, rouge ou jaune, caissons hexagones, animaux et légendes arabes. (*Victoire au possesseur*) a été publié par Willemin ; on connaît sa provenance, une

[1] Ce catalogue porte la signature de MM. V. Gay et Dupont-Auberville. Il m'est facile de reconnaître la part qui revient à chacun des collaborateurs ; quand le *Glossaire archéologique du Moyen-Age* aura vu le jour, le public sera également renseigné sur la valeur respective de ces parts.

[2] Voy. Cahier et Martin, *Mél. d'archéol.*, t. III, p. 142, pl. 14 ; Bock, *Geschichte der liturg. Gew.*, t. I, pl. 1 ; *Orig. de l'orfévr. clois.*, t. III, chromol. La planche de M. Bock est particulièrement défectueuse ; je me permettrai de dire que, des trois dessins indiqués, celui que je publie offre seul une exactitude parfaite, attendu qu'il est la réduction photographique d'un calque de M. Gay.

[3] Flandin et Coste, *Voy. en Perse* ; L. Dubeux, *La Perse* : pl.

Etoffe du costume de Simon II.
(Dessin de l'auteur, d'après MM. Flandin et Coste.)

tombe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près. Fabrique de Tauris, XIe-XIIe siècle ; collection V. Gay. Au même, une étoffe jaune sur fond bleu verdâtre, représentant des aigles bicéphales accompagnés de tigres, de chacals et d'une inscription coufique (*Barak'ia*, Bénédiction). Ce lambeau, épave d'une sépulture épiscopale, à Périgueux, date du XIIe siècle ; j'ai exposé ailleurs les motifs qui m'engagent à placer son berceau en Cappadoce, province où, dès le temps de saint Basile, l'industrie de la soie était cultivée [1]. Au même encore, un magnifique *bouldjouin* (tissu de Bagdad) vert et or, historié d'oiseaux et de mammifères. Les parties métalliques, têtes et pattes, sont obtenues par des fils recouverts de baudruche dorée sur apprêt ; XIIIe siècle [2].

[1] Voy. *Orig. de l'orfèv. clois.*, p. 215, pl. XIII et Append. Une longue inhumation ayant fait tourner au vert le bleu du champ, mon chromiste, trompé par les apparences, a employé le vert pur au lieu de restituer le bleu. Cette erreur, ou peut-être un excès de modestie, a sans doute engagé M. Gay à ne pas mentionner une planche calquée sur la réduction photographique de son dessin.

[2] Le spécimen de M. Gay est assurément un original ; j'en connais un analogue, mais blanc, à Brignoles, sur la mitre de saint Louis d'Anjou (voy. *Anc. vêtements sacerd. et anc. tissus etc.*, t. II, pl. II). Un autre, rouge, est conservé au trésor de Maëstricht.

Les trésors de M. V. Gay ne doivent pas faire oublier la collection de M. Dupont-Auberville : on y voit un *pallium rotatum*, à griffons et inscriptions, réplique byzantine de l'Orient, XIIe siècle ; un tissu arabe *(pallium virgatum)* orné de figures animales et de légendes, XIIIe siècle ; deux pièces qui ont aussi leur mérite.

Quand j'ai à m'occuper du Moyen-Age, art, histoire, littérature, il ne me plaît guère de dépasser la mort de saint Louis. Après la catastrophe qui ravit à la France le plus accompli des monarques, on dirait que toute idée de véritable grandeur s'est évanouie. Sauf en Italie peut-être, où l'Antique réagissait déjà sur des hommes tels que Dante et Giotto, les esprits comme l'architecture du XIVe siècle tournent au grêle ; la masse est négligée pour le détail, l'effilé remplace le solide. J'omettrai donc l'actif des brocarts, velours, damas, lampas, parfois très beaux, toujours fort jolis, qui garnissent les autres armoires du local consacré à la textrine. Une exception néanmoins est requise en faveur de deux aumônières que me confia jadis M. Oudet, de Bar-le-Duc ; elle sont entrées depuis au cabinet de M. Alexandre Delaherche. Le champ des deux objets est en velours tanné comportant des broderies, soie polychrome et or de Lucques, exécutées sur toile emboutie ; on a employé le fil d'or de France pour rendre le décor végétal. La bourse n° 1 est rouge terrassé de vert ; trois êtres hybrides, humains jusqu'à la ceinture, carnassiers par le train de derrière, y figurent. Au sommet, la *Vanité* blousant une paire de *nacares* (petites timbales); au bas, la *Prodigalité*, rejetant un mors de bride, en regard de l'*Épargne* tenant un boisseau. Le plat interne est garni d'une étoffe lucquoise, rinceaux de vigne, dragons, coqs, se détachant en vert sur fond bleu violacé. Totalement de couleur verte, le n° 2 n'a que deux personnages : Sur la patte, l'*Ange de la chasteté*, en robe mi-partie rouge et or ; sur la poche, la *Luxure*, chevauchant un griffon, décoche sa flèche contre un paisible lapin. Le costume du Vice est aux mêmes couleurs que celui de la Vertu, mais la coupe est différente. Pour le dessin et l'exécution, le n° 1 prime de beaucoup le n° 2 ; l'un et l'autre accusent un travail français et ils datent de l'extrême fin du XIIIe siècle [1].

Novembre 1880.

[1] Voy. *Anc. vêtements et anc. tissus*, t. II, pl. 4 à 6.

V.

A l'heure où ce travail verra le jour, les trois expositions de Bruxelles, Düsseldorf, Paris, auront fermé leurs portes ; les trésors qu'elles contenaient seront rentrés au bercail : soustraits aux regards de la foule, ils ne recevront plus désormais que les rares visites du petit nombre d'adeptes auxquels s'ouvre l'accès des sanctuaires privés. Mes vœux, touchant la fréquence des solennités rétrospectives, auront-ils maintenant quelques chances de se réaliser ? A l'étranger peut-être ; en France, le doute surgit à l'état de négation presque absolue. Les agapes intellectuelles exigent un calme, un oubli des préoccupations morales, bonheur qui manque aujourd'hui à mon pays si profondément troublé ; une grave atteinte à la liberté d'association y a précédé la violation manifeste de la première des libertés, la liberté de conscience : on exile le Savoir, on jette la Prière dans la rue. Or l'art, si réaliste qu'il se montre, n'est jamais au fond que le résultat d'une opération métaphysique ; bon gré mal gré, peintres et statuaires cherchent toujours à idéaliser leurs modèles : proscrire Dieu dans la personne de ses ministres, c'est tarir la source des facultés inventives, c'est inaugurer le triomphe du poncif. Néanmoins un avenir, où la machine aura fini d'écraser la pensée, ne s'oppose pas seul à l'accomplissement de mes désirs ; d'autres obstacles pratiques, d'une effrayante actualité, anéantissent jusqu'à l'espérance d'un nouveau 1880. Quand des hommes aveuglés prônent impunément leurs utopies grosses de bombes à la dynamite pour les gouvernants, de couperets de guillotine pour les gouvernés, admettra-t-on que le paisible collectionneur aille bénévolement soumettre aux éventualités du pétrole le fruit d'incessantes recherches, de dépenses souvent énormes ? Non certes ; il y aurait là un cas morbide, passible de la médecine aliéniste.

Écartons les douloureux pressentiments qui nous abreuvent d'amertumes, et retournons sur un terrain momentanément abandonné. Des circonstances imprévues, entraves ordinaires de la bonne volonté des auteurs, ont retardé la publication de mon manuscrit. Pendant qu'il sommeillait au fond d'un tiroir, des

événements se sont produits, des faits m'ont été révélés, qui sont de nature à intéresser le lecteur.

M. le baron de Goër, mentionné plusieurs fois, a rendu à Dieu son âme chrétienne et chevaleresque. Barre de fer dans un écrin de velours, cet ancien officier de la Marine néerlandaise ne put jamais admettre qu'un gentilhomme prêtât deux serments ; il s'en tint donc au premier. Sincère patriote, M. de Goër offrit volontiers à la Belgique le concours d'une instruction solide accrue par de lointains voyages, mais il resta toujours en dehors de la politique.

Mon compte-rendu de l'Exposition de Bruxelles se termine par une flèche de Parthe à l'adresse du laborieux archiviste de Bruges, M. L. Gilliodts. Le trait porte à côté du but ; j'ignorais alors que mon savant ami eût mené presque à bonne fin une besogne capable d'effrayer le Bénédictin le plus résolu. Cette œuvre gigantesque, éditée aux frais d'une Administration intelligente, n'en est encore qu'à la section politique du riche dépôt municipal [1] ; les pièces touchant aux Corporations et aux Ghildes doivent plus tard couronner le monument élevé par les Brugeois à la gloire de leur noble cité. Il est donc difficile de trouver, dans les volumes publiés jusqu'ici, une réponse catégorique à la question que j'ai posée ; mais, M. Gilliodts ayant bien voulu satisfaire succinctement ma légitime curiosité, je demande la permission de reproduire *in extenso* un court fragment de lettre relatif aux industries tissutières dans l'ancienne capitale des Flandres.

« Les tapissiers et ouvriers en laine apparaissent de bonne heure dans nos comptes : ainsi, en 1302, nous trouvons le *tapytwevers* et les *tykewevers ;* en 1310, les gantiers, haute-lisseurs et tapissiers.

« Les ouvriers en soie ne sont pas expressément cités dans les plus anciens documents ; je suis porté à croire que ces industriels se confondaient jadis avec les *boursiers*, déjà mentionnés en 1280-1282, *De assisia bursarum*. En 1299, la Ville achète à un boursier des cordonnets de soie pour appendre à des chartes : *Pro filo de serico ad quamdam cartam ville*. A quelle époque les tisseurs de soie (*zydewevers*) s'organisèrent-ils en corporation ? C'est là un de

[1] *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, par L. Gilliodts-van Severen, section I, 6 vol. in-4° de plus de 500 pages chacun, 1871-1876 : le volume d'introduction a paru en 1878 ; les tables sont sous presse.

aimable savant m'a permis de lui développer les motifs qui dictèrent mon appréciation; il y a opposé d'autres raisons, et même il a poussé la courtoisie jusqu'à me confier les épreuves de son travail encore inédit. Que l'on ne s'attende donc pas à rencontrer, dans les lignes suivantes, une polémique furibonde, engagée entre des adversaires ardents et convaincus de la justice de leurs causes personnelles; je me bornerai à dire ce que j'ai vu, ce que je crois être la vérité, et, comme la plupart des pièces du procès sont accessibles aux hommes d'étude, ils pourront facilement contrôler l'exactitude de mes observations.

L'argument principal, dont use M. Molinier, est emprunté à deux plaquettes émaillées, exposées au Louvre dans une vitrine latérale de la Galerie d'Apollon [1]; mon honorable contradicteur, qui les attribue à Limoges, les décrit fort exactement, hormis un détail sur lequel nous ne tombons pas d'accord; je signalerai la dissidence quand le moment sera venu.

Les objets en question se composent d'une lame de cuivre rosette à cloisons dorées. Le premier, rectangle arrondi au sommet (haut. 0m 07c, larg. 0m 036m), offre l'image raide et sans bras d'un Saint à mi-corps. Le personnage, sur champ vert-clair, est vêtu d'une dalmatique bleu-lapis, *clavi* rouge-cinabre, pectoral chevronné de bleu et de jaune; la tête, parfaitement circulaire, se distingue par d'énormes yeux noir-bleuâtre, et par un trait de métal dessinant la bouche; la chevelure est bleu-turquoise clair; le nimbe est jaune; les carnations sont blanc-sale. Le champ du second émail (haut. 0m 058m, larg. 0m 039m), affecte la couleur bleu-lapis; on y voit deux grues affrontées devant une fleur, corps vert-clair, œil bleu-noirâtre, bec blanc, ailes empennées de rouge, de blanc et de jaune, pattes jaunes. L'exécution, empreinte d'une rudesse naïve, accuse l'enfance du métier; le dessin rappelle les miniatures du XIe siècle; les tons, un peu criards, rentrent dans la gamme du *saint Jean* de Madame la comtesse Dzyalinska; mais les rapprochements avec ce dernier ne sauraient aller plus loin. Au Louvre, immobilité absolue, rien du mouvement accentué qui caractérise la plaque de l'Hôtel Lambert; au Louvre encore, les émaux sont fortement nués, si for-

[1] Nos 2075 et 2076 de l'Inventaire.

tement que les bleus et le vert chatoient de manière à simuler une translucidité capable d'induire en erreur la clairvoyance la mieux exercée : j'ai dû les regarder avec un soin minutieux pour me convaincre qu'ils étaient véritablement opaques. Au rebours, le bleu-lapis et le vert-émeraude du *saint Jean* offrent une réelle transparence ; ils ont l'aspect craquelé des gemmes cristallines. Or, cette transparence notoire n'existe, à ma connaissance, sur aucun produit de l'ancienne école limousine, tandis que la même technique — moins les craquelures — appliquée aux mêmes tons, fait briller l'*aigle* de Mayence d'un éclat incomparable. Une telle analogie me semble plaider énergiquement en faveur de l'origine allemande que j'attribue au *saint Jean*, car nul spécialiste, après avoir examiné les monuments d'Essen et de Trèves, n'admettra que l'*aigle* puisse sortir d'un atelier français.

Que l'on ne s'y méprenne pas du reste : les plaquettes du Louvre sont de simples ébauches, des tentatives qui, plus tard, mèneront droit à une entière réussite ; la pièce de Madame la comtesse Dzyalinska est l'œuvre d'un maître, possédant à peu près tous les secrets de son art, et n'ayant guère à apprendre pour obtenir un succès complet.

Un mot encore sur nos plaquettes dont l'état-civil ne me paraît pas suffisamment clair. Avant d'entrer au Louvre, elles étaient en la possession de M. Victor Simon qui les a décrites et publiées dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz* [1]. M. Simon, Messin de naissance et Conseiller à la cour de Metz, poussait aux dernières limites l'amour du clocher ; il s'attachait particulièrement à recueillir les antiquités des Trois-Évêchés. Suivant une probabilité qui touche à la certitude, les deux fragments, épaves de quelque châsse brisée à la Révolution, sont de provenance lorraine, or, si la Lorraine avoisine Trèves, elle est passablement éloignée de Limoges. Alors, dans le doute, pourquoi la balance pencherait-elle ici du côté de l'Est plutôt que du côté de l'Ouest ? Pourquoi chercher une origine exotique à des objets qui peuvent être tout aussi bien de fabrication indigène ? Je ne risque au surplus ma réflexion que

[1] Année 1837-1838, p. 351 à 356 ; je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Molinier.

sous une forme dubitative, car chacun sait que l'industrie limousine expédia ses produits en Allemagne, en Italie, et dans le Nord [1].

Les savants étrangers à l'Allemagne, quand ils s'occupent des émaux de ce pays, ne visent généralement que l'école de Cologne dont les œuvres sont très répandues. Par les formules chimiques de sa gamme, par la douceur harmonieuse de ses nuances, l'école de Cologne se rapproche quelquefois assez de l'école limousine pour que l'on ait été induit à une confusion réciproque de leurs œuvres. Le cas est différent lorsqu'il s'agit d'autres ateliers dont le siège était placé dans les régions mosellanes ; les produits de ceux-là, déjà rares sur leur terre natale, manquent presque toujours aux collections publiques ou privées : ils exigent, pour être étudiés, un voyage d'étape en étape, à moins que l'on n'ait la bonne fortune de les trouver réunis au sein d'une Exposition rétrospective. Un certain tapage de couleurs, réminiscence orientale, caractérise parfois, notamment à Trèves, les émaux cloisonnés de l'école lotharingienne [2] ; ne l'oublions pas au besoin.

M. Molinier termine ainsi sa *Note sur les origines de l'émaillerie française* : « Nous donnons notre hypothèse pour ce qu'elle vaut, trop heureux si en attirant sur cette question l'attention des archéologues, nous pouvions hâter la solution, depuis si longtemps attendue, d'un intéressant problème. » Je demande à mon tour au lecteur qu'il veuille bien appliquer cette modeste conclusion aux pages précédentes : qu'importe d'où vient la lumière pourvu qu'elle se fasse !.

Une *Étude archéologique sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, que prépare M. Molinier, contiendra des documents propres à éclairer d'un jour nouveau l'histoire de l'émaillerie limousine. La méthode rigoureuse, suivie par les élèves de l'École des Chartes, me fait espérer l'honneur de voir discuter mes arguments dans un

[1] J'ai vu, au trésor de la cathédrale d'Anagni, une châsse et une crosse en émail limousin ; j'ai même dessiné la dernière. Mgr Barbier de Montault a certainement parlé de ces objets dans les *Annales archéologiques* de Didron, 1857.

[2] Dans un travail simultanément publié à Bruges (*Beffroi*) et à Arras (*Mem. de l'Acad.*; Tirage à part), j'ai donné aux émailleurs mosellans le nom de *Lotharingiens*. Ce travail m'a valu une semonce assez verte que méritait un peu le mauvais choix des exemples ; pourtant il me semble qu'au fond je n'avais pas tout à fait tort.

livre dont j'attends la publication avec la plus vive impatience ; mais, pour que la discussion fût établie sur des bases solides, il serait indispensable que l'auteur visitât Trèves, Mayence, Wiesbaden, Bonn, Cologne, Essen et, sans courir aussi loin, le cabinet de M. Victor Gay, à Paris.

Mai 1881.

CH. DE LINAS.

TOMBEAU

DE MATTHIEU GAULTIER[1]

XLVe ABBÉ DE MARMOUTIER ET ÉVÊQUE DE NÉGREPONT

(1512-1537)

A l'aspect dépouillé de nos églises telles que les ont rendues le mauvais goût des derniers siècles et surtout les révolutions, il est difficile, il est impossible même de se faire une idée exacte du coup d'œil qu'elles présentaient autrefois lorsque le double vandalisme dont nous parlons ne les avait pas ravagées. Quelques monuments cependant ont en grande partie échappé à ces ravages; l'un des plus curieux sous ce rapport, et que nous pouvons citer avec des souvenirs très présents comme l'ayant visité depuis peu de temps, c'est la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges[2]. En

[1] Gaultier, Gauthier et Gautier. On rencontre le nom de notre abbé écrit de ces trois manières différentes; n'ayant point de preuve péremptoire qu'il ait adopté l'une ou l'autre de préférence, nous prenons celle qui se trouve gravée sur son tombeau. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutiers*, 2 vol. in-8°, publiés aux frais de la Société archéologique de Touraine, par Mgr Casimir Chevalier, écrit toujours Gautier. Nous tenons à dire de suite que nous avons presque constamment emprunté nos renseignements à cette *Histoire*, sans abdiquer nos droits et notre devoir de critique. Nous nous sommes servi aussi de l'*Histoire de Marmoutier*, écrite en latin par Dom Anselme le Michel, histoire qui est conservée manuscrite à la bibliothèque de Tours.

[2] Voir la *Monographie* de cette cathédrale, par M. le baron d'Agos. Nous regrettons vivement que la persécution dont nous sommes victime, ne nous permette pas de citer d'une manière plus précise cet excellent ouvrage. — Nous nous trouvons aussi, par suite de la persécution, obligé de citer plusieurs autres ouvrages uniquement de mémoire et sans la précision que nous aurions désirée y apporter.

étudiant les tombeaux qui décorent cette curieuse basilique, nous nous reportions vers d'autres monuments du même genre dont nous avions trouvé la mention dans les historiens et dont il ne reste plus trace aujourd'hui. Lorsqu'on visite les églises des royaumes étrangers, de l'Espagne en particulier, on comprend tout de suite combien ces monuments contribuaient à l'ornement de nos temples. De tous les monuments de nos églises, ce furent les tombeaux qui furent le plus respectés jusqu'à la Révolution française ; mais à cette funeste époque, rien ne fut épargné. Le petit nombre de ceux qui ont échappé aux barbares de 1793, doit nous être doublement cher et conservé avec un soin d'autant plus jaloux.

Heureusement, dans la seconde moitié du dix-septième siècle et durant le siècle suivant, quelques érudits s'étaient appliqués à la recherche des monuments de toute nature qui pouvaient jeter de la lumière sur notre histoire et permettre d'apprécier plus sûrement les mœurs, les coutumes et jusqu'aux costumes et ameublements. Nos contemporains poussent ces recherches encore avec plus d'ardeur et plus de succès ; mais leurs travaux si méritoires ne doivent pas nous rendre ingrats envers les savants qui nous ont devancés. Sans avoir à leur disposition tous les moyens qui sont entre nos mains, ils ont fait des merveilles par la force de la volonté et de la patience ; aussi tous les esprits libres et éclairés loueront toujours la société des Antiquaires de France d'avoir placé en tête de toutes ses publications le portrait de Dom Bernard de Montfaucon, l'auteur des *Monuments de la monarchie française* [1].

François-Roger de Gaignières, mort en 1715, n'a pas travaillé avec moins de courage et de persévérance à réunir les dessins des

[1] D. Bernard de Montfaucon, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, membre de l'Académie des Inscriptions, est auteur de beaucoup d'autres ouvrages. Outre de nombreux mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, on a de lui : *Analecta græca*, 1688, in-4°; *Diarium italicum*, 1703, in-4°; *Collectio nova Patrum et scriptorum græcorum*, 1706; *Palæographica græca*, 1708, in-4°; *l'Antiquité expliquée*, 1719-1724, 15 vol. in-f°; *les Monuments de la Monarchie française*, 1729-1733, 5 vol. in-f°; *Bibliotheca coisliniana*, 1715, in-f°; *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, 1739, 2 vol. in-f°. Il a eu une part très considérable dans les nouvelles éditions, données par la Congrégation de Saint-Maur, des *Œuvres de saint Athanase*, 1698, 3 vol. in-f°, *et de saint Jean Chrysostome*, 1718 et suivantes, en 13 vol. in-f°.

compta près de cent électeurs, quoique les jeunes religieux qui n'étaient pas encore dans les ordres sacrés n'eussent aucune part à l'élection et que grand nombre de prieurs, quarante-cinq environ, qui avaient droit de suffrage, ne se fussent pas rendus au monastère, et n'y eussent point envoyé de procureurs. Le chapitre se trouvant trop étroit pour contenir tant de personnes, le prieur proposa de se rendre dans l'église pour y procéder à l'élection. On y fit les prières prescrites par le rituel, et dès qu'elles furent terminées, un religieux s'avançant au milieu de l'assemblée et élevant au ciel les yeux et les mains, dit tout haut qu'il élisait pour abbé Matthieu Gaultier, prieur de Saint-Martin-au-Val. Tous les membres de l'assemblée donnèrent spontanément et sur-le-champ leur consentement, et pas une seule voix ne s'éleva contre ce choix ; alors le prieur déclara Matthieu Gaultier canoniquement élu par voie d'inspiration divine. Il fut invité à donner son consentement comme l'exige le droit pontifical ; il le donna, et l'assemblée entière chanta le *Te Deum*. Les religieux portèrent le nouvel abbé à l'autel pour lui faire l'obédience, et le prieur l'installa dans le siège abbatial. Enfin les notaires apostoliques convoqués pour la circonstance, ayant ouvert les portes de la basilique, l'élection fut publiée en face de la foule accourue pour être témoin de cet évènement [1].

Cette élection eut lieu le 1er mars 1511 [2].

Le choix que les moines de Marmoutier avaient fait de la personne de Matthieu Gaultier fut très agréable au roi Louis XII, qui s'opposa néanmoins à ce qu'on le fît confirmer selon les lois canoniques par le Souverain Pontife. Il exigea même que l'on demandât cette confirmation au Concile de Pise, alors transféré à Lyon. Les prélats qui composaient cette assemblée n'hésitèrent pas à accorder ce qui leur était demandé, comme s'ils pouvaient disposer de la juridiction qui n'était pas en eux. L'acte du Concile est du 22 octobre de l'année 1512. Mais Matthieu Gaultier et les moines de Marmoutier qui avaient eu la faiblesse, au moins en apparence, de céder aux caprices schismatiques du Roi et de son conseil, s'empressèren

[1] Dom Martène, *op. cit.*, t. II, p. 359.

[2] Le lundi 1er mars 1512 selon le nouveau style, Pâques étant le 11 avril cette année-là.

après la mort de Jules II, de recourir au Saint-Siège pour régulariser leur position, et Léon X accorda la confirmation canonique le 31 janvier 1514.

Ce que l'on vient de rapporter des difficultés opposées par le Roi à la demande de confirmation apostolique suffit pour prouver dans quel état déplorable était tombée la discipline ecclésiastique dans le royaume de France. Les commotions violentes par lesquelles le pays était passé expliquent aussi abondamment l'état de relâchement dans lequel l'observance de la règle était tombée en beaucoup de monastères. Au moment où Matthieu Gaultier prit les rênes du gouvernement, l'abbaye de Marmoutier avait subi comme les autres une déperdition notable dans la ferveur et dans la régularité. Par une loi providentielle néanmoins, il n'arrive jamais que le zèle de la discipline et la flamme de la ferveur s'éteignent tout à fait dans une communauté un peu nombreuse. La faiblesse humaine peut y introduire des abus et des défaillances, mais la grâce y maintient toujours des âmes éprises des désirs surnaturels et des ardeurs les plus pures pour le bien suprême. Leurs sacrifices inconnus aux hommes n'en ont que plus de mérite devant Dieu et préparent par une action mystérieuse la résurrection future. C'est le grain de semence qui germe dans le sillon, c'est le ferment caché dans la pâte.

Les moines de Marmoutier qui, au commencement du XVIe siècle, entretenaient dans leurs âmes la flamme sacrée du zèle de l'observance étaient assez nombreux, et leurs vertus jetaient assez d'éclat pour que Charles de Billi, abbé de Saint-Faron de Meaux, voulant réformer son monastère, priât Matthieu Gaultier de lui envoyer de ses religieux propres à accomplir son pieux dessein. En conséquence de ce désir, quatre religieux partirent de Marmoutier ; c'étaient Guillaume Pelletier, Guy Faucher, Olivier du Puy et Guillaume Loppin. Le premier de ces moines fut établi prieur claustral, et l'œuvre de la réforme fut établie, mais elle éprouva des difficultés, pour se consolider, par les intrigues de l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet [1]. Cet ambitieux prélat voulait s'em-

[1] Guillaume Briçonnet fut un prélat très lettré et de mœurs élégantes. Il paraît être mort dans des sentiments vraiment catholiques ; mais ses relations avec les protestants donnèrent de justes motifs, durant longtemps, de douter de son orthodoxie. *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1645-1647.

parer de Saint-Faron et ne cessait de susciter des entraves à l'abbé dans tout ce qu'il entreprenait. Les choses en vinrent à ce point que Charles de Billi se vit obligé de s'entendre avec le cardinal Louis de Bourbon, évêque de Laon; celui-ci lui céda l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, près de Thouars, au diocèse de Poitiers, et reçut en échange l'abbaye de Saint-Faron. Le cardinal sut refréner les menées de Briçonnet et continua le louable dessein de son prédécesseur [1]. La réforme établie à Saint-Faron fut plus austère même que l'observance suivie à Marmoutier. Dans ce dernier monastère, les moines usaient d'aliments gras trois jours de la semaine, de Pâques au 14 septembre; dans Saint-Faron, on établit l'abstinence perpétuelle de la chair. Guy Faucher succéda à Guillaume Pelletier dans l'office de prieur claustral.

Ce fut en 1514 que Matthieu Gaultier envoya ses quatre moines à Saint-Faron de Meaux. La même année, le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, faisant la visite de son diocèse, vint à Château-du-Loir, et ayant le pieux désir de célébrer les saints mystères dans l'église du prieuré de Saint-Guingalois, il en demanda la permission au prieur, signant une déclaration formelle qu'il ne prétendait point par cet acte porter atteinte aux droits et privilèges de l'abbaye de Marmoutier [2]. C'est ainsi que ce grand cardinal donnait, en toutes circonstances, des preuves de son respect et de son amour pour le droit et pour les ordres monastiques dont il fut le bienfaiteur.

En 1518, Matthieu Gaultier tint un chapitre général à Marmoutier et l'ouvrit le 1er mai. Suivant l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, il imposa une taxe sur tous les prieurés pour les nécessités de l'abbaye-mère, qui avait un pressant besoin de réparations, les bâtiments ayant été longtemps négligés sous des abbés commandataires, Louis Pot, évêque de Tournay et François Sforcia.

L'année suivante, Henri Ier d'Albret, seigneur du Château-Meil-

[1] Dom Toussaint du Plessis, *Histoire ecclésiastique de Meaux*, t. I, p. 588. — *Gallia Christiana*, t. II, col. 1296; t. VIII, col. 1697; t. XIV, col. 233. — D. Martène, *op. cit.*, t. II, p. 360.

[2] D. Martène, *loc. cit.*, p. 361. — M. l'abbé Robert Charles vient de publier une savante histoire du prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir.

lant eu Berry, fit ériger dans sa chapelle castrale un chapitre composé d'un doyen, huit chanoines, deux vicaires et deux enfants de chœur, et il les plaça tous sous la juridiction et l'autorité de l'abbé de Marmoutier. Cette disposition fut approuvée et confirmée par des Bulles de Léon X et de ses deux successeurs immédiats: A la requête de l'abbé de Marmoutier, l'official de l'archevêque de Bourges fulmina ces actes pontificaux en 1525. Tous ces faits prouvent la considération dont jouissait l'abbé Matthieu Gaultier.

Un diplôme royal signé de François Ier et daté de l'année 1515, donne à Matthieu Gaultier le titre de Seigneur Châtelain de Loroux, ce qui prouve qu'au titre d'abbé de Marmoutier, il joignait dès lors le titre de prieur de Saint-Sulpice du Loroux, titre auquel était annexée la qualité de seigneur temporel ou féodal de la localité.

Ce que fit cet abbé pour augmenter la splendeur du culte divin dans son monastère est le témoignage le plus éloquent de sa profonde piété. Il fit élever dans l'église abbatiale un jubé dont les contemporains et ceux qui l'ont vu ne parlent qu'avec admiration. Nous ne savons pas si on a conservé le dessin de ce monument ; il est probable qu'il était conçu dans le même goût que celui que fit construire à la même époque le cardinal Philippe de Luxembourg dans la cathédrale du Mans[1]. Le jubé de Marmoutier fut terminé en 1527 ; Dom Martène nous apprend que les Calvinistes mutilèrent toutes les statues de ce jubé, même celle de Notre-Seigneur, et une note postérieure apprend qu'il fut démoli en 1789, lors des dernières réparations accomplies dans l'église abbatiale.

Les contemporains ont pris soin de nous transmettre des détails assez intéressants sur les ornements et les vases sacrés qu'il fit exécuter. Ces vases sacrés étaient conservés encore au XVIIIe siècle et l'on s'en servait toujours dans les fonctions saintes aux jours les plus solennels. On signale spécialement un ostensoir ou soleil qui servait pour l'exposition du Très-Saint-Sacrement; il était d'un travail parfait et d'une délicatesse inimitable de ciselure. Ce que l'on sait de l'orfèvrerie de cette époque, rend cette assertion fort croyable. Les armoiries de Matthieu Gaultier y étaient gravées ainsi

[1] Le jubé du Mans a été l'objet d'une magnifique publication faite par M. Eugène Hucher, et qui est sortie des presses de M. Monnoyer, éditeur au Mans.

que sur le calice, qui servait aux messes des fêtes principales, et dont le travail ne le cédait guère à celui de l'ostensoir ; sur le texte des saints Évangiles qu'il fit couvrir de vermeil doré ; sur une croix aussi de vermeil doré ; sur la belle paix qui servait aussi aux anniversaires plus solennels. Sainte Catherine y était représentée et cette figure était toute d'or émaillé, « mais d'un travail si exquis, qu'il semble surpasser le prix des perles et des pierreries dont elle est enrichie [1]. »

Il est facile de le comprendre ; ceux qui ont pu contempler ces merveilles n'en parlent qu'avec enthousiasme. Pour nous, grâce à la Révolution, nous sommes privés à jamais de ces jouissances et de beaucoup d'autres plus importantes encore et non moins légitimes.

Un petit monument érigé par l'abbé Matthieu Gaultier a heureusement échappé au vandalisme révolutionnaire. C'est un bénitier en marbre blanc qu'il fit exécuter pour la chapelle de Sainte-Anne en 1522. Ce bénitier, remarquable par la délicatesse et le fini de son exécution, orne aujourd'hui l'église paroissiale de Sainte-Radegonde dans un faubourg de Tours. On y voit les armoiries du généreux prélat, qui portent : *D'argent, à trois lézards grimpants de sinople.*

Nous venons de nommer sainte Anne, l'illustre aïeule du divin Sauveur des hommes. Elle n'eut guère d'aussi fervent serviteur durant le XVIe siècle que l'abbé Matthieu Gaultier, qui n'épargna rien pour prouver le zèle pieux dont il était animé pour la gloire de cette grande sainte. Il ne se contenta pas de faire célébrer sa fête dans son abbaye avec la même solennité qu'on y célébrait celle de S. Martin, qui en était le patron, et avec octave ; mais ayant eu connaissance que le chef de sainte Anne était conservé dans l'église du doyenné-conventuel de Notre-Dame de la Gaye, *de Gaya* [2], au diocèse de Troyes, dépendant de l'abbaye de Cluny, il ne s'épargna aucune démarche

[1] D. Martène, *loc. cit.*, p. 362.

[2] Département de la Marne, arrondissement d'Épernay, canton de Sezanne. Ni les Bollandistes, 26 juillet, t. VI, p. 233-297, ni les autres hagiographes que nous avons pu consulter, ne parlent de cette relique de sainte Anne ni du pèlerinage en l'honneur de l'aïeule du divin Sauveur. — « Prior de Gaya, ordinis Cluniacensis, est modo decanus per papam. » Pouillé du diocèse de Troyes, p. 158, n. 263.

pour se procurer une relique détachée de ce précieux chef. Il fut encore plus ardent dans ses désirs par la certitude qu'il acquit que de très grands miracles étaient fréquemment opérés dans ce sanctuaire. Il obtint enfin, le 18 décembre 1520, l'objet de ses vœux par la bienveillance de Jacques Leroy de Chavigny, alors abbé de Saint-Florent de Saumur et doyen en même temps de la Gaye [1]. Il fit exécuter une très belle châsse en vermeil doré pour renfermer la sainte relique et ajouta à la basilique une chapelle sous le titre de Sainte-Anne. Ce fut dans cette chapelle qu'il voulut être inhumé, dit Dom Martène [2], ce qui ne s'accorde pas cependant avec le rapport de Gaignières qui déclare avoir vu son tombeau près de la chapelle de la Présentation; à moins que ces deux chapelles n'aient été voisines et que celle de la Présentation, comme plus importante, n'ait attiré plus particulièrement l'attention.

Matthieu Gaultier ne s'en tint pas là dans les hommages qu'il voulait rendre à sainte Anne. Ayant fait réimprimer le bréviaire de l'abbaye de Marmoutier, il fit placer à la fin une gravure de la sainte aïeule du Sauveur et inscrivit au-dessous les vers suivants :

Ipse meus votis animus te pulsat anhelis,
ANNA, *Dei Matris mater, adesto mihi;*
Anna, fatebor enim, Mariæ post vota priori
Præstita, proximior tu mihi semper eris.
Filia sic matrem præcedet? Nonne sequetur
Filia? non, sed ero totus utrique simul.

Le pieux abbé de Marmoutier fonda en 1534, en l'église des Mathurins [3] de Paris, une messe solennelle le jour de l'octave du Saint-Sacrement, à laquelle devaient assister les docteurs de Sorbonne, auquel un droit d'assistance était assuré.

Le 15 décembre 1536, Matthieu Gaultier passa avec Philippe Hurault, abbé de Bourgueil [4], un traité qui mérite de nous arrêter un

[1] *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 639.

[2] D. Martène, *Histoire de Marmoutier*, t. II, p. 362.

[3] Religieux de la Trinité ou Trinitaires. Les Français, qui ont coutume de n'appeler jamais les choses par leur nom, avaient pris l'habitude de nommer ces religieux d'après l'église qu'ils desservaient à Paris où ils furent établis vers 1209.

[4] Burgueil-en-Vallée, *Burgulium*, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous le patronage de saint Pierre, fondée l'an 990, par Emma de Chartres, femme de

instant, car il fait parfaitement comprendre l'esprit du temps en matière de bénéfices. Il est facile d'y constater à quel degré de perturbation les meilleurs esprits étaient parvenus à l'époque, et de prévoir les maux qui devaient en résulter pour l'Église. Matthieu Gaultier céda à Philippe Hurault l'abbaye de Marmoutier, et Philippe Hurault de son côté lui céda les prieurés de Saint-Martin de Couldres au diocèse d'Évreux, de Saint-Gervais et de Saint-Protais du Plessis-lès-Moines, au diocèse d'Angers, dépendants de Bourgueil, plus celui de Saint-Martin de Chouzy près de Blois, dépendant de Marmoutier. Et parce que le revenu de ces divers prieurés n'égalait point celui de l'abbaye que cédait Matthieu Gaultier à Philippe Hurault, celui-ci lui transmit encore, par forme de permutation, pour un de ses neveux, l'abbaye de Notre-Dame d'Absie en Gâtine, au diocèse de Maillezais [1]. Il lui fit encore d'autres cessions comprenant des cultures sur les territoires de Lerroux et de Lavare, le logis abbatial de Rougemont, situé sur la partie la plus élevée du plateau qui domine l'abbaye de Marmoutier, une chambre sur la cuisine de l'abbaye même de Marmoutier, le foin de Fontcher, et le droit de prendre dans la forêt de Marmoutier tout le bois dont il aurait besoin, tant pour son chauffage que pour faire les réparations des maisons dont on lui laissait l'usage ; et avec cela la collation de tous les bénéfices dépendants de Marmoutier durant sa vie, tant sous le gouvernement de Philippe Hurault que sous celui de ses successeurs. Ce traité fut confirmé par bulle de Paul III, en date du 22 janvier, l'an troisième de son pontificat, c'est-à-dire 1537.

Sur la fin de la même année, l'évêché de Négrepont [2] *in partibus*

Guillaume II, dit l'Ombrun, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Elle était du diocèse d'Angers et dans la petite ville de Bourgueil. Bourgueil est aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, non loin de Chinon. Il reste encore des parties considérables de l'abbaye et la belle église du XIIe siècle, dont on admire surtout l'abside.

[1] Notre-Dame de l'Absie ou la Sie en Brignon, *Absia*, *Apsia* ou *Ansia*, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1100, près de Parthenay, par le B. Giraud de Sales (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1380-1384, et dans notre édition *Animadversiones ad calcem*, col. XXXI. — L'église de l'Absie, départ. des Deux-Sèvres, cant. de Moncontant, est ornée de fresques peu remarquables.

[2] Négrepont ou plus exactement *Ibiron*, *Ibiradion*, *Aribos*, *Eubœa*, *Euripe*, ces noms désignent la métropole de l'île d'Eubée ou *Ile*, aujourd'hui Négrepont

infidelium, vacant par le décès d'un prélat du nom de Philippe, fut attribué par le Pape Paul III à Matthieu Gaultier, et la bulle fut expédiée à Rome le 16 novembre 1537. Par une autre bulle expédiée le même jour, le Souverain Pontife permit à Matthieu Gaultier d'exercer les fonctions pontificales dans le diocèse d'Autun, avec l'agrément de Jacques Hurault de Cheverny, parent de Philippe Hurault, qui en était évêque [1], et lui assura une pension de deux cents ducats d'or sur les revenus de cet évêché. Par une troisième bulle, datée du lendemain des deux précédentes, le Pape lui permettait de se faire consacrer par tel évêque catholique qu'il lui plairait de choisir, et entre les mains de ce prélat, il prêterait le serment de fidelité au Saint-Siège selon la formule qui lui était envoyée. En vertu de ces bulles, Matthieu Gaultier se fit consacrer dans l'église abbatiale de Bourgueil par François Bohier, évêque de Saint-Malo [2], assisté des évêques de Castori [3] et Salone [4], en présence de Philippe Hurault, abbé de Marmoutier et de Bourgueil, des abbés de Chambon [5] et de Bonnefontaine [6], et de plusieurs personnes distinguées par leur rang et leur naissance. La cérémonie eut lieu le dimanche de la Passion, 7 avril 1537 ou 1538 selon le nouveau style.

Une clause spéciale de la bulle d'institution permettait à Matthieu Gaultier de posséder son titre d'évêque de Négrepont et de jouir en même temps de ses autres bénéfices. En réalité il était établi suffragant de l'évêque d'Autun ; ce prélat était déjà avancé en âge et administrait son vaste diocèse depuis trente deux ans. Tout prélat de haut lignage, d'ailleurs, croyait devoir à son rang de se faire seconder dans son ministère par un évêque suffragant, mais ces auxiliaires étaient rarement des hommes de l'importance person-

ou Egribo, dont la ville principale se nommait autrefois Chalcis, et est appelée présentement Egribo, sur le détroit d'Euripe. Les deux noms que nous fournit la notice sur Matthieu Gaultier doivent servir à compléter l'*Oriens Christianus*, t. III, p. 846.

[1] Du 8 avril 1505 au 26 juin 1546. *Gallia Christiana*, t. IV.

[2] De 1535 au mois de septembre 1569. *Pouillé historique de Rennes*, p. 597 et 598.

[3] Castoriæ, évêché en Macédoine, en Dacie et en Béotie. Il s'agit probablement du premier.

[4] L'ancienne Amphissa, dans l'Hellade occidentale.

[5] *Bonus Campus, Camboniam*, diocèse de Poitiers.

[6] *Bonus Fons in Terascia*. Bonne-Fontaine en Thiérache, au diocèse de Reims.

nelle de Matthieu Gaultier ; le plus souvent c'étaient de simples religieux et presque tous membres des ordres mendiants, Carmes, Jacobins, Cordeliers, Augustins [1].

L'évêque de Négrepont survécut environ quatorze ans et demi à sa nouvelle dignité. Il mourut dans sa maison priorale de Loroux [2], d'où il fut apporté à Marmoutier et inhumé dans la chapelle de Sainte-Anne, comme il l'avait prescrit longtemps avant son trépas. Son tombeau dont nous donnons la gravure, se voyait encore à la même place au temps de Dom Martène, qui le voyait chaque jour, puisqu'il habitait alors Marmoutier [3], et qui en parle en ces termes : « On lui éleva un tombeau tout simple d'environ trois pieds de hauteur, sur lequel on grava cette épitaphe, qui nous apprend son âge, l'an et le jour de sa mort : CY GIST REVERENT PERE EN DIEV MATHIEV GAVLTIER, EVÊQVE DE NEGREPONT, JADIS ABBÉ DE CEANS, LEQVEL DECEDA LE 15 JVILLET DE L'AN 1552, AAGÉ DE 85 ANS. »

Nous ne donnerions qu'une idée imparfaite de Matthieu Gaultier si nous ne parlions de quelques-uns des moines de Marmoutier qui vivaient au moment où il gouvernait la célèbre abbaye tourangelle. Parmi ces religieux quatre portaient son nom patronymique et lui tenaient par les liens du sang ; c'étaient Adrien Gaultier, Guillaume Gaultier, Vincent Gaultier et Marc Gaultier.

Le plus remarquable des quatre fut Adrien ; il était savant, docteur de Sorbonne, et avait enseigné en Sorbonne la théologie ou le droit canonique. Il composa un Traité de la primatie de saint Pierre et de l'Église, deux homélies pour la fête de l'Assomption de la Vierge et un traité intitulé : *Equilibre de saint Paul et de saint Martin ;* œuvre singulière, au moins pour le titre, et il la dédia à

[1] On peut voir dans les *Études sur la vie de Bossuet,* par M. Floquet, quel rôle infime remplissaient ces évêques suffragants ; celui pourtant avec lequel Bossuet vivait à Metz, Martin Meurisse, cordelier, était un homme d'un vrai mérite. Tous les suffragants n'étaient pas choisis dans la même catégorie.

[2] Il faut bien se garder de confondre l'abbaye de N.-D. du Lourroux, *B. Maria de Oratorio,* ordre de Cîteaux, au diocèse d'Angers, avec le prieuré de Saint-Sulpice de Loroux, Lorroux, Louroux, *de Orodario,* qui était de l'ordre de Saint-Benoît, dépendait de Marmoutier et était dans le diocèse de Tours. D. Martène, *Histoire de Marmoutier,* t. I, p. 225 ; t. II, p. 364.

[3] *Revue historique et archéologique du Maine,* t. VIII (1880), p. 172-180.

son oncle l'abbé de Marmoutier. Outre ces ouvrages qu'il fit imprimer [1], il exécuta encore les corrections nécessaires pour une nouvelle édition du bréviaire de Marmoutier qui fut publiée en 1535.

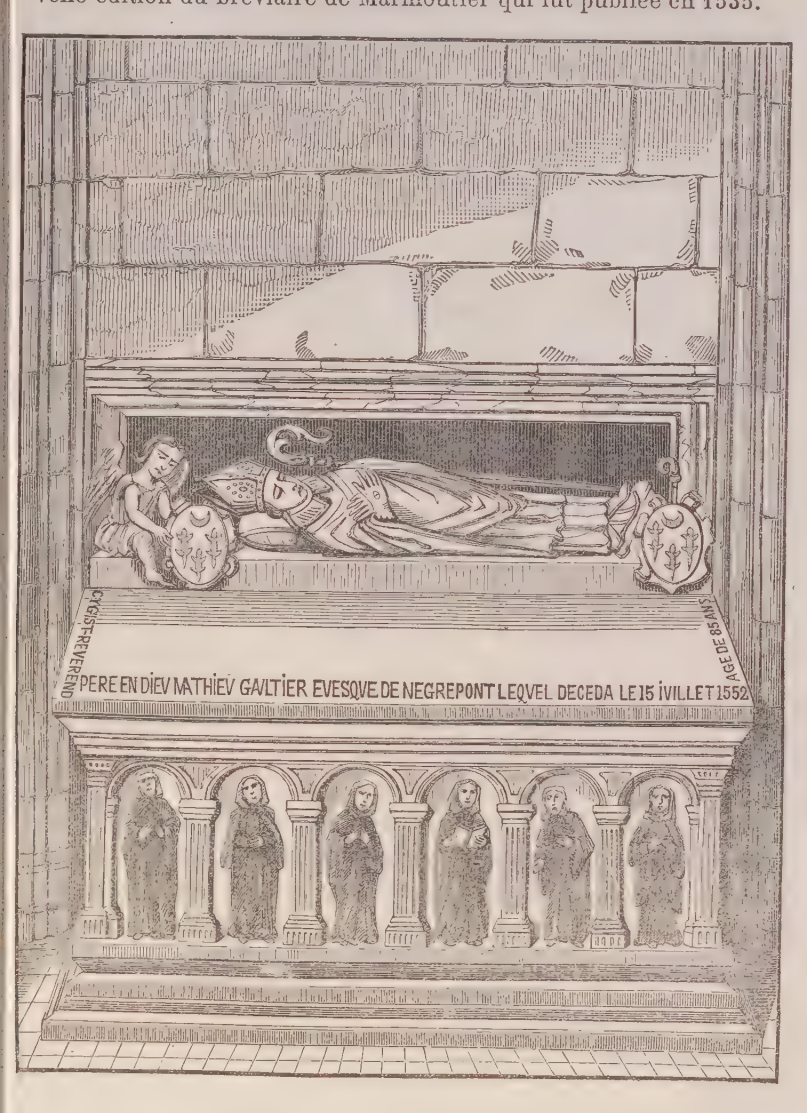

[1] Nous croyons les exemplaires de ces ouvrages extrêmement rares; les bibliographies les plus complètes n'en parlent pas.

PARRAINS ET MARRAINES

ÉTUDE LITURGICO-HISTORIQUE

PREMIER ARTICLE

CHAPITRE I.

Origine de l'institution des parrains.

Les avis sont très partagés sur l'origine de l'institution des parrains. Des écrivains protestants ont voulu la rattacher au droit romain, parce que le baptême est un contrat fait avec l'Église et qui aurait paru comporter la présence de témoins religieux, de même qu'on exige des témoins pour les contrats civils. Mais nous verrons par la suite que les parrains remplissaient des fonctions tout autrement importantes ; cette tendance à réduire le rôle du parrain à une simple formalité de témoin est une conception protestante assez moderne.

D'autres écrivains [1] rattachent l'usage des parrains chrétiens à celui des deux témoins de la circoncision ou à celui du baptême des Prosélytes. Dans le premier cas, on est en droit de leur demander pourquoi l'Église primitive admettait un seul parrain et non pas deux ; quant à la seconde hypothèse, pour lui donner quelque valeur, il faudrait démontrer que le baptême des Prosélytes, avec toutes ses cérémonies, est antérieur à l'introduction du Christianisme.

[1] André Schüler, *De Suceptoribus ;* Buxtorff, *Synag. Jud.*, c. II.

Ludolphe le Chartreux [1] s'imagine que l'institution des parrains puise son origine dans ces paroles de l'Évangile selon saint Matthieu : *Et adduxit eum ad Jesum ;* mais ce passage n'a aucun rapport au baptême.

De nombreux écrivains [2] attribuent cette institution liturgique au pape Hygin, parce que c'est sous son nom qu'il est dit dans les Décrétales de Gratien : « Il peut y avoir un parrain particulier, et pour le catéchuménat, et pour le baptême, et pour la confirmation, à moins que la nécessité ne force d'agir autrement [3]. » Le mot *patrinus,* employé dans ce texte, n'était pas connu au IIe siècle, et comme à cette époque le baptême était immédiatement suivi de la confirmation, il ne pouvait y avoir de parrain spécial pour cette dernière cérémonie. Ce n'est point Gratien, mais Yves de Chartres qui a introduit ce décret dans le droit canon, en l'empruntant, non pas au pape Hygin, mais au Pénitenciel de Théodore de Cantorbéry, mort en 690 [4].

De quelques passages peu précis de saint Justin [5] et d'Origène [6], Bœhmer conclut qu'il y eut des parrains d'adultes dès le IIe siècle. Le langage de Tertullien étant formel à cet égard, on ne saurait nier que cet usage n'ait été pratiqué au IIIe siècle. Toutefois, Walafrid Strabon, qui n'admet pas qu'on ait baptisé les petits enfants avant le IVe siècle, ne place qu'à cette époque l'institution de leurs parrains [7], et le protestant Daillé recule même cet usage au Ve siècle. Plusieurs érudits [8] ont prétendu qu'il n'y eut d'abord de parrains que pour les enfants, et que vers le IVe siècle cet usage fut appliqué aux adultes. D'autres, au contraire, croient que tout d'abord il y eut des parrains d'adultes, c'est-à-dire des chrétiens qui,

[1] *Vita Christi,* l. I, c. XXIV.

[2] Polydore Virgile, Hildebrand, Schubart, Gerhard, etc.

[3] In catechismo et in baptismo et in confirmatione unus patrinus fieri potest, ni necessitas cogit : non est tamen consuetudo romana, sed per singulos singuli suscipiant. III part. *De Consecrat.,* dist. IV, c. 100.

[4] Constant, *Epist. rom. pontif.,* t. I, c. LXIV.

[5] *Apol. I,* c. LXI.

[6] *Adv. Cels.,* l. III, c. VII.

[7] *De reb. eccl.,* c. XXVI.

[8] Van Maestricht, *De Sucept. infant. baptismo.*

en présentant des candidats au baptême, se faisaient les cautions de leurs bonnes dispositions, et que, plus tard, on appliqua aux enfants cette mesure liturgique, avec diverses modifications [1].

La question serait tranchée si l'on admettait que l'auteur de la *Hiérarchie ecclésiastique* a vécu au premier siècle, car nous y lisons : « Nos divins Maîtres ont jugé à propos qu'il y eût des personnes pour recevoir les enfants au baptême, conformément à la sage coutume des pères et des mères de confier leurs enfants à des maîtres éclairés, pour les conduire et pour les instruire. Ces personnes servent de parents spirituels à ceux qu'elles tiennent sur les fonts du salut, et de guides pour les diriger pendant toute leur vie. »

Tertullien atteste l'usage des parrains d'enfants lorsque, s'opposant au baptême avant l'âge de raison, il trouve que les *sponsores* s'exposent à faire des promesses que les enfants ne tiendront pas [2].

Saint Augustin nous dit que les enfants baptisés doivent être rangés au nombre des fidèles, ce droit leur étant acquis par la vertu du sacrement et les engagements de leurs parrains [3].

Il est singulier que saint Cyrille de Jérusalem, qui fournit tant de renseignements sur les cérémonies baptismales, n'ait pas dit un seul mot des parrains, dont il est question dans de nombreux écrivains des IIIe, IVe, Ve et VIe siècles [4].

Il résulte de leurs indications qu'on redoutait avec raison, surtout dans les temps de persécution, d'introduire dans le Catéchuménat

[1] Jundt, *De Sucept. bapt. origine*, c. XI.

[2] *De Baptismo*, c. XVIII.

[3] *De Peccat. mer.*, l. I, c. XXXIII. Cf. *De peccat. orig.*, c. XL; *De lib. arb.*, l. III, c. XXIII; *De Bapt. parv.*, c. XXXIII, n. 61; *Epist. ad Bonif.* Il ne faut point citer le sermon 116 *de tempore*, car les Bénédictins, éditeurs de ses Œuvres, ont montré que ce discours doit être restitué à S. Césaire.

[4] *Constit. apost.*, l. III, c. XVI; Basil., *Epist. CXXVIII;* Chrysost., *Hom. XII in I Ep. Cor.; Hom. in Ps. XIV;* Cyrill. Alex., *in Johan.*, VI, 26; Fulgent., *De Bapt. Œthiop.*, c. VII; nous nous garderons bien d'ajouter à ces indications celle de Léon le Grand, auquel les Décrétales (*De Consecrat.*, dist. IV, c. CI) attribuent un texte dans lequel il est question des parrains de confirmation. Comme ils n'ont apparu que vers le VIIIe siècle, il est évident que ce décret ne peut appartenir qu'à un autre Léon de cette époque ou d'un âge postérieur.

des indécis, des imprudents, des délateurs et des traîtres; on dut donc exiger que chaque candidat fût présenté par un Chrétien connu, qui répondît de la pureté de ses intentions.

Le néophyte, quel que soit son âge, n'en était pas moins considéré comme un enfant nouvellement né à la vie spirituelle, ayant besoin d'un guide pour l'affermir dans la foi.

On a souvent répété [1] que les fonctions de parrains d'adultes étaient ordinairement remplies par des diacres pour les hommes, par des diaconesses pour les femmes. Cela ne nous paraît nullement démontré. Des *Constitutions apostoliques* nous disent bien : *Virum quidem suscipiat diaconus, mulierem vero diaconissa;* ce qui nous montre que parfois c'étaient les diacres et les diaconesses qui aidaient les Catéchumènes à se déshabiller, à se rhabiller et à sortir de la piscine baptismale, office réservé ailleurs aux parrains; mais nullement qu'ils remplissaient les fonctions les plus importantes du parrainage, c'est-à-dire la présentation au Catéchuménat et la tutelle religieuse qui suivait la réception du sacrement.

En ce qui concerne les enfants, nous croyons que dans les premiers temps ils étaient présentés au baptême par leurs parents. Les *Constitutions de l'Église d'Égypte*, œuvre du second siècle, dont un manuscrit en langue cophte a été récemment découvert [2], s'expriment ainsi :« Quant à l'enfant qui n'est pas en état de parler que le père ou la mère ou un proche parent parle pour lui. » Saint Augustin nous dit également que les enfants sont présentés par les parents pour recevoir la grâce du baptême [3]. Comment ce rôle de parents a-t-il passé en des mains étrangères? Plusieurs causes ont pu y contribuer dans des cas particuliers, et ce qui d'abord était exceptionnel aura fini peu à peu par devenir un usage général. On dut recourir nécessairement à des étrangers pour les orphelins, pour les enfants d'esclaves; n'était-il pas prudent d'agir de même à l'égard de certains parents récemment convertis, qui, par ignorance ou insouciance, n'auraient pas suffisamment veillé à l'instruction religieuse de leurs enfants? Si le père venait à

[1] Bingham, Selvaggio, Trombelli, Schmid, etc.

[2] *Revue chrétienne*, n. de mai 1855.

[3] *Epist. XXIII ad Bonif.*

mourir prématurément, s'il devenait victime de la persécution, il restait du moins un témoin pour affirmer le baptême de l'enfant, un tuteur pour veiller à son éducation religieuse. Enfin, comme le baptême est une naissance spirituelle, il semblait qu'il fallût, pour l'engendrer à la foi, un autre père que celui selon la nature. Toutefois ces considérations ne se sont développées que lentement, et l'on trouve dans les huit premiers siècles d'assez nombreux exemples de parents servant de parrains à leurs enfants.

Les marraines apparaissent beaucoup plus tard que les parrains; il n'en est point question dans saint Denys l'Areopagite, dans Tertullien, ni dans les écrivains du IVe siècle qui parlent des parrains, et il est difficile d'admettre que sous ce nom générique ils comprissent les marraines. Les Institutions de Justinien [1] interdisent le mariage entre le parrain et sa filleule et ne supposent point le cas d'hymen entre marraine et filleul. Au VIIe siècle, saint Isidore de Séville ne parle encore que des parrains. Il est question des marraines dans un sermon longtemps attribué à saint Augustin [2], mais qu'on a reconnu appartenir à saint Césaire d'Arles, et aussi dans le vingt-deuxième canon arabique du concile de Nicée, addition postérieure dont il n'est guère possible de préciser la date. Césara, femme d'un roi de Perse, baptisée à Constantinople au commencement du VIIe siècle, n'eut qu'une marraine et point de parrain [3]. C'est vers cette époque que les femmes commencèrent à remplir ces fonctions liturgiques. On n'en trouve antérieurement que de rares exemples; tel est celui que saint Ambroise nous fournit dans sa vie de saint Sébastien, lorsqu'il nous dit que saint Polycarpe baptisa soixante-huit personnes, que saint Sébastien reçut les hommes au sortir de l'eau, et que les mères spirituelles des femmes furent Béatrix et Lucine [4].

Ce fut d'abord un motif de convenance qui fit admettre les femmes dans ces fonctions liturgiques pour les personnes de leur sexe. Plus tard, quand on prit un parrain et une marraine pour chaque

[1] L. XXVI *De Nuptiis*.
[2] *Serm. CLXIII de Tempore*.
[3] P. Diacre, *Hist. Lomb.*, l. IV, c. XVII.
[4] *Boll.*, 20 jan., *Act. S. Sebast.*, c. XI, n. 36.

enfant, ce fut pour mieux assimiler l'enfantement spirituel à la génération charnelle.

CHAPITRE II

Des noms des parrains.

Nous nous occuperons d'abord des divers noms des parrains et ensuite de l'extension donnée à ce mot.

ARTICLE I.

Des divers noms donnés aux parrains et aux marraines.

Les termes de *parrain* et de *marraine* dérivent de *patrinus* et *matrina*, que nous ne voyons apparaître qu'à partir du VIIIe siècle[1]. On n'est point d'accord sur l'étymologie de ce dernier mot. On l'a fait dériver de *pararius*, caution, répondant[2], de *pater divinus*, père divin[3], de *patrimus*, nom qu'on donnait chez les Romains à celui qui, ayant encore son père et sa mère, était chargé de conduire et d'accompagner l'épouse dans la cérémonie des noces[4]. Le plus généralement, on y voit un diminutif de *pater*, parce que le parrain contracte une espèce de paternité spirituelle avec l'enfant : aussi est il appelé parfois tout simplement *père* ou *père spirituel*, tandis que la marraine est appelée *mère*[5]. Les mots de *compère* et de *commère*[6] expriment encore mieux le partage de la paternité, idée qui s'est perpétuée dans la plupart des langues et des patois[7].

[1] Conciles de Metz (753), de Calcut en Northumbrie (787), de Paris (829); Wal. Strab., *De Reb. eccles.*, c. XXVI; Ivo Carnut. *Serm. s. arar. dedicat.*

[2] Bachelet et Dezobry, *Dict. des Lettres et des Beaux-Arts*, v° *Parrain*.

[3] *Conf. ecclés. du diocèse de Troyes*, 1848, p. 147.

[4] Claude de Vert, *Cérém.*, t. II, c. II, p. 398.

[5] Césaire, *Serm.*, LXVIII, n. 5; Donnisus, *Vit. Mathildis*, c. I; Aimoin, *Hist.*, l. III, c. VI; Actes de S. Epiphane de Salamine, de sainte Rictrude, de sainte Gudule, etc.

[6] Concile de Mayence (813).

[7] Allemand, *Godsib* (parent en Dieu); Anglais, *God Father, God Mother;* Italien, *Patrino;* Catalan, *Padri;* Espagnol, *Padrino, Madrina;* Portugais, *Padrinho;* Provençal, *Pairi, Mairina;* Roman, *Parrin, Marrine*.

Beaucoup d'autres expressions ont été usitées antérieurement pour désigner les parrains. On les appelle *susceptores, susceptores, susceptrices*, ὀναδάχοι [1], ἀναδέχομαι, parce qu'ils recevaient les néophytes au sortir des fonts sacrés ; *gestantes*, parce qu'ils portaient dans leurs bras les enfants qu'ils présentaient aux fonts ; *adducentes, porrigentes, afferentes, offerentes, parangmphi*, προσαγοντες, parce qu'ils amenaient et présentaient leur filleul à l'évêque ou au prêtre ; *fideijussores, fideidictores, fidedictores, sponsores, vades*, parce qu'ils se font les répondants et les cautions de leur pupille spirituel ; *initiatores, parentes initiales, arbitri initiationis, duces viæ, fidei ductores, fidei doctores*, parce qu'une de leurs missions était de l'initier à la foi ; *testes, protestantes*, μαρτυρες, parce qu'ils devaient témoigner des bonnes dispositions des Catéchumènes, Au Moyen Age on trouve encore : *curatores, nutricii, patres lustrati, patres ex lavacro, parentes lustrici, parentes mystici, profitentes, promissores, propatres, patritii, sanctuli*, etc.

Les filleuls sont appelés *suscepti, filii, filiæ, profilii, filioli* [2], *filiastri ; filii initiales, spirituales, lustrici*, etc.

Dès le VIIe siècle, le parrain et la marraine, considérés dans leurs rapports mutuels, sont appelés *compatres, commatres, compères, commères*. Dans le centre de la France, le mot *parrinage* s'applique collectivement au parrain et à la marraine.

On peut distinguer six genres de parrains : 1° les parrains de catéchuménat, qui avaient pour fonction de préparer les récipiendaires à la foi et d'être leurs présentateurs et leurs répondants auprès de l'évêque [3] ; 2° les parrains de cliniques, c'est-à-dire des adultes malades qui se trouvaient dans l'impossibilité de répondre eux-mêmes aux interrogations ; 3° les parrains d'adultes valides, baptisés soit aux époques liturgiques, soit, par nécessité, en d'autres temps ; 4° les parrains d'ondoiement ou de baptême privé ; 5° les parrains par procuration, c'est-à-dire délégués par les véritables parrains

[1] Les Grecs modernes disent encore ἀνάδοχος, dans le langage liturgique ; mais, dans le style familier, on dit plus communément νουνὸς ou κουμπατρος.

[2] Concile de Leptines (783).

[3] Raoul Glaber, dans sa *Chronique*, nous dit que le roi Bérenger fut parrain de son fils pour le Catéchuménat, et que plus tard sa femme en fut la marraine pour le baptême.

pour remplir leur office; 6° enfin, les parrains de confirmation, dont nous n'avons pas à nous occuper dans cet ouvrage.

ARTICLE II.

De l'extension donnée au mot parrain.

C'est par extension qu'on a donné le nom de *parrain* à la personne qui en présente une autre comme candidat, afin de la faire admettre dans une association, un cercle, une société savante, etc., ou qui sert de témoin dans certaines cérémonies religieuses ou civiles.

Les Juifs modernes admettent un parrain (*pater fœderis*) et une marraine pour la circoncision d'un enfant. La marraine est chargée de le conduire à la synagogue et de l'en ramener. Le parrain tient l'enfant sur ses genoux pendant l'opération ; mais c'est le *mohel* ou circonciseur qui, en général, lui impose le nom choisi par les parents.

Il y avait des parrains pour l'engagement que prenaient dans les abbayes les enfants en bas-âge dont les parents faisaient l'oblation. Ces jeunes novices, qu'on appelait *petits religieux*, étaient revêtus d'un costume particulier ; voici, d'après Mme Félicie d'Ayzac[1], comment se pratiquait l'*engagement* à l'abbaye de Saint-Denis : « En cette occurrence, l'un d'entre les frères était désigné pour servir de parrain à l'enfant, c'est-à-dire pour tenir la place de sa famille, s'engager à Dieu en son nom et le présenter à l'autel. Au moment de l'offertoire de la grand'messe, l'enfant présentait l'hostie posée sur la patène d'or et le calice étincelant où était versé le vin sacré. Comme au premier jour de son oblation, on enveloppait sa main de la nappe qui couvrait l'autel ; ensuite on le revêtait de la coule, après qu'elle avait été bénite par l'abbé. A ce moment une voix grave, celle du parrain de l'enfant, s'élevait dans le sanctuaire : « Moi, frère..., remplaçant ici les parents, j'offre à Dieu et à ses martyrs, S. Denis, S. Rustique et S. Éleuthère, dont les reliques y reposent, cet enfant dont la main chargée de l'offrande et de la

[1] *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, t. I, p. 10.

cédule est enveloppée de la nappe de cet autel. Je le donne aux mêmes martyrs, en présence du père abbé et de ceux qui nous environnent, pour garder la stabilité et vivre soumis à la règle, de sorte qu'il ne lui soit plus permis de se dérober à son joug, mais qu'il sache qu'il la doit suivre. » Cet engagement prononcé, le jeune oblat se trouvait lié pour toute sa vie ; il cessait irrévocablement de s'appartenir ; il ne pouvait plus rentrer dans le siècle ; mais la règle était désormais l'âme de sa vie et les injonctions des constitutions son unique loi. Néanmoins la bénédiction solennelle de toute sa personne était ajournée jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de quinze ans. Ce jour arrivé, l'abbé lui donnait la bénédiction de novice, mais il ne bénissait point de nouveau sa coule, et l'enfant n'était ni dépouillé ni revêtu d'aucune partie de l'habit, puisqu'il avait déjà tout reçu. »

Dans les ordres militaires, un parrain assistait le nouveau chevalier dans la cérémonie de sa réception. On trouve un reste de cet usage dans le parrain décoré qui, au nom du Grand-Chancelier, remet aujourd'hui la croix de la Légion d'Honneur au nouveau chevalier de cet ordre.

Dans les combats singuliers, il y avait des parrains qui réglaient les conditions de la lutte et étaient les témoins du duel. Il en fallait quatre dans les jugements de Dieu et dans les tournois. Cet usage s'introduisit plus tard dans les carrousels, où chaque quadrille devait avoir au moins deux parrains.

On appelle également de ce nom celui que choisit un soldat condamné à mort pour lui tirer le premier coup. A Goa, on désignait ainsi les membres d'une confrérie qui accompagnaient les condamnés à l'échafaud.

En Picardie, on appelait *parrain à chandelle* celui qui portait le cierge dans un cortège baptismal ; c'était souvent un frère du nouveau-né.

On a donné le nom de *marraines* à certaines grandes villes qui, par des traités spéciaux, avaient pris sous leur protection quelques petites localités. Ainsi Bordeaux, dès la fin du XIVe siècle, était la *marraine* d'une espèce de république fédérative, composée de Bourg, Blaye, Saint-Émilion, Libourne, Castillon, Saint-Macaire,

Cadillac et Rions ; ces petites villes s'appelaient les *Filleules* de Bordeaux [1].

Au Moyen Age, on donnait la qualification de *parrain* — au saint dont on portait le nom; — au confesseur ou père spirituel ; — à la personne de qualité qui, sur la demande des parents, coupait les premiers cheveux ou la première barbe à un enfant noble. On donne encore aujourd'hui ce nom — à ceux qui, dans la cérémonie religieuse qu'on appelle improprement *baptême*, nomment une cloche, un navire, etc., — aux prélats qui assistent un évêque dans la cérémonie de sa consécration ; — au prêtre grec, portant la croix qui doit être immergée dans l'eau, la veille de l'Epiphanie, pour la bénédiction solennelle de l'eau, etc.

CHAPITRE III.

De la nécessité liturgique des parrains.

Quoique les fonctions de parrains ne soient pas nécessaires à la validité du sacrement, il n'est point permis de s'en passer, hors les cas de nécessité [2]. L'enfant doit avoir un organe qui s'exprime pour lui, un témoin officiel de son entrée dans l'Eglise, un futur surveillant de sa conduite et de sa foi. Bien que les mêmes raisons ne puissent pas être invoquées pour les baptêmes d'adultes, les parrains y interviennent également, pour ne pas briser la chaîne des antiques traditions.

Dès lors que la liturgie assigne un rôle officiel au parrain, il n'est pas étonnant qu'elle lui réserve des prières spéciales. Nous voyons dans le Sacramentaire de S. Gélase que, le troisième dimanche de carême, l'évêque priait pour les parrains, et que le canon de la messe était interrompu par la lecture publique de leurs noms.

L'usage des parrains s'est maintenu, comme une obligation liturgique, chez les Grecs et les Orientaux. Le synode de Diamper

[1] O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, p. 537.
[2] *Concil. Trident.*, Sess. XXIV, c. II.

(1599) se plaint de ne le point voir pratiqué par les Nestoriens du Malabar : c'est qu'il sera tombé chez eux en désuétude, car les plus antiques monuments de la liturgie nestorienne constatent au baptême la présence d'un parrain, qui reçoit l'enfant des mains du prêtre ou du diacre[1].

Bien que certains Protestants aient combattu l'usage des parrains, par cette raison que le Christ n'en a pas eu, la plupart des sectes hétérodoxes autorisent, mais sans l'exiger, l'emploi des parrains, qu'elles considèrent généralement comme de simples témoins. Les Baptistes et toutes les autres communions qui n'admettent que l'immersion des adultes, rejettent l'usage des parrains comme n'étant point conforme au texte de l'Ecriture sainte.

Il est assez curieux de voir que dans la *cérémonie de la Naissance*, substituée à celle du baptême, les Théophilantropes aient conservé l'intervention du parrain et de la marraine.

CHAPITRE IV.

Du choix des parrains.

Plusieurs synodes défendent aux curés de s'immiscer dans le choix des parrains, à moins qu'il ne s'y retrouvent forcés par la négligence des parents. Ce sont ces derniers qui doivent désigner les tuteurs spirituels de leur enfant. Le Rituel romain de Grégoire XIII (1584) dit que, comme il est bon d'étendre les liens de la charité, il convient de ne pas confier ces fonctions à de proches parents. On sait que l'usage contraire prévaut en France et que, surtout pour les premiers nés, c'est souvent un grand parent, un oncle, une tante qui les tiennent sur les fonts.

Il entre dans les convenances sociales de ne point imposer à un parrain une commère qu'il n'a pas choisie ou qui ne lui agréerait pas. Dans les familles princières, ces choix donnent parfois lieu à de graves difficultés. Jacques, roi d'Angleterre, refusa d'être parrain de la princesse Élisabeth de France, avec l'infante Isabelle-

[1] Assemani, *Bibl. Orient.*, t. III, part. II, p. 241.

Eugénie, sœur du roi d'Espagne, par cette raison qu'elle n'était pas reine.

Le choix des parrains est trop souvent dicté par l'orgueil et par l'intérêt. On songe plus aux bénéfices matériels de l'avenir qu'aux conditions religieuses des fonctions à remplir. En Allemagne surtout, la spéculation a parfois abusé de ces liens sacrés; aussi Du Thuit nous raconte-t-il dans ses Mémoires que « un particulier pauvre qui n'avait point d'enfant, en acheta un d'une pauvre femme et le fit nommer par plusieurs princes dont il reçut en présent plus de dix mille écus. »

Un usage tout contraire régnait en Bretagne, avant la Révolution. Les plus nobles familles choisissaient le parrain et la marraine parmi les simples paysans; c'était là une pieuse application de l'égalité chrétienne. « En voyant ainsi honorer les cultivateurs, dit le vicomte Walsh [1], les laquais, les valets, la domesticité des châteaux apprenaient à considérer, à respecter les hommes de la métairie, les pères nourriciers du pays, et le jeune descendant des chevaliers se convainquait en même temps que tous les hommes, nobles et laboureurs, sont les fils d'un même père, que tous ont des anges pour les garder et les mêmes droits au céleste héritage. »

Ce fut ce noble sentiment qui détermina le père de Montaigne à choisir pour son enfant des parrains pauvres : « Le bon père que Dieu me donna, dit l'auteur des *Essais* [2], visait à une autre fin, de me rallier avec le peuple et cette condition d'hommes qui a besoin de notre aide, et estimait que je fusse tenu de regarder plutôt vers celui qui me tend les bras que vers celui qui me tourne le dos, et fut cette raison pour quoi aussi il me donna à tenir, sur les fonts, à des personnes de la plus abjecte fortune, pour m'y obliger et attacher. » Buffon, à la naissance de son fils, lui choisit pour parrain le plus pauvre homme de Montbard, et pour marraine une mendiante, *par un esprit de charité,* disent les registres de la paroisse [3].

M. Vian nous apprend que Montesquieu fut tenu sur les fonts par

[1] *Tableau poétique des Sacrements,* p. 55.
[2] *Essais,* l. II, c. XII.
[3] Nadaud de Buffon, *Corresp. inéd. de Buffon,* t. I, p. 323.

un pauvre de sa paroisse, « à cette fin, dit un papier du temps, que son parrain lui rappelle toute sa vie que les pauvres sont ses frères [1]. »

Ce n'est point toujours un sentiment aussi chrétien qui, dans certaines de nos provinces et en Italie, faisait prendre les deux premiers pauvres que l'on rencontrait. On pouvait en agir ainsi pour s'éviter les embarras d'un choix, pour se dispenser du repas que la coutume impose, ou bien dans la pensée superstitieuse que l'enfant, ainsi loti par le hasard, vivra plus longtemps. Plusieurs Rituels [2] se sont élevés contre cette coutume de prendre pour parrains des mendiants, des étrangers, des inconnus, qui, en raison de leur condition, de leur ignorance, de leur vie nomade, ne pourront jamais remplir les obligations qu'ils ont contractées.

Là où l'on ne saurait blâmer le recours aux désignations du hasard, c'est dans ce qui se pratique pour l'association de la Sainte-Enfance. Quand on en célèbre la fête, après la procession de l'Enfant-Jésus, on a coutume de tirer au sort les noms des parrains et marraines qui, par procuration, doivent tenir sur les fonts les enfants chinois qu'on rachette aux frais de l'Œuvre.

Naguère encore, dans certaines provinces, des idées superstitieuses influencaient le choix des parrains. On s'imaginait que leur destinée se reproduisait dans la vie de leur filleul ; qu'il ne fallait point les inviter avant la naissance de l'enfant, sous peine de mettre en danger la vie de ce dernier ; que lorsqu'une marraine est enceinte, une mort inévitable doit frapper, ou l'enfant qu'elle porte dans son sein ou celui qu'elle présente au baptême.

En Russie, les parrain et marraine du premier enfant le sont aussi ordinairement de tous ceux qui naissent après celui-ci dans la même famille.

En Syrie, chez les Grecs schismatiques, le privilège d'être parrain s'achète parfois aux enchères. Voici à ce sujet une singulière anecdote que raconte le Père Manuel Garcia, supérieur du Saint-Sépulcre [3]. « J'arrivai à Bethléem, le 14 mai 1813, dit-il, et, au

[1] *Hist. de Montesquieu*, p. 15.

[2] Rituel Milanais de S. Charles Borromée ; *Instructions sur le Rituel de Langres*, p. 38.

[3] *Droits légaux et état de la Terre-Sainte*.

commencement de juin, un catholique adopta leur rite. Sa femme, qu'on dit être jeune et jolie, soit conviction, soit espoir d'obtenir une ample récompense, refusait de suivre la croyance qu'avait embrassée son mari ; mais quinze cents piastres triomphèrent de sa résistance. Après ce changement de rite, vient la cérémonie de la rebaptisation. Comme les Grecs n'admettent point d'autre baptême que par immersion, ils placent le Catéchumène entièrement nu dans les fonts remplis d'eau ; et, à cet égard, la seule dispense que l'on accorde dans des cas très rares, c'est de permettre aux femmes de porter une chemise très fine ; des moines sont les parrains des néophytes et font un cadeau à leurs filleuls, qui doivent dorénavant considérer leur parrain comme un père. Quand les moines tiennent à être les parrains d'une personne en particulier, on va aux enchères, et c'est celui qui promet le plus de cadeaux au filleul qui l'emporte. On devine déjà que, pour cette jeune femme, il devait y avoir beaucoup de concurrents qui se disputaient le mérite de lui rendre charitablement une foule de petits offices pendant et après la cérémonie et le privilège de contracter avec elle une intimité si étroite. L'heure du baptême arrivée et les moines réunis, les enchères furent ouvertes, mais elles montèrent si haut que l'un d'eux, à bout de ressources, ou peu disposé à offrir davantage, résolut de les clore par la violence ; il commença la querelle par les gros mots, la continua à coups de poing et la termina à coups de bâton. La pauvre femme eut peur et s'enfuit chez elle. Le supérieur, craignant, dans sa prudence, qu'une nouvelle adjudication n'aboutît point, le jour suivant, à de meilleurs résultats, décida que la célébration du baptême se ferait au couvent de Saint-Élie, situé à une lieue de Bethléem ; mais les idées ne changèrent point avec les lieux ; une dispute semblable éclata dans le nouveau couvent. L'enchérisseur, qui ne put obtenir le titre de parrain, parce que le supérieur finit par se l'adjuger, en vertu de son pouvoir et de son autorité, se vengea de son échec en coupant plusieurs arbres dans le jardin du couvent. »

CHAPITRE V.

Des fonctions et des obligations des parrains.

Dans la primitive Église, le parrain était chargé de présenter le candidat à l'évêque ; de l'accompagner aux scrutins, où il accomplissait les rites que nous avons mentionnés ; de le conduire hors de l'eglise quand commençait la partie de la messe que les seuls fidèles devaient entendre ; il devait aussi rendre compte de la conduite de son pupille et l'initier aux vérités fondamentales du Christianisme, là surtout où il n'y avait point d'école de catéchistes ; c'est pour cela que le mot *catechizare*, au Moyen-Age, est resté parfois synonyme de *tenir sur les fonts du baptême*.

Le jour de la sainte cérémonie, le parrain accompagnait son filleul aux fonts, l'assistait dans tous les rites, l'aidait à se déshabiller, à descendre dans la piscine ; au moment de l'ablution, il lui mettait la main sur la tête ou les épaules ; il le recevait des mains de l'évêque au sortir des fonts, d'où vient l'ancienne expression *lever des fonts*. Il aidait le néophyte à s'essuyer, à se rhabiller et à se revêtir de la robe blanche.

Dans le baptême actuel des enfants, toutes ces antiques fonctions sont remplacées par l'acte symbolique que font le parrain et la marraine en mettant chacun la main droite sur la poitrine de l'enfant, pendant que l'eau est versée sur son front et que sont prononcées les paroles sacramentelles. A l'époque où l'enfant était immergé, les parrains le soutenaient dans la cuve, ce qui a encore lieu chez les Orientaux.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que les parrains sont aussi chargés de désigner le nom de l'enfant, de répondre pour lui à toutes les interrogations liturgiques, de faire pour ce filleul une publique profession de foi et de prendre en son nom les engagements exigés par l'Église.

Jadis le rôle du parrain ne se terminait point avec la cérémonie religieuse. Nous verrons plus tard quelles étaient ces fonctions pendant l'octave de Pâques.

Les conciles [1] ont souvent insisté sur l'obligation qu'ont les parrains de continuer l'œuvre baptismale en développant, par l'enseignement religieux, le germe de vie divine que le sacrement a déposé dans l'âme de l'enfant. Ils doivent en cela partager la sollicitude des parents. « Les parrains dit le concile d'Arles (813), doivent avoir le même zèle pour l'instruction de ceux qu'ils ont reçus à leur sortie des fonts que les parents eux-mêmes ; ceux-ci, parce qu'ils les ont mis au monde ; ceux-là, parce qu'ils les ont rendus caution pour eux. » Le concile de Chelchyt (785) veut que les parrains et les marraines apprennent à leurs filleuls le Symbole et l'Oraison dominicale.

D'après saint Thomas [2], les parrains peuvent s'exempter d'instruire leur filleul, quand ils présument que les parents de l'enfant s'acquittent convenablement de cette charge. Le concile de Tours (1583) fait durer cette tutelle seulement jusqu'à l'âge de discrétion.

Alors que les obligations des parrains étaient sérieusement comprises, elles créaient des liens dont saint Paulin nous montre toute l'importance, quand il écrit au prêtre Amandus [3] : « Comme c'est de vous et par vous que je suis né dans le Christ, je dois être l'objet principal de vos pensées ; car, si je ne suis pas digne de vous, je serai votre honte, de même que je serai votre joie si, en portant de bons fruits, je me montre digne de l'arbre duquel j'ai été détaché. » Même au milieu des révolutions politiques, la vie du filleul restait sacrée pour le parrain. Thierry Ier, roi de Metz, ayant envoyé à son fils Théodebert l'ordre de faire mourir un de ses parents, nommé Giwald, Théodebert s'y refusa parce qu'il avait tenu Giwald sur les fonts du baptême. En Angleterre, la parenté spirituelle du baptême était considérée comme si étroite que, d'après les lois de Henri Ier, le meurtrier d'un parrain payait une amende au filleul, et le meurtrier d'un filleul la payait au parrain.

En Bretagne et dans quelques autres provinces, les parrains font pour ainsi dire partie de la famille de leur filleul ; on les consulte pour le choix du mariage ; ce sont eux qui conduisent les jeunes

[1] Conciles de Mayence (813), de Paris (829), de Cologne (1536), de Rouen (1581), de Reims (1583), de Toulouse (1590), de Narbonne (1609), de Milan (1665), etc.

[2] Part. III, q. LVII, art. 8.

[3] *Epist. IX*, n. 2.

époux à l'autel ; à la cérémonie de la bénédiction du lit nuptial, la marraine porte un cierge bénit, et le parrain entonne le *Veni Creator*[1]. A la Bresse (Vosges) la marraine, conjointement avec la mère, conduit sur un char, chez le futur, les effets de la mariée et y prépare le lit nuptial[2]. C'est un honneur religieux si grand que de remplir les fonctions de parrain, que dans diverses localités on le signale au moment du trépas. A Maupertuis (Poitou), lorsque quelqu'un vient de mourir, on lui croise les bras pour indiquer qu'il a été parrain ; s'il ne l'a pas été, on lui laisse les bras étendus[3].

En Grèce, les parrains prennent sérieusement soin de l'éducation religieuse de l'enfant ; ils le protègent lui et ses parents, et quand ceux-ci sont pauvres et que l'enfant meurt en bas âge, ils se chargent des funérailles. De leur côté, le filleul et sa famille sont dévoués au parrain, et comme celui-ci peut être parrain de cent ou de deux cents enfants, il se crée ainsi une puissante clientèle qui, en diverses circonstances, dans les élections politiques par exemple, peut lui prêter un utile concours[4].

En Russie, comme en Grèce, c'est parfois le parrain et la marraine qui portent l'enfant à l'église, usage qui tombe en désuétude, surtout dans les villes. Le parrain donne neuf bougies au prêtre, qui les attache en forme de croix à la cuvette baptismale. Avant de consacrer l'eau, le pope encense le parrain et la marraine ; après la bénédiction, le ministre fait trois fois le tour de la cuve avec les parrains, précédés d'un clerc qui porte l'image de saint Jean-Baptiste.

En Arménie, le parrain se confesse immédiatement avant la cérémonie, afin d'accomplir ses fonctions en état de grâce. Il rapporte dans ses bras l'enfant baptisé, le rend à sa mère qui se prosterne et dont il baise le sommet de la tête[5].

En Géorgie, le parrain déshabille l'enfant âgé de deux ans, le met une première fois dans une cuvette remplie d'eau tiède, le retire pour l'oindre d'huile sainte, le remet dans la cuvette et lui offre du vin avec du pain bénit. Le parrain remet ensuite le jeune néophyte

[1] Reparts, *Scènes de la vie rurale en Bretagne*, pl. X.
[2] *Mém. des Ant. de France*, 1re série, t. X, p. 166.
[3] *Ibid.*, t. VIII, p. 454.
[4] Bezollos, *Science des Religions*, p. 136.
[5] Tavernier, *Voyages*, p. 195 ; Tournefort, *Voyage du Levant*, p. 165.

entre les bras de la mère, en disant : Vous me l'avez donné païen, je vous le rends chrétien [1] ; c'est à peu près la même formule que celle employée, dans beaucoup de nos provinces, par la sage-femme ou la nourrice qui rapporte l'enfant baptisé à la maison maternelle.

Chez les Maronites, le parrain ne tient point l'enfant sur les fonts; c'est le prêtre qui, après l'avoir retiré de la cuve, l'enveloppe dans un drap [2].

Chez les Protestants, le rôle du parrain se réduit à demander le baptême pour l'enfant dont il est le témoin et à réciter quelques prières. Dans plusieurs églises d'Allemagne, les parrains touchent du bout du doigt les linges blancs de l'enfant et se lavent les mains après la cérémonie, comme s'ils avaient touché à quelque chose de sacré [3].

Dans la liturgie actuelle des églises réformées de France, la formule suivante prononcée par le pasteur indique au parrain quels sont ses devoirs : « Puisque vous présentez cet enfant pour être reçu dans l'Église de Dieu, vous promettez qu'à mesure qu'il avancera en âge, vous prendrez soin qu'il soit instruit dans la doctrine chrétienne que Dieu nous a révélée dans les Livres sacrés de l'ancien et du nouveau Testament, et dont nous avons un abrégé dans la confession de foi qui commence ainsi : Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, etc. Vous l'engagerez aussi à vivre selon la règle que le Seigneur nous a donnée dans sa Loi, qui se rapporte à ces deux devoirs généraux d'aimer Dieu de tout notre cœur, et notre prochain comme nous-même ; afin que cet enfant, renonçant à lui-même et à tous ses mauvais penchants, se consacre de bonne heure à Dieu, et, qu'en édifiant l'Eglise, il avance son propre salut par Jésus-Christ notre Sauveur.

« N'est-ce pas là ce que vous promettez ?

« Le père et le parrain répondent : Oui. Alors le ministre ajoute : « Dieu vous fasse la grâce d'accomplir votre promesse. »

L'abbé J. Corblet.

(A suivre.)

[1] Zampi, cité par M. le chanoine Bertrand, *Dict. des Relig.*, t. I, p. 423.

[2] Dandini, *Voyage du Mont-Liban.*

[3] Boehmer, *Jus eccles. protest.*, t. III, l. III, c. XLII, p. 848.

L'ANCIEN TRÉSOR

DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS

—

TROISIÈME ARTICLE *

—

17° STATUE DE S. JEAN-BAPTISTE.

1434.

Elle fut donnée avec plusieurs autres joyaux par Hardouin de Beuil en 1434 [1]. Elle avait 1 pied de haut et pesait 3 marcs 1 once [2]. Les reliques étaient renfermées dans un petit vase de forme ronde: le piédestal était soutenu par trois griffons et trois lions. On la trouve seulement à partir de 1505 dans les inventaires. *Item imago beati Joannis-Baptistæ deaurata cum pede simili deaurato.*

18° STATUE DE S. JÉROME.

1434.

L'inventaire de 1505 dit : *Imago beati Hieronimi argentea et deaurata cum reliquiis ejusdem.* Celui de 1595 constate son absence par la mention *deest*, et depuis elle ne figure nulle part. Elle avait été donnée probablement par H. de Beuil comme celle de S. Jean-Baptiste en 1434.

* Voir le numéro de Janvier-Mars 1881, p. 202.

[1] Bibliothèque de Château-Gontier. Manuscrit d'Audouys. Conclusions du chapitre, 5 juillet 1434. D. Episcopus (H. de Beuil) nepos et executor testamenti D. Petri Davoir dedit ecclesiæ duas imagines argenti deaurati, l'une de S. Jean-Baptiste, l'autre de... item tres pulchras reliquias duas patenas ad dandam pacem etc.

[2] Fab., II, p. 452 v°.

19° STATUE DE LA SAINTE VIERGE.

1483.

Simon Bordier, chanoine d'Angers, donna le 13 août 1483 cent écus d'or pour faire une image d'argent massif de la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus entre ses bras avec deux anges à genoux à ses pieds. L'inventaire de 1495 la décrit ainsi [1] : *Capilli beatæ Mariæ qui solebant esse in angelo deaurato, nunc autem in imagine ipsius Mariæ argentea cum duobus angelis argenteis tenentibus ampulam cristalinam.* On y lisait l'inscription : *De capillis beatæ Mariæ Virginis* [2].

Le piédestal n'était que de cuivre ; le tout pesait 24 marcs 4 onces [3].

On la portait tous les ans sur un brancard à la procession de l'Assomption et dans les temps de nécessité publique.

20° STATUE DE S. MARTIN.

1486.

Amauri Denyau, chanoine, donna, le 4 novembre 1486, une statue de S. Martin, en argent doré. Le saint Évêque était représenté un genou en terre, tenant entre ses mains la fiole de cristal dans laquelle il avait recueilli du sang de S. Maurice et de ses compagnons. On lisait au bas du piédestal ces mots : *Amauricus Denyau Canonicus Andegavensis dedit anno Domini MCCCCLXXXVI.* Cette statue pesait 15 marcs 4 onces [4].

21° STATUE DE S. SÉBASTIEN.

1515.

La relique de S. Sébastien conservée tout d'abord (inv. de 1258 et de 1421) dans un médaillon en or de forme ovale, orné d'un

[1] Fab., I, p. 210.
[2] Fab., II, p. 475.
[3] Idem.
[4] Fab., II, p. 475. Inv. de 1747.

camée [1], plus tard remise dans le reliquaire commun, fut placée en 1515 dans le piédestal d'une statue d'argent de S. Sébastien percé de flèches et attaché à une colonne [2]. Le piédestal n'était tout d'abord que de cuivre doré ; il fut refait en argent en 1754. Le tout pesait 8 marcs et avait 1 pied de hauteur [3].

Le jour de la S. Sébastien, on la portait processionnellement à l'église des Cordeliers [4].

22° STATUE DE S. ÉTIENNE.

XVIe siècle.

Je la trouve pour la première fois dans l'inventaire de 1532. *Imago sancti Stephani argentea deaurata cum lapide cristalino in quo sunt repositæ reliquiæ capitis et capillorum ejusdem sancti* [5]. La statue tenait un cristal entre ses mains ; son piédestal n'était que de cuivre doré, elle pesait 3 marcs 2 onces [6].

23° STATUES DE S. MAUR ET DE S. FIACRE.

XVIIe siècle.

Les deux statues de S. Maur et de S. Fiacre, placées sur un même reliquaire de vermeil, portaient un petit vase en long, dans lequel étaient leurs reliques ; elles avaient un pied d'élévation et pesaient ensemble 3 marcs 2 onces 4 g. Elles ne figurent pas dans l'inventaire de 1595 ; elles devaient dater du XVIIe siècle ; on les rencontre, en effet, dans l'inventaire de Lehoreau, dans celui dressé après 1661 [7] et enfin dans celui de 1747 [8].

[1] Fab., I, p. 41. Inv. de 1421. *Item unum sigillum auri cum quodam grosso camaheu in quo sunt reliquiæ sanctorum Mauritii et Sebastiani, munitum LX lapidibus et perliis et defficit unus lapis.*

[2] Fab., I, p. 248 v°. Inv. de 1525. Ymago argentea noviter ædifficata in qua repositum fuit reliquare divi Sebastiani quod extractum fuerat a tabellario ordinario... quæ composita fuit in anno domini millesimo quingentesimo quindecimo.

[3] Fab., II, p. 458.

[4] Fab., II, p. 477.

[5] Fab., I, p. 273.

[6] Fab., II, p. 453.

[7] Fab., II, p. 454 v°.

[8] Fab., II, p. 477 v°.

24° STATUES DE S. VICTOR ET D'UN COMPAGNON DE S. MAURICE.

1683.

Le 27 novembre 1642 les reliques de S. Victor et de l'un des compagnons de S. Maurice, apportées par Guy Arthaud et Guy Constantin, chanoines d'Angers [1], furent portées dans un bassin d'argent de la maison de René Chatou, chanoine à Saint-Laud, et déposées sur le maître-autel, puis dans le reliquaire de cette église jusqu'au jour de la translation solennelle à Saint-Maurice, qui eut lieu le 6 septembre 1643, sous la présidence de Mgr Claude de Rueil [2].

Ces reliques, déposées d'abord dans une châsse de cristal en forme de château [3], furent, en 1683, placées dans deux statues d'argent représentant, l'une un capitaine et l'autre un soldat, commandées au sieur Hardye, orfèvre, par M. Guy Arthaud, pour 467 livres [4]. Elles pesaient, la première 19 marcs, et la seconde 17.

Les reliques étaient enfermées dans les piédestaux.

[1] Le t. II des reg. de la fabrique, p. 330, contient l'authentique de ces reliques daté du 3 nov. et signé de Pierre Odet, abbé de St-Maurice d'Agaune : il est tellement long, que j'ai renoncé à en donner la copie.

[2] Bibl. mun. Ms. n° 680, t. II. Procès-verbal de la déposition de certaines reliques en l'église de St-Laud par Messieurs de St-Maurice.

[3] Voyez ce que je dis de la châsse de cristal.

[4] Fab., II, p. 459. Voici quelques extraits du marché passé le 12 juin 1683 entre Guy Arthaud et Louis Hardye, me orfevre, paroissien de St-Maurille.

Le sr Hardye et sa femme promettent et s'obligent solidairement de faire bien et deumeut, comme il appartient, deux chasses de saints en figures, l'une de capitaine et l'autre de soldat, chaque figure ayant un pied de haulteur ou environ treize poulces, pesantes chascune figure trois marcs et demy ou environ lesquelles dictes figures seront posées chacunes sur un piedestal de bois et lesdits piedestaux posés sur une chasse carrée longue de treize poulces et demy et large et haulte de quatre poulces en carré : lesquels piedestaux et chasses en bois que le dit sieur Arthaud fournira, les d. Hardye et sa femme couvriront d'uue lame d'argent qui ne poura etre plus épaisse que d'une pièce de trois sols, à la réserve touttesfois d'un cristal que le dit sieur Arthaud fournira... Ils écrirent sur l'une des chasses : *Reliquia Sancti Victoris, Martyris, Agauno allata anno mil six cens quarante deux a domnis Arthaud archidiacono transligueusi et Constantin canonicis hujus ecclesiæ et in hac theca condita sumptibus dicti Arthaud anno mil six cents quatre vingt trois* et sur l'autre sera escript : *Reliquia unius martyris e so-*

25° STATUE DE S. LOUIS.

Fin du XVIIe siècle.

La relique de S. Louis, enfermée d'abord dans un coffret de bois, recouvert d'argent[1], fut placée à la fin du XVIIe siècle dans une statue d'argent, dont le piédestal était en bois, recouvert de lames d'argent du poids de 13 marcs[2].

26° BRAS DE S. ANDRÉ.

XIIIe siècle.

Le reliquaire en forme de bras, en bois, couvert de feuilles d'or et garni de filigranes d'or et de 188 pierres et d'un anneau d'or, dont il est ici question, pesait cinq marcs sept onces et figure dans l'inventaire de 1255 et suivants jusqu'à la Révolution[3]. On lisait sur une inscription au bout du reliquaire, ces mots : *Brachium S^ti Andreæ*[4].

ciis sancti Mauritii Agauno allata a dominis Arthaud archidiacono transligeriensi et Constantin canonicis hujus ecclesiæ anno mil six cens quarante deux et hic sumptibus dicti Arthaud recondita anno mil six cens quatre vingt trois : pour les quelles figures le sieur Arthaud payera pour la fasson de chacune la somme de soixante livres et la somme de 28 livres pour chaque marc d'argent y compris le droit de controlle et à l'égard des lames d'argent il payera du marc y compris le controlle, façon, graveure et escripture la somme de trente livres ; sur les quelles lames il y aura une bordure ou espèce de petite moulure aux extrémités et sur les piedestaux seront gravées aux deux cotés les armes du dit s^r Arthaud... Pour leur aider ledit sieur Arthaud leur a livré et fourny une estample ou image de S. Victor, qu'ils tacheront d'imiter fors pour les visages qu'ils tascheront de faire ressembler à deux aultres ymages qui leur seront délivrés, les quelles figures se regarderont à demi pour pouvoir être mises sur un autel.

[1] Fab., II, p. 454.

[2] Fab., II, p 476. Inv. de 1747.

[3] Inv. de 1255. Brachium Beati Andreæ Apostoli in brachio aureo cum lapidis preciosis.

Inv. de 1421. Item Reliquia beati Andreæ in quo sunt IX^XX VIII lapides, de quibus defficiant tres et est unus annulus cum lapide in digito qui est de auro.

[4] Fab , II. Inv. de 1747, p. 477.

27° BRAS DE S. VINCENT.

XIIIe siècle — 2e moitié.

Il était en vermeil, orné de filigranes et de pierreries et contenait des ossements de S. Vincent qu'on voyait au travers d'un vitrail à trois losanges, aux deux bouts duquel étaient gravés ces mots : *Brachium Sti Vincentii martiris*, le tout pesant ensemble neuf marcs une once[1].

On le trouve dans l'inventaire de 1286, dans celui de 1421 et suivants[2].

28° BRAS DE S. JULIEN, MARTYR.

XIIIe siècle.

Il était orné de filigranes et de 39 pierres, et composé de lames de vermeil plaquées sur bois comme les précédents ; les reliques paraissaient au travers d'une vitre, autour de laquelle on avait gravé ces mots : *Brachium S. Juliani martyris* ; il pesait 9 marcs 3 onces[3].

Bien qu'il paraisse pour la première fois en 1418, je crois à cause de la présence des filigranes employés surtout aux XIIe et XIIIe siècles qu'il devait remonter à cette dernière époque[4].

[1] Fab., II, p. 477. Inv. de 1747.

[2] Inv. de 1286. Brachium beati Vincentii.

Inv. de 1421. Item reliquia brachii sancti Vincentii de argento deaurato in quo sunt IX lapides, de quibus defficiunt duo lapides et eget magna reparatione, quia deficit totus cristalus...

[3] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 302 et suiv.

[4] De ce qu'il n'est pas mention de ce reliquaire dans les inventaires de 1255 et de 1286, il ne s'ensuit pas qu'il n'existât pas alors : les inventaires du XIIIe siècle ne comprennent que les objets contenus dans l'*Armarium du chœur*, et précisément ce bras est indiqué en 1418 comme étant conservé dans la sacristie.

L'inventaire de 1421 le décrit ainsi : Item brachium Sti Julliani argento deaurato cooperturn, in quo est reliquia dicti sancti, ubi sunt XXXIX lapides in universo, de quibus defficiunt X lapides.

29° BRAS DE LA MADELEINE.

XVe siècle — 2e moitié.

Il était entièrement en vermeil, sans bois, orné de quelques pierreries. C'était un don du roi René. Entre le pouce et l'index était une petite boîte renfermant une dent de la Madeleine avec un petit vitrail autour duquel on lisait : *Hic est dens beatæ Magdalenæ*, et sur une autre partie on voyait les reliques du bras avec cette inscription gravée tout autour : *Hic est de ossibus brachii B. M. Magdalenæ*, le tout pesait 4 marcs 5 onces 4 gros [1].

30° CÔTE DE S. HILAIRE.

XIVe ou commencement du XVe siècle.

Elle était renfermée dans un reliquaire de vermeil en forme de côte, ornée de 16 pierres, porté sur un grand piédestal, le tout pesait 2 marcs 2 onces 4 gros.

On le trouve pour la première fois dans l'inventaire de 1421 : *Item Costa S. Hillarii cum magna pata de argento deaurato in quo sunt XVI lapides...* Celui de 1495 dit : *Quoddam Reliquare cum pede. Est insuper repositorium ad modum costæ in quo sunt Reliquiæ beati Hylarii lapidibus preciosis ornatum.*

31° CÔTE DE SAINTE ANNE.

1740.

Le 13 août 1740, on alla processionnellement au château d'Angers chercher la côte de sainte Anne, donnée par le roi René [2]. Le reliquaire en forme de côte était en argent, doré par endroits ; on y remarquait les armes du roi et de la reine de Sicile et cette inscription gravée : *Costa sanctæ Annæ, matris Virginis Mariæ ;* il pesait 2 marcs 1 once 4 gros [3].

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, vol. II, p. 200 et 201.

L'inventaire de 1495 le désigne ainsi : Brachium argenteum deauratum in quo est dens beatæ Mariæ Magdalenæ in una parte et in alio loco de ossibus brachii.

[2] Bibl. mun. Ms. n° 656. Anne.

[3] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 302.

L'inventaire de 1495 l'appelle *Quoddam vas argenteum ad modum orti compositum et desuper repositorium in quo est costa beatæ Annæ et in medio ejus arma Regis Renati et Reginæ Siciliæ.*

Avant d'entreprendre la description de chaque reliquaire en particulier, d'après les données fournies par les anciens inventaires, successivement dressés, il me paraît utile de citer quelques reliquaires du XIIIe siècle ou antérieurs, dont on trouve l'énumération dans les inventaires de 1255 et de 1286, et qui ont été supprimés ou bien dont les reliques ont été changées de reliquaire ou mises de côté dans le cours du XIVe siècle.

Ce sont les suivants :

1° Pour l'inventaire de 1255 :

Item lacryma ejusdem (*beatæ Mariæ*) in pixide argentea contenta in alia pixide argentea deaurata.

Reliquiæ *beati Dyonisii* cum philaterio argenteo et cristallo in medio.— Item Reliquiæ *beati Mauritii* in philaterio argenteo oblongno cum quibusdam gemmis. — De *vestimentis Domini*, quæ habuit in cruce et reliquiæ *beati Petri* et *beati Andreæ* apostolorum in parva pixide rotunda argentea deaurata. — Reliquiæ *beati Eutropii* et *beatæ Brigidæ* virginis et *beati Crispini* in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — Reliquiæ in quadam capsula lignea cum coopertura aurea et gemmis, videlicet de ligno *sanctæ Crucis* et de *sepulchro Domini* et de *sancta Maria* et aliorum plurimorum sanctorum. — Reliquiæ *beati Quintini* et de cilicio ejusdem et reliquiæ *beati Martini*, contentæ in capsula lignea cooperta argento et gemmis. — Ovum strutionis, in quo sunt *capilli beati Guillelmi Briocensis*. — Item scinium eburneum mirabiliter sculptum in quo continentur reliquiæ *beati Emandi* episcopi.

2° Pour l'inventaire de 1286 :

Item de reliquiis *sancti Remigii*. — Item de ossibus *sancti Licinii*. — *Beati Mauricii* cum antiquo militi depicto.

32° RELIQUE DU SANG DE SAINT MAURICE.

On rapporte que saint Martin recueillit sur le lieu du supplice de saint Maurice et de ses compagnons du sang qui jaillit miracu-

[1] Fab., I, p. 210 v°.

37° RELIQUAIRES DE SAINT BLAISE, DE SAINT LAURENT ET DE SAINTE AGATHE.

XIIIe et XVe siècle.

Les reliques de saint Blaise et de sainte Agathe avaient au XIIIe siècle (en 1255) chacun leur réceptacle particulier : la première *Reliquiæ beati Blasii in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio;* la seconde *Dens beatæ Agathæ in parva cruce super parvum candelabrum argenteum deauratum.*

Au XVIIIe siècle, ces deux reliques sont réunies à une troisième, celle de saint Laurent, autrefois dans un médaillon orné de quatre pierres (Inv. de 1421) et le tout est renfermé dans *un petit reliquaire d'argent doré de un pied de hauteur, orné de trois cristaux, celui du haut contenant des reliques, celui du milieu une dent de saint Laurent et une dent de sainte Agathe, et celui du bas des ossements de saint Germain,* pesant 2 marcs 2 onces [1].

38° RELIQUAIRES DE SAINT JULIEN, ÉVÊQUE DU MANS.

XIIIe et XVe siècles.

Deux reliquaires de saint Julien sont décrits dans l'inventaire de 1495 ; l'un qui remontait au XIIIe siècle (Inv. de 1255) *Dens beatissimi Juliani Cenonanensis episcopi, in medio philaterii argentei deaurati crucis cum quatuor cristallis,* et l'autre pesant 1 marc 4 gros, du XVe siècle (Inv. de 1495). *Quoddam reliquare deauratum cum pede deaurato et in parte superiori quidam pinaculus ubi solebat esse crux et in medio pinaculi figura beatæ Mariæ in medioque ejusdem reliquaris sunt de reliquiis beati Juliani Cenonanensis episcopi, videlicet unius digitorum.*

39° RELIQUE DE SAINT BARTHOLOMÉE.

XIIIe siècle.

On la trouve dans les inventaires de 1255, 1495 et 1561. Elle est appelée, dans le premier : *Cunnula, id est chenole beati Bartholomæi apostoli in nuce indica cum pede et coopertoris argenteis;* dans le

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 302 et suiv.

dernier : *Quadam capsula in qua sunt, ut creditur, reliquiæ beati Bartholomæi et in eadem figuratur imago ejusdem sancti necnon quædam alia ymago episcopalis.*

40° RELIQUE DE SAINT MAURICE.

XIIIe siècle.

Outre le fragment du bras de saint Maurice et les restes de son sang, la cathédrale en possédait encore une autre relique dès le XIIIe siècle (Inv. de 1255): *Item reliquiæ beati Mauricii in philaterio argenteo oblunguo cum quibusdam gemmis.* Ce reliquaire était orné d'une image de saint Maurice. (Inv. de 1533) *Quoddam parvum philaterium oblungum argenteum gemmis circumdatum in quo figuratur ymago beati Mauricii...* Il disparaît à partir de l'inventaire de 1539.

41° RELIQUAIRE DE LA SAINTE ÉPINE.

XIVe siècle.

Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Fremond, mort en 1390, fut enterré à la cathédrale d'Angers, après lui avoir fait des dons importants, entr'autres : *Unum reliquare nobile et preciosum de auro et argento atque gemmis condecentibus ornatum et compositum, in quo est et honorifice collocata una de spinis, quæ fuit apposita coronæ spineæ nostri Redemptoris, quam spineam etiam nobis donavit ad perpetuam memoriam passionis ejus in dicta ecclesia venerandam*[1]....

Le piédestal de ce reliquaire, qui avait en tout deux pieds de hauteur et pesait 6 marcs, trois onces et 4 gros, était en vermeil, percé à jour et décoré de quatre écussons aux armes du Château-Fremond[2]. La partie supérieure, toute en or représentait une petite châsse ouvrant et fermant à deux battants, dans laquelle on avait figuré le couronnement de la sainte Vierge. On voyait là *une des*

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 663, p. 85. Copia litterarum Anniversarii et sepulture deffuncti nobilis viri domini Petri de Averio, militis, domini de Castrofromondi in nostra ecclesia Andegavensi fundatorum...

[2] Manuscrits de la fabrique, t. I, p. 39 (année 1421). Item reliquare pro Sancta spina de argento deaurato ad arma Castrofromond in quatuor scutis in pede, in quo sunt L lapides et XX perles et desuper spina, ad intra est coronatio virginis gloriosæ.

épines de la couronne de Notre-Seigneur qui est en jonc marin[1]. Ce reliquaire était orné de cinquante pierres (rubis, émeraudes, saphirs) et de vingt perles fines ; il ne fut détruit qu'à la Révolution.

42° RELIQUAIRE DES CHEVEUX DE NOTRE-SEIGNEUR.

1428.

Parmi les objets donnés à l'église par Hardouin de Beuil, il faut citer le reliquaire des cheveux de Notre-Seigneur : « *Unum notabile preciosum reliquiare in quo sunt plures de capillis Domini Nostri Jesu Christi. In parte superiori est una crux auro et lapidibus preciosis ornata*[2]. »

Voici sa lettre de donation au chapitre : *Nous Hardouin par la grace de Dieu Evesque d'Angers salut en Notre Seigneur*, que comme il soit ainsi que japiecza aions mis et baillé en gage au chappitre de notre église dangiers certains joyaux entre les quels il y a un reliquaire d'argent doré o pate et sur iceluy reliquaire une petite croix d'argent doré ouquel reliquaire a des *cheveux de Notre Sauveur Jésus-Christ* lequel nous voulons que aucunement ne demeure en gage pour la somme en la quelle sont les autres joyaux, mais du tout le donnons a notre dite église pour être mis avecques les autres saints reliquaires dicelle pour les saluts des ames de nous et de tous nos autres amis et parens. Especialement pour ceux qui sont ensepulturés en notre dite église. Entesmoing de ce nous avons scellé les présentes de notre scel. Donné à Saumur le XVIe jour de Novembre l'an mil quatre ans vingt huit[3].

43° RELIQUAIRE DE LA TUNIQUE DE NOTRE-SEIGNEUR.

XVe siècle.

Il paraît pour la première fois dans l'inventaire de 1495[4]. D'après Le Horeau, *c'était un reliquaire d'argent fort préeieux, au haut du-*

[1] Bibl. de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 302.
[2] Fab., I, p. 60.
[3] Fab., I, p. 62.
[4] Fab., I, p. 211. Quoddam Reliquarium argenteum deauratum cum pede deaurato et desuper crux multum preciosa duobus parvis angelis deauratis fulcita et in medio ejusdem repositorium quoddam deauratum, in quo est de tunica Domini.

quel il y avait une croix double, toute d'or et garnie de pierreries et de perles fines qui semblent être portés par deux petits anges, et au milieu il y avait comme une petite châsse portée par deux angelots, dans laquelle il y avait de la robe de Notre-Seigneur [1]. Il avait environ un pied de haut et pesait trois marcs, une once, quatre gros [2].

44° RELIQUAIRE DE LA ROBE DE LA SAINTE VIERGE.

XVe siècle.

C'était une petite chapelle de vermeil, d'environ 6 doigts de hauteur [3], ouvrant à deux battants, sur l'un desquels était peinte en émail la sainte Vierge, et sur l'autre l'ange Gabriel [4]. Il renfermait des fragments de la robe de la sainte Vierge et pesait 1 marc, 3 onces, 2 gros [5]. La disposition de cet objet semble indiquer qu'il datait du XVe siècle.

45° RELIQUE DU LAIT DE LA SAINTE VIERGE.

XVe siècle.

L'inventaire de 1421 dit [6] : *Item unum pomum grossum in quo est de lacte Virginis de argento deaurato.*

On rencontre au Moyen-Age bon nombre de reliques semblables. Je citerai celle de la Sainte-Chapelle et celle d'Evron, conservée aujourd'hui dans un charmant reliquaire rapporté de Rome en 1515 par François de Château-Briant, doyen d'Angers et abbé de Notre-Dame d'Evron.

46° RELIQUAIRE DES VIERGES SAINTE FOI, SAINTE ESPÉRANCE, SAINTE CHARITÉ.

XVe siècle.

..... *Puis un petit reliquaire fort propre d'argent doré en forme de coffret, émaillé par endroits et orné de quelques perles dans lesquels*

[1] Bibl. de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, liv. III, p. 302.
[2] Fab., II, p. 452 et 476.
[3] Fab., II, p. 452 v°. Inv. après 1661.
[4] Bibl. de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. II, p. 302 et suiv.
[5] Fab., II. Inv. de 1747.
[6] Fab., I, p. 40 v°.

il y a des reliques des trois sœurs vierges sainte Foi, sainte Espérance et sainte Charité ; il pèse 2 marcs [1]. Telle est la description que lui consacre l'inventaire du XVIIe siècle, août 1661.

47° RELIQUAIRE DE S. GERMAIN, DE S. PIERRE ET DE LA VRAIE CROIX [2].

XVe siècle.

C'était un édicule en forme de chapelle (inventaire de 1495) : *Quoddam reliquare pulchrum argenteum et deauratum et desuper una figura capellæ ac in summitate una crux et in medio in cristalo sunt de reliquiis sancti Germani ac de ligno Crucis, beati Petri et in pixide superius de veste beati Germani.* On le retrouve en 1561 et 1596, mais pas après.

48° RELIQUAIRE DE S. PIERRE, DE S. MATTHIEU, DE LA VRAIE CROIX ET DU TOMBEAU DE S. MARTIN.

XVe siècle.

C'était un reliquaire de vermeil de 2 pieds de hauteur, en forme de dôme ou de pyramide, au haut duquel il y avait un cristal au travers duquel on voyait une petite croix d'or, dans laquelle il y avait de la vraie Croix. Il renfermait aussi des reliques de S. Pierre et de S. Matthieu, apôtres [3].

L'inventaire de 1495 [4] le décrit : *Quoddam reliquare ad modum custodis deauratæ in quo sunt reliquiæ beatorum Petri et Mathæi de ligneo crucis sanctæ et de tumulo beatissimi Martini.*

49° RELIQUES DE MARIE, MÈRE DE JACQUES ET DE SALOMÉ.

XVe siècle.

D'après les inventaires de 1495 et de 1595, on conservait ces reliques dans un coffret très précieux ainsi décrit : *Quidam coffretus*

[1] Fab., II, p. 455, et Lehoreau, III, p. 302 et suiv.

[2] On trouvera à l'article des *Croix,* la description de celles qui renfermaient des *reliques de la vraie Croix.*

[3] Fab., I, p. 452.

[4] Fab., II, p. 210.

argenteus et deauratus sumptuosi operis in quo sunt reliquiæ beatarum Mariæ Jacobi Salome[1]. Il n'en est plus trace dans les inventaires suivants.

50° RELIQUAIRE DE S. APOTHÈME.

1661.

C'était un reliquaire rond et en forme de clocher d'environ un demi-pied de haut, en argent blanc, doré par endroits et pesant 2 marcs 5 onces 4 gros. Il fut donné en 1661 par M. Syette, chanoine, comme on le lisait sur le piédestal, orné de ses armes : *Ex dono D. Syette, canonici*, 1661 [2]. Voyez n° 10.

51° RELIQUE DE S. HUBERT.

XVIIIe siècle.

Elle était, nous dit l'inventaire de 1747, renfermée dans *un reliquaire en forme de dôme sur lequel était un globe de vermeil pesant 7 onces 6 gros* [3].

52° RELIQUES DE S. DÉCENT.

XVIIIe siècle.

Benoît XIV envoya à Mgr de Vaugirault le corps de S. Décent par l'entremise du P. Allanic, recteur du collège de la Flèche, qui revenait de Rome. Le chapitre donna une gratification de 6 livres au domestique des Jésuites, qui apporta les reliques de la Flèche à Angers, le 23 avril 1756 [4].

On fit l'ouverture de la châsse le 28 avril suivant, dans la chapelle du Palais de l'Évêché [5], et on la déposa dans le reliquaire de

[1] Fab., I, p. 210 v°, et Fab., II, p. 139 v°.

[2] Inv. de Lehoreau, et Fab., II, p. 454.

[3] Fab., II, p. 478 v°.

[4] Bibl. mun. Ms. n° 656. I. Décent.

[5] Voici le procès-verbal de cette ouverture, dont l'original existe encore dans le IIe volume des registres de la fabrique, p. 485 :

Joannes miseratione divina et sanctæ sedis Apostolicæ gratia Episcopus Andegavensis Regi a sanctioribus consiliis. Universis has presentes litteras inspecturis

la cathédrale jusqu'au jour de la translation solennelle, qui eut lieu le 31 août 1759.

Les reliques furent placées dans la châsse de bois doré, garnie de colonnes d'ambre, donnée par M. Babin ; le chef et la fiole, dans laquelle on avait recueilli du sang du saint martyr, furent enfermés dans une ancienne châsse de cristal garni de vermeil émaillé : la première fut posée le 31 août 1759, par Mgr de Grasse, dans le tombeau du maître-autel de Saint-Maurice du côté de la nef, et la seconde du côté du chœur [1].

salutem in Domino. Notum facimus quod ex parte R. Patris Allanic presbiteri Societatis Jesu, Rectoris Collegii Flexiensis, Roma modo advenientis, oblata nobis fuit capsula lignea carta depicta cooperta, vitta rubea ligata, bene clausa, parvo sigillo obsignata, una cum authentico dato Romæ die XVIII augusti 1755, in quo refertur illustrissimi ac R. DD. Porphiriensem episcopum de speciali et expresso Summi Pontificis mandato, nobis dedisse sacrum Corpus Sancti *Decentii* martyris, extractum e cemeterio S. Agnetis, dicto authentico subsignato ac sigillato ejusdem Sigilli supra capsulam appositi. Nos in Sacello Palatii nostri Episcopalis, assistentibus nobis venerabilibus Confratribus nostris Decano et canonicis infrasubsignatis dictam Capsulam cum omni veneratione aperuimus et in ea invenimus cartulam in qua leguntur hæc verba : *Sacrum Corpus S. Decentii martyris extractum cum hoc proprio Nomine et vase sanguinis ex Cemeterio S Agnetis die 17 maii 1755* et ossa quæ corpus humanum componunt, una cum vase vitreo sanguinis dicti S. Martyris. Quæ veneranda ossa reposuimus in dicta capsula quam obsignavimus sigillis, nostro, Capituli et decani, ut in sacrario Ecclesiæ nostræ Andegavensis reponatur usque ad solemnem translationem dicti sacri Corporis tempore opportuno de mandato nostro faciendam in quorum fidem præsentes manu nostra signatas sigilloque nostro munitas tradidimus supradictis Decano et Canonicis ut in Capitulo conserventur.

Datum Andegavi die vigesima octava mensis Aprilis anno Domini millesimo septingentesimo quinquagesimo sexto.

Joanes Epus Andegavensis. J. F. de Montecler Eccl. Andeg. Decanus et Canonicus Theologus.

H P. Poquet de Livonnière, archidiaconus Andegavensis.

Hubert de Lasse de la Rochefordière, archidiaconus Transmeduanensis.

Mezeray, chan.

Sceau de l'évêque. Sceau du doyen. Sceau du chapitre.

N. R. Rousseau de Pontigny, canonicus de mandato Illmi ac Rmi D. D. EPISCOPI ANDEG.

Péan.

[1] Archives de la préfecture. G. 385, années 1758-1759.

Les religieuses de la Visitation reçurent du chapitre 24 livres pour avoir *orné de rubans et accommodé* les dites reliques [1].

RELIQUES, CHASSES, COFFRETS ET RELIQUAIRES SANS NOM SPÉCIAL.

Les inventaires de 1255 et de 1286 énumèrent un certain nombre d'objets remplis de reliques non déterminées, dont les uns furent détruits, les autres employés à d'autres usages, et dont on ne retrouve pas plus tard les éléments d'une description particulière. Tels sont les articles suivants :

1° Pour l'inventaire de 1255 [2].

Item scrinium argenteum cum pluribus figuris deauratis, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis clausis interius continetur.

Item scrinium argenteum deauratum *niellatum*, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis contentis interius continetur.

Item duo philateria quadrata cum quatuor pedibus, argentea deaurata, cum duobus cristallis positis in medio.

Item duæ capsulæ processionales argentæ deauratæ cum quibusdam lapidibus.

Item quoddam philaterium oblungum argenteum deauratum cum grosso cristallo in medio.

Item aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum.

Item aliud philaterium oblungum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum cristallo.

Item philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea.

Item philaterium cristalinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea.

Item scrinium cum quibusdam reliquiis.

Item quatuor alia scrinia, in quibus parvum aut nihil continetur.

2° Pour l'inventaire de 1286 [3].

Item unum scrinium parvum coopertum de argento, est unus *camahen* magnus.

[1] Bibl. mun. Ms. n° 656. I. Décent.

[2] Bibl. mun. Ms. n° 896, vol. VI (Église Cathédrale).

[3] Bibl. mun. Ms. n° 653, p. 318.

Item reliquiæ plurimorum sanctorum.

Item aliud scrinium *eburneum* longum cum reliquiis sanctorum, nescitur quorum.

Item quinque philacia cooperta deargento, quæ communiter traduntur et differuntur in processionibus, in rogationibus.

Item quoddam scrinum ponderosum parvum cum ampulis et esmallis cupreis.

Item magnum scrinum ligneum cum quatuor philaciis deargentatis, excepta prixide parva quæ est eburnea.

Item in eodem (estagio) est scrinum parvum argenteum.

Item ibidem quoddam scrinum satis magnum coopertam de argento deaurato.

Item aliud scrinum magnum satis totum, quasi de argento cum pluribus reliquiis.

Item in quodam scrino larguo stricto cooperto de serio sunt minuta, quæ non sunt magni valoris.

3° Pour l'inventaire de 1421 [1].

Item quoddam parvum reliquiare auri ad modum cassæ bordatum de perlis sive clausura inferius in quo sunt quædam vestimenta et sunt XXIIII lapides et defficiunt III.

Item una cassa de plurimis reliquiis in qua sunt XII^xx^VIII, lapides de quibus defficiunt V in qua cassa sunt desuper tres grossi cristalli.

Item unum reliquiare ad modum cassæ coopertum de auro in qua sunt XV lapides, de quibus defficit unus.

Item quædam alia cassulla argenti ad pedes.

Item aliud reliquiare in quo sunt VII cristallia et duo lapides.

Item unus parvus coffretus argenti in quo sunt duo reliquiæ in cristallo.

Item unus coffretus ad tres pedes in quo sunt plus reliquiæ.

Item alius coffretus in quo sunt etiam reliquiæ.

Item una pulchra custodia argenti deaurati in qua est quædam reliquia.

Item unus coffretus longus de argento deaurato aut alio metallo...

Item IX cristalla quarum VII sunt ad quasdam reliquias.

Item unus coffretus *de ebore* in quo sunt reliquiæ.

Item corporalia in quibus stillavit sanguis Christi.

Item una vetus bura serica ubi sunt plures reliquiæ.

[1] Fab., I, p. 39 et suiv.

4° Pour l'inventaire de 1495 [1].

Unum parvum reliquare deauratum desuper tectum quodam pinaculo deaurato in quo figuratur ex una parte coronatio ex alio Annunciatio beatæ Mariæ et in eadem sunt certæ reliquiæ apparentes sed ignotæ.

Duo philateria quadrata argentea et deaurata cum quatuor pedibus et duobus cristallis positis in medio...

Quoddam philaterium argenteum et deauratum ac in medio ejus cristalum figuratum in dorso una cruce.

Quoddam philaterium argenteum ad modum coffreti cum quatuor pedibus et .. in quo sunt reliquiæ non designatæ.

Duo parva reliquaria in medio quorum est lapis agathæ.

Quoddam parvum reliquare quadratum argenteum cum cristallo in medio.

Quidam coffretus argenteus in quo sunt repositæ plus reliquiæ a *Regina Angliæ* (Marguerite d'Anjou), deportatæ.

5° Pour les inventaires de 1505, 1525, 1532 [2].

Les mêmes que précédemment, plus :

Unum parvum repositorium aureum intra quod est insculpta ymago divi Renati et desuper ymagines beatæ Mariæ et sancti Mauricii uno *spintre*? aureo firmatum.

Cet objet disparaît dans l'inventaire de 1539.

6° Rien de spécial à notre sujet dans les inventaires de 1561 et de 1595.

7° Un inventaire du XVIIe siècle, fait après 1661, signale en bloc une partie de ces reliquaires, vides pour la plupart et qui ne tardèrent pas à être détruits [3].

Plus onze petits reliquaires de bois couverts d'argent, desquels on peut cy devant avoir osté les reliques pour les mestre dans d'autres plus considérables et aussi il peut être qu'il y en a quelques uns dans les quels il y a des reliques que lon n'expose pas, et les plus grands partie sont découvertes en quelques endroits et il y en a deux en particulier, qui sont beaucoup découverts d'argent.

[1] Fab., I, p. 210 et suiv.
[2] Fab., I, p. 215, 247 et 270.
[3] Fab., II, p. 455.

Plus il y a un petit reliquaire d'argent qui est dans le moilieu en forme carrée, et le haut en pointe, dans le quel il n'y a pas de relique.

8° Pour l'inventaire de 1717. Il n'en reste plus que deux [1].

Deux espèces de petits reliquaires figure quarrée, couverts de feuilles d'argent avec deux cristaux de peu de valeur.

L. DE FARCY.

(A suivre.)

[1] Fab., II, p. 478.

LES ÉGLISES DE NIORT

Niort, on le sait, est le chef-lieu actuel du département des Deux-Sèvres. Elle a son nom inscrit dans l'histoire, surtout pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. Depuis son origine qui remonte au Ve, si l'on en croit ses archives et les récits des historiens modernes, elle garde à travers toutes les vicissitudes de son existence deux églises souvent détruites et réparées, l'une sous le vocable de Notre-Dame, l'autre sous celui de Saint-André, toutes deux relevées au XVe siècle des ruines qu'en avaient faites les Anglais.

Ce style d'architecture, qui voyait expirer l'art ogival et s'avançait vers les formes néo-grecques de ce qu'on est convenu d'appeler la Renaissance, avait encore dans ses formes générales des caractères d'un bel effet, car il conservait les grandes dimensions des nefs, l'élancement des piliers devenus prismatiques, et l'élévation des voûtes vers lesquelles allaient se perdre en se confondant, et non sans quelque grâce, les extrémités supérieures des piliers mêmes, entièrement dépourvus de chapiteaux. Ces caractères sont ceux qu'on remarque également à Notre-Dame et à Saint-André. Ces deux églises ont été heureusement restaurées tout récemment : la première sur les plans et par les soins de feu M. Ségretain, et continuée après sa mort par M. Loué, architecte du gouvernement; l'autre, par ce même M. Ségretain auquel a succédé M. Perlat qui a présidé à son achèvement. Nous en parlerons d'abord, quant à leurs restaurations, puis à propos de leurs ameublements artistiques. L'art chrétien doit toujours gagner à une critique aussi calme que consciencieuse, et si nous n'avons pas toujours à louer dans les efforts de l'architecte et du décorateur, on ne nous aura pas lu, nous l'espérons, sans reconnaître la justesse de nos observations, et sans

désirer plus que jamais qu'on oppose à l'oubli des règles consacrées un retour énergique et durable aux saines traditions qu'il est si important et si facile de faire respecter.

La troisième église dont nous parlerons est Saint-Hilaire, construite par l'honorable et regrettable M. Ségretain que nous venons de nommer.

Une quatrième, où se réunit la paroisse Saint-Étienne, n'est qu'une simple chapelle de communauté où rien ne révèle un sentiment architectonique, et qui, construite un peu après 1830, n'est qu'un type insignifiant, depuis quinze ans condamné par un projet de reconstruction plus digne de son objet.

I. — Notre-Dame.

Notre-Dame étant le siège de l'archiprêtré, nous commencerons par elle cette revue, en disant ses beautés et ses malheurs.

C'est un assez vaste parallélogramme mesurant en longueur 54 mètres sur 30 de largeur. Régulièrement orientée, son chevet plat, comme les anglais en ont fait souvent, eut d'abord à l'opposite occidental un parallèle orné d'une rosace circulaire d'assez vastes dimensions à meneaux flamboyants; aucune porte ne *semble* s'y être jamais ouverte, peut-être parce qu'en dénaturant l'orientation on en a effacé jusqu'aux moindres traces. La porte d'entrée était donc au milieu du bas-côté nord, et surmontée à l'extérieur, au milieu d'un bel encadrement ogival, de charmantes fioritures sculptées, et d'une galerie dont toute la longueur travaillée à jour offre écrite en gothique de 30 à 40 centimètres la phrase touchante qu'il faut sans doute attribuer au fondateur. O MATER MEI MEMENTO MEI.

Mais ces belles choses ont été bizarrement modifiées par le caprice d'un restaurateur quelconque, et malheureusement, lors d'une récente restauration de l'église, on a maintenu les plus déplorables transformations, au lieu de profiter du mouvement général imprimé à l'intérieur pour effacer ces tristes anomalies et de revenir aux idées logiques des premiers temps.

Ainsi par une de ces bizarreries trop fréquentes dont les fantaisistes irréfléchis n'ont jamais su se garer, et dont nous ne savons plus ici ni l'époque ni l'auteur, on s'était imaginé de renverser pour

la malheureuse église Notre-Dame les règles pourtant si absolues de l'orientation normale. L'autel fut porté au fond occidental derrière lequel on remplaça l'entrée canonique par une sacristie, et cette entrée fut transportée à l'orient où s'ouvrirent deux grandes portes donnant accès à chacune des deux nefs latérales.

L'orgue vint s'étaler dans l'espace formant le véritable chevet, annuler par ses vastes dimensions le magnifique vitrail du XVe siècle où un artiste de talent avait distribué les élégants détails de la généalogie de Jessé et de la sainte Patronne du lieu. Enfin on boucha la belle porte d'entrée ouverte au nord, et le désordre devint complet, et toutes les règles furent renversées en dépit de la raison, du droit canonique et du bon goût.

Évidemment, il appartenait au premier curé venant à ce poste considérable de l'archiprêtré, et désireux de rendre à son église un caractère digne de ses beautés artistiques, il lui appartenait de lui restituer sa physionomie normale, et d'attacher son nom à une restauration sérieuse qui l'eût justement immortalisé. Plusieurs mutilations intérieures de l'édifice, un pavé à refaire, des pans de murs à rétablir, des piliers à reprendre dans leurs assises et dans la coupe de leurs prismes écrasées par des froissements, enfin beaucoup des chapelles latérales dégradées ou privées de leurs ornementations indispensables; puis des verrières à poser dans un grand nombre de fenêtres excessives et mal dessinées ; tout cela appelait avant tout le zèle et les méditations d'un restaurateur tel qu'il aurait fallu le trouver.

Rendons justice à la générosité qui fit consacrer à cette œuvre des sommes très considérables. Mais déplorons les destinations diverses qu'eurent ces dépenses et pour tout dire le mauvais emploi qui en fut fait pendant trop longtemps.

Ce furent, en effet, des frais aussi considérables qu'inutiles qu'on osa consacrer à une balustrade en marbre blanc, aussi lourde et massive qu'eût été convenable dans sa légèreté artistiqu : une grille à jour dont la légèreté se fut si bien mariée avec cette nappe blanche très significative en elle-même, comme étant un souvenir de celle du Cénacle, laquelle disparaît ici entièrement derrière une barrière froide et insignifiante de cette pierre de carrare, d'un effet maussade et de mauvais goût. On eût pu épargner aussi une

somme considérable en gardant une vieille chaire qui, depuis près de deux cents ans, avait répandu la parole sainte sur un peuple qui l'aimait par habitude, et dont nul n'aurait songé à réprouver la présence au milieu d'une architecture qu'elle ne déparait point. En son lieu et place on a tenu, en dépit d'un avis contraire exprimé de toutes parts, à dresser un monument dont les abords exagérés forment un ensemble aussi ridicule que prétentieux de galeries et de labyrinthes, de colonnes et de découpures non moins désagréables à l'œil qu'à la pensée. On ne peut voir, dans ce malheureux instrument de la parole évangélique, ni la simplicité gracieuse ni la majestueuse ampleur qu'il faut toujours lui donner. C'est au contraire, une association très mal inspirée de proportions démesurées que surmonte, par surcroît de malheur, une déplorable niche gothique ajourée, sous laquelle repose une statue plus ou moins reconnaissable ; ce prétendu ornement s'efforce d'atteindre jusqu'à la voûte et n'y monte que pour mettre le comble au ridicule de l'ensemble qui a l'air d'un énorme pain de sucre émergeant d'un grand panier de bois peint.

Une autre infortune était réservée à ces œuvres de bois, infligée à la pauvre église. Il lui fallait un *Chemin de croix,* sujet si touchant par lui-même, et qu'on ne devrait jamais abandonner aux idées du premier venu. Il n'est pas un plâtrier, ni barbouilleur, ni menuisier qui ne veuille faire le sien et qui n'impose avec une ridicule assurance à quelque sanctuaire sa marchandise de pire espèce. C'est un ouvrier en bois qu'on avait eu la triste inspiration d'invoquer pour doter Notre-Dame de Niort de ces quatorze spécimens de son talent. Le brave Champenois (car on l'a déniché dans une des plus artistiques cités de la Champagne) a donc taillé ses stations en des blocs de chêne, et accollé chacune à l'un des piliers prismatiques des deux nefs latérales, encadrant celui-ci à 2^{m} au-dessus du sol d'une enveloppe à double face, développant chaque scène de côté et d'autre jusqu'à la surface du mur. C'est déjà là un système du plus malheureux effet ; car les fidèles parcourant la voie douloureuse ne pourront comprendre le sens de chaque station qu'ils ne verront qu'à demi, et dans un jour d'ailleurs très ingrat, la lumière des fenêtres latérales ouvertes dans chaque chapelle adjacente, offusquant le regard jusqu'à rendre le sujet méconnaissable. Mais qui dira

l'exécution maladroite de ces tableaux sans art, sans dessin, sans proportion, et sans aucune entente d'une sculpture sérieuse? Ceux qui les voient, même sans aucunes prétentions de connaissances, y découvrent au premier regard des fautes grossières de composition et de travail, l'esprit y paraissant aussi malheureux que la main, la couleur historique aussi fausse que les poses ; en un mot, le crayon et le ciseau s'y sont également fourvoyés en de grossières inintelligences de costumes, d'armes et de détails. Et que dire encore du mauvais goût qui rejaillit de toutes parts sur une telle œuvre, faute du fini qu'on pouvait exiger en pareil cas? Tout en voulant se conformer, pour les accessoires, aux formes élancées et laborieuses du gothique fleuri, on a commis la coupable maladresse de donner aux personnages groupés autour du Christ des formes colossales et trapues que l'art roman lui-même n'eût pas acceptées, tant leurs proportions exagérées sont forcées et excessives. Mais surtout, comment excuser l'impuissance de l'ouvrier à rendre sur ce bois mort l'expression la plus indispensable à son sujet? La figure humaine y manque de variété et de caractère, la tête du Sauveur y est surtout dépourvue de toute dignité qui la distingue de toute autre ; les scènes si variées y sont dépourvues de mouvement, et très souvent de convenance et de vérité. En un mot, rien qui soit digne de la conception principale, c'est-à-dire qui touche le cœur, qui porte à la dévotion, et qui inspire avec la componction de l'âme le regret des fautes commises et l'espérance que les divines douleurs doivent apporter à qui prie et se repent.

Voilà donc un genre d'ornementation qui ne remplira pas son but, qui dépare l'église et qui coûte horriblement cher, s'il est vrai qu'après avoir été entrepris moyennant une promesse de dix-huit mille francs, on n'en exige plus que quatorze mille, ce qui est encore treize fois plus qu'il ne vaut, si tant est qu'il vaille quelque chose.

Les vitraux ne méritent pas un jugement plus favorable ; beaucoup ne sont que de grossiers barbouillages d'inhabiles vitriers, beaucoup moins responsables que ceux qui ne craignirent pas de les employer; les plus supportables ne sont que des médiocrités affligeantes. Ce côté artistique est donc encore sans valeur aucune et absolument nul dans Notre-Dame de Niort.

Que dirons-nous de la nouvelle chapelle *de Lourdes* dans cette même église ? C'est un hors-d'œuvre accompli dans les plus misérables conditions qui se puissent imaginer. Il envahit tout entière une chapelle latérale du bas-côté nord qui n'est même pas éclairée de façon à faire distinguer l'autel en marbre blanc de l'espèce de retable qui l'accompagne et qui forme une suite d'arcades ogivales, dont les vides sans but ne s'ouvrent que sur un fond attristé par une obscurité des plus complètes. La statue principale, de mesquines dimensions, est reléguée elle-même dans une profondeur qui la laisse à peine deviner; et les peintures dont on a garni le mur terminal y demeurent dans une nuit impénétrable que rien ne dissipe, sinon par hasard quelques rayons de soleil, se hasardant parfois sur les parois de l'intérieur pour se refléter sur ce fâcheux ensemble. Là donc rien ne satisfait la dévotion, l'œil y cherche vainement l'idéal qu'il voudrait reconnaître, et beaucoup d'argent s'y est dépensé sans amener le moindre résultat qu'attendait la piété publique.

Nous pouvons résumer toutes ces observations en une seule qui en est la conséquence fatale : c'est qu'avec tant de moyens employés sous prétexte de décorer une église encore remarquable et qui a sa date intéressante dans l'histoire de l'architecture chrétienne, on n'est parvenu qu'à la dénaturer en la mutilant, et à l'encombrer de hors-d'œuvre aussi désagréables à l'œil qu'insupportables à la pensée artistique. En voyant de si malheureuses exécutions, de si folles dépenses portées jusqu'à des sacrifices excessifs, on ne se console qu'en songeant au profit que pourront faire du moins, en présence de tels égarements, ceux qui les observent et les comprennent : c'est qu'ils pourront se promettre de ne les imiter jamais. Ce genre de leçon a pourtant son mauvais côté : il coûte toujours trop cher, il déshonore l'art; et, semblable à ces esclaves d'autrefois qu'on enivrait pour détourner les enfants de l'ivresse, il ne peut devenir utile qu'aux dépens des belles qualités qui font la dignité de la vie et le prestige de l'humanité.

II. — Saint-André.

Il paraît que le vocable de cette église fut toujours le même depuis les origines du Christianisme dans la contrée. Posée au nord de la ville et tenant tout d'abord à la terre Poitevine par ses rapports avec cette partie de la province qui se terminait à la Touraine, elle a certainement subi bien des reconstructions, après des ruines renouvelées par les envahissements des barbares, puis des Anglais, et enfin des hordes protestantes qui firent tant de mal dans le bas Poitou. La dernière reconstruction, comme celle de Notre-Dame, est attribuée aux Anglais qui ne perdirent le Poitou avec la Bretagne qu'en 1373. Il est donc plus que probable que ces deux édifices demeurèrent longtemps inachevés, ce qui s'explique par les troubles incessants qui, pendant plus de deux siècles, firent de la ville, déjà fort importante, une possession alternative des rois de France et de ceux d'outre-mer. La preuve de ces longues interruptions et d'un achèvement qui ne se fit qu'à la fin du XVe siècle et peut-être même au commencement du suivant, se trouve dans les détails architectoniques où le prisme caractérise l'ensemble, aussi bien que les deux chapelles latérales ouvertes le long de chacun des bas-côtés. Mais, à l'époque indiquée par ce genre d'architecture, la bâtisse commençait à n'être plus de cette solidité inattaquable qu'elle avait eu pendant les XIIe et XIIIe siècles ; de graves dommages s'étaient donc accumulés, lesquels, négligés trop longtemps, avaient amené enfin, dès le commencement du XIXe siècle, un besoin de réparations urgentes et coûteuses. Ce fut vers 1850 ou un peu plus tard qu'on entreprit d'abord à Saint-André cette remise en œuvre, qu'une direction aussi intelligente que généreuse de M. Ségretain mena à bonne fin et reconstitua ce beau monument par une façade nouvelle de 26 mètres de large et que surmontent deux flèches élégantes de 70 à 75 mètres de hauteur, et par une disposition de l'intérieur où tout est digne du Lieu-saint. Cet intérieur a 52 mètres de long sur 21 mètres 5 cent. de large ; l'église n'avait eu d'abord aucune verrière ; il fallait donc lui en donner pour compléter sa nouvelle vie ; mais il faut le dire, parce qu'à force de le répéter et de l'entendre on finira par se raviser sur un point des plus consi-

déplorables, dans l'espèce on a peu réussi dans ce genre d'ornementations : la fenêtre terminale, pour ne parler que d'elle en termes qui conviennent à toutes les autres, n'a aucune des qualités d'une bonne peinture vitrifiée. Un espace de 4 à 5 mètres de large sur 10 de haut ou à peu près s'ouvre à l'orient pour dérouler aux regards le martyre de saint André. C'est une grande histoire qui semble avoir embarrassé le dessinateur, quant à la distribution de son sujet, dont la scène principale est noyée en des accessoires qui nuisent à la pensée historique. Au milieu des anges, des juges et des bourreaux, auxquels s'adjoignent, pour l'effet, une foule de personnages secondaires, on aperçoit à peine le saint apôtre, faisant face aux spectateurs sans plus de prestige que tout autre. Il n'y a dans cette immense pièce rien qui la distingue d'un médiocre tableau sur toile, ni jeu des physionomies, ni inspiration, ni idéal de tant de rôles qui tous devraient être si mûrement réfléchis et étudiés. On a cependant donné aux anges et au personnage principal le nimbe qui doit toujours distinguer les profanes des saints et qu'on épargne trop souvent à ceux-ci. En un mot, c'est un mélange de couleurs voyantes, distribuées avec prétention, visant à l'effet sans doute, mais ne réalisant ni pour l'hagiologie, ni pour l'art, aucune des aspirations que l'esprit du christianisme jette dans les âmes élevées, qui préfèrent le spiritualisme à la nature et le surnaturel aux efforts mercantiles d'un pinceau.

J'aime mieux la petite chapelle des fonts baptismaux, placée au commencement de la nef septentrionale et dont l'ornementation polychrome est de bon goût, par le riche mélange de ses belles couleurs et de ses dorures bien entendues.

Complétons ces documents par un éloge mérité de cette restauration où rien ne se ressent du mauvais goût qui fait rechercher la nouveauté, le maniéré et les singularités de style, si communes aujourd'hui dans les ouvrages d'architecture. Ajoutons, comme exemple à citer, que l'honorable artiste, qui accomplit cette œuvre remarquable que rien n'a gâtée après lui (M. Segretain), y a rattaché son nom par un mérite aussi rare de nos jours que celui d'un talent remarquable : c'est que son désintéressement y fut égal à son zèle, et qu'il a voulu laisser au profit de la fabrique de Saint-André tous les bénéfices qu'il avait si légiti-

mement acquis. Enfin, louons sans restriction l'heureuse invention qui fit trouver par M. Perlat [1], dans le pourtour extérieur de l'abside, de vastes et commodes sacristies. Leur développement de 318 mètres de superficie ne laisse rien à désirer, ni pour la distribution intérieure du local, ni pour l'ornementation riche et féconde qui en pare l'étendue sans rien enlever à sa légèreté remarquable, ni pour le caractère architectonique du monument. En somme, tout autorise suffisamment la bonne pensée qu'a eue le Conseil municipal de Niort, dirigé par un maire (M. Monnet, aujourd'hui sénateur), qui a laissé à la ville plus d'un excellent souvenir, lorsqu'il a donné le nom de Segrétain à une des rues qui avoisinent de plus près sa belle église.

III. — Saint-Hilaire.

Cette réussite n'a pas aussi bien favorisé la troisième église que Niort confia à ces habiles mains : c'est qu'à un homme intelligent il est plus facile de bien restaurer que de créer un édifice ayant ses exigences spéciales, comme une église catholique. Celle-ci a ses règles incontestables qu'il faut savoir, et par conséquent apprendre en des études sérieuses et compliquées. Or, quand M. Ségretain se donna à ce genre de travail, personne, pas même le clergé à qui ne devrait pourtant jamais rester étrangère la science des constructions religieuses, ne s'occupait encore d'en apprécier l'esprit caché depuis longtemps en des livres qu'on ne lisait plus. Qui songeait alors à l'esthétique? Qui croyait au symbolisme si souvent nié ou combattu par des antagonistes de parti pris qui n'en avaient même pas la moindre notion élémentaire? On bâtissait donc en dépit des règles imposées par les lois canoniques, on ne songeait pas plus à l'orientation qu'à la forme de croix, non plus qu'à la déviation normale de l'axe longitudinal. Ce n'est que peu à peu et à force d'études, suivies de découvertes et de preuves, qu'on sut revenir aux théories du Moyen-Age. C'est pourquoi notre architecte niortais laissa beau-

[1] Architecte de Poitiers, aussi modeste que distingué par son entente de l'art chrétien, et à qui cette ville doit beaucoup de chapelles religieuses très remarquables.

coup à désirer dans ses premiers travaux Longtemps même il contesta le droit aux églises de maintenir leurs formes normales ; il préférait cette méthode plus facile qui les affublait d'un mélange de styles et de détails qui déroutait tour à tour ou en même temps l'archéologie, la liturgie et la foi. Heureusement que sa droiture naturelle, aidant à son esprit d'observation, ne devait pas le laisser toujours dans cette voie malheureuse. Plusieurs rencontres que nous fîmes l'un de l'autre dans les congrès scientifiques réunis à Poitiers, à Fontenay et ailleurs, nous avaient liés en développant nos sympathies mutuelles qui devinrent une véritable amitié. J'en profitai souvent pour converser avec lui des points sur lesquels je regrettais toujours qu'il s'égarât. Je le louai de tout cœur des soins fructueux qu'il apportait à relever nos vieux monuments sans altérer jamais leur caractère, et je lui demandai pourquoi il ne se guidait pas, pour ses constructions nouvelles déjà si nombreuses, sur ces formes consacrées et toujours voulues, qu'il avait si merveilleusement revivifiées à Saint-Hilaire-de-Melle, par exemple, et en plusieurs autres localités non moins heureuses d'être tombées entre ses mains. Ces raisons étaient mieux goûtées à mesure que je les exposais avec une certaine chaleur de conviction, et j'eus la joie de les lui voir adopter enfin sans restriction. Quelques années se passèrent où nous nous vîmes moins, et il mourut trop tôt, quand déjà il avait abordé la voie de l'esthétique chrétienne, la comprenant enfin jusqu'à se promettre d'y demeurer toujours. La première église, construite par lui, que je pus voir après sa mort, ajouta aux regrets que cette perte m'avait causés. C'était à Saint-Fulgent, en Vendée ; je voyageais dans ce charmant pays, cherchant partout les vieux et les récents souvenirs de son histoire. Une église qui me sembla toute neuve, me frappa d'abord par les sages proportions de sa façade et l'heureuse harmonie de ses détails. Quel ne fut pas mon étonnement, quand j'y fus entré, de reconnaître un ravissant spécimen du XIIIe siècle où rien ne choquait le goût le plus difficile, et tout entier dessiné par M. Ségretain, et élevé sous ses yeux qui souvent revenaient surveiller cette œuvre à laquelle il dévouait ses derniers efforts! C'est peu de temps après qu'il remplaça à Montmorillon, par une délicieuse église paroissiale du style gothique, l'ancienne prieuriale de Saint-Martial qu'il n'eut pas le

temps de finir et qu'acheva un autre talent, M. Perlat, à qui le diocèse de Poitiers, nous aimons à le redire, doit beaucoup de constructions dignes également de l'un et de l'autre.

L'église Saint-Hilaire de Niort n'est pas de la dernière période de M. Ségretain; elle est de la deuxième époque de sa vie d'artiste qui eût illustré son nom bien mieux que la première, comme il était arrivé de Raphaël. Là, nous voyons l'ecclectisme primitif se jeter avec une sorte de calme dans ce vague d'une pensée personnelle, qui ne dit rien à l'âme et qui lui fait chercher en vain ce qu'elle y voudrait. La place publique où s'élève le monument nouvellement créé pour un quartier neuf, pouvait comporter pour une église de plus vastes dimensions; ce qui ne les comportait guère, c'était le prix que la ville y voulait mettre, et ce prix était relativement restreint. Mais qui ne sait que les formes, les coupes, les projections, le plan enfin peuvent toujours, même avec des ressources médiocres, se plier, comme elles le doivent, aux exigences d'un édifice qui, d'avance, a ses règles précises et n'en peut sortir sans se manquer à lui-même? Oublieux de ce principe, l'artiste se trompa autant sur l'ensemble que sur les détails, et tout en faisant une église qui a son abside, sa croisée et ses bas-côtés, il lui donna une façade froide et muette, sans effet, et dont les abords, par un perron mesquin et un parvis trop étroit, n'annoncent qu'un intérieur peu satisfaisant. On devine au premier aspect qu'il aurait fallu deux travées de plus, s'avançant sur la voie publique de vingt mètres qu'on eût pu y prendre, et qui eussent complété avantageusement les proportions dont le tout est dépourvu. On s'aperçoit bientôt, en effet, que l'intérieur est beaucoup trop large pour sa profondeur, et que les seules conditions qu'on y puisse louer sont dans la solidité du travail et d'une certaine élégance de dessin dans les retombées de voûtes, le contour des piliers et les gracieux feuillages des chapiteaux: ce qui n'empêche pas ceux-ci d'être un peu monotones, parce qu'ils manquent de variété, et celles-là de pécher par leur peu d'élévation. En comparant cette église à celles par lesquelles le trop regrettable artiste a clos sa carrière de travail, d'honneur et de trop rare intégrité, on reconnaît qu'elle fut entreprise dix ans trop tôt : celle de Saint-Fulgent lui eût servi de modèle.

Pour ce qui est de la décoration artistique, on cherche en vain

quelque idée dominante, qui rappelle à Saint-Hilaire les souvenirs du saint illustre dont le vocable lui fut donné. Cette vie grandiose avait assez de quoi fournir aux peintres et aux sculpteurs, pour y choisir des parures, qui reportassent les fidèles à la pensée plus fréquente de leur glorieux patron. Le fond absidal, par exemple, devait s'ouvrir mieux à une sainte Trinité occupant la plus vaste place au milieu de médaillons garnis des traits de la vie de S. Hilaire, que de cette suite de médaillons qui le remplissent de la vie et de la mort du Christ. Cette verrière, au reste bien exécutée d'après les légendes qui rendent si intéressants les vitraux de Bourges, n'a qu'un défaut à Saint-Hilaire de Niort, celui d'y représenter le XIIIe siècle, quand on reconnaît là une église d'un style sans nom et dont l'époque est par conséquent bien postérieure.

D'autres peintures ont été appliquées sur quelques parties des murs à chaque extrémité orientale des deux petites nefs ; elles couvrent tout l'espace qui s'étend dans toute la largeur de celle-ci, depuis la voûte jusqu'à l'arcade qui s'ouvre à la naissance de l'absidiole. Je ne veux pas m'y arrêter, et pour cause..... Mais il faut bien dire que ce n'est pas là de la peinture chrétienne. Est-ce qu'un artiste qui entend quelque chose à l'esthétique s'est jamais imaginé, pour ne citer qu'une grosse faute, de donner à l'ange qui délivre S. Pierre de sa prison, une épée dont il semble prêt à percer un des gardes endormis à la porte qui lui fut confiée ? On ne voit cela nulle part dans les *Actes des apôtres*, et cette façon de rendre la chose la dénature entièrement : car elle fait un acte de violence, et comme une entreprise militaire, d'une scène toute miraculeuse où tout se passe par une intervention divine, où doit se remarquer surtout le calme de l'Ange et la confiance du prisonnier délivré.

IV. — Conclusions pratiques.

Nous voici encore sur un terrain scabreux. Si nous considérons, à côté du bien opéré dans l'érection de trois monuments religieux en une seule ville, le mal qui s'y est fait sous la direction d'un artiste de talent, et par-dessus tout honnête homme, nous revenons encore forcément sur les causes multiples de cet égarement auquel il serait temps de mettre un terme, car il dure depuis cinquante ans,

et quoique moindre en deçà d'une vingtaine d'années, il subsiste néanmoins et ne persévère qu'à l'abri des mêmes abus qui l'ont entretenu jusqu'ici. Adressons donc encore de bienveillants reproches à qui les mérite, et de respectueuses supplications à ceux que leur caractère et leur position obligent à veiller sur nos églises avec le double avantage de la science compétente et d'un crédit qui, sous un gouvernement honorable, ne serait jamais ni méconnu ni infructueux.

Nous conjurons d'abord nos confrères dans le sacerdoce de ne jamais se désintéresser, comme certains le font trop souvent, du soin d'élever une église nouvelle ou de restaurer celle que la *Providence* leur a confiée. Regarder cette œuvre comme la plus importante qui puisse accompagner la direction et le salut des âmes ; voir les plans, les étudier d'après les principes écrits et développés dans les conciles et les auteurs ecclésiastiques, puis dans les livres plus récents qui ont traité spécialement de l'archéologie chrétienne ; veiller à ce que tout n'y dépende pas d'un architecte seul, disposant de nos affaires presque toujours sans avoir les notions suffisantes ou les moindres données élémentaires : tout cela est dans la compétence du prêtre, et celui qui l'ignore ou en doute prouve qu'il reste au-dessous de sa tâche dans un de ses détails les plus importants. Celui qui ne songera pas à s'interposer, pour la légitime place qu'il doit y avoir, entre les matériaux et la main qui doit les mettre en œuvre, subira, au détriment de sa réputation, la juste critique du moindre connaisseur de la paroisse ; ses vallées, ses collines auront toujours un écho qui redira à côté de son nom les critiques amères qu'il n'aura que trop méritées.

Un premier malheur, en pareil cas, est de s'adresser à un homme qu'on n'a aucune raison de préférer. Que d'architectes ignorants des bonnes conditions d'une église ! et pourtant quand on a cet homme nourri d'études préalables, ne pourrait-on pas estimer assez son propre avenir pour n'entreprendre un tel travail qu'à bon escient, sachant quelles qualités il réclame, en quoi il diffère des constructions ordinaires, sur quels principes il repose, et quelles formes spéciales sont les siennes ? Il ne s'agit, en effet, ni d'un palais, ni d'un hôtel-de-ville, ni d'une basilique profane, ni surtout d'un temple protestant : et l'on ne s'enquiert pas tout d'abord des idées que peut avoir

de son entreprise un homme qui, la plupart du temps, s'en empare comme d'un gain à faire, comme d'une chose de métier ! On va plus loin, s'il est possible : si l'on a sous la main un agent-voyer, qui n'est pas la même chose qu'un architecte, que rien ne recommande, que tout devrait éloigner, on se livre à lui, et il vous apportera un plan et des devis aussitôt acceptés sous les apparences d'un bon marché imaginaire, mais dépourvu de tout ce qu'il lui fallait. Certes je fais grand cas d'un agent-voyer, quel qu'il soit. Il a dû faire ses preuves, avant d'obtenir ce grade envié, dans les bureaux d'un ingénieur des ponts et chaussées. Sans lui, plus d'un, et moi le premier, peut-être, se serait mal tiré des chemins vicinaux et des routes de grande communication. Mais il y a loin de là à une église, et il s'en faut, le plus souvent de beaucoup, que celui-là sache confectionner un édifice catholique, même des plus modestes, qui excelle à soigner les rues et les voies publiques, à toiser des masses de silex et en assurer l'emploi sur un chemin.

Et les objets d'art ! et l'ameublement ! et la menuiserie ! et la décoration par les verrières, la sculpture et les tableaux ! — Nous venons de voir comme on peut être malheureux dans le choix ou l'acceptation de talents mal inspirés, et souvent aussi de gens qui n'en ont pas du tout. N'est-il pas triste surtout de voir ce choix si peu éclairé dépendre maintes fois d'un caprice, d'une concession faite à un prétendu artiste nouvellement déballé dans le pays, venant faire des offres avec une assurance que le génie se garde bien d'afficher, et enfin séduisant par la modicité de ses prix un curé sans expérience, un bienfaiteur de l'église qui patronne le nouveau venu, et dont le nom va se relier bientôt, dans le monument qu'on lui abandonne, au nom d'un artiste de valeur ou d'un ouvrier de hasard, qui semble autoriser par l'infirmité de son ouvrage le peu de confiance que méritent tout d'abord des inconnus !

Ah ! nous le redisons, car nous l'avons déjà constaté dans cette *Revue* sans qu'une voix trop faible ait pu parvenir juxqu'aux lieux qu'elle aurait dû frapper : pourquoi ces déplorables abus se voient-ils partout et depuis si longtemps ? C'est parce qu'il n'y a qu'un très petit nombre d'opposants à ces malheureuses entreprises d'inhabiletés mercenaires ou d'orgueilleuses incapacités. Nous savons un petit (trop petit) nombre de diocèses où rien ne se fait, des œuvres pour

lesquelles nous plaidons encore aujourd'hui, sans l'assentiment de l'Ordinaire, et comme un évêque ne peut pas user seul, par lui-même, de cette surveillance que suppose une branche si étendue de son administration, ceux qui ont voulu prendre au sérieux ce soin de la maison du Seigneur se sont entourés d'une commission formée d'hommes spéciaux, d'architectes éprouvés, de doctes archéologues, appelés à donner leur avis sur l'opportunité des plans de confection ou de décoration des édifices. Rien de ce qui se rattache au moindre détail d'une église ne se fait qu'après un examen attentif et quelquefois d'un rapport motivé sur lequel s'appuie une décision épiscopale. On a vu ainsi se faire beaucoup de bien, s'empêcher beaucoup de mal. De telles décisions tournent à la gloire d'un épiscopat, à l'instruction du clergé, au respect des populations pour les choses saintes, au profit de l'art, qui y gagne de voir se multiplier les beaux spécimens et réprouver les croutes sur toiles et les rabotages sur bois ; il semble que les évêques pourraient s'honorer de ce que des Papes ont regardé comme nécessaire, ce que de saints évêques même, comme saint Charles, n'ont pas dédaigné d'inspirer et d'accomplir. Nous savons un diocèse entre autres où cette méthode a été suivie avec succès pendant plusieurs années : aucun curé, aucune communauté ne pouvait toucher à son église sans avoir adressé à l'évêché ses projets et ses devis. La commission rassemblée chaque mois, et plus souvent s'il le fallait, les étudiait consciencieusement, se prononçait sur la convenance des places, sur la préférence à donner à tels matériaux, sur les prix établis aux devis, sur les artistes à choisir. Ceux-ci, une fois nantis d'un travail à exécuter, étaient suivis et conseillés par un des membres de la commission, et c'était merveille de voir comment le clergé, docile à la volonté fermement exprimée de son vénérable chef, n'avait plus que des créations distinguées, des œuvres artistiques admirées de tous. Le dirons-nous? ces réunions furent pour certain architecte, qu'on y avait introduit dans ce but secret, une école où il avoua avoir beaucoup appris, en comprenant mieux que jamais que l'art chrétien ne se faisait pas au hasard, qu'il avait une théorie élevée, et qu'il l'emportait de beaucoup par ses aspirations pleines de noblesse et de grandeur sur les conceptions presque toujours froides et inertes de l'architecture bourgeoise et même seigneuriale.

Mais, hélas! deux lustres avaient suffi à cette gloire, par des raisons que je ne veux pas dire... On laissa périr ces traditions vieillies pendant quinze ans au profit de la religion et de l'art. Le zèle s'éteignit; les abus renaquirent de plus belle, et aujourd'hui le pauvre diocèse voit s'élever des églises sans caractères, sans style, les mille détails voulus par les pensées de la foi s'y effacent, et l'on y retrouve des vitraux, des chemins de la croix, des peintures aussi mal entendus que dans les trois églises de la bonne ville de Niort. Pourquoi faut-il ajouter, hélas! qu'un trop grand nombre de curés pratiquent, au profit de leurs plus tristes fantaisies, un vandalisme que rien n'arrête et qui détruit les plus vénérables traditions de la liturgie et de l'art? C'est pour essayer de réveiller le zèle éteint que j'ai parlé de ces tristes égarements. Puissé-je être entendu de quelques-uns de ceux que j'invoque! Il est bien temps que la foule de voyageurs qui se répandent si nombreux chaque jour dans nos villes, qui s'empressent d'y visiter nos églises comme des lieux où tant de choses peuvent toucher l'esprit et le cœur, ne sortent de nos temples, les plus respectables du monde, que pour en garder des souvenirs honorables, dignes d'un clergé modèle, et d'un épiscopat qui, après avoir fait la France, ne peut ni abdiquer le devoir, ni perdre le droit d'en maintenir les saintes beautés.

L'abbé Auber,
Chanoine de l'église de Poitiers,
Historiographe du diocèse.

LITH. CH. DESAVARY, ARRAS.

RELIQUAIRES DE SAINT PARDOUX

GUÉRET (CREUSE)

—

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE *

—

§ II. — *Le chef* [1].

XVIe siècle.

Si les orfèvres du Moyen-Age employèrent souvent l'or et l'argent à la confection des reliquaires, l'ivoire ne laissa pas que d'avoir

* Voir le numéro de Janvier-Mars 1881, p. 196.

[1] C'est à tort que l'on désigne, quelquefois, ces monuments sous le mot *buste*, erreur que j'ai moi-même commise en parlant, après l'abbé Texier, du chef de sainte Valérie. Bien qu'à première vue le mot *chef, caput*, semble ne devoir s'entendre que de la *tête*, le Moyen-Age ne lui donnait pas un sens aussi exclusif; en matière d'orfèvrerie il comprenait, sous cette dénomination, la partie supérieure du corps : les anciens inventaires en font foi et il suffit de citer quelques exemples.

Caput beati Sidonii ex argento deaurato quod sustinetur sex leonibus deauratis. In cujus pectore est unum fermal argenteum deauratum.

Item *caput* sancti Blasii, argenteo deaurato barba et capillis et fimbriis illius qui sustinetur quatuor leonibus deauratis habens arma Francorum.....

Item *caput* sancti Sifredi, confessoris, argenteo barba et capillis deauratis et fimbriis vestimenti illius.....

Item *caput* sancte Marcelle argenteo in cujus pectore est vitrum rotundum.....

(*Inv. de Saint-Maximin (Var)*, 1504, ap. *Rev. des Soc. sav.*, 6e série, t. V.)

Et premièrement commençant au saint *chef* de notre saint Lazare..... au devant de la poictrine du dit saint *chef* y a une émeraude enchassée.....

(Dr Barthélemy, *Inv. des reliques, joyaux de la cath. la Major de Marseille au XVIe siècle*, p. 4.)

Je pourrais encore donner d'autres exemples de l'emploi du mot *chef*, je préfère citer un article dans lequel est employé le mot *buste*.

« XIX. 1° Le *buste* en argent et de grandeur naturelle de saint Etienne de

lui aussi une grande vogue. Inutile de faire ressortir, a pu écrire le comte de Laborde, les qualités de cette belle matière : elles étaient si bien appréciées, au Moyen-Age, que les monuments en ivoire parvenus jusqu'à nous et décrits dans les inventaires, sont innombrables [1].

Ceci est si vrai que le seul Musée du Louvre possède, dans sa collection des ivoires, trois statuettes de la sainte Vierge datant du XVIe siècle (collection Sauvageot) et que, dans le catalogue du Musée de Cluny, on en relève le même nombre et de la même époque. S'il fallait passer en revue toutes les vierges antérieures, ainsi que les crucifix, citer les coffrets et les autres objets profanes et même à sujets grivois, la liste en serait interminable et n'aboutirait qu'à démontrer que M. l'abbé Auber s'est un peu trop avancé en disant que : « L'ivoire est le symbole de la pureté [2]. » La valeur propre de cette matière et son prix très élevé la faisaient choisir par le donateur quand l'objet était fait sur commande.

C'est ce qui eut certainement lieu pour saint Pardoux dont le *chef*, actuellement au Musée de Guéret, n'émane pas du commerce : il est en ivoire applique par petites feuilles taillées à la scie. Sur le glacis de la base à pans coupés, on lit l'inscription :

(*Sancte*) *Perdu*(*l*;*fi* : *or*(*a*) (*pro nobis*)

tracée en couleur rouge et effacée en partie.

Le saint est vêtu d'une chasuble peinte de rinceaux dorés sur une préparation jaunâtre. Ils imitent une étoffe. Au cou pend un collier terminé par un fermail rond avec une croix en *tau* en avant et de forme latine en arrière. L'ornementation consiste en pierres fines et en cristaux : elle est presque toute moderne, et chaque pierre est montée sur une broche rivée à la partie supérieure. La seule applique qui soit ancienne est une émeraude, sur griffe, en

Muret, au bas duquel sont plusieurs émaux. » (Guibert, *Histoire de Grandmont*, p. [illegible]) L'expression employée ici me semble, avec les autres extraits invoqués, de nature à justifier pleinement l'emploi du mot *chef*. Le mot *buste*, au contraire, a dû être préféré lorsqu'il s'est agi de désigner un travail représentant le modèle de grandeur naturelle.

[1] Voir des ivoires, bronzes, etc. du Louvre, 2e partie, *Doc. et Gloss.*, p. 247.

[2] *Symbolisme religieux*, III, p. 505.

forme de quatre-feuilles. Au-dessus du bras droit, la place honorable, est un écusson « d'azur un lion d'or tenant, dans les pattes de devant, une branche écotée ». Au-dessus du bras gauche est un second écusson portant la date 1510, coupée par une croix à la tige de laquelle s'adapte la panse d'un P. Sur les cotés du *chef*, à la partie supérieure, sont attachés deux anneaux de cuivre destinés à le fixer sur un brancard et aux épaules se trouvent deux pointes saillantes pour retenir les ornements qu'on y plaçait, sans doute, aux jours de solennités [1].

Quelques observations me paraissent indispensables pour compléter cette description.

Le collier, dont il est ici question, est une bande faisant partie du vêtement sacerdotal et sur laquelle on cousait des pierres précieuses, des perles, des plaques d'émaux [2]. Il se terminait par un fermail qui se confond souvent avec le mors de chape, et ce n'est pas une fantaisie de la part de l'artiste qui a fait le *chef* de saint Pardoux d'avoir orné d'un *tau* le fermail. Il y a là un sens symbolique parfaitement précis. Le Saint était abbé, c'est donc la croix pectorale potencée qui ne caractérise pas seulement les évêques, mais aussi les simples abbés; témoin cette croix pectorale émaillée provenant d'un des abbés de Maroilles et que l'on voyait à l'Exposition de Lille en 1874 [3]. C'est la forme primitive de la croix que les commentateurs de l'Écriture-Sainte regardent comme un symbole de

[1] Le fond de cette description est dû à Mgr de Montault qui m'a communiqué ses notes. Je tiens à l'en remercier.

[2] Laborde, *ubi suprà*, v° *Collier à prélat*.

Ung collier à mectre à prélat, brodé sur champ d'or traict, à *Agnus Dei* de perles et à maçonnerie et y pend ung laz de soye à deux gros boutons de perles.

Deux autres colliers pour dyacre et soubz-dyacre, sur champ d'or traict comme dessus, brodez à testes d'appostres, dedens compas de perles et à doublaiz et d'esmaulx d'argent.

(*Inv. de Charles V*, 1380.)

L'*or trait* est de l'or ou de l'argent doré étiré et d'une grande malléabilité.

Une ceinture d'or à pierrerie sur un orfrois d'or traict.

(*Inv. de Charles V.*)

La question du collier a été tranchée définitivement par le *Bulletin monumental*, 1880, 5e et 6e liv., p. 612. Il n'y a pas à y revenir.

[3] Chan. Van Drival, *Exposition de Lille*, 1877, p. 101.

la Rédemption par l'arbre sur lequel l'Agneau divin verse son sang [1]. C'est le monogramme du Christ en même temps que sa croix [2]. Sa présence sur la poitrine d'un abbé, aussi bien que sur celle d'un évêque, est donc parfaitement expliquée.

J'ai dit que ce chef n'émanait point du commerce, mais avait été fait sur commande; la preuve en est dans l'écusson placé à droite et qui est celui du donateur, un membre de la famille Choillon dont le nom est souvent associé à l'histoire de l'église de Guéret. Le nobiliaire du Limousin donne pour armes à cette famille : « D'azur à un lion d'or rampant contre une branche de laurier de même surmontée d'une flamme aussi d'or [3]. » Ces armes ne cadrent pas complètement avec la description que j'ai donnée; mais si l'on sait que les artistes n'ont pas toujours reproduit fidèlement les armoiries et qu'elles varient beaucoup selon la manière de les blasonner, on sait aussi qu'il est facile de relever, dans le nobiliaire du Limousin, de nombreuses erreurs de ce genre. La présence des armes du donateur sur un chef ou tout autre reliquaire de forme quelconque n'est pas une particularité propre à celui de saint Pardoux, elle se retrouve sur le chef de saint Dumine [4] et sur quatre autres décrits, en 1504, dans l'inventaire de l'église de Saint-Maximin (Var). Sur ces derniers on voit l'écu et la couronne de France [5].

L'écusson de gauche est probablement celui de l'artiste, et la date celle de l'exécution. La croix à la tige de laquelle s'adapte la panse d'un P ressemble tout autant à une clef. Elle repose sur un C avec lequel elle forme comme un monogramme. Ce pourrait, alors, être des armes parlantes qui rappelleraient le nom d'une famille Cla-

[1] Mgr de Montault, *Trésor de la cath. de Moutiers*; *Bull. mon.*, 1879, p. 552.

[2] *Revue de l'Art chrétien*, 1878, 1re livraison, p. 92. Il est utile, d'ailleurs, pour se bien pénétrer du symbolisme du *tau*, de lire (loc. cit.) la remarquable dissertation de M. l'abbé Davin à propos de la *Cappella greca*. Ce travail ne laisse subsister aucun doute, et l'analyser serait le défigurer. Le R. P. Cahier a traité dans ses *Caractéristiques des Saints* (t. I, vo *Crosse*) la question des crosses épiscopales et abbatiales, mais on peut lui faire le reproche d'avoir glissé trop rapidement sur la question du *tau*, elle est intéressante, et des détails suffisants à la bien développer ne lui eussent certes pas manqué.

[3] T. I, p. 587.

[4] *Bulletin monumental*, 1875, pl. V.

[5] *Revue des Sociétés savantes*, 1877, I, p. 298.

vières tenant la seigneurie des Hugues en l'élection de Brives et dont un membre fut anobli en 1350 [1], Annet fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Fortis [2] : mais il ne m'a pas été donné d'en découvrir les armes.

Les ornements qu'à certains jours on plaçait sur les épaules du Saint sont la preuve d'un usage qui existe encore aujourd'hui. En Italie, on habille les statues avec des vêtements d'étoffes, et la même coutume se retrouve dans presque toutes les paroisses rurales où on voit ainsi vêtues la plupart des statues de la sainte Vierge [3], usage qui n'a pas, non plus, disparu en Belgique [4].

Le chef de saint Pardoux avait, avant la Révolution, une tête en argent. Elle a été fondue et remplacée, depuis, par un masque en fer blanc. Une considération purement artistique indiquait, pour cette partie du chef, l'emploi d'un métal ; il eût été difficile, en effet, de se procurer un bloc d'ivoire assez volumineux pour le traiter tout d'une pièce. De simples feuilles appliquées eussent sillonné le visage de joints absolument disgracieux que l'artiste tenait à éviter, se conformant, en ceci, à une ordonnance qui avait anciennement régi son industrie [5].

Il faut s'estimer heureux que l'ivoire ne soit pas fusible, car ce chef eût, alors, disparu en entier sans qu'il fût possible d'en conserver le moindre souvenir, puisqu'il ne figure pas dans les différents

[1] *Dict. des anoblissements*, par Godet de Soudet, éd. 1875, p. 14. Jean Loncle, institué garde de la prévôté de Paris en 1322, portait : *d'argent à la clef de gueules périe en pal.* (*Rev. hist. et nobiliaire*, 1877, p. 434.)

[2] *Nob. du Limousin*, t. I, p. 460. Ces réflexions, les seules qui laissent entrevoir une solution acceptable, m'ont été suggérées par Mgr de Montault.

[3] Pour ce qui concerne cette coutume en Italie, consulter le *Traité pratique de la construction des églises*, par Mgr de Montault, p. 428. Le même auteur a publié (*Rev. de l'Art chrét.*, 1879, 2e liv.) quelques inventaires des églises de l'Anjou. On y lit (p. 428) : « Item deux petits abys de Nostre-Dame ». C'est une preuve de plus de l'usage que je signale.

[4] Note de mon ami M. Stéphane Berge, lauréat de l'Institut et membre de la Société française d'archéologie.

[5] Nus ouvriers du mestier deuant dit ne puet ou ne doit ouvrer crucifix ni ymage de quoi li cors ne soit tout d'une pièce. Et ce ont ordonné li preudomes del mestier pour la reson de ce que on voloit fère ymages et cruciffix de quoi li cors nestoient ni bons ni loiaux car ils estoient de plusieurs pièces.

(Estienne Boileau, *Livre des métiers*, p. 156.)

inventaires de l'église de Guéret et ne se trouve mentionné que dans une liste dressée le 26 octobre 1792, de tous les objets envoyés à la Monnaie de Limoges pour y disparaître dans les creusets [1].

Sur le sommet du crâne se trouvait une ouverture fermée par une plaque mobile qui permettait de voir et de toucher les reliques : c'était un usage général qu'on retrouve au chef de sainte Valérie que conserve l'ancienne église de Chambon-sur-Voueize (Creuse) [2], à ceux de saint Dumine [3] et de Charlemagne (ce dernier à Aix-la-Chapelle [4].

Le buste (je maintiens l'expression employée par l'inventaire) de saint Étienne de Muret avait le crâne ouvert en forme de tonsure du diamètre de sept pouces quatre lignes. La calotte était retenue par deux petites charnières de fer, celle du haut à demeure, celle du bas pour ouvrir et fermer [5]. L'église de Saint-Sylvestre, près Ambazac (Haute-Vienne) possède une tête en argent de saint Étienne de Muret ; au milieu de la tonsure est une ouverture de 0m 06c de diamètre, elle est fermée par un grillage à charnière qui s'ouvre au moyen d'une clavette [6].

Le chef de saint Pardoux, avec sa tête d'argent, pesait 5 marcs, 6 onces, 8 gros. Il mesure : hauteur 0m 35c, largeur 0m 28c.

De ce qu'il a été exécuté sur commande, il résulte que le musée de Guéret en possède le seul exemplaire connu. On ne rencontre, en effet, de similaire dans aucun catalogue, et je n'en ai vu dans aucun autre musée : je pense donc, jusqu'à preuve du contraire, que le chef que je viens de décrire est unique.

§ III. — *Le bras.*

XIIIe siècle.

Le bras de saint Pardoux, conservé au musée de Guéret et dont l'étude termine cette monographie, mesure une hauteur de 40 cen-

[1] Ces inventaires ont été publiés par M. de Cessac. *Quelques notes*, p. 75 et sv.
[2] *Bulletin monumental*, t. XLVI, p. 513.
[3] *Ibid.*, 1875, pl. V.
[4] *Ibid.*, 1877, p. 403.
[5] Guibert, *Destruction de Lendre et de l'abbaye de Grandmont*, p. 620 et sv.
[6] Je l'ai étudiée le 2 février 1880 et la crois inédite.

timètres. Il est en cuivre doré et repoussé. La main ne conserve que quelques traces assez rares de dorure. Elle est creuse, les doigts sont longs et minces, ils ont les ongles bien marqués, les phalanges bien accusées. L'index, allongé, s'infléchit un peu à gauche. L'annulaire est rompu à sa base et la paume de la main, un peu plate, manque de proportions. Entre le médium tourne, autour d'une pointe, une boule qui a certainement un sens allégorique ; mais on ne trouve ni dans la vie du saint, ni dans ses miracles, de trait qui en laisse entrevoir l'interprétation.

Deux manches recouvrent ce bras et sont formées de deux plaques de métal fixées verticalement par des petits clous sur une âme en bois.

La manche du dessous s'arrête au-dessus du poignet, où elle se termine par un retroussis gravé à la pointe et large d'un centimètre : celle de dessus, ouverte sur le côté gauche, est ornée de plis fortement accusés de droite à gauche. Elle est bordée d'un large parement à fond pointillé [1] et rehaussé de verroteries et cabochons montés sur sertissure : les plus grands sont ronds, les autres ovales. L'ornementation faite par le même procédé que le pointillé, c'est-à-dire à la pointe, consiste en médaillons circulaires dans lesquels sont inscrits des fleurons à six lobes lancéolés. A la partie antérieure est un large parement décoré comme celui de la partie supérieure.

Au tiers inférieur, ce bras est ajouré d'une fenêtre plein-cintre fermée par un grillage fixe qui laisse voir les reliques que l'on introduisait par le bas, en ouvrant une plaque à charnière. Au milieu de cette plaque, est un médaillon à quatre lobes arrondis dans lequel est inscrit un ange émaillé et nimbé. Il se voit à mi-corps et les ailes élevées. Les autres parties de cette plaque ne sont pas recouvertes d'émail ; mais simplement en taille d'épargne et décorées d'arabesques.

Comme similaire du bras de saint Pardoux, on peut citer celui de l'église de Margerie, près Châlons-sur-Marne : « Il est formé d'une âme en chêne sur laquelle est appliquée une feuille d'argent

[1] Il est bon de remarquer que le même *pointillé* se retrouve sur le reliquaire de saint Léobon du Grand Bourg. (*Rev. de l'Art chrét.*, 1880.)

battu au marteau ; au milieu et à la partie interne du bras, est une ouverture en forme de carré long avec un verre enchâssé dans une armature métallique et laissant apercevoir les reliques : la feuille d'argent est fixée par des clous à têtes rondes, ornés de pierres précieuses en forme de cabochons. Les ornements sont gravés à la pointe et caractérisent la fin du XIIe siècle. » Ce reliquaire, de quelques années plus ancien que celui de Guéret, est aussi d'une exécution beaucoup plus riche ; mais, dans le même département, l'église d'Oyes possède deux bras du commencement du XIIIe siècle, par conséquent contemporain de celui de saint Pardoux, avec lequel ils ont quelque rapport, puisque leur ornementation, comme la sienne, est faite au repoussé, seulement elle consiste en losanges et fleurs de lis [1]. C'est la même date et la même méthode d'exécution, avec cette différence, toutefois, que le métal du bras de saint Pardoux n'a été repoussé que pour produire les plis de la manche de dessus.

Les deux manches qui recouvrent le bras de saint Pardoux se rencontrent à presque tous les reliquaires de cette forme. Il suffit de citer au hasard et sans distinction d'âge : Celui du musée d'antiquites de la Seine-Inferieure [2], ceux de saint Eutrope de Pionnat et de saint Léobon de Grand-Bourg (Creuse) [3], ceux de la collection Seilières [4] et celui de l'église Saint-Paul, à Vence [5]. Tous ces bras, comme celui de saint Pardoux, ont la main bénissante.

Les plis de la manche de dessus de ce dernier reliquaire lui donnent, par leur direction oblique, une grâce particulière qui dénote l'idée d'un perfectionnement artistique caractérisé bien plus encore, ainsi que me l'a fait remarquer Monseigneur Barbier de Montault, par la courbure du bras, courbure assez rare à une époque où les types se répétaient traditionnellement.

Il est utile de dire, en terminant, comment l'artiste opérait pour

[1] Le bras de Margerie et ceux de l'église d'Oyes sont brièvement décrits dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne*, p. 244.

[2] Il figurait à l'Exposition de 1878. *L'art ancien à l'Exposition*, p. 235.

[3] *Revue de l'Art chrétien*, 1880, 1re livraison, p. 168-169.

[4] Ces deux derniers étaient à l'Exposition de Beauvais en 1880. *Bull. mon.*, t. XXXV, p. 509.

[5] *Bull. mon.*, t. XLII, p. 591.

repousser le métal. Je laisse la parole à M. le comte de Laborde, dont la compétence, en cette matière, n'est pas douteuse : « La fonte offre à l'artiste un moyen facile de reproduire, dans une matière dure, une sculpture qu'il a modelée commodément dans une matière molle ; mais, sauf son travail de reprise, cet objet fondu n'est plus son œuvre, c'est une copie; aussi ce procédé expéditif fut-il le résultat du développement des arts et la concession obligée, mais fâcheuse, faite à une production hâtive. A la belle époque de l'art antique, le sculpteur mettait en relief la pensée de son génie dans le marbre comme dans l'or, l'argent ou le bronze, en conduisant lui-même habilement et patiemment ses outils. La sculpture en métal, c'était le repoussé, c'est-à-dire les idées de l'artiste mises en relief à coups de marteaux dans une plaque de métal posée sur un mastic élastique. L'antiquité a fait des merveilles en ce genre, le moyen-âge a produit, avec ce procédé, ses chefs-d'œuvre les plus remarquables. Châsses, tombes, reliquaires, bijoux, tout enfin fut ainsi exécuté quand le métal employé était assez précieux pour l'épargner, l'œuvre assez recommandable pour la travailler avec soin et la laisser unique. Quand on demandait à l'artiste plus d'ouvrages qu'il n'en pouvait produire, il eut recours à la fonte, et dans l'antiquité comme au moyen-âge, le repoussé ne fut plus que d'un emploi exceptionnel [1]. »

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

L'anneau.

Je ne saurais terminer sans dire quelques mots d'un anneau réputé, à Guéret, avoir appartenu à saint Pardoux. Il s'agit de rechercher, tout d'abord, si les abbés portaient l'anneau avant le XIIe siècle. Il est facile de démontrer, qu'antérieurement à cette époque, cet insigne ne leur était pas plus interdit qu'aux évêques et que c'était même un signe distinctif de leur dignité. L'abbé, en effet, a dans son monastère les mêmes attributions que l'évêque dans son diocèse, c'est-à-dire qu'il en est le chef, qu'il en a le gouvernement et

[1] *Notice des émaux*, IIe partie, *Documents et Glossaire*, v^o *Repoussé*.

la juridiction : « Les mêmes raisons qui autorisent l'*anneau* des évêques autorisent celui des abbés [1]. » On peut donc affirmer que les uns et les autres y avaient déjà droit au VIIe siècle. On en trouve la preuve, pour les évêques, dans le 27e canon du quatrième concile de Tolède tenu l'an 633 : « Quand on réintégrait dans ses droits un évêque injustement déposé, on devait lui remettre en main trois insignes : Orarium, *annulum* et baculum [2]. » En ce qui concerne les abbés, la chose est évidente, pour la même époque, puisqu'une bulle de Théodore Ier, de l'an 643, adressée à l'abbé de Bobbio, dit que : « Le même privilège de la mitre et de l'*anneau* avait été précédemment accordé par Honoré Ier, fait pape en 626 [3]. » Au XIe siècle, en 1048, l'abbé Brichtmer mourut au monastère de Croyland (Angleterre), et le roi Édouard donna immédiatement l'investiture à Ulgate. Ragulfe qui raconte ce fait, dans l'histoire de ce monastère qu'il écrivit au XIe siècle, dit : « Sed omnes dignitates tam Episcoporum quam *abbatum* per *annulum* et baculum regis curia pro sua complacentia conferebat [4]. »

Qu'antérieurement au XIIe siècle les simples abbés aient ou n'aient pas habituellement porté l'*anneau*, ce n'est pas ce que j'ai voulu rechercher. Les citations que j'ai faites et qui auraient pu être plus nombreuses se réfèrent surtout aux abbés placés à la tête de monastères longtemps avant cette époque. Je n'ai pas non plus essayé d'établir que l'*anneau* de saint Pardoux ait été conservé jusqu'à nos jours ; je considère même comme plus que probable que celui du premier abbé de Guéret a disparu dans les différents transports de ses reliques ; mais on comprendra facilement que si je ne donne pas à l'appui de cette thèse des arguments tirés de l'étude même de cet anneau, ce n'est que parce qu'il ne m'appartient pas de discuter la relique plus ou moins authentique qu'on vénère à Guéret.

G. Callier,
Inspecteur de la Société Française d'Archéologie.

[1] Abbé Auber, *Histoire du Symbolisme*, t. IV, p. 163.
[2] Père Cahier, *Mélanges d'archéologie*, Paris, Poussielgue, 1856, t. IV, p. 148.
[3] *Bullaire du Mont-Cassin*, p. 445-61, ap. P. Cahier, *loc. cit.*, p. 149.
[4] Ap. P. Cahier, *loc. cit.*, p. 150.

LA NOURRITURE

DE

SAINT JEAN-BAPTISTE

DANS LE DÉSERT

I

Les Nazaréens étaient, chez les Hébreux, des pénitents de l'un et de l'autre sexe, qui s'abstenaient, par vœu, de plusieurs choses permises par la loi. La *Genèse* [1] donne le titre de *Nazaréen* à Joseph, ce grand patriarche qui figure si glorieusement Notre-Seigneur, le Nazaréen par excellence. Mais certains commentateurs, en particulier Bécan, ne croient pas qu'il s'agisse, à l'égard de ce patriarche, du nazaréat véritable, dont ils attribuent l'origine au règlement de Moïse. Cette institution, vrai prélude des temps chrétiens, est longuement définie dans un chapitre des *Nombres* [2]. Aux termes de la loi, le Nazaréen, dont le nom signifie *saint* [3], et dont la vie était *consacrée à Dieu* [4], devait s'abstenir de vin, de toute boisson enivrante, et même de raisins frais ou secs ; la barbe et les cheveux, qu'il devait laisser croître comme un symbole de force et de courage [5], était un signe distinctif qui le faisait reconnaître au milieu

[1] Gen., XLIX, 26.

[2] Num., VI, 2-7.

[3] « Nazaræus *sanctus* interpretatur. » (*S. Hieronymi opera omnia*, édit. Migne, t. VII, col. 29.)

[4] « Nazaræus, id est, *consecratus Deo.* » (Jud., XVI, 17.)

[5] « Barba significat fortes ; barba significat juvenes, strenuos, impigros, alacres.» (*S. Augustini opera omnia*, édit. Migne, t. IV, col. 1733.)

du peuple. Il devait éviter avec soin toutes les impuretés légales, surtout le contact des morts. *Abstème* généreux, il était assimilé, sous un rapport, aux prêtres de la loi à qui le vin était interdit, pendant la durée de leurs fonctions, dans le *tabernacle du témoignage*[1].

La profession religieuse du Nazaréen était, dans l'estime des Hébreux, un mérite et un honneur. Dieu lui-même, par la bouche du prophète Amos, la considère comme une faveur accordée à son peuple : « J'ai, dit le Seigneur, suscité des prophètes parmi vos « enfants, et des *Nazaréens* parmi vos jeunes gens[2]. » Les Juifs, ayant appris que les généraux d'Antiochus approchaient avec son armée, s'étaient assemblés à Maspha, et se demandaient avec anxiété ce que deviendraient les Nazaréens qui célébraient dans le temple les cérémonies prescrites pour l'accomplissement de leur vœu : « Que ferons-nous pour eux, disaient-ils, et où les conduirons-« nous[3] ? »

Le nazaréat était temporaire ou perpétuel. S. Paul nous fournit un curieux exemple du premier à Cenchrée, où il fit couper ses cheveux, à l'expiration d'un vœu qu'il avait fait[4]. Parmi ceux qui furent consacrés au second, nous comptons trois grands personnages, trois enfants de miracle, nés chacun d'une mère stérile : Samson, Samuel et S. Jean-Baptiste. A chacun, une mission providentielle, une gloire spéciale. Mais S. Jean, l'*ange du Seigneur,* S. Jean, *cet homme angélique, cet ange humain, cet ange terrestre,* ainsi que l'appelle S. François de Sales, S. Jean, le dernier Nazaréen de l'ancien Testament, éclipse, par l'austérité de sa vie, tous ceux qui l'ont précédé dans la carrière de la pénitence. Quand un messager céleste vint annoncer à Zacharie la prochaine naissance du Précurseur, il lui dit : « Votre fils ne boira ni vin, ni aucune autre liqueur « enivrante »[5]. Ces paroles, qui n'impliquent aucune prohibition pour d'autres aliments, résument l'abstinence à laquelle les Nazaréens étaient assujettis, et révèlent quelle sera la vie matérielle du

[1] Lévit., X, 9.
[2] Amos., II, 11.
[3] I Mac., III, 50.
[4] Act., XVIII, 18.
[5] « Vinum et siceram non bibet. » (Luc, I, 15.)

fils de Zacharie. S. Jean-Baptiste est donc consacré à Dieu en qualité de Nazaréen, dès l'aurore de son existence, et ses pieux parents méditent délicieusement cette douce promesse de la loi : « Il sera « saint, laissant croître les cheveux de sa tête [1]. »

L'oracle divin fut accompli : l'immortel prédicateur de la pénitence *ne but jamais de vin* [2] et ne goûta jamais aucune liqueur fermentée. Il refusa à ses lèvres jusqu'à la boisson des pauvres ; et. sous une température dissolvante, sous les ardeurs du soleil de Syrie, il n'étancha sa soif qu'avec l'eau d'une petite source placée providentiellement près de sa grotte. Cette source, chantée par S. Paulin de Nole [3], nous l'avons vue, nous l'avons touchée, nous l'avons dégustée en 1858 ; et ce souvenir n'est pas le moins doux parmi ceux de notre pèlerinage. D'autres l'ont vue après nous, d'autres la verront encore. Il est dans les desseins de Dieu que ce petit filet d'eau sans nom atteste à tous les âges, à toutes les nations barbares et chrétiennes, l'héroïque sobriété de S. Jean-Baptiste. Nous nous reportons par la pensée vers ce lieu béni, et nous contemplons avec un amoureux respect l'ange de la solitude confondu avec les esprits célestes qui l'envient à la terre ; il ne suspend qu'à regret ses mystérieux colloques avec l'auteur de la création pour s'abreuver rapidement dans cette onde courante, moins pure que son âme. Spectacle digne du ciel ! L'innocence, qui n'a rien à expier, ne soupire qu'après Dieu. Quelques gouttes d'eau suffisent à cette nature séraphique que d'autres ardeurs soutiennent et consolent ; et quand elle s'incline forcément vers la terre, elle imite l'hirondelle qui rafraîchit à la surface tranquille des ruisseaux son corsage d'azur, sans quitter le domaine des airs.

II

Le saint Évangile, qui nous apprend que S. Jean-Baptiste n'usa jamais de vin, nous fait connaître ce qu'il mangeait dans le désert pour vivre, ou plutôt pour ne pas mourir : « Il mangeait, nous dit

[1] « Sanctus erit, crescente cæsarie capitis ejus. » (Num., VI, 5.)

[2] « Venit Joannes, neque manducans, *neque bibens vinum.* » (Luc, VII, 33.)

[3] « Ardentemque sitim decurrens unda levabat. » (*Patrol.*, édit. Migne, t. LXI, col. 447.)

S. Marc, des sauterelles et du miel sauvage [1]. » Tel est le texte sacré. Deux mots, deux mots seulement, pour exprimer les minces détails de la nourriture du Précurseur.

Voltaire, qui a souillé de son rire sarcastique les choses les plus saintes, n'a pas manqué de plaisanter sur les sauterelles de S Jean-Baptiste. Mais l'histoire, qui plane au-dessus des mensonges de parti, mérite seule notre attention. Écoutons-la donc, sans nous inquiéter des bourdonnements de l'impiété. Parmi les animaux *purs*, c'est-à-dire ceux dont il était permis de manger, Moïse nomme [2] le *bruchus*, l'*attachus*, l'*ophiomachus* et la *sauterelle*, insectes divers, ou peut-être quatre variétés de sauterelles que leur structure et leur habitude de *sauter* ou de voler ont fait classer dans cette catégorie privilégiée. Il était donc licite, sous l'ancienne Loi, de manger des sauterelles. L'autorisation supposait la possibilité. De la possibilité au fait, il n'y a qu'un pas. Or, le fait nous est affirmé, relativement à diverses nations, par Diodore de Sicile, Pline, S. Jérôme, et par une foule d'auteurs modernes et de voyageurs. Les pauvres, parmi les Juifs, s'en nourrissaient fréquemment; certains peuples, les Hottentots, les Cholos, en Abyssinie [3], en mangent encore aujourd'hui. Lors de notre voyage en Orient, nous oubliâmes de nous informer quels étaient, à cet égard, les usages modernes des Syriens. Mais un de nos amis, M. l'abbé Joly, missionnaire à Beit-jalla, près de Bethléem, a mis un terme à nos incertitudes par une lettre du 19 décembre 1872, où nous lisons ces curieux détails : « En Syrie, quand les sauterelles viennent, voici ce que font les « Musulmans pauvres : ils envoient leurs enfants le matin pour les « recueillir, puis ils les font bouillir en mettant dans l'eau quantité « de sel; puis, quand elles sont bouillies, ils les étendent au soleil « jusqu'à ce qu'elles soient séchées ; enfin, ils les entassent dans des « caisses en terre et ils en font ensuite leur pâture matin et soir. « J'en ai goûté, elles ont le goût des escargots bouillis. »

Ce témoignage irrécusable fera accepter sans contradiction la

[1] « Locustas et mel silvestre edebat. » (Marc, I, 6.)

[2] Lévit., XI, 22.

[3] Lettre de Mgr Louis Bel, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique d'Abyssinie au fr. Gérin, à Paris. Hébo, 11 septembre 1867. (Lettre insérée dans les *Annales de la propagation de la foi*, numéro de septembre 1868, p. 363-382.)

page suivante, détachée d'un ouvrage connu : « L'éminent natu-
« raliste qui a si bien organisé le muséum de Rouen, a dit, dans
« une leçon originale et instructive, sur l'insecte comme comestible :

« Un regrettable préjugé, un raffinement ridicule, a éloigné
« notre Occident d'une source d'alimentation des plus riches et
« des plus exquises. Quel droit les mangeurs de gibier faisandé,
« d'oiseaux non vidés, quel droit encore les mangeurs d'huîtres, de
« ce mollusque glaireux, auraient-ils de repousser l'alimentation
« de l'insecte ?

« La Bourgogne a le bon sens de profiter, sans vain dégoût, du
« mollusque excellent dont les vignes sont peuplées : je veux dire
« du limaçon, mets aussi sain pour la poitrine qu'il est agréable à
« la bouche et profitable à l'estomac.

« Un savant célèbre, Lalande, osa faire un pas de plus et passer à
« la chenille. Nous lui devons de savoir que la chenille a goût
« d'amande et l'araignée de noisette.

« Généralement, l'insecte, à part sa valeur réelle, a été recherché
« des peuples dont il détruisait la culture. Il leur ôtait les aliments,
« ils l'ont pris pour aliment. La terrible *sauterelle* dont la multipli-
« cation a mis tant de fois l'Orient en péril, a d'autant plus été
« poursuivie, dévorée par l'Orient.

« Qui ne sait que les prophètes, dans les grottes de Carmel, ne
« vivaient pas d'autre chose ? Les prophètes de l'Islamisme suivirent
« le même régime.

« Aujourd'hui encore, on vend des sauterelles dans tout l'Orient,
« et on les mange au café, comme dessert et friandise. »

« Le professeur fut applaudi. Il avait pu prévoir ce moment ; car,
« ayant pris sur la table quelques-uns des insectes les plus redou-
« tés de l'agriculture, il les mit sous la dent, les avala gravement
« avec cette forte parole qui ne perdra pas son fruit : Ils nous ont
« mangés, mangeons-les [1]. »

Le professeur insectivore a exagéré la valeur alimentaire des sauterelles. Rien de plus vil que les sauterelles, nous dit saint Jérôme [2]. Si elles avaient été un mets succulent, saint Jean-Baptiste,

[1] L'*Insecte*, par Michelet.

[2] « Nihil vilius est locustis. » (Édit. Migne, t. II, col. 464.)

ce grand ennemi de toutes les sensualités, ne les eût pas recherchées pour sa misérable nourriture.

Mais est-il bien vrai que le Précurseur ait mangé des sauterelles ? Entre le terme grec *akris* et le mot latin *locusta*, il n'y a ni analogie, ni consonnance. Le grec signifie également *sommet d'une montagne*, et s'applique assez convenablement à un insecte qui vole et peut atteindre les hauteurs. Par extension, il signifie une *sommité* quelconque, en particulier les bourgeons des plantes, les *sommités* tendres des arbres. Cette nourriture facile et vulgaire, qui n'aurait exigé ni temps ni peine pour être ramassée et consommée, aurait été celle de saint Jean-Baptiste, selon quelques commentateurs. Le premier et le principal avocat de cette opinion est saint Isidore de Péluse, un des pieux imitateurs, au Ve siècle, de la vie érémitique du Précurseur.

De ce sentiment peu suivi rapprochons celui-ci, qui ne l'est pas davantage : quelques écrivains ont prétendu que saint Jean-Baptiste se nourrissait d'une certaine herbe très connue en Syrie. Le Moyen-Âge, selon Du Cange et le chartreux Ludolphe de Saxe [1], appelait cette herbe du nom de *lacusta*, altération probable du nom de *locusta*.

D'autres interprètes substituent gratuitement au mot grec *akris* celui d'*egeris*, gâteau fait de miel et d'huile. Cette version attribuerait donc à saint Jean-Baptiste une alimentation délicate, coûteuse, et bien peu conciliable avec la pauvreté et la pénurie du désert. Un écrivain de Liége veut qu'on lise *acheris*, poire sauvage.

Pour échapper au sens du grec *akris*, ordinairement traduit par sauterelle, les centuriateurs de Magdebourg ont supposé qu'il fallait lire *caris*, terme qui signifie *crevette*, *écrevisse*. Cette innovation tire sa force principale du second sens du latin *locusta*, *langouste*, écrevisse de mer, crabe, espèce de poissons avec lesquels la sauterelle a un point de ressemblance par ses longs pieds [2]. Les pêcheurs du Jourdain, ne pouvant ou ne voulant pas vendre ces poissons déclarés impurs par la loi [3], en faisaient don à saint Jean-Baptiste. Le

[1] *R. P. Ludolphi de Saxonia, Ordinis carthusiani, vita D. N. J. C.* Lugduni, 1644, p. 80.

[2] « *Locusta*, quod pedibus sit longis, velut hasta. » (S. Isidori, Hispalensis episcopi, opera omnia. Edit. Migne, t. III et IV, col. 471.)

[3] Levit., XI, 9-12.

Précurseur de Jésus-Christ les acceptait pour inaugurer la liberté évangélique sur les ruines de la législation mosaïque, déjà vieillie et abolie.

Cette opinion, qui ne date que du protestantisme, est condamnée soit par le silence, soit par le sentiment contraire de toute la tradition catholique ; elle ne peut s'accorder ni avec la distance qui sépare le Jourdain du désert de saint Jean, ni avec les habitudes de la langouste, qui fréquente les côtes rocailleuses des grandes mers ; elle est injurieuse pour le Précurseur, qui aurait violé sans dispense une loi encore en vigueur, et qui aurait usurpé un privilège réservé au fils de Dieu, puisque N.-S. devait abroger lui-même la Loi ancienne par l'effusion de son sang.

On a donné au texte sacré un autre sens encore plus arbitraire. Sous la plume de certains écrivains, les sauterelles se sont métamorphosées en oiseaux. Le vers suivant, que nous empruntons à Ludolphe de Saxe, exprime cette extravagance, en même temps qu'une des versions mentionnées plus haut :

Radices, herbas et *aves*, dic esse *locustas*.

Deux auteurs de la compagnie de Jésus, Rottérigius [1] et le célèbre Canisius [2] n'ont pas dédaigné de réfuter sérieusement l'étrange assertion des Centuriateurs. Ils ont à la fois vengé l'histoire, l'Évangile et la vertu de saint Jean. Ils n'ont pas combattu les autres opinions, parce qu'elles sont réfutées par leur seul énoncé.

Il reste donc établi que saint Jean-Baptiste mangeait des sauterelles, sans qu'on s'explique, dit Bossuet [3], comment il les rendait propres à sustenter sa vie.

III

Le miel sauvage était le second élément de la nourriture du saint Précurseur. Le miel était si connu en Palestine, qu'il était compté

[1] *Triumphus veræ gloriæ utriusque Joannis laureatis XII curribus in utriusque ecclesiæ sacrarium invectus*, auctore P. Paulo Rotterigio, S. J. Portn, 1634, p. 309 et 310.

[2] *Commentariorum de Verbi Dei corruptelis tomi duo*. Parisiis, 1584, p. 49-65.

[3] *Élévations sur les mystères*.

parmi les bénédictions de la Terre Promise. Cette terre, disent les Livres saints, *distillant le lait et le miel*. Les essaims d'abeilles sauvages, très nombreux dans cette partie de l'Orient, déposaient leur miel dans les rochers et le creux des arbres, et de vrais ruisseaux de miel inondaient parfois le sol, ainsi que l'atteste le Ier livre des Rois[1]. Ainsi s'explique le *miel du rocher* dont parlent les Livres saints[2].

Le prince des anachorètes, obligé de pourvoir à sa subsistance, n'avait donc pas à se préoccuper. Un rocher sillonné par la foudre, un arbre vermoulu, lui offraient, sans le distraire longtemps, le modique soutien de son existence. Il cueillait à la hâte ce qui suffisait aux besoins de la journée et reprenait avec une nouvelle joie le cours à peine interrompu de ses célestes contemplations.

Quelques écrivains ont prétendu, pour relever l'extrême mortification du saint Précurseur, que ce miel sauvage était amer ou insipide. Ce phénomène anormal ne pouvait se produire que lorsque le miel était composé du suc de fleurs inaccoutumées, ou confié à des arbres malsains, accident rare, exception passagère à une loi immuable de la nature.

On n'a pas moins argumenté contre le miel sauvage que contre les sauterelles. Selon une opinion dont le vénérable Bède est le principal défenseur, ce miel n'était autre chose que des feuilles d'arbres d'une admirable douceur[3]. D'après quelques naturalistes, on aurait appelé de ce nom la manne distillée par certains arbres. Jacques de Vitri, auteur du XIIIe siècle, ne reconnaît dans ce miel que le suc de la canne à sucre, si abondante de son temps dans l'oasis de Jéricho, mais on sait que cette plante n'a été importée de la Susiane en Palestine que longtemps après la mort du Précurseur.

Cette variété de recherches et cette multiplicité d'opinions sur un sujet si simple et si peu susceptible de controverse, attestent autre chose qu'une curiosité de l'esprit humain : elles démontrent un culte pieusement scrutateur à l'égard d'un saint dont la vie tout entière a été un prodige.

[1] « Vulgus venit in saltum, *in quo erat mel super faciem agri*. » (I Reg., XIV, 25.)

[2] *Mel de petrâ*. (Deut., XXXII, 13.)

[3] « Mel silvestre folia sunt arborum mira dulcedinis. » (Venerabilis Beda, *opera omnia*. Édit. Migne, t. III, col. 15.)

Les sauterelles et le miel sauvage étaient-ils la seule nourriture de saint Jean-Baptiste ? On peut le soutenir, dit un auteur [1], mais non le prouver. Ce qui est certain, c'est qu'au témoignage de J.-C., *il ne mangea jamais de pain, il ne but jamais de vin* [2]. Il vivait par l'âme et par le cœur plutôt que par les sens ; il vivait de la *parole de Dieu* méditée nuit et jour. Il appartenait cependant encore à la terre et il en subissait les lois, comme tous les mortels. Quand donc sa misérable nourriture lui manquait par accident, il fallait bien prévenir les défaillances d'un trop long jeûne. Quittera-t-il alors pour un moment son cher désert pour habiter avec les enfants des hommes et solliciter de leur pitié de quoi réparer ses forces ? Aucun auteur ne l'a pensé, aucun ne l'a affirmé. Il est plus rationnel et plus respectueux de supposer avec saint Paulin de Nole que, dans ce cas, *il mangeait des fruits et des herbes nés sur les rochers arides* [3]. Selon Catherine Emmerich, la célèbre extatique de Dulmen, il se nourrissait de fruits sauvages, d'herbes et de racines.

La tradition nous a conservé le nom du fruit dont le Précurseur faisait quelquefois sa nourriture. Nous voulons parler du *caroube*, fruit du *caroubier*. Le caroubier, regardé par Link comme le plus beau des arbres de l'Europe, est un assez grand arbre dont la cime, étalée comme celle du pommier, est garnie d'un grand nombre de branches tortueuses, irrégulières, souvent pendantes. Ses feuilles ont une teinte métallique. Il croît naturellement dans presque toutes les contrées qui bordent la Méditerranée. Il abonde en Palestine, dans l'île de Rhodes, dans toute l'Italie, en Corse, en Espagne où il est appelé *algarrobo*, et dans le midi de la France. Une expérience couronnée d'un plein succès démontre qu'il peut supporter le climat tempéré de la Gironde. A notre retour d'Orient, nous avons semé, près de la Réole, une graine de caroubier qui a produit un arbre aujourd'hui grand et vigoureux.

[1] *Dissertatio historico-theologica de Johanne Baptista*, auctore M. Joh. Balthasar Bleyenstenio. Basileæ, 1716, p. 35.

[2] « Venit Joannes Baptista, *neque manducans panem*, neque bibens vinum. » (Luc, VII, 33.)

[3] « Prœbebant victum facilem silvestria mella,
« *Pomaque et incultis enatæ cautibus herbæ.* »
(*Patrol.*, édit. Migne, t. LXI, col. 447.)

Le caroubier s'éloigne un peu de la famille des légumineuses par l'agencement de ses fleurs, d'un pourpre foncé, dispersées en petites grappes sur la partie nue des branches ; mais il s'en rapproche par son fruit. Le *caroube* est une gousse ou silique de couleur tannée. Sa forme courbe ou cornue a valu à l'arbre qui le porte le nom scientifique de *ceratonia siliqua*, du grec *keras*, corne. Ses dimensions sont parfois assez considérables ; celui que nous avons conservé de notre voyage en Orient, mesure 15 centimètres de longueur sur 3 centimètres de largeur et 1 centimètre d'épaisseur. Quand il a atteint sa pleine maturité, vers le 15 août, il contient une pulpe basanée, d'un goût sucré, dont le commerce a voulu tirer parti, il y a quelques années, en le réduisant en poudre et en l'offrant, sous le nom de *karouba*, comme une substance alimentaire hygiénique, économique, qui devait remplacer le café et la chicorée. La spéculation n'a pas réussi. Le caroube n'a pu conquérir, au XIXe siècle, une considération que les âges précédents ne lui ont pas accordée. Il a été, il est encore, dans les pays qui le produisent, l'aliment des classes pauvres et même des animaux. A Jérusalem, à Rome, à Padoue, à Venise, où nous l'avons vu figurer parmi les comestibles mis en vente, on le donne à vil prix.

Selon de nombreux commentateurs, le caroube est la *silique* grossière dont l'enfant prodigue eût souhaité *remplir son ventre* avec les pourceaux [1], dans un temps de famine. C'est la même silique que mangeait saint Jean-Baptiste, quand il y avait autour de lui disette de sauterelles ou de miel sauvage. Cette tradition est justifiée encore aujourd'hui par le nom allemand du caroubier. *Johannisbrodbaum*, qui signifie *arbre du pain de saint Jean*. Sur la colline où se trouve la grotte du Précurseur et à côté de la grotte elle-même, nous avons remarqué quelques caroubiers, rejetons peut-être de ceux qui ont nourri saint Jean, vénérables témoins d'une pénitence qui étonna la terre et dont le souvenir semble devoir être transmis providentiellement à toutes les générations.

Telle fut la vie matérielle de saint Jean dans la solitude. « Le « désert lui fournissait tout, » dit Bossuet. Tout, c'est-à-dire ce qui

[1] « Cupiebat implere ventrem suum de *siliquis* quas porci manducabant. » (Luc, XV, 16.)

suffisait à ses besoins presque fictifs, c'est-à-dire si peu, que N.-S. a pu dire hyperboliquement : « Jean est venu ne mangeant point et « ne buvant point » [1].

« Cette vie rude et rigoureuse, dit encore Bossuet, n'était pas « inconnue dans l'ancienne Loi... La vie prophétique qui paraît « dans Élie, dans Elisée, dans tous les prophètes, était pleine d'aus- « térités semblables à celle de Jean-Baptiste, et se passait dans le « désert, où ils vivaient partout en société avec leur famille. Mais « que jamais on se fût séquestré du monde, et dévoué à une rigou- « reuse solitude, autant et d'aussi bonne heure que Jean-Baptiste, « avec une nourriture si affreuse, c'est de quoi on n'avait encore « aucun exemple. » Louange souveraine qui exalte le Précurseur au-dessus de tous les pénitents de l'ancienne Loi, et lui attribue un mérite bien supérieur à celui de ces fervents Réchabites vantés par Jérémie [2], qui se privaient de vin, n'avaient ni champs ni vignes, ni maisons, habitaient sous la tente, mais ne se privaient pas constamment de ce qui fait la base de l'alimentation humaine.

C'est par cette vie surhumaine que saint Jean-Baptiste se préparait à sa mission de Précurseur, pratiquant le premier la pénitence qu'il devait prêcher aux autres. Si l'intempérance abaisse et flétrit notre âme, le jeûne, au contraire, l'élève et la conduit à Dieu. Cette doctrine est celle d'un génie chrétien, saint Basile le Grand, dont l'existence ressemble sous tant de rapports à celle de saint Jean-Baptiste. Mais si tels sont les privilèges du jeûne ordinaire, que faut-il penser des mérites et des fruits de la continuelle et austère abstinence du Précurseur ? Quelle soumission aux lois de l'esprit dans cette chair *angélifiée* ! [3] Quelle union intime entre Dieu et une âme affranchie de tous les appétits humains ! Dieu se prodigue si abondamment à ceux qui empruntent si peu à la terre !

Notre-Seigneur avait rendu hommage à la vie mortifiée de saint Jean, quand il avait dit : « Élie est déjà venu » [4]. Cet éloge s'adressait non-seulement au caractère indépendant de Jean-Baptiste, qui

[1] « Venit Joannes neque manducans, neque bibens » (Matth., XI, 18.)

[2] Jérém., XXXV, 1-12.

[3] *Caro angelificata.* (*Tertulliani opera omnia*, édit. Migne, t. II, col. 832.)

[4] « Elias jam venit. » (Matth., XVII, 12.)

marchait dans l'*esprit et dans la vertu* [1] du prophète du Carmel, mais encore à son austérité plus extraordinaire que celle de ce grand prophète. Mais le Sauveur ajoutait : « Et ils ne l'ont pas connu, « et ils l'ont traité comme il leur a plu [2]. » Cette allusion au martyre de saint Jean-Baptiste était manifeste et fut comprise par les apôtres [3].

Mais il était dans la destinée providentielle du Précurseur de précéder le Sauveur dans l'épreuve de la calomnie comme dans celle de la persécution. La malignité judaïque, au lieu de reconnaître le mérite d'une austérité digne d'admiration, feignit de l'attribuer à l'intervention de quelque malin esprit qui agissait dans la personne de saint Jean-Baptiste : « Jean est venu ne mangeant point, ne bu- « vant point, et ils disent : *Il est possédé du démon* [4] » ; accusation insensée que l'Esprit-Saint a voulu consigner dans le texte sacré pour l'instruction du juste et l'humiliation du méchant. Si l'*Ange du Seigneur* est atteint par le serpent de l'envie, qui peut se flatter d'être épargné ?

Mais la vertu survit à l'outrage. Saint Jean-Baptiste, l'*Apôtre de la pénitence*, le type et le modèle le plus accompli des anachorètes, a été exalté par l'éloquence chrétienne, et imité de près ou de loin par des myriades de serviteurs de Dieu. Le désert s'est peuplé de pénitents volontaires et a retenti des sanglots de la componction mêlés aux louanges du Seigneur. Saint Paul ermite, saint Antoine, saint Hilarion, saint Isidore de Péluse, saint Bruno et tous les anachorètes du nom de *Jean*, dont un livre curieux nous a conservé les actes [5], appartiennent à cette *race choisie*, qui crucifie sa chair pour la transfigurer dans le silence de la solitude, et se livre à tous les charmes de la prière contemplative.

[1] « In spiritu et virtute Eliæ. » (Luc, I, 17.)

[2] « Et non cognoverunt eum, sed fecerunt in eo quæcumque voluerunt. » (Matth., XVII, 12.)

[3] « Tunc intellexerunt discipuli quia de Joanne Baptistâ dixisset eis. » (*Ibid.*, 13.)

[4] « Venit Joannes neque manducans, neque bibens, et dicunt : *Dæmonium habet.* » (Matth., XI, 18.)

[5] Annus Joannis seu commentarius dierum eorum qui in martyrologiis aut sanctorum actis, sancti vel beati Joannis alicujus nomine sunt insignes. (Auctore Joanne N... Pragæ, 1664.)

Le monde participa, mais dans une moindre mesure, au pieux spectacle de cette vertu. Saint Jacques le Mineur, le *frère du Seigneur*, peut être compté, dès l'origine, parmi les émules de la pénitence du Précurseur. Il ne but jamais de vin, ni d'aucune liqueur enivrante, et s'abstint constamment de viande. Dès les temps apostoliques, « il y avait des chrétiens qui, sans y être obligés, pratiquaient volontairement tous les exercices de la pénitence, *pour imiter les prophètes et saint Jean-Baptiste*, et pour s'exercer à la piété, comme dit saint Paul, en châtiant leur corps et le réduisant en servitude. On les appelait *ascètes*, c'est-à-dire *excitants*. Ils s'enfermaient d'ordinaire dans des maisons où ils vivaient en grande retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquaient la xérophagie ou nourriture sèche..... Origène a mené la même vie, et l'a marquée comme un état distingué entre les chrétiens [1]. »

Dans les temps modernes, un pieux enfant de Quercy, Dom *Jean* de la Barrière, que Bordeaux vit plusieurs fois dans ses murs, justifia son nom par une austérité encore sans exemple, dont saint François de Sales s'est fait l'historien : « Le fondateur des Feuillants ne se nourrit, cinq ans durant, que de fleurs de genêts et d'herbes sauvages. »

L'art chrétien s'est incliné respectueusement devant cette figure de saint Jean-Baptiste, amaigrie par le jeûne, et l'a reproduite sur la toile, sur le bois, sur la pierre, sur le verre, avec une vénération pleine d'amour. Un réalisme outré a parfois transformé le Précurseur en un squelette anatomique ; mais la vie circule sous les formes transparentes et laisse deviner une énergie capable de prêcher, de baptiser et de braver le martyre.

L'abbé Pardiac.

[1] *Mœurs des chrétiens*, par l'abbé Fleury, ch. XXVI.

LES INSCRIPTIONS DE DÉDICACE

—

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE *

—

Église de Saint-Charles à Catinari (1737).

Lorsque S. Charles Borromée eut été canonisé par Paul V, l'église des Barnabites, dédiée à S. Blaise, venait d'être construite en entier sur un plan grandiose. Selon que la liturgie y autorisait, S. Charles devint le second titulaire, et bientôt dans l'appellation populaire supplanta le premier. C'était la première fois que dans Rome et l'univers une église prenait le vocable du saint archevêque de Milan.

Le 18 mars 1722, le cardinal Laurent Corsini, prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, proceda à sa consécration solennelle, transfera l'anniversaire au 30 août et accorda l'indulgence accoutumee.

Plus tard, etant devenu pape sous le nom de Clement XII, il dota l'eglise de Saint-Charles de precieuses tentures en damas rouge et changea l'indulgence precédente en une indulgence plénière à perpetuite. Ceci se passait en 1737, la septième annee de son pontificat.

L'inscription commémorative, très élogieuse pour le pape, est gravee sur une grande plaque de marbre, près la grande porte, à gauche en entrant.

D · O · M ·
TEMPLVM HOC EIVSQVE PRINCIPEM ARAM
PRIMA IN VRBE ET ORBE

* Voir le numéro de Janvier-Mars 1881, p. 141.

S · CAROLO BORROMEO ERECTA ET DICATA
LAVRENTIVS
TIT : [1] S · PETRI AD VINCVLA
S · R. · E · PRESBYT : CARDINAL : [2] CORSINVS
DIE XVIII MART · ANN · [3] MDCCXXII
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT :
ET TRANSLATA IN DIEM XXX AVGVSTI
ANNIVERSARIA CONSECRATIONIS DIE
CONSVET : INDVLGENT : [4] IN PERPETVVM CONCESSIT
ELECTVS DEIN SVMMVS PONTIFEX
ET CLEMENS XII DICTVS ·
MAGNIFICĀ EĀ MAGNIFICENTIĀ · [5]
QVA
IN FIDEI ET RELIGIONIS PRÆSIDIVM
IN VRB : ET STAT : ECCLES : ORNAMENT : [6] ET COM̄ODVM
AD STVPOREM VSQ̄ : [7] ET MIRACVLVM INSIGNES
PLVRIMAS TVM SACRAS TVM PROFANAS MOLES
EXCITAVIT, REPARAVIT, ORNAVIT :
INQVE OMNES, ET VBIQVE INDIGENTES
LARGITATEM SVAM
LIBERALISSIME SPARSIT :
DITATO HOC ETIAM
PRETIOSIS PERISTROMATIS TEMPLO
INDVLGENTIAM AD PLENARIAM IN PERPETVVM
AMPLIAVIT
ANNO MDCCXXXVII
PONTIFICATVS SVI VII ·

Église de Saint-Jérôme de la Charité (1738).

L'église de Saint-Jérôme de la Charité, à Rome, rappelle un triple souvenir. Au même emplacement, Ste Paule, dame romaine, eut une habitation où elle donna l'hospitalité à S. Jérôme. Près de cette maison, convertie plus tard en église, S. Philippe Néri établit un couvent et y fonda la Congrégation de l'Oratoire. Le maître-autel, dédié sous le vocable de S. Jérôme, renferme des reliques du saint

[1] Tituli.
[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis.
[3] Martii, anno.
[4] Consuetas indulgentias.
[5] Magnificam eam magnificentiam.
[6] Urbis et status ecclesiastici ornamentum et commodum.
[7] Usque.

docteur, ainsi que des saints Primitif et Vital, et les corps de plus de deux cents martyrs. Le 29 septembre 1738, eut lieu la consécration solennelle par les mains de Mgr Charles-Albert Guidoboni Cavalchini, archevêque de Philippes *in partibus infidelium*, qui renvoya l'anniversaire au troisième dimanche de septembre et accorda à perpétuité pour cette fête une indulgence de quarante jours.

L'Archiconfrérie de la Charité, qui a son siège dans cette église, a consacré par une inscription, placée près de la porte de la sacristie, non seulement le fait de la consécration, mais encore la concession par les Souverains Pontifes d'une indulgence plénière quotidienne et d'autres indulgences nombreuses.

TEMPLVM HOC CLARISSIMVM OLIM S · PAVLÆ MATRONÆ ROM · [1]
DOMICILIVM · S · HIERONYMI ECCLESIÆ DOCTORIS MAXIMI HO
SPITIVM · AC DIVTVRNVM S · PHILIPPI NERII DIVERSORIVM
VNA CVM ARA MAXIMA IN HONOREM S · DOCTORIS EIVSDEM
ERECTA (SVB QVA PRÆTER SS · PRIMITIVI ET VITALIS
RELIQVIAS EIVS TABVLA INCLVSAS · ALIORVM PLVSQVAM
DVCENTORVM ITIDEM MARTYRVM CORPORA REQVIESCVNT ·
ILLMVS ET RMVS D · [2] CAROLVS ALBERTVS GVIDOBONVS
CAVALCHINI ARCHIEPVS [3] PHILIPPENSIS RITV SOLENNI
CONSECRAVIT III · KAL · [4] OCTOBRIS ANNI MDCCXXXVIII
HVIVS VERO CONSECRATIONIS ANNIVERSARIVM FESTVM CELE
BRARI IN POSTERVM STATVIT · DOMINICA TERTIA CVIVSLIBET
MENSIS SEPTEMBRIS · QVA DIE XPI [5] FIDELIBVS ILLVD DEVOTE
VISITANTIBVS PRÆTER PLENARIAM QVOTIDIANAM · ALIASQVE
PLVRIMAS SVMMORVM PONTIFICVM BENEFICENTIA ATTRIBVTAS
INDVLGENTIAS · ALIAM XL · DIERVM IN FORMA ECCLESIÆ
CONSVETA PERPETVO DVRATVRAM CONCESSIT
ARCHICONFRATERNITAS CHARITATIS
NE REI MEMORIA EXCIDERET MONVMENTVM PONI CVRAVIT

Église de la Mort (1738).

L'église de la Mort, à Rome, sert aux réunions de l'Archiconfrérie établie dans le but de recueillir et d'assister les morts abandon-

[1] Romanæ.
[2] Illustrissimus et Reverendissimus Dominus.
[3] Archiepiscopus.
[4] Kalendas.
[5] Christi.

nés. Elle fut consacrée sous le vocable du S. Crucifix et de la Vierge Marie, mère de Dieu, par Christophe de Almeida, archevêque de Pirgi *in partibus infidelium*, le 20 octobre 1738. Les reliques déposées dans le maître-autel sont : du doigt de S. Paul, du bras de S. André, du chef de S. Anicet, du bras de S. Cyprien et de la mâchoire de S. Antoine abbé.

L'anniversaire se célèbre le troisième dimanche d'octobre. Les fidèles peuvent gagner ce jour-là une indulgence de quarante jours.

L'inscription de dédicace est appliquée contre une des parois de la chapelle de Saint-Michel.

D · O · M · [1]
CHRISTOPHORUS DE ALMEYDA ARCHIEPUS [2]
PERGENSIS
CONSECRAVIT ECCLIAM [3], ET ARAM PRINCIPEM
XIII · KAL · NBRIS · A · P · C · N · [4]
MDCCXXXVIII ·
IN HONOREM
SSMI [5] CRUCIFIXI, AC DEIPARAE V · M · [6]
RELIQVIAS
EX DIGI · [7] S · PAULI AP · [8] DE BRACH · [9] S · ANDREAE AP ·
DE CAPITE S · ANICETI PAPAE, ET MAR · [10]
EX BRACHIO S · CYPRIANI EPISC [11], ET MAR ·
AC DE MANDIBULA S · ANTONY ABBATIS
INCLUSIT ·
ANNIVERSARIA CONSECRATIONIS
AD DOMINICAM III · OCTOB · [12] PERPETUO
TRANSTULIT
XL · DIEBUS DE VERA INDULGENTIA
CONCESSIS

[1] Deo optimo maximo.
[2] Archiepiscopus.
[3] Ecclesiam.
[4] Kalendas Novembris, anno post Christum natum.
[5] Sanctissimi.
[6] Virginis Mariæ.
[7] Digito.
[8] Apostoli.
[9] Brachio.
[10] Martyris.
[11] Episcopi.
[12] Octobris.

Église des Rocchette (1740).

Feliciana de Sylva, d'une noble famille de Naples et mariée à Rome au duc d'Altemps, fit bâtir et consacrer, en 1740, sur son fief des *Rocchette*, en Sabine, pour les habitants du lieu, une église qu'elle plaça sous le patronage de S. Blaise et de S. Vincent Ferrier.

D · O · M · [1]
DD · [2] BLASIO ET VINCENTIO FERRERIO
FELICIANA DE SYLVA DVCISSA AB ALTAEMPS
CONSTRVI DEDICARIQVE IVSSIT
ANNO DOMINI DDCCXL

Église de la Mission (1743).

A Rome, l'eglise de la Sainte-Trinité, desservie par les Pères de la Mission, *a Monte Citorio*, fut consacrée, le 14 juillet 1743, par Ferdinand-Marie de Rossi, archevêque de Tarse *in partibus infidelium*, vice-gerant de Rome et spécialement occupé des consecrations. Benoît XIV le premier celebra la messe au grand autel.

Une inscription postérieure dit que Pie VII a fixé l'anniversaire au 16 octobre.

AD · COMMEMORATIONEM · DIEI · QVI · FVIT · PRID · ID · IVL · [3] A · [MDCCXLIII
QVO · HAC · AEDE · PER · FERD · [4] MARIAM · DE RVBEIS · ARCHIEP · [TARSENS · [5]
VICE · SACRA · IN · VRBE · A · CONSECRATIONIBVS · FVNGENTEM
SOLLEMNIBVS · CAERIMONIIS · RITE · DEDICATA
BENEDICTVS · XIV · P · M · [6]
PRIMVS · SACRVM AD · ALTARE · MAXIMVM · FECIT
MONIMENTVM

DEDICATIONI · QVOTANNIS · RECOLENDAE
PIVS · VII · PONT · MAX ·
DIEM · XVII · KALENDAS · NOVEMBRIS
EDIXIT

[1] Deo optimo maximo.
[2] Divis.
[3] Pridie idus Julii, anno.
[4] Ferdinandum.
[5] Archiepiscopum Tarsensem.
[6] Pontifex maximus.

Église du Saint-Nom de Marie (1745).

Il y avait très anciennement, à Rome, au moins dès le XIVe siècle, au forum de Trajan, une église dédiée à saint Bernard. Après la célèbre victoire de Vienne remportée sur les Turcs, cette église fut reconstruite à grands frais et confiée à la garde de l'Archiconfrérie du Saint-Nom de Marie, qui lui donna son nom actuel. En souvenir du passé, S. Bernard fut maintenu comme second titulaire. La cérémonie solennelle de consécration eut lieu, le 4 septembre 1745, par les mains de Louis Valdina, évêque d'Hermopolis *in partibus infidelium*, qui transféra l'anniversaire au 6 février.

D · O · M · [1]
TEMPLUM HOC
AUGUSTISSIMO DEIPARÆ NOMINI
AC D · [2] BERNARDO ABBATI DICATUM
LUDOVICUS VALDINA EPUS [3] HERMOPOLITANUS
SOLENNI RITU
PRID · [4] NONAS SEPTEMBRIS MDCCXLV SACRAVIT
EIUSDEMQUE FESTI ANNIVERSARIÆ CELEBRITATI
SEXTAM FEBRUARII DIEM STATUIT

Cette inscription existe dans le couloir de la sacristie.

Église des Quarante-Martyrs (1747).

L'église des Quarante-Martyrs, à Rome, qui a pour second titulaire S. Pascal Baylon, est située au Transtévère. Les Franciscains déchaussés qui la desservent l'ont fait construire avec les aumônes des fidèles. Son Éminence le cardinal Jean-Antoine Guadagni, titulaire de Saint-Martin-des-Monts et vicaire de Benoît XIV, la consacra, le 14 mai 1747, assignant pour l'anniversaire à perpétuité le 15 du même mois. On gagne ce jour-là, à la visite des trois premiers autels, une indulgence de cent jours pour chacun d'eux et une indulgence de quarante jours pour la visite des autres, qui ont été consacrés par l'évêque de Philippes *in partibus infidelium*.

[1] Deo optimo maximo.
[2] Divo.
[3] Episcopus.
[4] Pridie.

L'inscription commémorative a été dressée au-dessus de la porte d'entrée.

D · O · M · [1]
F̄MUS ET R̄MUS D · D · F · JOAN · ANT · S · R · E · TIT · [2] S · MARTINI IN
MONT · PRÆS · CARD · [3] GUADAGNI SS · D̄NI N̄RI [4] BENEDICTI P [5]
P · XIV · VICAR · ḠLIS [6] HANC ECCLESIAM A PP · ORD · [7] MINO-
RUM S · FRANCISCI DISCALCEATORUM PROVINCIÆ
S · IOAN · BAP̄TÆ [8] ELEEMOSINIS FIDELIUM A FŪ- [9]
DAMENTIS ERECTAM IN HONOREM SS · XL · MAR-
TYRUM, ET S · PASCHALIS BAYLON SOLEMNI RI-
TU CONSECRAVIT DIE XIV · MAII ANNO DOMI-
NI MDCCXLVII · PRO ANNIVERSARIO AUTEM
CONS · [10] DIEM XV EJUSDEM MAII PERPET · [11] AS-
SIGNAVIT CUM C̄ŌCES · C · DIER · [12] DE VE-
RA INDULG · PRO QUOLIBET EX TRI · PRI · AL- [13]
TAR · VISI · PRO · QUOL · VE · EX REL · XL [14]
DIES CON · EPIS · PHILI · QUI EA C̄ŌS · [15]

Église de Saint-Apollinaire (1748).

A Rome, l'église de Saint-Apollinaire, premier évêque de Ravenne et martyr, est due entièrement à la munificence de Benoît XIV, qui, après en avoir posé la première pierre, la reconstruisit dans ses fondements et l'orna à l'intérieur de marbres et de peintures. Le 21 avril, dimanche de *Quasimodo*, il la consacra avec la solen-

[1] Deo optimo maximo.
[2] Eminentissimus et Reverendissimus Dominus Dominus frater Joannes Antonius, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, tituli.
[3] Montibus, presbyter cardinalis.
[4] Sanctissimi Domini nostri.
[5] Papæ.
[6] Vicarii generalis.
[7] Patribus ordinis.
[8] Sancti Johannis Baptistæ.
[9] Fundamentis.
[10] Consecrationis.
[11] Perpetuo.
[12] Concessione centum dierum de vera indulgentia.
[13] Tribus prioribus altaribus.
[14] Visitantibus, pro quolibet vero ex reliquis, quadraginta.
[15] Concessit episcopus Philippensis, qui ea consecravit.

nité prescrite par le pontifical et, pour éviter une coïncidence d'office, il en fixa l'anniversaire au 24 octobre.

L'inscription de dédicace est gravée sur une plaque de rouge antique placée au côté gauche du chœur. Son style sort de la forme ordinaire.

D · O · M [1]
BENEDICTUS XIV · P · M [2]
ÆDEM
S · APOLLINARIS EPISCOPI ET MARTYRIS ·
IN ELEGANTIOREM FORMAM
PRIMO LAPIDE
PONTIFICIA MANV POSITO
A FUNDAMENTIS RESTITUTAM
SOLEMNI RITU DEDICAVIT
XXI · APRIL · [3] OCTAVO POST PASCHA DIE
A · [4] MDCCXLVIII
AD RECOLENDAM DEDICATIONIS MEMORIAM
DIE XXIV OCTOBRIS CONSTITUTO

Église de Grotta-Ferrata (1754).

L'église abbatiale de Grotta-Ferrata (Etat pontifical) fut restaurée en 1754 par son abbé commendataire, le cardinal Guadagni. Tout en rappelant ce fait, les moines basiliens remontèrent jusqu'à l'origine du monument, qu'ils disent avoir été construit avec les débris et les colonnes d'une villa de Tusculum par S. Barthélemy, leur quatrième abbé, sur l'ordre exprès de la sainte Vierge, et avoir reçu la consécration des mains du pape Jean XIX, le 17 décembre 1025.

L'inscription commémorative est placée au-dessus de la porte d'entrée.

TEMPLVM HOC
EX RVDERIBVS ET COLVMNIS TVSCVLANÆ VILLÆ
A S · BARTHOLOMÆO IV ABBATE
IVSSV DEI GENITRICIS ERECTVM
SACRIS IMAGINIBVS VETVSTATE DELETIS
OLIM REFERTVM

[1] Deo optimo maximo.
[2] Pontifex maximus.
[3] Aprilis.
[4] Anno.

AB · IO · XIX P · M [1] SOLEMNI DICATVM RITV
XVI KAL · [2] IANVAR · ANN · SAL · [3] CIXƆXV
QVOD EMI · CARD · [4] GVADAGNIVS
CRYPTÆ FERRATÆ COMMEND · [5]
A · D · [6] CIƆDCCLIV
AD ELEGANTIOREM FORMAM REDIGERIT
ABBAS ET MONACHI G · A · M · P · P · [7]

Église de Saint-Michel in Borgo (1759).

L'église de Saint-Michel *in Borgo*, située près de la colonnade de Saint-Pierre, à Rome, date du XIIe siècle. Benoît XIV se chargea de la restaurer. Comme cette église est filiale de la basilique du Vatican et affectée aux offices paroissiaux, le cardinal Henri Stuart, duc d'York, archiprêtre de Saint-Pierre au Vatican, la consacra solennellement le 6 mai 1759. Les reliques qu'il déposa dans le sépulcre du maître-autel sont celles des saints martyrs Constance et Magne.

L'inscription commémorative se lit dans le latéral gauche.

AEDEM · HANC
VETVSTATE · PENITVS · DILAPSAM
BENEDICTI · XIV · P · M · [8]
MVNIFICENTIA RESTITVTAM
HENRICVS · ARCHIPRESBYTER · VATICANVS
S · R · E · CARD · DVX · EBORACEN · [9]
SOLLEMNITER · CONSECRAVIT
PRID · NON · [10] MAIAS · ANN · [11] CIƆIƆCCLIX
INLATIS · ALTARI · MAXIMO
SS · MM · [12] CONSTANTII · AC · MAGNI · RELIQ · [13]

[1] A Joanne XIX pontifice maximo.
[2] Kalendas.
[3] Januarii, anno salutis.
[4] Eminentissimus cardinalis.
[5] Commendatarius.
[6] Anno Domini.
[7] Grati animi monumentum posuerunt.
[8] Pontificis maximi.
[9] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis dux Eboracensis.
[10] Pridie nonas.
[11] Anno.
[12] Sanctorum martyrum.
[13] Reliquiis.

Basilique de Sainte-Marie-Majeure (XVIIIe siècle).

Lorsque Benoît XIV eut restauré l'intérieur de cette basilique, il fit placer une plaque de marbre près de la chapelle du Saint-Sacrement pour attester sa consécration et les indulgences dont elle a été enrichie par les souverains Pontifes.

On la nomme *basilique Libérienne*, parce que le pape S. Libère, qui siégea de l'an 352 à l'an 387, en fut le fondateur. Au Ve siècle, saint Sixte III la consacra, accordant une indulgence d'un an et de quarante jours.

La même indulgence fut octroyée par Clément III, lorsqu'il consacra le maître-autel, au XIIe siècle, et par Honorius III et Grégoire IX, au XIIIe, depuis la fête de la dédicace jusqu'à l'octave de l'Assomption. Toutes ces indulgences ont été confirmées par une bulle de Grégoire IX, donnée au palais de Latran, le 22 juin 1240, treizième année de son pontificat.

QUISQUIS SACROSANCTAM LIBERIANAM BASILICAM INGRE=
DERIS TE MONITUM OPORTET XYSTUM III · EO DIE QVO SA=
CRAM AEDEM CONSECRAVIT UNIUS ANNI ET XL · DIERUM
CLEMENTEM III · CUM ANNIVERSARIA DIE CONSECRATIONIS
EJUSDEM BASILICAE LAPIDEM SACRO CHRISMATE DELIBUTUM
ARAE MAXIMAE IMPOSUIT ITEM UNIUS ANNI ET XL · DIERUM
INDULGENTIAM OMNIBUS QUI EODEM DIE BASILICAM DE=
VOTE VISITAVERINT CONCESSISSE EAMDEMQUE INDULGEN=
TIAM HONORIUM III · AB IPSO FESTO CONSECRATIONIS US=
QUE AD OCTAVAM ASSUMPTIONIS B · MARIAE VIRGINIS PARITER
CONCESSISSE CUJUSMODI UNIUS ITIDEM ANNI ET XL · DIERUM
INDULGENTIAM AB EODEM FESTO CONSECRATIONIS USQUE
AD EAMDEM ASSUMPTAE IN CAELUM DEIPARAE OCTAVAM GRE=
GORIUS IX · SACRAM BASILICAM VISITANTIBUS CONCESSIT OMNES=
QUE SUPRA MEMORATAS INDULGENTIAS CONFIRMAVIT QVO=
RUM OMNIUM TESTATIUS MONUMENTUM IN HUJUS BASILICAE TABU=
LARIO ASSERVATUR IPSIUS GREGORII IX · AUTOGRAPHUM DIPLOMA
DAT · [1] LATERANI X · KAL · [2] JULII PONTIFICATUS ANNO XIII

[1] Datum.
[2] Kalendas.

Église de Sainte-Marie in Campo Carleo (1767).

Cette petite église a été récemment détruite parce qu'elle obstruait la voie publique : en souvenir, la maison qui a été bâtie en partie sur le terrain qu'elle occupait porte, à une de ses extrémités, dans un tabernacle de travertin sculpté en style gothique, une copie de la Madone que l'on y vénérait.

L'inscription de dédicace disait qu'après avoir été relevée de ses ruines, elle avait été consacrée, le 6 septembre 1767, par le cardinal Marc-Antoine Colonna, vicaire de Clément XIII. Le recteur de l'édifice sacré, Jean Gasparoni, avait placé au côté gauche de la nef une plaque de marbre qui rappelait ce souvenir.

D O M
MARCO ANT° [1] COLVMNÆ S · R · E · CARD · AMPLMO [2]
SS · D · N · [3] CLEMENTIS P · P [4] XIII VICARIO
QVOD ECCLESIAM HANC VETVSTATE
COLLABENTEM ET A FVNDAMENTIS
RESTITVTAM
SOLEMNI RITV SACRAVERIT
DIE VI : 7BRIS [5] MDCCLXVII
I · [6] GASPARONI RECT · MON · [7]
P [8]

Église des Mantellate (1768).

L'église des religieuses Servites, dites les *Mantellate*, située à la Longara, à Rome, fut bâtie aux frais du cardinal Henri, duc d'York, évêque de Frascati et vice-chancelier de la sainte Eglise romaine, puis dédiée, le 13 novembre 1768, sous le vocable de la Visitation de la sainte Vierge. Les indulgences accordées furent de cent jours pour chaque anniversaire.

[1] Antonio.
[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinali Amplissimo.
[3] Sanctissimi Domini Nostri.
[4] Papæ.
[5] Septembris.
[6] *Joannes* ou *Josephus*.
[7] Rector monumentum.
[8] Posuit.

L'inscription de dédicace est placée sous la tribune de l'orgue.

HENRIC · EP · TVSCVL · CARD · DVX · EBORACEN [1]
S · R · E · [2] VICE · CANCELLARIVS
TEMPLVM · HOC
AERE · A · SE · CONLATO · AEDIFICATVM
IDIBVS · NOVEMBRIS · ANNO · MDCCLXVIII
DEO · SOLEMNI · RITV · DICAVIT
IN · HONOREM · VISITATIONIS · B · [3] MARIAE · V · [4]
DECRETIS · QVOTANNIS · DE · MORE · INDVLGEN [5]

Église de Saint-Joachim (1780).

A Rome, l'église de Saint-Joachim *ai Monti* a été consacrée par Mgr Joseph-Marie Contesini, archevêque d'Athènes *in partibus infidelium*, le 20 février 1780, deuxième dimanche de Carême. L'anniversaire se célèbre le troisième dimanche d'octobre.

L'inscription de dédicace est placée à l'extérieur de l'église, au-dessus de la porte d'entrée.

D · O · M ·
TEMPLVM S · IOACHIM GENITRICIS DEI PARENTI NVNCVPATVM SOLEMNI
RITV CONSECRAVIT ILL ET RMVS D · [6] IOSEPH MARIA CONTESINI AR-
[CHIE^PVS [7]
ATHAENARVM DOMINICA SECVNDA QVADRAGESIMAE DIE · XX ·
FEBRVARII MDCCLXXX

Cathédrale de Civita-Vecchia (1782).

La cathédrale de Civita-Vecchia (Etat pontifical) fut consacrée en l'honneur de S. François d'Assise, le 20 mai 1782, par frère Ange Pastrovich, évêque de Viterbe et Toscanella.

Cette inscription est plaquée dans le latéral droit, au-dessous de l'orgue.

[1] Henricus episcopus Tusculanus cardinalis dux Eboracensis.
[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[3] Beatæ.
[4] Virginis.
[5] Indulgentiis.
[6] Illustrissimus et Reverendissimus Dominus.
[7] Archiepiscopus.

TEMPLVM · D · O · M · [1] DICATVM ·
IN · HONOREM · S · [2] FRANCISCI · ASSISIEN · [3]
SOLEMNI · RITV · CONSECRAVIT ·
R · P · D · FR · FRANC · [4] ANGELVS · PASTROVICHIVS ·
EPISCOPVS · VITERBIEN ET TVSCANIEN · [5]
XIII · KALEND · [6] IVNII ANNO · MDCCLXXXII

Église de Saint-Julien des Belges (1785).

L'hôpital des Flamands, à Rome, fut fondé en 713 par le comte de Flandre Robert et son église dédiée sous le vocable de S. Julien. En 1094, ses revenus augmentèrent considérablement. En 1681, l'église fut reconstruite, et pavée de marbre en 1785. A cette occasion, les administrateurs firent placer au-dessus de la grande porte une inscription qui constate que l'ancienne église avait été consacrée sous le pontificat d'Eugène IV, au XVe siècle.

TEMPLVM · HOC · ET · XENODOCHIVM
FLANDRICAE · GENTIS · PIETATE
DIVO · IVLIANO
ANNO · SALVTIS · DCCXIII · DICATVM
A · ROBERTO · FLANDRIAE · COMITE
RESTITVTVM · CENSVQ · ADAVCTVM · ANNO · MXCIV
SEDENTE · EVGENIO · IV · SOLEMNI · RITV · CONSECRATVM
IN · SPLENDIDIOREM · FORMAM · ANNO · MDCLXXXI · REDACTVM
PROVISORES
SOLO · MARMOREO · STERNI · CVRARVNT
ANNO · DOMINI · MDCCLXXXV

Église de Saint-Éloi-des-Forgerons (1794).

Le 9 juin 1794, à la demande des recteurs, l'église de Saint-Eloi, à Rome, et son maître-autel, furent consacrés, en l'honneur de S. Jacques le Majeur, de S. Eloi, évêque de Noyon, et de S. Martin, évêque de Tours, par Nicolas Buschi, archevêque d'Ephèse *in par-*

[1] Deo optimo maximo.
[2] Sancti.
[3] Assisiensis.
[4] Reverendus Pater Dominus frater Franciscus.
[5] Viterbiensis et Tuscaniensis.
[6] Kalendas.

tibus infidelium. On la désigne ordinairement sous le nom de Saint-Eloi-des-Forgerons parce qu'elle appartient à l'Université des forgerons, serruriers et maréchaux-ferrants. La dédicace a été renvoyée au premier dimanche d'août, afin que les ouvriers qui travaillent toute la semaine puissent y assister.

L'inscription commémorative, placée au bas de la nef, près de la grande porte, est précédée d'un monogramme du Christ et terminée par les armoiries de l'Université qui sont : un dextrochère battant avec un marteau sur une enclume, l'écu surmonté d'une couronne princière.

ECCLESIAM
CVM ARA MAXIMA
IN HONOREM S · APOSTOLI JACOBI MAJORIS
ET SS · ELIGII ET MARTINI PONTIFF · [1]
NICOLAVS BVSCHIVS ARCHIEP · [2] EPHESINVS
INSTANTIBVS EJVSDEM ECCLESIÆ RECTORIBVS
V · EID · IVN · A · [3] MDCCLXXXXIIII ·
SOLEMNI RITV DEDICAVIT
EJVSQVE ANNVAM CELEBRATIONEM
IN PRIMAM MENSIS AVGVSTI DOMINICAM
TRANSTVLIT

Les inscriptions doubles sont rares, parce qu'elles sont inutiles. Je cite la suivante qui révèle des faits nouveaux et qui, unique en son genre, est rédigée en italien. La première, écrite dans le style ecclésiastique, à sa place dans l'église, aux yeux de tous. Celle-ci, au contraire, spécialement gravée pour les confrères, gens peu lettrés d'habitude, est reléguée dans la sacristie. Elle débute par le monogramme du Christ et se termine par les armoiries de la Compagnie. Elle nomme en détail tous ses dignitaires : le cardinal Grégoire Salviati, visiteur apostolique ; Mgr Nicolas Buschi, co-visiteur ; Gaetan Dominique Pitorri, gouverneur ; Raimond Vichi et Pierre Notarangeli, gardiens ; Antoine Scaloni, camerlingue ; Antoine Puri et Antoine Tomasilli, consuls.

[1] Pontificum.

[2] Archiepiscopus.

[3] *Eidus* se dit en style archaïque. Idus junii, anno.

ESSENDO PROTETTORE E VISITATORE APOSTOLICO
L'EMO · E RMO · SIG · [1] CARDINALE
GREGORIO DVCA SALVIATI
IL DI 9 GIVGNO 1794
DA MONS · ILLMO · E RMO · [2] NICOLA BVSCHI
ARCIVESCOVO DI EFESO E CONVISITATORE APOSTOLICO
FV CONSAGRATA QVESTA CHIESA A DIO
IN ONORE DEL GLORIOSO APOSTOLO S · GIACOMO MAGGIORE
E DE SS · ELIGIO E MARTINO VESCOVI ET CONFESSORI
ASSEGNATASI IN PERPETVO
LA FESTA ANNIVERSARIA DELLA DEDICAZIONE
NELLA PRIMA DOMENICA DEL MESE DI AGOSTO
AD ISTANZA DE FF · [3]
GAETANO DOM · [4] PITORRI GOVERNATORE ANT · [5] SCALONI CAMMER-
[LINGO

RAIMONDO VICHI } GVARDIANI { ANT · PVRI
PIETRO NOTARANGELI } GVARDIANI { ANT · TOMASILLI } CONSOLI

X. Barbier de Montault.

[1] L'Eminentissimo e Reverendissimo signor.
[2] Monsignor Illustrissimo e Reverendissimo.
[3] Fratelli.
[4] Domenico.
[5] Antonio.

VITRAIL DE S. PANTALÉON

A LA CATHÉDRALE DE NOYON

M. l'abbé Laffineur et M. Z. Rendu ont publié, le premier dans sa *Visite à la Cathédrale de Noyon*, et le second dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* [1], une monographie très courte du vitrail de saint Pantaléon, qui fait maintenant l'une des quelques raretés de la cathédrale de Noyon. Comme peu de vos lecteurs, peut-être, ont rencontré ces études, permettez-moi de signaler de nouveau le sujet, la raison liturgique et les caractères particuliers de cette fenêtre.

I. — *Sujet de la fenêtre.*

Pantaléon (27 juillet, chez les Grecs ; 28, chez les Occidentaux, par une différence de date qu'il est difficile d'expliquer), Pantaléon, que les Grecs appellent Pantéléémon ou Pantoléon, est un saint très célèbre dans l'Église. Voici l'abrégé de sa vie telle que nous l'ont laissée Raban-Maur et Métaphraste (+ 957). Il était fils d'Eubule et d'Eustorge, — fut donné comme élève à un médecin renommé qui s'appelait Euphrosine, — se convertit dans la fréquentation du prêtre Hermolaüs, — opéra au nom du Christ des cures merveilleuses (résurrection d'un enfant qu'une vipère avait mordu, guérison d'un aveugle, etc.) — et, après avoir subi des tourments divers, fut décapité. C'était à Nicomédie, vers l'an 303, aux débuts de la persécution de Dioclétien. Saint Anthyme, évêque de Nicomédie, avait souffert le martyre au début de la persécution de Dioclétien, le 17 avril 303 ; saint Pantaléon l'avait suivi de près.

[1] *Vitraux byzantins de la Cathédrale de Noyon,* par M. Rendu.

Le vitrail de saint Pantaléon est de ceux que l'on appelle *à légendes* (ou à médaillons), pour les distinguer des vitraux *à grandes figures*, tels que l'art en produisit dès le XIVe siècle. Voici en détail l'explication des cartouches qui le composent : on sait qu'il faut lire d'ordinaire en montant de gauche à droite (par rapport au spectateur), les fenêtres historiées qui sont antérieures au XVIe siècle :

1. Le vieillard Hermolaüs, voyant quelle était en Pantaléon la sérénité et tranquillité des yeux : « Mon bon fils, lui dit-il, à quelle « religion veux-tu appartenir ? — Ma mère, répondit Pantaléon, me « conseilla, lorsqu'elle était encore de ce monde, de m'attacher à « sa religion, ce qui me plaisait [1]. » Remarquer la tonsure, signe du sacerdoce d'Hermolaüs, le livre, symbole de la science, la ressemblance de costume qui continue de confondre extérieurement le prêtre et le laïc.

2. Pantaléon convaincu, baptisé et devenu à son tour convertisseur, triomphe par un miracle de l'incrédulité « célèbre » de son père Eubule. — « Rends-moi la lumière, lui dit un aveugle : est-il « rien de plus agréable à l'homme ?... Que je ne vive plus à demi, « *Ne sic vivam veluti ex dimidio.* — Si tu vois, que me donneras-tu ? — Le reste de mes biens. — Le Père des lumières te rendra « par nous le don de la clarté ; toi, exécute ta promesse, va et verse « ta fortune dans le sein des pauvres. » Le second médaillon nous représente Pantaléon au moment où il touche les yeux de l'aveugle, en invoquant le nom du Christ. Remarquer le bonnet que porte Eubule, le manteau à capuchon (*cucullus*, coule) de l'aveugle.

3. Le peintre a traduit fidèlement le récit de Métaphraste : les représentants du vieux paganisme, prêtres et médecins, irritent la colère de l'Empereur, que le peintre appelle, selon la légende, Maximien [2], disant : « Si vous permettez que Pantaléon vive, les dieux « et leurs sacrifices périront. »

4. Le sens du quatrième médaillon est discutable. Ces trois personnages, dont l'un a la tête couverte d'un bonnet semblable à

[1] Métaphraste.

[2] Maximien, collègue de Dioclétien, résidant à Milan en 305. — Maximien Galère, qui succéda en Orient à Dioclétien (305), avait quitté Nicomédie lors de l'exécution des ordres de Dioclétien, Lactance, *De Mortibus persecut.*, cap. XIV et XV.

l'*apex* des flamines et tient dans la main droite une porte (?), symbole du sacerdoce païen [1], entrent-ils comme des accessoires dans la composition du tableau qui précède ?

5. Pantaléon, amené devant l'Empereur, répond à ses menaces comme à ses caresses par cette belle profession de foi : « Renier « le Christ, ce serait renier ma patrie et la piété de ma mère. » Le tyran, debout, a l'air de menacer. Pantaléon est représenté calme.

6. Maximien ordonne au bourreau de poursuivre Pantaléon. Maximien est assis sur un trône à dossier orné de stries en losange. Le bourreau, court-vêtu et relevant son manteau, est déjà parti.

7. « D'abord le Martyr fut pendu au bois et déchiré avec des ongles « de fer. En outre, des torches étaient approchées de ses côtes. » C'est le sujet du médaillon. — Le Christ lui apparaît sous les traits d'Hermolaüs et le réconforte. — Nouveaux supplices : il est mis dans une chaudière de plomb fondu, jeté à la mer.

8. Il est exposé aux bêtes. « Mais elles s'approchaient avec grand « respect du Martyr, le flattant doucement et léchant ses pieds « d'une langue amie et guérissante, et ne se retiraient point que « le Saint ne leur eût imposé la main pour les bénir. » Le Martyr et les trois lions qui le flattent sont encadrés dans une architecture qui est demeurée fidèle aux traditions du XIIe siècle : colonnes à torsades, cintre aplati, toit à imbrications, épi en volute.

9. Pantaléon est attaché à une roue que les bourreaux laissent descendre sur une pente rapide. La main bénissante qui sort d'un nuage, au sommet du tableau, est une façon habituelle de symboliser Dieu.

10. « La roue tue les infidèles. » Remarquer ici un des caractères des vitraux de cette époque. Les personnages qui se débattent sous la roue ont les jambes, les uns blanches, les autres rouges, les autres jaunes. Le peintre verrier recherchait plus l'effet décoratif du tableau que la vérité de la ressemblance.

11. « Hermolaüs et ses compagnons Hermippe et Hermocrate « sont amenés au tyran qui les fait décapiter. »

12. Pantaléon est lié à un olivier. Tandis que le bourreau le

[1] Ce n'est qu'avec hésitation, je l'avoue, que je donne cette explicrtion, *portæ inferi*. La porte symbolise la force : on a pris une ville quand on est maître de ses portes ; on présente aux rois les clefs des portes de la ville, etc.

frappe au cou, une voix du ciel l'appelle *Pantéléémon* qui veut dire *secoureur universel.* Du lait s'échappe de sa blessure. L'olivier se couvre subitement de fruits. Les grandes Ménées, ou calendriers sacrés des Grecs, annoncent ainsi la fête de S. Pantaléon : « Ce jour, « 27 juillet, solennité du grand martyr et guérisseur S. Pantéléé- « mon... Ta chair, ô martyr, distilla un sang mêlé de lait... » La fidélité avec laquelle le peintre a traduit en image la légende justifie la remarque de S. Grégoire : « Ce que l'écriture apprend aux lettrés, « la peinture l'enseigne aux simples [1]. »

J'estime que cette fenêtre ne nous est point parvenue dans son intégrité. Il me semblerait étrange que le peintre eût oublié, par exemple, la résurrection de l'enfant que la vipère a mordu : *Domine Jesu, si dignus sum tua vocatione, resurgat puer iste et serpens crepet*[2], — le baptême de Pantaléon, — l'apparition du Christ, — le supplice du plomb fondu, etc., etc.

II. — *Raison liturgique de cette fenêtre.*

Le culte de S. Pantaléon ne demeura point confiné dans l'Orient, où Constantin [3], Justinien [4], Theodora, sa femme, etc., avaient bâti ou restauré des églises et des monastères en son honneur. Il se répandit en nos pays. « Les ambassadeurs que l'empereur Charles « avait envoyés chez Aaron (802) rapportèrent d'Orient en France « la tête du martyr S. Pantaléon [5]. » — Mabillon, à la date de 877, — Rainelme occupait alors le siège épiscopal de Noyon, — rapporte, sur le témoignage des *Archives* du monastère de Saint-Corneille, que les reliques du saint Martyr furent alors apportées d'Afrique à Arles, d'Arles à Lyon, et de Lyon à Compiègne. Dom Ruinart avait déjà men-

[1] « *Quod legentibus scriptura, hoc idiotis præstat pictura cernentibus.* » S. Grég. Lettre à Serenus de Marseille.

[2] *Livre de la Trésorerye de l'abbaye Sainte-Benoiste-d'Origny.*

[3] Théodoret, *Sermo VIII de Martyr.* : « Pro Pandiis enim Dianiisque, Dionysiis « et aliis festis vestris, Petri et Pauli, et Thomæ, et Sergii, et Marcelli, et Leon- « tii, et *Panteleemonis*... solemnitates peraguntur. » Au lieu de vos fêtes de Pan, de Diane, de Bacchus et autres, voici maintenant les solennités de Pierre, de Paul, de Thomas, de Serge, de Marcel, de Léonce, de Pantéléémon.

[4] « S. Panteleemonis martyrium vetustati jam succumbebat » à Constantinople.

[5] Voir les *Annales de Noyon.* — Muldrac, *Chroniq.* p. 23, à l'année 1237.

tionné, en l'attribuant à Charles-le-Chauve, cette dernière translation. Reliques de S. Pantaléon à Cologne où miracles ; remarquer que nous rencontrons S. Bruno, archevêque de Cologne, à Compiègne en 959. Item, reliques à Naples, à Venise, à Burgos, etc., etc. *Le livre de la Trésorerye de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte,* qui fut écrit entre 1286 et 1315, renferme, mais incomplètement, des leçons de S. Pantaléon. Les *Annales de l'Eglise de Noyon,* par Le Vasseur, mentionnent[1], dans un inventaire des reliques de Notre-Dame de Noyon qui fut renouvelé en 1426, des ossements... « de S. Pantaléon. »

III. — *Caractères particuliers de cette fenêtre.*

Inutile de faire remarquer que l'on peut comprendre un vitrail de deux façons différentes. Les uns recherchent dans une fenêtre la science de la ligne, la belle ordonnance des personnages, la vérité des attitudes, la beauté des physionomies, la richesse des costumes, ce je ne sais quoi de magistral que nous ont légué, par exemple, les Angrand le Prince et les Jean Le Pot, à Saint-Étienne de Beauvais, lorsqu'ils transportaient sur le verre des cartons d'Albert Durer, de Raphaël ou de Jules Romain. Selon les autres, le vitrail à legendes entre plus parfaitement dans l'ensemble décoratif de l'église, satisfait mieux les regards par l'harmonie des tons, est plus dans l'esprit de recueillement et de mystère qui convient à l'art sacré.

Entrons dans des détails. — Le dessin offre beaucoup des caractères du style que l'on est convenu d'appeler byzantin : corps maigres, allongements démesurés, tailles rudement cambrées, vêtements collés à la chair, plissement étroit des draperies. Faut-il s'étonner de l'influence de l'Orient sur l'art de nos pays ? « Comme Clovis, « qui avait reçu de l'empereur Anastase la chlamyde du patrice, « Pepin entra en rapports avec Constantinople ; Charlemagne en « reçut de nombreux objets d'art, des plaques d'ivoire sculptées, et « de riches reliquaires furent envoyés à Charles-le-Chauve[2]. » Aux Xe et XIe siècles, des artistes, dont les noms nous sont demeurés inconnus, ont bâti sur les bords du Rhin des églises où l'influence

[1] Page 1305.

[2] L'abbé C. Dehaisnes, *des Arts en Flandre,* p. 17.

résultat, je croirais volontiers que les autres se montreront assez soucieux de leur réputation pour ne pas la compromettre dans des essais aussi éloignés de l'œuvre d'art que peut l'être un store peint d'un écran de la Savonnerie.

Il est douteux par exemple que M. Benner ait retrouvé sur le tissu mobile où se trouve reproduite sa vue d'*Une rue de Capri*, les intentions de son dessin et de sa brosse. La paysanne qui tricote, adossée au rocher, y est incrustée plutôt qu'elle ne s'en détache. C'est bien le cas de dire : *traduttore, traditore.*

L'*Agriculture* de M. Bin est un carton bien dessiné dont l'effet est aussi compromis par une exécution médiocre.

La Science de M. Bourgeois a été mieux rendue. C'est une figure bien composée dont le carton a été médaillé au salon de 1880. Je ne puis en dire autant de l'*Art*, autre panneau du même peintre, où les diverses branches sont personnifiées par de petits enfants auxquels l'artiste a donné un nom. C'est Lulli jouant du violon, c'est Michel-Ange taillant un marbre, c'est Bramante sortant des bras de sa nourrice pour dresser un plan. Ce n'est pourtant ni l'enfance de l'art, ni les artistes dans leur bas âge que le peintre avait à représenter. Ces marmousets sont après tout bien dessinés ; mais l'idée de la composition est un peu caduque. La figure principale tient d'une main le miroir de la vérité et de l'autre embrasse la statue de Minerve. Traiter la réalité avec sagesse est un précepte excellent sans doute et qui n'est pas hors de saison ; mais l'Idéal et l'Imagination auraient dû trouver aussi place dans cette allégorie.

Le *Renard* de M. Bonnefoy a bien raison de dédaigner les raisins, tant leur aspect est indigeste. Sans qu'il y ait porté la dent, les grains se sont écrasés sur le tissu et y ont formé une bouillie violette peu appétissante.

Le panneau de M. Cornilliet, intitulé *Scène Louis XIV*, et dont le style appartient bien plutôt à la fin du XVIIIe siècle, a également perdu toute coloration. On dirait de plusieurs de ces tentures qu'elles ont passé deux heures sous la pluie.

M. Feyen-Perrin a exposé, sous le nom d'*Astarté*, la baigneuse de M. Puvis de Chavannes qu'il a retournée et mieux dessinée ; mais sa longue et épaisse chevelure rousse pose encore trop exclusivement.

Il faut espérer que le système des tentures artistiques n'envahira pas le domaine de l'Art chrétien ; car, à en juger par la *Station du chemin de croix* de M. Giraud et par le triptyque de M. Meynier, ce procédé serait encore inférieur à ceux qu'on a inventés pour substituer au talent des véritables artistes une imagerie indigne de son objet.

Le paysage de M. Guillon appartient au genre de tapisseries qu'on appelle *verdures ;* mais par quelle bizarre métamorphose le tronc et les branches sont-ils verts, tandis que les feuilles sont violettes?

Les panneaux sur soie de M. Jundt, *Princesse et Prince*, montrent mieux que les autres le rang secondaire auquel l'art industriel peut seulement prétendre. L'exécution du procédé parait avoir réussi cette fois ; et cependant à quel résultat est-on arrivé ? A une imitation de l'art japonais, à des tons criards sur un fond de papier de riz. Qu'on se borne à examiner avec curiosité les manifestations enfantines de l'imagination des Chinois et des Japonais, cela suffit pour constater l'usage mesquin, puéril et sans élévation des éléments matériels admirables que le Créateur a départis à ces races stationnaires : les teintures merveilleuses, une flore éblouissante, le kaolin et la soie ; n'allons pas sacrifier la supériorité que nous tenons d'une civilisation progressive à des imitations d'un art immobilisé dans l'impuissance.

On connaît les cartons que M. Mazerolle a fournis aux Gobelins pour la décoration du foyer de l'Opéra. Quelque remarquable que soit le travail des tapisseries exécutées d'après ces cartons, les figures ont trop de réalité et même de vulgarité pour appartenir au genre décoratif. Ces défauts apparaissent aussi dans les deux scènes de comédie de Molière, que cet artiste a exposées à l'école des Beaux-Arts, *le Dépit amoureux* et *le Misanthrope*. Les détails du costume sont minutieusement écrits et les canons verts d'Alceste brillent comme l'émeraude. Mais on peut en dire autant de tous les affiquets de Célimène et de Philinte ; en rivalisant d'éclat, les tons manquent d'harmonie, et les trois têtes trop rapprochées les unes des autres se confondent déjà. Que sera-ce lorsque le temps et la poussière auront affadi les tons et effacé le serti qui rend maintenant la forme précise ?

Les *Chasses* de M. de Penne étonnent par leur aspect tranquille.

Dans le grand panneau, qui n'a pas moins de 7 m. de long sur 3 m. 50 de hauteur, le sanglier, gros solitaire d'un caractère paisible, a l'air de raconter des histoires à des chiens attentifs.

Les artistes se sont moins éloignés du style de la tapisserie dans les encadrements que dans la composition des sujets. Le *panneau Renaissance* de M. Toudouze a fixé l'attention, ainsi que l'agencement fantaisiste et original des figurines aquatiques dans l'allégorie de *la Pêche* de M. Vimont.

C'est tourner le dos au progrès que de méconnaître la nature des choses. La tapisserie est un art différent de celui de la peinture, et c'est lui faire perdre son caractère décoratif que de l'employer à reproduire des tableaux, à moins que ceux-ci ne se prêtent à cette reproduction par des dispositions spéciales et préconçues. Autant la peinture exprime la réalité des objets par le relief, le modelé et les divers plans, autant la tapisserie est un art imaginatif, appelé à interpréter la nature en lui donnant des formes conventionnelles, symboliques, idéales, soumises à une ordonnance harmonieuse de lignes et de couleurs.

L'exposition de tentures artistiques dont il s'agit est certainement bien inférieure, au point de vue de l'art, à l'exposition qu'on pourrait faire de papiers peints sur lesquels on aurait reproduit par l'impression les plus beaux modèles de tapisseries réelles.

La magnifique collection de tapisseries exposée en 1876 au palais des Champs-Elysées par les soins de l'Union centrale des arts appliqués à l'industrie, a démontré à la fois les magnificences du passé et la mesquinerie du présent. La vue de ces spécimens merveilleux de notre art national d'autrefois et de celui des Flandres a excité une si vive admiration que M. Waddington nomma une Commission pour étudier les questions d'art qui concernent la prospérité de la manufacture des Gobelins et les progrès de l'art de la tapisserie. Je ne sais trop ce qui en est résulté, les Commissions n'étant instituées par les gouvernements modernes que pour leur permettre de piétiner sur place et d'enrayer l'initiative des individus. Mais cette exposition, faite par l'Union centrale, *sumptibus suis*, nous a valu un travail aussi érudit qu'intéressant de M. le marquis de Chennevières et un rapport judicieux et compétent d'Alexandre Denuelle, mon ancien collègue de la Société d'archéologie nationale. Le sujet était

vaste et rien n'aurait été plus propre à démontrer combien les anciennes formes sociales, monarchiques et religieuses favorisaient l'essor des arts et rendaient féconde l'imagination des artistes. Au Ve siècle, nos anciennes basiliques et les palais des rois mérovingiens étaient décorés de tapisseries, que Sidoine Apollinaire a décrites : le Xe siècle est encore appelé dans les livres classiques le siècle de fer, *ne varietur;* c'est absurde, mais c'est cliché : on pourrait tout aussi bien l'appeler l'âge de la laine, car on fabriquait partout des tapisseries de haute lisse, à Saint-Florent de Saumur, à Poitiers, à Troyes, à Beauvais, à Reims, à Arras, à Saint-Quentin. Les grands édifices étaient tapissés de ces fresques mobiles tissées de laine, de soie et d'or. Ce n'était pas seulement des sujets religieux, mais aussi des chasses, des paysages, des animaux, qui y étaient représentés. Telles étaient les tapisseries que fit exécuter l'abbé Mathieu de Loudun en 1133. Saint Louis établit à Paris, en 1250, une fabrique de tapis sarrazinois, tissus brodés en soie et en or, au petit et au long point, sur un fond de velours.

Il faut peut-être placer au XIVe siècle la production la plus variée de ce genre décoratif, grâce au développement de la fabrication dans les Flandres, à Harlem, à Ypres, à Gand, à Bruges, à Anvers.

Pendant que les histoires tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament instruisaient le peuple sur les murailles des églises, sur le parcours des processions, les habitations seigneuriales s'enrichissaient de tapisseries de haute et basse lisse, où se développaient les scènes des fabliaux à la mode, des romans de chevalerie et des sujets historiques, des cortèges de personnages aux costumes éblouissants sur lesquels brillaient des pierreries et des métaux précieux.

On sait la renommée des tapisseries d'Arras qui ont conservé dans l'histoire de l'art le nom d'*Arrazzi*.

Sous Charles VIII et Louis XII, la mythologie reprend possession de l'art sous l'influence italienne et les grandes tapisseries reproduisent l'histoire des dieux, les métamorphoses et l'histoire romaine.

François Ier établit à Fontainebleau des maîtres tisserands flamands, sous la direction de Serlio, du Rosso et du Primatice ; au goût italien succède la tradition française que Du Cerceau fait revivre dans ses gracieuses arabesques. Henri IV fait transporter au Louvre

les ateliers de Fontainebleau qui, sous Louis XIII, sont installés définitivement aux Gobelins. C'est là qu'en 1662 Colbert réunit tous les corps d'état propres à fabriquer les objets mobiliers des demeures royales et d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre de tout genre, notamment les tapisseries splendides des *Actes de la vie du Roy,* de l'*Histoire d'Alexandre,* des *Mois,* des *Saisons,* sous la puissante direction de Charles Le Brun. Pendant cette longue période des destinées de l'art de la tapisserie, nulle faute contre l'esthétique de cet art n'a été commise. Ce fut à partir du moment où, entraîné par son génie de peintre, Le Brun a fait reproduire les fresques du Vatican, l'*École d'Athènes,* la *vision de Constantin,* etc., que la tendance à imiter servilement les effets de la peinture s'est accusée de plus en plus ; jusqu'à ce qu'un autre grand peintre, Ingres, ait fait prévaloir absolument ce système de copie des tableaux des maîtres, système contre lequel nous cherchons en vain jusqu'ici à réagir pour rendre à la tapisserie son caractère essentiellement décoratif.

FÉLIX CLÉMENT,
Vice-Président de la Société de Saint-Jean.

MÉLANGES

LES STATUES DE LA VIERGE, DE M. BONNASSIEUX.

M. Bonnassieux, cédant aux instances de ses amis, a consenti enfin à laisser graver ses Vierges [1]. Le beau volume de la maison Didot qui les publie est précédé de ces lignes :

« Ce n'est point sans de longues réflexions que l'auteur s'est décidé à « faire paraître cette petite collection, dans un temps si peu favorable à « ces sortes de sujets; mais de hautes influences ont enfin vaincu ses der- « nières hésitations.

« L'auteur, d'ailleurs, est aussi loin de se complaire dans son œuvre « que de se donner pour exemple ou pour modèle ; son unique pensée « est de démontrer une fois de plus, que la Vierge avec l'Enfant-Jésus « constitue le programme le plus inépuisable et le plus heureux qu'un « artiste puisse désirer.

« Ces douze statues, gravées très simplement et sans prétention, sont « offertes de même au public. »

Nous en ferons de même aussi l'annonce aux lecteurs de cette *Revue*.

I. *Vierge de Wimille* (1847). — Statue en bois de 1 mètre environ de hauteur, placée dans l'église de Wimille (Pas-de-Calais). Le sujet est la légende de Boulogne-sur-Mer, ville voisine. La Vierge-Mère, tenant de la main droite un lis, de la main gauche l'Enfant-Dieu, est debout dans un batelet dont la proue et la poupe sont une tête d'ange aux ailes déployées. Le modèle de cette statue ayant été brisé, elle a été seulement esquissée de souvenir.

II. *Notre-Dame de Fleurs* (Loire). — Statue de 2 mètres de hauteur, en

[1] *Douze statues de la Vierge*, par J. Bonnassieux, membre de l'Institut, gravées par MM. Dubouchet et Audibran, accompagnées d'un texte indiquant le nom et la date de ces statues, ainsi que leur matière, leur dimension et le lieu où elles se trouvent. — Paris, Firmin-Didot, 56, rue Jacob, 1879, in-fol.

marbre de Carrare, fourni par le Gouvernement. Elle a été exposée au salon de 1848. La niche qui devait la recevoir étant beaucoup trop étroite pour la hauteur, l'Enfant-Jésus a été placé en avant et un peu bas dans les mains de sa Mère. Il semble ainsi se trouver plus près des fidèles pour mieux les voir et les entendre. Le manteau servant de voile à la Vierge l'enveloppe tout entière ; sa tête penchée et recueillie et ses mains, offrant le divin Enfant qui accueille et bénit, sortent en quelque sorte des plis comme la fleur de la corolle. Cette composition tout à la fois austère et gracieuse est pleine de religion et de poésie.

III. *Immaculée-Conception d'Ainay* (Lyon). — En marbre statuaire d'Italie, haute de 2 mètres, 1851. La Vierge, le pied sur le Serpent, les mains croisées sur la poitrine, incline humblement la tête sous le ciel. L'église romano byzantine de l'abbaye d'Ainay, une des plus anciennes églises de France, est aussi une de celles où on rencontre les plus anciennes traces de la profession du dogme de l'Immaculée-Conception.

IV. *Notre-Dame des Anges.* — Groupe de 2 mètres de hauteur, en marbre statuaire d'Italie, placé en 1856 dans la chapelle du baron Menu de Ménil, à Brest. Ayant perdu, par une cruelle épidémie, sa femme et ses deux jeunes filles, le baron commanda leurs bustes à M. Bonnassieux en lui remettant trois daguerréotypes. L'artiste, frappé de l'expression virginale de la baronne et de la gentillesse des enfants, fit des trois deux anges agenouillés aux côtés de la Vierge portée sur les nuages et étendant les mains comme dans la Médaille-miraculeuse.

V. *Immaculée-Conception de Boulogne-sur-Mer.* — Statue en pierre de 3 mètres 30 c. de hauteur, exécutée en trois parties, et transportée ainsi en 1857 dans la lanterne qui domine la triple basilique construite par Mgr Hafferingue. La Vierge, écrasant le Serpent, joint les mains et dit son premier *Magnificat*. On voit la statue, des côtes mêmes de l'Angleterre, dont l'or a principalement contribué à l'érection du sanctuaire.

VI. *Notre-Dame de Grâce.* — En pierre dure, de 3 mètres 10 c. de hauteur, entièrement dorée, placée en 1858 sur le pignon de la façade de l'église de Saint-Nizier à Lyon. M. Bonnassieux a cherché à mettre la richesse de cette statue en harmonie avec l'architecture flamboyante de l'église, appelée *la perle du gothique* du XVe siècle.

VII. *Notre-Dame de Bon-Accueil.* — « Titre, m'a écrit M. Bonnassieux, « que j'ai essayé de justifier par l'attitude de la Mère, par son doux re- « gard et par les bras ouverts de l'Enfant-Jésus. J'aurais bien voulu leur « faire dire : Venez à nous, affligés et meurtris, venez à nous et vous serez « secourus. » Statue de 2 mètres de hauteur, en marbre statuaire d'Italie, don de l'État. Placée en 1859 dans la vieille église de Saint-André de

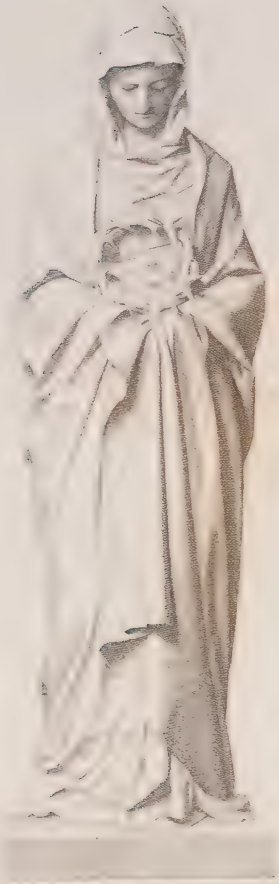

Tarare (Rhône). Dès le Xe siècle, on voit cette église d'un prieuré bénédictin figurer dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny dont elle dépendait.

VIII-IX. *Notre-Dame de France.* — Statue de 16 mètres de hauteur, coulée avec les canons pris à Sébastopol et donnés par Napoléon III. Commencée en 1853, à la suite d'un concours public, elle n'a été terminée qu'en 1860, où elle a été placée solennellement sur le rocher de Corneille, au Puy-en-Velay. L'évêque, Mgr de Morlhon, après avoir consacré son énergie et sa fortune à ce gigantesque projet, est mort dès qu'il a été réalisé. « J'ai assez vécu, dit Bonnassieux, pour être appelé à faire égale- « ment la statue du vénéré pasteur. Agenouillé aux pieds de Notre-Dame « de France, il est là intermédiaire éternel entre sa chère ville et *sa* « *grande Madone,* comme l'appelait Pie IX. »

Le n° VIII présente le modèle en chantier de la statue vue de face. Les personnages lilliputiens qu'on aperçoit au pied et dans la baraque, servant d'échelle de proportion, sont les professeurs de l'école des Beaux-Arts de Lyon, Vibert, Reignier, Bonirote, Acarias.

Le n° IX montre la statue en place, vue de côté et par derrière, avec la chevelure tombant de la couronne, comme un voile, sur le manteau semé de roses et de lis et bordé de pierreries.

X. *Mater Dolorosa.* — Statue en marbre français de Saint-Béat, de 2 mètres 32 c. de hauteur, placée dans l'église de la Madeleine, à Tarare. La Reine des martyrs, complètement drapée, incline la tête vers la couronne d'épines reposant sur son cœur. Ingres, qui a vu cette statue, en a fait le plus grand éloge. Elle passe, à bon droit, pour une des meilleures de l'artiste. (*Voir la gravure ci-jointe.*)

XI. *Vierge de Saint-Maurice* (Loire). — Statue de 1 mètre 35 c. de hauteur, en pierre ferme, placée en 1873 à l'extérieur de la chapelle de M. Thoral. C'est la réalisation d'un vœu fait pendant la guerre de 1870. M. Thoral avait écrit à M. Bonnassieux qu'il ne lui demandait ni la Reine du ciel ni la Reine de la terre, mais la divine et jeune Mère, bien tendre, bien affectueuse et son cher Enfant les bénissant tous. Cette Vierge répond à la demande.

XII. *Notre-Dame des Étudiants.* — Statue en pierre de 1 mètre 25 c. de proportion, légèrement polychrome, installée dans la chapelle des étudiants à Saint Sulpice. La Vierge assise sur les nuages se penche vers son jeune auditoire, en tenant sur ses genoux l'Enfant-Jésus qui lève le bras droit pour bénir, et a dans la main gauche le rouleau de l'Évangile où on lit : *Veritas liberabit vos.* Don de M. l'abbé Gramidon, fondateur de l'œuvre des étudiants, cette statue a été inaugurée en 1875 par S. E. le cardinal Guibert.

XIII. *Vierge de Saint-François Xavier.* — En marbre statuaire d'Italie, d'un mètre 87 c. de hauteur. Commandée par la ville de Paris pour la nouvelle église, cette statue est encore en voie d'exécution. Elle doit être éclairée par un jour mystérieux venant d'en haut. Aussi la composition un peu mouvementée semble-t-elle tenir d'une apparition traversant le ciel.

XIV. *Fac-simile d'un croquis.* — La Vierge portant le divin Enfant qui repose son visage sur l'épaule de sa Mère. C'est une gravure complémentaire.

L'album qui contient ces quatorze gravures, cartonné en bleu, avec titre en argent, a été ainsi consacré à la Vierge par celui qui est à bien des égards le Raphaël de la statuaire en France. C'est assurément un des plus dignes ornements d'un salon chrétien ou artistique. L'auteur n'a pas recherché le succès, il ne l'a pas espéré : malgré tout, il l'aura. La France aime encore la Vierge, sa Mère, et les nouveaux et beaux portraits qu'elle inspire à la piété et au talent ne peuvent que lui être bien chers.

L'abbé V. Davin.

LES CHAPELETS DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Tout dernièrement, un Chanoine allait sortir de la cathédrale par la porte du midi, dite des Martyrs, lorsqu'un Monsieur, entre deux âges, à l'air presque distingué, appartenant évidemment à la classe dirigeante du jour et que nous désignerons par la lettre X, adresse à l'abbé cette question :

X. — Monsieur le Chanoine, — je sais que vous êtes Chanoine, car je vous ai vu tout à l'heure officier au chapitre, — auriez-vous l'obligeance de m'expliquer une petite difficulté ? Je viens de parcourir votre admirable clôture et une chose singulière vient de me surprendre.

Le Chanoine. — Parlez, Monsieur, de quoi s'agit-il ?

X. — Voici : dans ce troisième groupe, dont je ne saisis d'ailleurs pas le sujet, je suis étonné, stupéfié d'y voir un personnage portant à sa ceinture un chapelet ? L'hypothèse étant que ces scènes appartiennent à l'histoire de Notre-Dame et de Jésus-Christ, il est invraisemblable de voir figurer ici un chapelet ; autrement dit, cela me paraît un anachronisme pommé.

Le Chanoine. — Cette scène, Monsieur, très fréquente au Moyen-Age, représente S. Joachim et Ste Anne se rencontrant à la *porte dorée* de Jérusalem et se communiquant la révélation qui leur a été faite par un ange.

La stérilité de Ste Anne, avait dit l'ange, devait cesser. Un témoin de cette rencontre est Judith, la servante de Ste Anne ; et comme vous l'avez remarqué, Judith porte en effet à la ceinture une *sorte de chapelet* en forme de feston.

X. — Ce n'est pas une sorte de chapelet, c'est un vrai chapelet avec séries de dix grains séparées par un gros grain. C'est inexplicable ! Comment voulez-vous réciter des *Ave Maria* sur ces grains, lorsque Marie n'est pas encore née. Anachronisme ! Et l'auteur de cette billevesée, est-ce l'artiste statuaire ou bien le doyen du chapitre qui a dirigé sans doute ces travaux ?

Le Chanoine. — De nos jours, Monsieur, le clergé n'est guère consulté quand il s'agit d'ornementer nos églises, et nos artistes contemporains, pour l'ordinaire fort étrangers à nos mystères et à nos cérémonies, commettent les fautes les plus grossières ; aujourd'hui donc, les artistes sont les seuls coupables quand des erreurs sont commises ; mais autrefois, nonobstant les revendications laïques de M. Viollet-Le-Duc, rien ne se faisait sans l'avis de MM. les Chanoines. Ainsi nous connaissons le nom du Chanoine de Chartres qui présidait la *Commission de la clôture*. C'était le Chanoine Mainterne (16 octobre 1514); nous savons même que, pendant qu'il dirigeait ces travaux, il était exempté de l'assistance aux offices, ce qui suppose qu'il se donnait tout entier à cette œuvre laborieuse. Donc, Monsieur, point de doute, si faute il y a, le chanoine Mainterne en est responsable. C'est lui qui a laissé subsister à la ceinture de Judith un chapelet, ce qui, d'après vous, est un solécisme des plus graves.

X. — Précisément. Et quant à cette scène de l'ange, de S. Joachim et de Ste Anne, j'ignorais que ce fût un point de dogme catholique.

Le Chanoine. — C'est une simple croyance pieuse qui n'a jamais été attaquée par personne. Maintenant, quant au chapelet, je voudrais, pour l'honneur de nos vénérables prédécesseurs, vous présenter toutes les bonnes raisons qui pourraient les défendre. Pris au dépourvu, je me contenterai de vous rappeler que l'usage de ces grains enfilés et tenus à la main pendant la prière, remonte à la plus haute antiquité : avant S. Dominique, qui institua le Rosaire au XIIIe siècle, avant l'ère chrétienne, les Orientaux avaient leurs chapelets ; les Indous, que vous n'accuserez pas d'aimer les nouveautés, les Arabes, les Musulmans, ont leurs chapelets, et nous savons que ces derniers rappellent les quatre-vingt-dix-neuf attributs divins, avec le nom de Dieu sur une centaine de grains.

X. — Êtes-vous bien sûr de cela ? C'est une invention de nos voyageurs modernes. Je préfère constater ici une étourderie d'artiste et cet artiste est Jean de Beauce, n'est-ce pas ?

Le Chanoine. — Je vous demande pardon, Monsieur, Jean de Beauce n'a jamais été statuaire, il a seulement *fait faire* des statues ; celles-ci sont de Jean Soulas (1518). De plus, au risque de vous déplaire, je vous dirai que le chapelet de Judith n'est pas le seul que nous possédions ici. Veuillez faire quelques pas avec moi et vous pourrez mettre une seconde étourderie, comme vous le dites, sur le compte de Jean Soulas. Ici nous avons le songe de Joseph : Marie, silencieusement assise auprès de lui, est occupée à un ouvrage de couture ; distinguez-vous ce qui est pendu à son côté ?

X. — Ah ! c'est trop fort ! Le naïf Soulas ! le naïf Mainterne ! où ont-ils imaginé Marie se répétant indéfiniment à elle-même : Je vous salue Marie ? Cela passe le ridicule ; c'est indigne dans une cathédrale comme la vôtre.

Le Chanoine. — J'en suis désolé, cher Monsieur, mais voici l'adoration des Mages et.....

X. — Et les Mages offrent sans doute à l'Enfant-Jésus chacun un chapelet ?

Le Chanoine. — Pourquoi non ! Il n'est pas impossible qu'il y ait eu dans leurs offrandes quelques riches colliers en perles fines. Je n'affirme rien, puisque toutes les offrandes ont disparu sous le marteau de nos vandales modernes, et d'ailleurs l'Évangile ne parle que de l'encens, de l'or et de la myrrhe ; mais apercevez-vous cet objet qui se déroule sur les genoux de Marie ?

X. — Et de trois. Est-ce encore J. Soulas l'auteur de cette troisième bévue.

Le Chanoine. — N'en déplaise à nos savants qui attribuent ce groupe à J. Soulas, je préfère avouer mon ignorance sur ce point et rester dans le doute. Nous ne connaissons point l'auteur, mais, quel qu'il soit, nous sommes loin de l'accuser d'avoir manqué de science en attachant un chapelet à la ceinture de la sainte Vierge.

X. — Vous préférez peut-être faire peser ces trois sottises sur le dos du chanoine Mainterne ?

Le Chanoine. — Pas le moins du monde. De plus, je ne crains pas de vous prévenir que nous n'en avons pas fini avec les chapelets. Jusqu'ici je n'en ai point constaté dans ces groupes suivants qu'il faut attribuer à F. Marchand (1542), à N. Guybert (1545), à Th. Boudin (1612), à Jean de Dieu (1691), à P. Legros (1693), à Taby-le-Jeune (1703), à Simon Mazières (1714). Nous allons en retrouver dans les neuf derniers groupes ; préparez-vous donc à vous récrier encore.

X. — Ah ! maintenant, mon parti est pris. Il n'y a que le premier pas qui coûte. Est-ce que nous aurons encore neuf âneries à compter ?

Le Chanoine. — Trois fois seulement, Monsieur, nous rencontrerons encore ce chapelet qui vous scandalise si fort. D'abord, nous avons ici sous les yeux la scène des disciples d'Emmaüs. Le personnage à la droite du Sauveur porte sur ses épaules un chapelet assez visible, ce me semble ?

X. — Pour le coup, voilà un chapelet monumental. C'est ici, probablement, que les pèlerins de Lourdes et d'ailleurs sont venus prendre modèle pour leurs énormes chapelets ?

Le Chanoine. — Ce n'est pas probable, Monsieur; cependant votre observation est vraie : les gros chapelets, semblables à celui-ci, sont fort à la mode dans nos pèlerinages modernes. Vous avez le coup-d'œil observateur, Monsieur.

X. — Trop flatteur. Et quel est l'auteur de cette amplification du chapelet ?

Le Chanoine. — C'est Th. Boudin, lequel a exécuté ici des sculptures à deux époques différentes (1611, 1612). C'était un artiste très estimé et très savant.

X. — Il n'a pas donné là une preuve de sa science.

Le Chanoine. — Passons au groupe suivant ; après la mort de Notre-Seigneur et sa sépulture, Marie aimait à se retirer dans la solitude et pour se consoler.....

X. — Elle disait son chapelet ?

Le Chanoine. — Parfaitement! Tenez, auprès de ce livre de prière, quel est cet objet qui pend sur le bord du prie-Dieu, n'est-ce pas un chapelet ?

X. — C'est malheureusement trop exact, mais c'est révoltant. Quelle consolation pouvait-elle trouver, s'il vous plaît, à dire éternellement : Je vous salue Marie.

Le Chanoine. — On ne vous a point dit, Monsieur, que Marie récitait des *Ave ;* elle pouvait répéter certaines invocations pieuses selon l'usage antique. Nous constatons seulement, qu'en priant Dieu, ces grains de chapelet passaient dans ses doigts ; et c'est pendant ses longues prières qu'elle eut le bonheur, la consolation suprême de revoir son divin Fils ressuscité d'entre les morts..... Enfin, dans ce second avant-dernier sujet, Marie, après avoir rendu son âme à Dieu.....

X. — Était allée apprendre aux anges du paradis à réciter le chapelet?

Le Chanoine. — Permettez-moi d'achever ma phrase, Monsieur. Marie, après avoir rendu son âme à Dieu, devait être mise dans le tombeau. Ici vous voyez les apôtres accomplissant les cérémonies de l'inhumation ; celui-ci tient le bénitier, cet autre l'aspersoir, cet autre le livre liturgique.....

X. — Et celui-là dit son chapelet peut-être ?

Le Chanoine. — Précisément ! Et cela ne nous étonne point, une vieille tradition nous dit que la sainte Vierge avait appris à S. Barthélemy l'usage du chapelet.

X. — Il ne manquait plus que ce sixième chapelet pour couronner l'œuvre. Et qui a sculpté cela ?

Le Chanoine. — On parle d'un Jean de Chartres, le même qui a fait des sculptures tout à fait de ce style à Solesmes et à Notre-Dame de Brou (en Bresse). Nous avançons cela sous toutes réserves ; mais ce que nous affirmons hautement, c'est que le chapelet était d'un grand usage dès la plus haute antiquité ; ce que nous osons soutenir, c'est qu'il n'y a point là d'anachronisme. Remarquez, Monsieur, qu'aucun de ces chapelets ne se termine par un crucifix, comme ceux de nos jours. Nous avons à la place un petit gland, une houppe, un effilé. Quand je dis qu'il n'y a pas de crucifix, je vais peut-être trop loin, car, dans cette dernière scène, à la rigueur il pouvait s'y trouver sans inconvénient. Comme l'extrémité a été brisée, je n'affirme rien. Enfin j'avoue qu'il y aurait eu un flagrant délit d'ignorance à mettre une croix aux chapelets de nos premières scènes ; or, aucun d'eux n'en porte, il vous est donc impossible, Monsieur, de formuler une accusation en règle.

X. — M. le Chanoine, nous causerons de cela une autre fois. Veuillez agréer mes salutations pour vous et pour ce bon chanoine Mainterne.

Le Chanoine. — Si je pouvais les lui transmettre, mon cher Monsieur, je suis certain qu'il ne manquerait pas de sourire de vos importantes découvertes d'anachronisme.

Chartres, 9 avril 1881.

Ch. B.

LA MOSAIQUE DU BAPTISTÈRE DE LA BASILIQUE VATICANE.

Par le péché d'Adam la mort est entrée dans le monde, dit S. Paul.

Mort doublement meurtrière, puisqu'elle atteint à la fois le corps et l'âme.

La mort spirituelle, qui nous livre au démon, a pour résultat immédiat et direct de nous entacher tous, dès notre conception, de la faute originelle.

Dieu, dans sa miséricorde, eut pitié du genre humain, perdu par la faute du premier homme, et il envoya son propre Fils sur la terre pour la purifier et la racheter.

Or Jésus-Christ institua, pour la rédemption de l'homme déchu, le sacrement de la régénération, qui nous lave dans les eaux salutaires du baptême. Et pour préparer les peuples à ce dogme nouveau, il envoya devant lui son prophète qui l'annonça, et le montra. Puis réunissant autour de lui ses apôtres, il leur confia la double mission d'aller enseigner les nations et de les baptiser au nom de la Ste-Trinité.

La théologie distingue trois sortes de baptêmes : le baptême de l'eau, qui constitue véritablement le sacrement ; le baptême de sang, qui régénère par le martyre ; enfin le baptême de désir, par lequel Dieu supplée à l'absence ou à l'impossibilité de l'administration du Sacrement.

Ce triple baptême, ou plutôt ce baptême un comme la foi, mais se manifestant sous une triple forme, s'étend au monde entier. Les nations, dit le Psalmiste, constituent l'héritage du Christ ; c'est elles toutes que le Christ veut racheter.

De la théorie si nous passons à l'application de ce principe vivifiant et fécond, nous en trouvons de suite l'application, aussi bien dans l'ancienne que dans la nouvelle Loi.

Tout leur arrivait en figures, dit S. Paul en parlant des Juifs, prédestinés à donner par avance une idée de l'Église.

Or parmi les faits qui, dans leurs figures, laissent entrevoir une réalité ultérieure, il en est deux par lesquels Dieu a voulu exprimer clairement le baptême et la grâce qui l'accompagne.

Les flots du déluge ont couvert la terre qu'ils ont lavée de ses iniquités. Noé, réfugié dans l'arche comme le chrétien dans l'Eglise, y a trouvé le salut et la vie. La tempête passée, il a rendu grâce à Dieu et l'arc-en-ciel, symbole de paix et de réconciliation, a brillé dans les airs.

Moïse frappe le rocher, et aussitôt il en sort une source abondante, qui désaltère le peuple fatigué. Le rocher, suivant la sublime théologie de S. Paul, figure le Christ, et l'eau exprime la grâce.

Voilà pour le passé.

Dans le présent, dans l'histoire de l'Église, plusieurs faits importants se succèdent :

Jésus-Christ baptise S. Pierre.

S. Pierre, à son tour, baptise le centurion Corneille,

L'apôtre S. Philippe verse l'eau sur la tête d'un eunuque, et enfin, quand le Christianisme a conquis par la persécution le monde romain, le pape S. Silvestre purifie par le baptême Constantin, premier empereur chrétien.

Telle est, dans son ensemble, l'idée vraiment grandiose qui a présidé à la décoration du baptistère de la basilique Vaticane.

Je puis faire mes réserves sur le style des cartons qui ont servi aux mosaïstes. Il ne faut pas demander au XVIIIe siècle plus qu'il ne peut donner. Mais je n'ai que des éloges pour la manière intelligente et pieuse dont un si vaste sujet a été fouillé jusque dans ses profondeurs, et j'admire le théologien inconnu qui a conçu et traduit de si grandes pensées en un si beau langage.

Il me reste maintenant à décrire les différentes parties de cet immense tableau, qui sait allier l'unité du plan avec la variété et la multiplicité des détails.

Cette mosaïque est datée, en plusieurs endroits, par des motifs empruntés aux armoiries de Clément XI, sous le pontificat de qui elle fut exécutée (1700-1721). Ces motifs sont : une *étoile*, une *fasce* et une *montagne à trois collines*.

L'inscription du *lanternino* traduit, par un texte emprunté à l'évangile de S. Matthieu (XXVIII, 19), le sens de la composition générale : *Qui crediderit et baptisatus fuerit, salvus erit.*

La coupole nous donne la théorie du sacrement de baptême, en nous exposant sa cause, son origine divine et sa triple manière d'être.

Près de l'arbre fatal, dont le fruit occasionna la chute, un ange, l'épée de feu en main, chasse du paradis terrestre les coupables qui se sont rendus indignes de l'habiter. Honteuse, Ève se cache la figure dans les mains ; Adam se détourne, comme pour demander grâce. Tous les deux ont voilé leur nudité avec une ceinture de feuillages.

Cette scène se déroule pour ainsi dire sous les nuages amoncelés autour du Père Eternel, qui occupe le centre de la composition et qui, par ses grandes proportions, attire tout de suite les regards.

Une lumière dorée inonde le ciel de ses vives clartés. De petites têtes ailées s'y jouent et y sourient gracieusement.

Dieu a la tête encadrée dans un nimbe triangulaire. Son manteau rouge tranche sur sa robe violette. Sa figure vénérable inspire le respect. Assis sur les nuages que soulèvent des anges nus, il a écouté l'inspiration de la colombe divine qui repose sur sa poitrine dans une auréole lumineuse, et aussitôt il a agi. Son double geste exprime parfaitement la justice, mais surtout la miséricorde. De la main gauche, il chasse les coupables, tout en leur pardonnant ; de la droite, levée en manière de commandement, il envoie son Fils dans le monde.

Le Sauveur est descendu sur la terre. Sa tête blonde rayonne, des sandales protègent la plante de ses pieds, un manteau bleu couvre sa robe rouge. Il enseigne et institue le sacrement de la régénération. Pierre, le chef du collège apostolique, agenouillé devant lui, tient ouvert le livre de

la doctrine évangélique. Le Christ y regarde, mais en même temps il montre à ses apôtres le ciel d'où il vient et le baptême que confère Jean-Baptiste, son précurseur.

Le baptême d'eau a donc, par l'institution même de Dieu, une origine toute céleste.

Un palmier et un buisson vert accusent les rives du Jourdain, où afflue une foule empressée. Un vieillard, prosterné à terre, attend avec impatience. Quatre femmes, dont une négresse, causent entre elles. On en voit venir deux autres à un détour. Dans les groupes les plus rapprochés, on remarque une personne à genoux et en prière, un homme qui quitte ses sandales et un autre qui se dépouille de sa tunique.

Jean-Baptiste debout a pour vêtement une tunique en poils de chameau. Il tient dans la main gauche une croix faite de roseaux et autour de laquelle s'entortille une banderole, dont l'inscription *Ecce Agnus* indique que l'Agneau qui efface les péchés du monde est proche. De la main droite, il verse avec une écuelle de l'eau sur la tête d'un vieillard, agenouillé et les mains croisées sur la poitrine.

Le baptême rend à l'âme sa pureté primitive.

Aussi les anges, grands ou petits, qui voltigent dans les hauteurs d'un azur plein de nuages, descendent-ils vers ces régénérés de la grâce pour leur offrir des couronnes de fleurs.

Le baptême de sang suit de près le baptême d'eau. Pour récompenser le sacrifice du martyr, des anges viennent à lui avec des palmes.

La scène est très variée. Un soldat ramasse à terre la tête d'un homme qu'il vient de trancher avec son glaive. Un autre, lance au poing, se précipite sur un chrétien pour le transpercer. On en voit qui assomment avec des massues, qui taillent avec des épées et frappent avec des bâtons. Une femme prie à genoux, en attendant que le bourreau sévisse sur elle. Ses mains suppliantes demandent force et résignation, car sa pudeur est en danger ; le seul linge qui lui reste aux reins lui est enlevé brutalement. Dans un bateau rempli de fidèles qui vont être submergés, on distingue une mère et son enfant.

Les couronnes d'or sont pour ceux à qui l'ardeur du désir tient lieu de baptême.

De nombreuses personnes se pressent dans le même groupe. L'un est ébloui par la gloire de Dieu qui rayonne jusqu'à lui et il interpose sa main pour en tempérer l'éclat. Un vieillard prie : son épouse tend les mains vers le ciel. Deux femmes, l'une blanche, l'autre noire, s'entretiennent des choses de Dieu. Une jeune mère fait agenouiller son enfant pour lui apprendre à prier et lui montre le ciel, objet de ses vœux. Il en

est qui se prosternent, humblement courbés. D'autres plongent leurs regards avides jusque dans les profondeurs des cieux. D'autres enfin manifestent par leurs gestes expressifs la foi vive dont ils sont pénétrés.

Sur le fond d'or de la frise s'enlacent des palmes et des linges blancs, qui aboutissent à des coquilles d'or et à des vases d'argent.

La palme, c'est la récompense ; le linge blanc, la candeur baptismale ; la coquille, l'eau qui purifie ; le vase, l'huile sainte qui oint le catéchumène.

Les trumeaux d'or sont bordés d'une lisière grenat ou bleu.

Au *lanternino*, les montagnes de la maison Albani se détachent en or sur un fond d'azur ourlé d'or et de rouge, qui sont les couleurs papales.

La coupole que nous venons de décrire et qui s'arrondit en calotte hémisphérique à l'entrée du baptistère, repose sur quatre pendentifs triangulaires, qui représentent les quatre parties du monde, appelées par Jésus-Christ à participer au bienfait de la régénération.

Une bordure de palmes vertes, enlacées de rubans bleus ou violets, encadre le fond d'or de chaque pendentif.

Les quatre nations qui se partagent le monde sont figurées par des femmes, à cause du genre de leur nom, qui est féminin dans les trois langues latine, italienne et française. Elles sont assises sur des nuages et dans l'attitude du repos, car le baptême leur a assigné une place distincte dans le royaume des cieux, où elles sont à la fois glorieuses de leur triomphe et fières de leur récompense.

Chacune de ces personnifications est caractérisée par le produit du sol, les mœurs et les usages des habitants.

L'Europe est la reine des nations parce qu'elle marche à la tête de la civilisation. Des perles, que fournissent ses mers, sont mêlées à ses cheveux blonds. Sa royauté est indiquée par la couronne d'or qui lui ceint le front. Sa robe bleue est serrée à la taille par une ceinture de pourpre, et son manteau jaune est fixé sur l'épaule gauche par une agrafe gemmée. Ses pieds garnis de sandales, à la manière antique, ont des nuages pour escabeau. Comme c'est chez elle surtout que le vrai Dieu est honoré et que le double pouvoir spirituel et temporel atteint son apogée, elle appuie sa main gauche sur un temple chrétien et, de la droite, montre les attributs ou insignes du pape, des cardinaux, des empereurs et des rois, tiare, chapeau rouge, sceptre, couronne impériale ou royale.

Près d'elle sont groupés les fruits que produit son sol fécond, épis, raisins, pommes, poires. L'Europe n'aime pas seulement la prière, la souveraineté et l'agriculture : pour faire allusion à ses goûts guerriers, un cheval blanc galope et hennit à ses côtés, à la vue des lances, des hallebardes et des boucliers amoncelés en trophée.

L'Asie a une tête sérieuse et réfléchie. Ses yeux sont levés au ciel, car c'est le pays de la lumière, de la rêverie et de la méditation. C'est aussi celui des parfums.

Elle couronne de rose sa blonde chevelure, dénouée sur ses épaules et fait fumer dans son encensoir d'argent le suave encens d'Arabie. Sa main droite presse un faisceau de bois odorant. Une ceinture bleue contourne sa taille ; des perles brillent à sa poitrine sur sa robe rose. Son manteau d'étoffe verdâtre retombe sur ses pieds, chaussés du cothurne antique. Les manches de sa chemise blanche sont relevées par des cordons de pierres précieuses. Des pierres pyriformes pendent à ses oreilles. Derrière elle se dresse un chameau, cet utile animal à l'aide duquel on franchit les sables de ses déserts.

L'Afrique est assise sur un éléphant, à la trompe repliée et aux longues dents d'ivoire. Le soleil a noirci sa peau, quoiqu'elle prenne la précaution de s'abriter sous un parasol. Pour avoir moins chaud, elle n'a gardé autour des reins qu'une draperie rouge, retenue par un ruban bleu jeté en bandoulière sur son dos Elle prise beaucoup les bijoux : aussi a-t-elle paré son front d'une ferronnière d'or à pendeloque, ses oreilles de pierres allongées, son poignet d'un bracelet de corail et son bras d'un cercle d'or. Au second plan, un dragon vert fait entendre ses sifflements aigus et le boa glisse en ondulant.

L'Amérique apparaît sauvage, guerrière et vindicatrice. Des plumes bleues, blanches et rouges, alignées sur trois rangs, lui forment un diadème. Sa forte poitrine, ses jambes et ses bras robustes sont nus. Une garniture de plumes d'autruche descend de sa ceinture avec une draperie bleue ramenée en avant et dont l'extrémité flotte au vent. Un carquois pend à son dos : elle y prend une flèche empennée qu'elle va ajuster à son arc. Déjà elle foule sous les sandales de ses pieds, dont les ligatures s'ajustent autour de sa jambe, la tête de son ennemi qu'elle a transpercé d'une flèche. A sa gauche, le tigre se ramasse pour mieux bondir sur sa proie.

Les six compartiments des lunettes qui s'arrondissent au-dessous des formerets, sont consacrés aux figures du baptême dans l'ancienne Loi et à son application historique dans la nouvelle.

A l'Occident, Noé est en face de Moïse ; au Midi, Jésus-Christ avoisine S. Silvestre et à l'Orient, S. Pierre est accompagné de S. Philippe.

Sur l'azur éthéré brillent les couleurs pacifiques de l'arc-en-ciel. L'arche s'est arrêtée au sommet des pentes verdoyantes de l'Ararat. Noé, qui vient d'en sortir, s'agenouille reconnaissant et, les mains jointes, rend grâces à Dieu qui l'a sauvé de la perdition. Le patriarche, que les années ont blanchi, porte un manteau jaune sur sa tunique violette.

Moïse a aussi la figure d'un vieillard, mais transfiguré par les deux rayons de lumière qui jaillissent de son front. Vêtu d'une tunique violette et d'un manteau verdâtre, il frappe le rocher de sa baguette, et il en coule aussitôt une eau limpide et abondante. La scène se détache sur un fond bleu.

Ici le fond est noir. S. Pierre, agenouillé et les mains en croix sur la poitrine, incline sa tête blanchie et presque chauve. Un manteau jaune recouvre sa robe violacée. Le Christ, en robe rouge et manteau bleu, blond comme le veut la tradition, sandales aux pieds et lumière rayonnante autour de la tête, verse sur l'apôtre l'eau que contient sa coupe. Tous les deux sont élevés par une marche au-dessus du sol.

S. Pierre, instruit par son maître, baptise le centurion Corneille. Le fond est noir, comme une muraille sombre. Le prince des apôtres, robe bleue et manteau jaune, montre le ciel d'une main et de l'autre épanche l'eau de son écuelle sur la tête du catéchumène. L'officier a joint les mains, s'est agenouillé, et, costumé à la romaine, a déposé son casque près de lui.

Le fond est bleu, car la scène se passe dans les champs. S. Philippe relève de la main gauche son manteau vert qui tranche sur sa tunique blanche. De la droite, il baptise par infusion l'eunuque de la reine d'Éthiopie ; le nègre est nu, moins les reins qu'enveloppe un linge ; ses mains sont dévotement croisées sur la poitrine

Le gris foncé de ce tableau rappelle les murs d'un baptistère. S. Silvestre, coiffé d'une tiare à trois couronnes, vêtu de la soutane blanche, de l'aube, de l'étole et de la chape blanche galonnée d'or, chausse de mules rouges, se tient debout, les yeux dirigés vers le ciel. La cuve baptismale, dont la forme est celle d'un quatre feuilles, est en métal jaune comme le laiton. Ce vieillard, à barbe blanche, verse l'eau sur la tête de Constantin, qui se penche respectueusement. L'empereur est à genoux. Sa barbe courte et ses cheveux blonds dénotent la jeunesse. Sa cuirasse à lanières découpées laisse voir ses bras nus ; il se drape dans un manteau de pourpre.

Il est juste, à la fin de cette étude, de nommer avec éloge les auteurs d'une si vaste et remarquable composition symbolique. On va admirer les chambres de Raphaël, où il y a plus d'art incontestablement, mais où la pensée est certainement inférieure. Les cartons ont été dessinés par François Trevisani et les mosaïques exécutées par trois artistes, Joseph Ottaviani, le chevalier Jean Brughi et Liboire Fattori. Personne ne me taxera d'exagération en donnant une place capitale à ce chef-d'œuvre de l'art chrétien.

X. Barbier de Montault.

DE LA MOSAIQUE DE SAINT-PAUL HORS LES MURS.

Nous avons parlé déjà de cette œuvre colossale qui demeurera comme un témoignage de la magnificence du Pontificat de Pie IX, et nous l'avons louée comme elle mérite de l'être. Cependant il y a la part de la critique que nous avons réservée, parce qu'il nous convenait de l'emprunter à des juges compétents et parlant sans passion.

Nos lecteurs verront par l'article que le *Journal de Bruxelles* a consacré à l'étude de la mosaïque de Saint-Paul combien ces deux parts de l'éloge et de la critique sont traitées dans un juste équilibre. En vérité, la critique n'altère pas le mérite de l'œuvre, elle constate les progrès de l'art moderne et se borne à relever l'abandon des traditions iconographiques.

« Je reviens de la Basilique de Saint-Paul hors les murs, où je m'étais rendu pour juger de l'effet de la mosaïque gigantesque qui décore la façade occidentale, et qui a exigé treize ans de travaux.

A côté de l'admiration très légitime que fait naître la vue de cette grande page d'iconographie chrétienne, se place une critique que je voudrais pouvoir adoucir. Et d'abord l'éloge. On ne peut nier les progrès de l'art mosaïque dans la fabrication des émaux dont les nuances atteignent le chiffre vraiment considérable de plus de 32,000. L'exécution est d'un fini incomparable, mais a le tort d'être traitée comme une peinture. A l'aspect de la mosaïque, on croirait voir une fresque ombrienne.

« L'œuvre se compose d'un fronton, d'une frise et de l'étage des fenêtres (que les anglais nomment *clerestory*). Et c'est ici que commence la critique. Le fronton est surmonté d'une croix tréflée sur un piédestal; elle est belle, mais alourdie par le piédestal qui a aussi l'inconvénient d'écraser le sommet du fronton et de faire double emploi, puisque la figure du Christ, assis et bénissant, se trouve immédiatement au-dessous. Cette figure du Christ, qui a une noblesse très peu parente de celle des mosaïques traditionnelles, est plus petite que les personnages de l'étage des fenêtres. Elle est accostée des apôtres saint Pierre et saint Paul, couchés sur les marches du trône du Christ, à la façon des évêques assistants au trône pontifical, ce qui est un faute grave et ne répond pas au texte de l'écriture *Sedebitis et vos super sedes duodecim*. Dans la belle mosaïque byzantine de Grotta-Ferrara, les douze apôtres sont assis sur douze sièges, accostant le Christ *plus grand qu'eux*, et participant de sa gloire et de sa qualité de juge.

« Le symbolisme exigeait d'ailleurs que les deux apôtres fussent assis et la convenance voulait que saint Paul, à qui la basilique est consacrée,

sur le lieu même où sainte Lucine l'ensevelit après le martyre, eût la première place. La mosaïque antique de l'abside de la basilique offrait un modèle facile à imiter : saint Paul y a la préséance et se tient à la droite du Christ. Il y a plus, les types des deux apôtres sont méconnus. Saint Pierre qui était fourni de cheveux abondants et crépus a le front dénudé et saint Paul qui était chauve a la tête garnie de cheveux. En somme, la mosaïque de la façade reproduit l'idée exprimée dans la mosaïque intérieure de l'abside, en en altérant la majesté, la sévérité et l'ordonnance.

« Une autre faute est d'avoir donné à l'encadrement du fronton une valeur qui amoindrit le tableau qu'il entoure. Cet encadrement est du reste fort beau, très riche en couleur et en dorure, mais pèche contre toutes les règles de l'architecture parce que, étant destiné à être partie essentielle de l'édifice, il ne fait plus que partie de la décoration. C'est comme si la peinture du tableau se prolongeait en dehors du tableau même pour servir de cadre ; ce qui serait un faux en esthétique et un trompe-l'œil banal.

« La frise est magnifique. Isolée, elle a une supériorité merveilleuse et apparaît comme un chef-d'œuvre. Seulement elle n'est pas à sa place. Puis, l'Agneau divin, au lieu d'être représenté debout et nimbé du nimbe crucifère qui lui est propre, est couché sur un rocher d'où coulent les quatre fleuves auxquels viennent se désaltérer les brebis et les agneaux qui sortent des deux villes opposées, de Bethléem et de Jérusalem. Dans l'idée même de la composition, l'agneau central devrait figurer comme triomphant, c'est-à-dire debout et non pas comme victime, c'est-à-dire couché.

« L'étage des fenêtres comprend quatre personnages, qui sont les grands prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. L'artiste les a placés sur un gradin de pierre brute, très laid à voir. Oubli impardonnable de la tradition : *Cœleste ramus Paradisi.* On a toujours vu dans les mosaïques anciennes ces figures sur un sol fleuri. Les prophètes m'ont semblé avoir trois défauts : ils remplissent mal l'espace trop vaste qu'ils doivent occuper, et, pour y obvier, l'on a exagéré l'ampleur des vêtements et des draperies ; leur attitude et leurs gestes sont essentiellement dramatiques ; on ne sait pas enfin ce qu'ils font, puisqu'ils n'ont aucun rapport avec le sujet principal.

« Somme toute, bien qu'elle tourne à l'honneur et à la gloire du pontificat par son ampleur et par sa destination, bien qu'elle accuse le talent et la perfection des artistes qui l'ont écrite pour les siècles à venir, cette page d'iconographie est en opposition avec toutes les règles de la tradition, de l'art de la mosaïque et des convenances architecturales.

« Les cartons ont été exécutés par M. Nicolas Consoni, un artiste éminent, le plus familiarisé peut être avec le style des maîtres du XVIe siècle, surtout avec Raphaël. Mais il n'avait pas l'habitude des peintures gigantesques. Et d'ailleurs ses peintures étaient faites dans l'atelier au lieu d'être esquissées sur place. S'il eût suivi l'usage des anciens mosaïstes, il aurait jugé sainement de l'effet qu'il devait produire.

« Quant aux artistes de l'école du Vatican qui ont exécuté le travail de copie, leur mérite est supérieur à tout ce que je pourrais dire.

« En finissant je me permettrai une observation qui ne sera peut-être pas du goût des Romains : la basilique de Saint-Paul incendiée en 1823, a été reconstruite avec les deniers de la chrétienté ; c'était donc une œuvre universelle. La chrétienté n'avait-elle pas le droit qu'on consultât son sentiment ? N'était-il pas séant qu'un jury international catholique fût appelé à se prononcer sur le projet de mosaïque avant son exécution ? On aurait ainsi évité des erreurs irréparables.

« Le gouvernement de Victor-Emmanuel arrivant à Rome a mis la main sur tous les biens d'Eglise, et les fonds de la basilique de Saint-Paul n'ont pas été respectés.

« Cependant ce gouvernement s'est trouvé en présence d'une entreprise immense d'un caractère universel et prête à être achevée. Fallait-il braver l'opinion publique de Rome et du monde et arrêter cette entreprise ? Un moment, il l'a osé. Puis, il s'est résigné et a permis que la basilique reçut ce couronnement. »

TIVOLI.

Tivoli (Tibur) dont la fondation remonte, dit-on, au XIIIe siècle avant l'ère chrétienne, reçut de bonne heure l'évangile. Vers l'an 1138, eut lieu le célèbre martyre de S. Gétule et Ste Symphorose et de leurs sept enfants. Sur les ruines du temple d'Hercule, Constantin fit construire la cathédrale en l'honneur de S. Laurent. Le pape S. Simplicius, élu l'an 468, était originaire de Tivoli ; il y fit construire trois nouvelles églises : Sainte-Marie-Majeure, sur les ruines de la villa de Saluste ; Saint-Pierre, sur la villa de Scipion Metellus ; Saint-Sylvestre. D'après une tradition immémoriale de Tivoli, S. Simplicius donna aussi l'ancienne Image du Saint-Sauveur que l'on conserve à la cathédrale, ainsi que celle de la Vierge qui se trouve à Sainte-Marie-Majeure ; l'une et l'autre semblent être l'œuvre d'un artiste grec.

Moroni a consacré quelques pages de son *Dictionnaire d'érudition ecclésiastique* à l'église de Saint-Marie-Majeure et à son ancienne Image de la Vierge. Il parle des Bénédictins qui desservirent ce sanctuaire jusqu'au milieu du XIIIe siècle, époque à laquelle ils le cédèrent aux Franciscains qui le possèdent encore aujourd'hui. Enfin, il parle de la Vierge donnée, dit-on, par S. Simplicius. Après avoir décrit la cérémonie de l'*Inchinata*, qui a lieu tous les ans la veille de l'Assomption, le savant auteur raconte le couronnement de la Vierge accompli en 1851, au nom du chapitre de Saint-Pierre du Vatican.

Le P. Stanislas Melchiorri, annaliste des Franciscains et continuateur du grand ouvrage de Wadding, a publié à Rome des *Mémoires historiques* sur l'image dont nous parlons. Le pape Simplicius a-t-il réellement fondé Sainte-Marie-Majeure et donné l'Image de la Vierge? Le P. Melchiorri cite la tradition constante, et rien de plus, les incendies et les guerres ayant détruit les archives publiques et privées de Tivoli. Cette tradition est constatée par un écrivain du XVIe siècle, Nicodème, qui fit imprimer à Rome, en 1575, un ouvrage rempli de documents authentiques. Le seul exemplaire qui en reste se trouve à la bibliothèque de la Sapience. L'Image est regardée comme une œuvre grecque par M. Minardi, qui l'a attentivement examinée le 16 septembre 1862.

Les notes prises aux archives de Subiaco concernent la demeure de S. Benoît à Vicovaro et les monastères fondés à Tivoli et dans le diocèse, qui comprenait alors toute l'abbaye de Subiaco. Le Martyrologe bénédictin mentionne au 1er novembre : *Tybure S. Severini monachi.* Ce saint religieux mourut l'an 534; un siècle après sa mort, le pape Honorius Ier lui fit élever, près de Tivoli, une église qu'il voulut consacrer lui-même, l'an 638, comme le rapporte Anastase.

Le P. Melchiorri raconte ensuite la cession de l'église de Sainte-Marie-Majeure aux Franciscains, et donne plusieurs bulles de Grégoire IX et d'Alexandre IV, ainsi que le décret exécutorial de l'évêque Beraldo, en date du 5 juillet 1256.

Notre savant annaliste pense que l'*Inchinata* commença aussitôt après l'arrivée des Franciscains. L'*Inchinata* consiste en ce que l'Image du Sauveur, conservée à la cathédrale de Tivoli, et l'Image de la Vierge de Sainte Marie-Majeure, portées en procession, se rencontrent sur la place et semblent se saluer, les porteurs fléchissant le genou au moment de la rencontre.

Pie II nous apprend dans ses *Commentaires* (lib. V, p. 138), qu'il passa l'été de 1461 à Tivoli. Témoin de la décadence des Conventuels, il appela les Observants pour occuper l'église et le couvent de Sainte-Marie-

Majeure. Deux brefs constatent la donation. Peu après, les religieux firent peindre l'abside : cette peinture est attribuée au Pérugin, qui vivait sous le pontificat de Sixte IV.

En 1494, Alexandre VI, allant à Vicovaro où l'attendait le roi Alphonse II de Naples, logea au couvent des Franciscains et vénéra publiquement l'Image de la Vierge. En 1540, Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, assista à l'*Inchinata*. On conserve aux archives ds l'évêché de Tivoli les actes de la visite accomplie en 1581 par Mgr Annibal Grassi, visiteur apostolique de toutes les églises d'Italie ; l'église et l'Image y sont parfaitement décrites. Trois cardinaux de la maison d'Est sont ensevelis à Sainte-Marie-Majeure. Le grand autel, dont la richesse et l'exécution excitent encore aujourd'hui l'admiration générale, est de 1592 ; le clocher fut construit l'an 1600. Les protocoles du notaire Petrocchi contiennent, à la date du 21 octobre 1719, l'acte de récognition des reliques par Mgr Fonzeca.

Une tentative pour supprimer l'*Inchinata* eut lieu en 1729. Le P. Melchiorri affirme, d'après les documents conservés aux archives du couvent, que Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV permirent de conserver cette ancienne cérémonie.

Et 1733, la population, effrayée par des tremblements de terre, recourut à l'intercession de la Vierge et honora publiquement l'Image de Sainte-Marie-Majeure ; les secousses cessèrent instantanément. Le fait se renouvela en 1810.

Pie VII, qui avait été évêque de Tivoli, envoya plusieurs fois des caisses de cierges à l'Image, surtout aux époques critiques de son règne.

Une inscription que fit placer la municipalité en 1826 perpétue le souvenir d'un bienfait que l'on attribue communément à la Vierge de l'église franciscaine. Une crue extraordinaire de l'Aniene ayant fait écrouler plusieurs rues, l'on redoutait de plus grands désastres ; une procession eut lieu, et les craintes se dissipèrent aussitôt. Un bref de Léon XII atteste le fait.

En 1835, le 6 octobre, Grégoire XVI entra solennellement à Sainte-Marie-Majeure, suivant le cérémonial employé par Alexandre VI. L'année suivante, Ferdinand II, roi de Naples, visitant Tivoli à l'époque de la Pentecôte, logea au couvent des Franciscains et vénéra publiquement la sainte Image.

Une association a été formée la même année, sous ce titre : *Ora santificata in onore di Maria SSma delle Grazie*. La principale pratique des associés consiste à prier dans l'église pendant une heure, le 17 août ou un autre jour de l'octave de l'Assomption. Etablie canoniquement par un

décret épiscopal, l'association a été érigée en archiconfrérie par un bref du 24 février 1863 et gratifiée de nouvelles richesses spirituelles par un bref du 31 mai 1864.

L. C.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE NOVY (Ardennes).

L'église de Novy est un véritable modèle d'ampleur, de solidité et d'harmonie : une description, dépourvue de plans ou de dessins, restera forcément incomplète, et ne pourra servir qu'à faire naître chez les amis de l'art le désir d'aller voir et d'étudier sur place ce bel édifice. A notre époque où partout l'on veut, trop peut être, bâtir et restaurer en style roman ou ogival, il n'est pas hors de propos de fixer l'attention sur un monument original, comme l'est Saint-Pierre de Novy, de style classique dans son ornementation, mais chrétien dans ses proportions, en somme merveilleusement approprié au culte. Un extérieur imposant, des assises bien ordonnées, un intérieur majestueux dans la nef comme dans le sanctuaire, caractérisent cette grande église dont plus d'une ville pourrait être fière : elle est un type, facile à copier, d'unité et de convenance liturgique, tel qu'on peut en proposer un à nos architectes modernes.

La paroisse actuelle de Novy est l'ancienne église conventuelle du prieuré de N.-D. de Novy, fondé en 1097 et relevant de l'abbaye [1] de la Sauve-Majeure au diocèse de Bordeaux. Les moines bénédictins qui s'y fixèrent contribuèrent, au Moyen-Age, à l'assainissement des marais de Corny, à la fondation de nouveaux villages et ainsi à la prospérité agricole. Après la Ligue et la Fronde, les antiques bâtiments étaient tombés en ruine; ils furent relevés et décorés par les Bénédictins de Saint-Vannes de Verdun qui avaient réformé le monastère vers 1645. Les lieux claustraux, l'église des moines et celle du village, la bibliothèque [2] et les dépendances agricoles furent entièrement reconstruits par eux dans les dernières années du XVIIe siècle. Sans pouvoir en préciser la date, c'est à cette époque que remonte la construction de l'édifice actuel, seul épargné lors

[1] L'histoire du prieuré de Novy formerait une étude considérable et pleine d'intérêt. Voir : *Archives des Ardennes,* par M. Ed. Sénemaud, Inventaire, Série H, Ordres relig. d'hommes, p. 5 à 15. — *Revue historique des Ardennes,* Cartulaire du Prieuré de N.-D. de Novy, par E. de Barthélemy, t. VI, p. 41 à 64. — *Almanach de Matot-Braine pour 1872,* l'Abbaye de Novy, par N. Mercier, p. 32 à 37.

[2] La Bibl. de Charleville s'est enrichie des livres des bénédictins de Novy.

de la démolition du prieuré[1] : sa situation est des plus heureuses, sur un côteau qui domine au loin la vallée de l'Aisne : on l'aperçoit distinctement de Novion-Porcien, d'Attigny et d'autres lieux éloignés ; aussi sa réputation est grande et justement méritée.

I. — Extérieur.

A raison de son origine monastique, l'église de Novy n'a pas de grand portail : un vaste bâtiment devenu habitation particulière masque toute la partie antérieure de l'édifice. Une porte de bon style, située au bas du collatéral droit, est la seule entrée des fidèles.

Le clocher, situé au-dessus du chœur, a également le caractère qui convient à une église conventuelle, c'est un simple campanile de forme ronde ; les deux cloches sont dans le bas et les timbres de l'horloge sous la coupole qui supporte la croix en fer forgé.

La grande nef et le sanctuaire forment un seule comble de toiture ; une mansarde monumentale, prenant jour au-dessus de l'abside, éclaire le grenier. Les toitures des collatéraux s'appuient en appentis sur le bâtiment principal; d'épais et massifs contreforts sont placés sur la muraille dans l'intervalle des fenêtres, autour de l'abside et de la nef. — L'abside est heptagone et donne jour par conséquent à sept hautes fenêtres ; les trois du fond ont un seul meneau, les quatre autres en ont deux et sont décorés d'ornements dans le goût de la Renaissance. Les collatéraux se terminent carrément à l'endroit où commence le sanctuaire ; ils contiennent chacun six fenêtres que dominent, en nombre égal, les fenêtres hautes de la nef : toutes ces fenêtres sont à un meneau avec un *oculus* au-dessus.

L'architecture générale est d'un aspect très sobre, mais pleine d'unité et de grandeur par son ensemble, que M. Jean Hubert déclare être « des plus imposants par ses dimensions et la hardiesse de sa structure[2]. »

L'église mesure environ 50 mètres de longueur sur 22 mètres de largeur totale ; l'élévation des murailles atteint environ 18 mètres. L'abside et tout le collatéral droit sont contigus à la rue; le collatéral gauche tient à un

[1] On voit, au presbytère d'Attigny, un vaste plan encadré offrant la perspective du prieuré de Novy tel qu'il exista jusqu'à la Révolution. Des réductions et des copies en ont été exécutées ; on en trouve une dans le ms. des *Ardennes illustrées*, par Ch. Pauffin, à l'Hôtel-de-Ville de Rethel. Ce recueil contient une notice et des dessins également à consulter sur Novy.

[2] *Géographie hist. des Ardennes*, par M. Jean Hubert. p. 27, 304, 305. — *Statistique monumentale*, par le même. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XVII, p. 89.) — *Annuaire des Ardennes pour 1841*, p. 334.

verger, sur lequel s'étendait jadis le cloître communiquant à l'église par la porte actuelle de la sacristie.

II. — Intérieur.

L'église de Novy se compose au-dedans d'une grande nef, de deux nefs latérales et d'un sanctuaire ; le chœur des moines est actuellement compris dans la nef principale dont il forme plus de la moitié. Il n'y a point de transept. Les voûtes s'étendent en égale hauteur sur la nef et le sanctuaire.

Sanctuaire. — Cette portion de l'édifice occupe près du tiers de la longueur de l'église ; il mesure 22 pas de longueur sur 13 de largeur. Eclairé par sept hautes fenêtres, pavé et lambrissé en marbre, il offre un coup-d'œil magnifique au visiteur. Deux autels en garnissent l'extrémité : celui du devant destiné aux cérémonies, celui du fond, à la réserve eucharistique ; l'un et l'autre sont en marbre taillé et sculpté, enrichi de moulures et d'ornements. Toute cette brillante décoration qui offre une véritable profusion des marbres les plus recherchés, paraît être du milieu du XVIIIe siècle. Les lambris de marbre, rouge-veiné, hauts de 8 mètres et montant jusqu'aux fenêtres, encadrent au milieu de leurs pilastres une série de toiles, jadis assurément remarquables, mais aujourd'hui défigurées. Ces tableaux étaient tous peints en l'honneur de Notre-Dame, la patronne du temple : au fond, l'*Assomption ;* à droite, la *Présentation,* la *Nativité,* la *Visitation ;* à gauche, l'*Annonciation,* l'*Adoration des Mages et Jésus au milieu des Docteurs.* Une console Louis XV en bois sculpté sert de crédence.

Le pavé est en marbre rouge avec bandes noires et grises, formant une série de losanges. Trois marches conduisent au maître-autel dont la forme affecte celle d'un tombeau, supporté aux extrémités par des griffes en marbre blanc ; une colombe et des têtes d'anges, aussi en marbre blanc, ornent le milieu et le haut. Il est couronné par une garniture de chandeliers et une croix en cuivre argenté, style Louis XVI.

Quelques fenêtres sur les côtés ont conservé la mise en plomb primitive formant des dessins gracieux ; celles du fond sont garnies de tringles transversales. La voûte offre un pendentif et des clefs en forme de roue.

Nef. — La nef se compose, sur chaque face, de six travées éclairées par autant de fenêtres, et garnies chacune, jusqu'à la naissance des voûtes, de pilastres avec chapiteaux richement décorés selon le goût classique. Chose remarquable, les arcades de chaque travée se terminent en ogive ; et ce mélange produit le meilleur effet. L'élévation de la nef (env. 18 mèt.),

sa longueur (env. 35 mèt.) et sa largeur (11 mèt.), donnent au vaisseau la plus harmonieuse perspective.

La partie supérieure de la nef, qui offre encore des traces de l'ancienne clôture du chœur des moines, sert de chœur au lutrin de la paroisse. Un aigle étend ses ailes sur un haut piédestal et semble protester, en cette belle église bénédictine, contre la destruction des pupîtres dans un si grand nombre d'églises du diocèse : à cet endroit où retentit si longtemps la psalmodie monastique, il est bon de conserver les traditions et de perpétuer le lutrin qui jadis guidait si opportunément tout le peuple dans les chants liturgiques. D'autres débris survivent de la décoration des moines : en avant des piliers, se dressent sur leurs piédestaux deux abbés bénédictins (saint Benoît et saint Colomban) avec leurs attributs. Parmi les toiles mutilées garnissant la base des piliers, il faut citer *Saint Remi recevant la Sainte Ampoule* et *Deux moines bénédictins,* dont la touche et le fini sont du genre de Wilbault.

Au bas de la nef une tribune supporte un orgue de grandes dimensions, dont le buffet et la balustrade sont en bois sculpté, style Louis XV. Les arabesques s'enroulent sur le devant ; le haut est orné d'anges sonnant de la trompette et de vases de fleurs ; au milieu, un écusson présente les armes du prieuré.

Collatéraux. — Les nefs latérales ont des voûtes moins élevées que la nef principale ; elles se terminent carrément et offrent à gauche (côté de l'Évangile) l'autel de saint Jean-Baptiste, et à droite (côté de l'Épître) celui de la Sainte-Vierge : ces deux chapelles sont décorées de statues, de pilastres de marbre et de pierres sculptées et dorées, style Louis XVI. Dans le collatéral gauche, une porte richement ornementée, donnant autrefois accès au cloître, communique aujourd'hui avec la sacristie. Là sont conservées deux chapes blanches garnies de fleurs brodées, précieux souvenirs des Bénédictins qui s'en servaient avant leur dispersion.

III. — Inscriptions.

Il est impossible de relater ici le texte de toutes les inscriptions qui sont encore aujourdhui gravées sur les dalles de l'église de Novy. Cinq n'offrent que des noms et des dates, les cinq autres méritent une description spéciale :

1. Au milieu de la grande nef, une dalle en pierre bleue, de 2 m. 40 sur 1 m. 40, offre l'image d'un Bénédictin en pied dans un encadrement ogival. Cette pierre, provenant de l'ancienne église, est fracturée ; on lit sur la bordure cette mention et ces deux vers qui forment une curieuse épitaphe :

✝ Cy. gist. Damp. Paul. jadis. prieur.
de. céans. qui. trespassa. le cinqe. jour.
de. Mars. mil. C. C. C. C. quatre. vingt.
et. dix. Priez. Dieu. pour. luy.
Hunc. pia. mens. munita. manus. corpusq. pudicum.
Os. sobrium. data. stipe. inopi. fecere. beatum.

2. Sous le lutrin, une pierre bleue de 2 m. 72 sur 1 m. 30, offre l'épitaphe d'un prieur au-dessous des armoiries du monastère :

HIC JACET
R. R. P. D. BENEDICTUS FONTEINE
DAMVILLANUS, RELIGIOSUS, ORDINIS Sti
BENEDICTI CONGREGATIONIS Sti VITONI
EJUSDEM MNRII PROFESSUS AN. 1669
DIE VERO UNDECIMO JUNII AD PRIMAS
DIGNITATES EVECTUS INTER OMNES
PRÆDICTÆ CONGREGATIONIS FRATRES
AN 1701. A. P BARTHOLOMÆO SENOCQ
RELIGIOSO PROFESSO ET HUJUS MNRII
PRIORE TITULARI ELECTUS SUCCESSOR
HUNC TITULUM DIGNE TENUIT AD
ANNUM USQUE 1728, AD SUPERNA
TANDEM ANIMO SUSPIRANS DIEM CLAUSIT
ULTIMUM 20 NOVEMBRIS AN DNI 1732.
ÆTATIS 82. REQUIESCAT IN PACE
MEMOREM HUNC LAPIDEM APPOSUIT
AVUNCULO SUO R. P. D. CAROLUS
FONTEINE PRIOR CONVENTUALIS DIE
26 JANUARII ANNO CHRISTI 1733.
FOSSE DE CHARLEUILLE.

3. Plus bas, dans la grande nef, une dalle de pierre bleue reproduit l'écusson du prieuré avec le bâton de prieur, et présente l'épitaphe de *Dom Théodore Chevillard, originaire de Dun, prieur conventuel de Novy, mort le* 10 *mai* 1746, *à l'âge de* 74 *ans* (12 lignes, latin).

4. Une autre pierre offre, dans le chœur, l'effigie d'un Bénédictin portant le bâton de prieur et au-dessous l'inscription de *Révérend Père dans le Christ Dom Basile Michel, prieur conventuel puis titulaire de Novy, et enfin président de la Congrégation de Saint-Vannes, mort à l'âge de* 70 *ans, le* 20 *mai* 1756 (15 lignes, latin, lettres capitales). Ces deux textes ne relatent que les mentions traduites ici, mais ils sont précieux pour l'histoire de la Congrégation des Bénédictins de Saint-Vannes.

5. Dans le collatéral gauche une pierre noire fait mémoire de deux frères :

SUB HOC EODEM LAPIDE
BEATAM SPEM EXPECTANT
PAULUS ET JOANNES CLOUETS
SACERDOTES ET NOSTRÆ CONGREGATIONIS
MONACHI,
CARNE FRATRES
FIDE, CHARITATE ET PIETATE PARES,
HIC NATU MINOR SEXAGENARIO MAJOR,
DIE XX AUGUSTI M DCCLXVIII
ALTER VERO SEPTUAGENARIUS
DIE XXVIII DECEMBRIS M. DCCLXVII
VITÆ IN CHRISTO ABSCONDITE FINEM
FECERE,
AMEN.

L'église de Novy mériterait une monographie complète accompagnée de vues et de plans, de même que les annales de son prieuré devraient être l'objet d'une étude approfondie : les chartes et les chroniques éclairciraient l'histoire d'un monument si digne d'intérêt dans son ensemble comme dans ses détails.

HENRI JADART.

L'ÉGLISE DE MONTBRON (Charente).

Le 28 mai dernier la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Montbron et en a détruit la toiture.

Si l'on peut dire qu'un malheur arrive bien à propos, là est assurément le cas.

Depuis longtemps déjà, la toiture en bois du clocher de Montbron était dans un état voisin de la ruine, et son remplacement par un toit en ardoises était devenu indispensable pour préserver contre les infiltrations des eaux l'un des spécimens de tour sur coupole romane les mieux conservés de la région. Mais la fabrique n'était pas à même de faire la dépense que nécessitait cette réparation, et le conseil municipal, « qui est obligé de supprimer de son budget le traitement du vicaire pour se faire une disponibilité à appliquer à la fête du 14 juillet, » n'était point disposé à participer à cette œuvre « cléricale ».

Or, dans la journée du 28 mai, un violent orage éclata sur la commune de Montbron. Le tonnerre gronde avec violence, le ciel se déchire en mille endroits, et au milieu d'une pluie torrentielle, la foudre tombe sur le clocher entraînant avec elle la misérable toiture.

Le fluide, sans toucher à la charpente, descend dans le clocher, rejoint

la coupole centrale sur laquelle il est assis, et attiré par la chaîne de cuivre soudée en zinc à laquelle est pendue la lampe du sanctuaire, la rejoint et la fond, suit le métal dans sa chute et va se perdre dans le sol.

Les dégâts auraient pu être considérables. Ils ont été très peu importants : une mauvaise toiture enfoncée, une chaîne fondue, une lampe dédorée (il semble qu'elle ait été passée dans un bain d'acide sulfurique).

Une assurance couvre une partie de la dépense à faire pour recouvrir le clocher. Le département et le gouvernement feront le reste. Un entrepreneur a été chargé d'établir le devis qui sera incessamment soumis à la préfecture.

Il eût été regrettable que l'église de Montbron eût autrement souffert de cet accident. Le cadre de cet article de chronique ne comporte pas une monographie complète : deux mots vont suffire pour faire apprécier sa valeur.

L'église de Montbron est, avons-nous dit, un des types les mieux conservés de l'architecture romane du XIIe siècle. La date de sa construction est attestée par deux inscriptions dont nous parlerons en temps utile. C'est une église à coupole centrale ; sa forme est celle d'une croix latine. Elle rappelle par son plan la cathédrale d'Angoulême et s'y rapproche par beaucoup d'autres côtés. Les transepts sont munis d'absides orientales. Le chevet comprend cinq absidioles rayonnantes de l'abside principale, celle du milieu est la plus grande. La nef de l'édifice est très élevée, et, au point de croisement des transepts, une belle coupole octogone, supportée par quatre piliers très dégagés et du plus pur roman, est surmontée du clocher. L'ornementation est toute sévère et se compose uniquement d'arcades saillantes sur les murs, soutenues par de minces colonnes engagées de moitié. Quelques-unes de ces arcades ont des tendances à l'ogive.

L'ornementation du portail consiste en cinq voussures concentriques reposant sur des colonnes taillées dans les angles des pieds-droits. Les modillons sont de simples cubes sans ornementation. L'extérieur des absides et des absidioles est orné également d'arcades tombant sur des colonnes dont les chapiteaux sont à peine dégrossis. Les fenêtres, trop rares, sont absolument romanes et sans ornements.

Dans le mur méridional de la nef, à l'extérieur, sont quatre tombeaux en arcades [1]. Le premier consiste en une arcade dont les voussures repo-

[1] Ces tombes, qui furent construites en même temps que l'église, puisque leur construction est comprise dans le mur, étaient abritées par le toit du cloître du prieuré.

sent sur de petites colonnes; les chapiteaux représentent des têtes humaines. Au fond de cette arcade, six petites arcatures, et l'inscription suivante :

HIC REQUIESCT PETRVS ROBTI CALLA DELAMOTA ET FILII
EIVS PETRVS CALLA ET GERALDVS ROBBERTI REQVIESCANT
I PACE

Sur le deuxième, on lit cette inscription :

XPE TVO MANNA PASQVATVR DOMNA IOANNA
CVRANS HOC LEGERE DICAT DS HVIC MISERERE

Le troisième tombeau est placé sous une arcade romane ogivée, c'est la sépulture d'un seigneur de Montbron. Le défunt est représenté couché, sa figure est mutilée. Voici l'inscription qu'on lit sur la pierre :

XK OCTOBRIS OBIIT DOMINVS R DE MOTEBVLFI ANNO AB
INCARNATIONE MCCIX

Voici une date, 1209. A voir le style de ce tombeau construit en même temps que l'édifice, on est tout de suite fondé à reconnaître là la sépulture de l'un des fondateurs de l'église et peut-être du prieuré.

La date de 1240 inscrite sur le quatrième tombeau nous porte à croire que l'église ne fut pas achevée avant cette date.

Voici en effet ce qu'on lit sur les ensemblements des petites arcades romanes qui forment cette quatrième sépulture :

HIC REQUIESCVNT AVDOINVS ROBRENIVS ET PHILIPPA
VXOR SVA ROBTVS
HELIAS BERTRANDVS AVDOINVS ALDBTVS PETRONILLA
ATQ IOHANNA Q OBIIT ANNO DNI MCCXL°

Le maître-autel est orné de bas-reliefs délicats qui méritent l'attention de l'archéologue.

Enfin la cloche porte cette inscription à laquelle l'évènement du 28 mai 1881 a donné un formel démenti :

NOMINE MAURICII SUPREMUM NUMEN ADORO
PELLO DEI DONO FULMINA QUANDO SONO.

Angoulême, 15 juin 1881.

W. JOSEPH MALLAT.

NOTICE SUR M. AUGUSTIN SAVARD,

Maître de chapelle.

La science musicale vient de faire une perte sensible en la personne de M. Augustin Savard, maître de chapelle de l'église Saint-Etienne du Mont, professeur d'harmonie au Conservatoire et auteur d'ouvrages didactiques d'une grande valeur. Né à Paris en 1814, sur cette montagne Sainte-Geneviève où des hommes de science se sont succédé pendant de longs siècles, il y est mort le 6 juin dernier, sans l'avoir jamais quittée. Nourri de bonnes études classiques, élevé dans des principes chrétiens, devenu harmoniste consommé, épris des formes les plus pures de l'art, il possédait toutes les qualités du maître de chapelle et il en exerça les fonctions dans sa paroisse pendant trente-huit ans. Il eut la bonne fortune de se voir apprécié par MM. les Curés qui administrèrent cette église, depuis le savant abbé Faudet jusqu'au vénérable curé actuel, M. Perdrau. Elève de Dourlen et de Leborne au Conservatoire, il ne tarda pas à être chargé dans cet établissement d'un cours de solfège, et en 1866 il y fut nommé professeur d'harmonie.

C'est donc une existence tout unie, calme, studieuse et constamment vouée à la pratique de l'art qui vient de s'éteindre, entourée du respect et de la sympathie qu'inspire toujours une carrière dignement remplie. Dans ce quartier paisible où la famille de M. Augustin Savard compte, d'ailleurs, beaucoup d'amis, ses obsèques ont attiré une affluence considérable et leur caractère particulièrement touchant donne lieu à des réflexions de plus d'un genre.

Ici, nous sommes loin du boulevard et de sa clientèle ; dans cette charmante église dont le style de transition rappelle à la fois les formes de la piété au Moyen-Age et les savantes élégances de l'art plus humain de la Renaissance, la foule est recueillie et sincèrement attristée. Les dames, en très grand nombre, ne portent pas de ces chapeaux fleuris dont l'éclat semble braver les sombres tentures qui les entourent. On ne voit pas, comme on l'a remarqué à la Madeleine, le jour des funérailles d'Offenbach, des étrangers envahir la nef avec leur lorgnette en bandoulière. Toutes les places sont occupées par de véritables amis et invités, et le caractère de la solennité reste ce qu'il doit être.

On se rappelle l'étrange amalgame de morceaux exécutés le jour des obsèques du fondateur des Bouffes-Parisiens, entre autres choses l'adaptation au moins inconvenante des paroles de l'*Agnus Dei* à la musique d'une romance des *Contes fantastiques d'Hoffmann*, de telle sorte que l'église

de la Madeleine a eu la primeur de la diablerie posthume de l'auteur de la *Belle Hélène*. L'organiste lui-même a cru être l'interprète fidèle des regrets de l'assistance, et il ne s'est peut-être pas trompé, en jouant sur l'orgue le motif de la *Chanson de Fortunio*, comme si la parodie à laquelle le maestrino a dû sa célébrité devait rester jusqu'à ce moment suprême inséparable de son nom. Il se pourrait toutefois que, malgré la confusion d'idées qui règne aujourd'hui et la tolérance du mélange des choses les plus disparates, quelques personnes aient été frappées de la différence des deux cérémonies, et que la pompe théâtrale, les discours et le concours des chanteurs en renom qui ont solennisé les funérailles d'Offenbach aient laissé des souvenirs d'une tout autre nature que n'en a produits le service funèbre d'Augustin Savard à Saint-Etienne du Mont.

On n'a trouvé dans le répertoire du savant musicien aucune œuvre dramatique. C'est, à ce qu'il paraît, une lacune dans la carrière d'un artiste aux yeux des membres actuels de la section de musique de l'Institut qui ne veulent se recruter que parmi des compositeurs d'opéras, comme si la musique sacrée de Le Sueur et de Cherubini n'était pas leur plus beau titre de gloire, comme si Reicha, Onslow et même Reber avaient dû à autre chose qu'à leurs symphonies et à leurs quatuors les palmes de l'Institut. Mais à défaut de musique dramatique, Augustin Savard a composé plusieurs motets excellents, une messe remarquable dont le *Kyrie* exécuté à ses obsèques donne la mesure de ce qu'il eût été capable d'écrire s'il n'avait pas consacré sa vie aux travaux utiles et méritants du théoricien et du professeur d'harmonie.

Dans ses savants ouvrages, la partie historique, il est vrai, n'est pas toujours aussi exactement traitée que la partie théorique ; c'est ainsi que M. Savard a répété les assertions qui passent de bouche en bouche au Conservatoire de Paris depuis cinquante ans au sujet des origines de l'harmonie moderne. On lit dans son *Cours complet d'harmonie théorique et pratique* (page 45) : « L'usage de l'accord de quinte diminuée ne remonte qu'à Monteverde, c'est-à-dire vers le commencement du XVIIe siècle. » En vain, à l'occasion de la polémique soulevée autrefois par ma partition des *Chants de la Sainte-Chapelle*, ai-je publié dans les *Annales archéologiques* des fac-simile de manuscrits du XIIIe siècle, notamment de celui de Gautier de Coincy, offrant des exemples de quinte diminuée et de septième avec leur résolution ; en vain mon savant ami E. de Coussemaker a-t-il démontré par des preuves irréfutables les erreurs de l'enseignement historique musical, le Conservatoire de Paris tient à cette légende de Monteverde, inventeur de la dissonnance naturelle et à sa transmission *ne varietur*.

Cette disposition à considérer comme non avenus les travaux de savants ou d'artistes n'appartenant pas au Conservatoire, existait déjà sous la direction d'Auber, plutôt par indifférence que de parti pris. La science prenait ailleurs sa revanche dans les rapports du secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux arts, d'Halévy, esprit vaste, nature généreuse et compréhensive, ouverte sans arrière-pensée à toutes les communications intéressant l'art qu'il dotait lui-même de nouveaux chefs-d'œuvre. Mais il semble qu'aux yeux du successeur d'Auber, l'usage des sept notes de la musique soit le privilège exclusif de l établissement qu'il dirige. Ne pouvant se soustraire à l'application des réformes et des améliorations demandées et obtenues, il les a quelque peu compromises en ne s'inquiétant pas de l'aptitude des titulaires des nouvelles fonctions, et en écartant avec la persévérance la plus tenace les musiciens instruits de l'histoire de leur art qui lui étaient désignés naturellement par leurs travaux. C'est en se repliant ainsi sur elle-même et en rejetant toute collaboration du dehors qu'une institution périclite et devient bientôt impuissante à lutter contre les fausses doctrines qui l'envahissent.

Le Conservatoire ne doit pas seulement fournir aux théâtres et aux concerts des virtuoses et des comédiens. Il est appelé à former avant tout de bons musiciens et à diriger leurs études. Je voudrais qu'il fût également un centre d'érudition musicale et que, sous ce rapport, il ne le cédât à aucun établissement en Europe. Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. L'organisation en est si défectueuse que l'existence de savants musiciens tels que Fétis et son savant successeur M. Gevaert, n'eût pas été possible en France. On fait aussi trop bon marché, dans notre Conservatoire, de la connaissance des langues anciennes ; je ne pense pas que le dédain qu'on affecte pour les Humanités ait pour effet de rendre les jeunes artistes plus aptes à interpréter avec goût les œuvres des grands maîtres et à traiter avec intelligence un livret d'opéra ou des textes liturgiques.

Des musiciens de peu d'imagination ne craignent pas d'attribuer leur stérilité aux règles que leur imposent les lois de la tonalité et le bon enchaînement des accords. Ils s'affranchissent de tout cela et ne reconnaissent plus d'autre autorité que celle de leur fantaisie, d'où résultent les plus audacieux défis portés au goût et aux lois de l'oreille. Plusieurs de ces artistes symphonistes, polyphonistes ou cacophonistes, comme chacun voudra les appeler, protestent contre l'enseignement traditionnel d'une science qui repose sur des faits que la nature elle-même constate et que l'oreille des véritables *dilettanti* approuve. Ils reprochaient à l'enseignement de M. Savard d'être stationnaire et de ne pas tenir compte de prétendus progrès effectués par des musiciens modernes. L'Académie des

Beaux-Arts a répondu d'avance à ces récriminations injustes dans son Rapport sur le grand travail d'Augustin Savard. « Ce cours d'harmonie théorique et pratique, y est-il dit, est un livre complet, basé sur de saines doctrines, et contenant aussi des analyses et des développements trop souvent négligés dans ces sortes d'ouvrages, et que l'art moderne a rendus indispensables. C'est une tâche difficile de retenir par une discipline sévère les élèves qui cherchent incessamment à se dégager des entraves de l'École, d'intéresser en même temps, par des aperçus nouveaux, les esprits observateurs, en parcourant d'un œil impartial le vaste domaine de la fantaisie, en acceptant les progrès de l'art, en s'emparant de ses conquêtes, de ses richesses, de ses licences même, et de rattacher, de déduction en déduction, ces nouveaux faits à des principes fondamentaux. Tel est le but qu'un théoricien doit se proposer. M. Savard nous semble l'avoir atteint. Nous nous plaisons à reconnaître que ce livre est remarquable par la logique et la clarté, par l'ordre rationnel dans lequel toutes les matières sont exposées, par les leçons d'analyse et les nombreux exercices qui révèlent chez l'auteur un musicien savant et profond. » Tout esprit impartial reconnaîtra la justesse de cet éloge.

J'ai dit plus haut qu'Augustin Savard possédait à un degré exceptionnel les facultés de maître de chapelle. Ce titre est loin de jouir en France de la même considération que ceux de *kapelmeister* en Allemagne, de *maestro di capella* en Italie, et c'est justice. Nous ne pouvons compter que bien peu de maîtres de chapelle possédant les connaissances que leurs fonctions supposent : études littéraires, science de l'harmonie, du contrepoint, de la fugue, du plain-chant et des formes d'accompagnement qui conviennent à sa tonalité, art de diriger les voix, connaissance des œuvres les plus remarquables des compositeurs de musique sacrée et de la liturgie. Exige-t-on généralement de telles preuves d'aptitude, lorsqu'il s'agit de la maîtrise d'une paroisse et même d'une cathédrale? Il n'en est pas même question. On se contente souvent d'un praticien chez lequel la routine tient lieu de savoir. Il peut être musicien dans le sens abaissé du mot et bon batteur de mesure ; ce n'est pas un maître de chapelle Si l'aptitude était exigée et constatée, fût-ce même par un examen et un diplôme, on verrait moins souvent des artistes attachés aux églises figurer dans les théâtres d'opérettes, des organistes et des maîtres de chapelle composer la musique de ces pièces et participer comme chefs d'orchestre à leur représentation.

On s'est étonné à bon droit de ce que M. Ambroise Thomas n'ait pas cru opportun de prononcer sur la tombe d'Augustin Savard des paroles d'adieu, qu'une famille et des élèves auraient recueillies comme un hom-

mage légitime de reconnaissance rendu à un artiste qui a professé pendant quarante ans dans l'Institution dont il est le directeur. La mémoire d'Augustin Savard n'en sera ni moins respectée, ni moins chère à ses nombreux élèves et à tous ceux qui ont apprécié les qualités maîtresses de l'artiste et de l'homme : chez le premier, l'amour désintéressé, constant, passionné de son art, le désir d'en propager la connaissance et le culte, de favoriser la carrière de ceux qui s'y livrent ; dans le second, la droiture et l'élévation des sentiments, l'accomplissement des devoirs de famille, la sûreté des relations, l'absence de tout esprit d'intrigue et de jalouse prépondérance ; et pourquoi n'ajouterai-je pas à ces titres l'auréole du chrétien, qui assure à l'artiste la récompense de ses efforts terrestres dans l'éternelle contemplation de la beauté infinie. *Opera enim illorum sequuntur illos.*

FÉLIX CLÉMENT.

EXPOSITION DES ŒUVRES DES PENSIONNAIRES DE ROME

AU PALAIS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Si je me laissais diriger ici par mes impressions personnelles, je mettrais en première ligne les envois des jeunes architectes, parce qu'ils me semblent dépasser de beaucoup l'importance et la valeur des ouvrages appartenant aux autres classes. Mais le public se montre en général aussi froid et réservé pour cette branche de l'art que curieux et passionné même pour la peinture et la statuaire ; dans les expositions annuelles, tandis que les salles des tableaux regorgent de visiteurs, celles où s'étendent les plans et projets d'édifices, de palais, d'églises et de restaurations sont désertes. Commençons donc par les peintres.

Le nombre de leurs envois est bien restreint cette année, et il est probable que, dans sa séance annuelle, l'Académie des beaux arts rappellera, par l'organe de son président, les conseils si sages adressés l'année dernière aux pensionnaires de l'État par M. Jules Thomas.

M. Bramtot, élève de première année, a envoyé un beau fusain d'après Michel-Ange, un dessin du charmant tableau de Cima da Conegliano, représentant le Christ, S. Thomas et S. Magnus.

L'envoi de troisième année de M. Chartran se compose de quatre toiles. La plus importante est une copie estimable du *Mariage mystique de sainte Catherine*, de Paul Véronèse, qu'on admire à Venise dans l'église placée

sous le vocable de cette vierge sainte. On sait que, malgré le mysticisme du sujet, le peintre des *Noces de Cana* l'a rendu aussi peu mystique que possible, qu'il l'a humanisé, au contraire, avec la liberté en usage à cette époque. Cependant la richesse des costumes vénitiens du XVIe siècle et le style pompeux de l'ordonnance n'empêchent pas que la pensée religieuse demeure encore suffisante, si l'intensité et la profondeur du sentiment font défaut. Non seulement M. Chartran a subi le charme de l'ancienne école vénitienne, mais son séjour dans la Venise moderne lui a inspiré une esquisse pleine de sincérité et qui peut devenir un joli tableau. Elle est intitulée la *Prière sur la lagune*. Quant à son *saint Georges*, c'est une fantaisie qui conviendrait mieux à une illustration de l'Arioste qu'à la décoration d'une chapelle. Un cavalier recouvert d'une armure complète a percé de son épée un dragon ailé, qui sort blessé d'un marécage et qui lui est amené en laisse par une jeune fille élégamment vêtue, portant la coiffure des femmes du Nord. Est-ce une Willis, une Roussalka, une Walkyrie ? Nullement; c'est, selon la légende, la fille d'un roi que le dragon allait dévorer. Ce petit tableau est d'ailleurs d'un aspect agréable, dans les tons d'une aquarelle, et affecte la couleur argentée du maître que M. Chartran paraît prendre pour modèle.

Je n'hésite pas à considérer la grande composition de M. Wencker comme une œuvre de la plus haute valeur, quoique ce soit un tableau inachevé. Ce travail de quatrième année en exigera assurément une cinquième encore pour que le public puisse l'apprécier en toute connaissance de cause, car on n'y compte pas moins de soixante-dix personnages qui sont tous à l'action. Cette action est grande et émouvante par ses motifs et ses résultats. C'est la *Prédication de saint Jean Chrysostome contre l'impératrice Eudoxie*. Prenant la défense du peuple opprimé par ses exactions, le luxe de sa cour et son avidité, le grand évêque l'adjure d'observer les lois de Dieu et les devoirs de son rang. On sait que sa liberté de langage et son zèle valurent au saint l'exil et une mort prématurée. Le tableau représente l'intérieur de l'ancienne église de Sainte-Sophie, celle qui fut détruite pendant la sédition à laquelle donna lieu la déposition de saint Jean Chrysostome. L'impératrice, entourée des personnages de sa suite, conserve l'attitude hautaine qui convient à son caractère ; les sentiments les plus divers animent les auditeurs, mais on voit que la sympathie pour l'orateur domine. Tout sera intéressant dans ce tableau lorsqu'il sera achevé; la variété des airs de tête, le caractère déjà visible dans plusieurs parties plus avancées fournissent la preuve que M. Wencker saura mener à bonne fin une œuvre aussi considérable.

M. Bottée, élève de deuxième année, marche sur les traces de M. Chapu,

qui, avant de se livrer exclusivement à l'art statuaire, s'est distingué comme graveur de médailles.

J'indiquerai sommairement parmi ses envois sa médaille sur acier représentant l'*Agriculture*, et une *Novice*, jolie tête gravée sur onyx, enveloppée d'un voile, travail fin, mais sorte de trompe-l'œil peu conforme à l'esthétique de cet art sévère.

Aussi habile dessinateur que graveur et sculpteur, M. Bottée a joint un dessin d'une touche délicate représentant *sainte Barbe*, d'après Palma le Vieux, mais son œuvre importante est son *saint Sébastien*. Ce bas-relief est supérieur à ceux qu'ont envoyés les pensionnaires de Rome, les années précédentes, qui avaient le défaut d'être traités en demi-bosse ou presque en ronde-bosse. Le bas-relief offre des difficultés auxquelles nos sculpteurs se dérobent ainsi.

M. Bottée est resté dans la donnée du genre.

On pourrait trouver peut être que le pied droit du martyr dépasse trop les pilastres de l'encadrement ; mais il faut reconnaître que la hauteur de la figure et ses proportions ne permettaient pas de le poser verticalement. Les mains et les bras sont bien étudiés. La tête est d'une expression de tendresse ineffable. Le dernier geste du Saint est dans le sujet, car il se sert de sa main restée libre pour la porter sur son cœur. Cette tête est nimbée, et on doit féliciter M. Bottée d'avoir ajouté cette marque de sainteté à sa figure, tradition dont s'affranchissent trop souvent la plupart des artistes. Dans le haut du bas-relief un petit ange tient d'une main la palme et de l'autre indique le lieu de la récompense.

Le bas-relief de M. Fagel (première année). *Un jeune poète mourant*, n'est pas sans mérite ; mais il a été traité en demi-bosse, et les figures ont une saillie excessive ; le génie ailé qui soutient la figure principale la domine par ses proportions, c'est à proprement parler un ange dans le style de Le Sueur. L'ensemble toutefois a une expression touchante.

On ne peut en dire autant du rude guerrier de M. Lanson terrassant son ennemi. Il a donné à son œuvre le titre de l'*Age de fer*. Pour quelle raison ? Le vainqueur abaisse avec autorité sa main sur la tête du vaincu, accroupi sur un bouclier impossible à porter ; ce n'est pas le fer de la lance qu'il tient de l'autre qui peut suffire à exprimer ce que M. Lanson appelle l'*âge de fer ;* on peut donner le nom qu'on voudra à cette composition académique insignifiante et d'une grande froideur.

M. Deblois a envoyé un dessin de la *Vénus du musée du Capitole*, de la *Madonna del sacco* d'André del Sarte et une gravure au burin du portrait d'*Angelo Doni*, par Raphaël.

M. Boisson est aussi un graveur. Il semble affectionner G. Bellini ; on

retrouve dans son dessin la suavité du maître, mais sa planche gravée est encore loin d'en être la reproduction fidèle. La bouche de l'Enfant-Jésus et celle de la sainte Vierge devront être retouchées pour être ressemblantes.

Il me reste peu de place pour parler des travaux des jeunes architectes. Ils donnent plus que des espérances MM. Blondel et Paulin surtout ont fait preuve d'une science étendue et d'une habileté de dessinateurs hors ligne. Ce qui prouve l'utilité du séjour des architectes à Rome, c'est la gradation marquée qui existe entre les ouvrages envoyés par eux après les études d'une, de deux ou de quatre années.

M. Blavette, élève de deuxième année, a choisi pour ses débuts le Forum de Pompéi et le Temple d'Hercule à Cori. La restauration d'une niche et d'une porte du Panthéon à Rome par M. Laloue (deuxième année) est d'une exécution soignée, mais bien froide. Cet artiste a envoyé un dessin du plafond de l'ancienne bibliothèque de Saint-Marc, construite par Sansovino et Scamozzi. Les vingt et un compartiments que cette voûte présente ont été un champ de rivalité entre les plus habiles peintres du XVIe siècle. Paul Véronèse l'emporta sur ses rivaux pour ses figures de l'*Honneur défié*, de la *Musique*, de la *Géométrie* et de l'*Arithmétique*. La description d'un des compartiments de cette voûte à une échelle plus grande aurait fait mieux apprécier les ornements pleins de goût de Semolei. Le travail le plus important de M. Laloue est le projet de restauration du tombeau du comte Ugo, parent de l'empereur Othon III. Puisque des religieux, en reconnaissance des bienfaits accordés par lui à leur Ordre quatre siècles auparavant, avaient élevé en son honneur un mausolée en 1481, il me semble que M. Laloue n'aurait pas dû adopter un style de décoration postérieur d'un demi-siècle.

M. Blondel a joint à son envoi de quatrième année : *Restauration du temple de la Fortune à Palestrina*, l'ancienne Préneste, la peinture d'une mosaïque trouvée dans la basilique et d'un grand intérêt archéologique. C'est une sorte de voyage descriptif à travers le monde connu des anciens, depuis les côtes de l'Asie-Mineure jusqu'aux Colonnes d'Hercule. Un héros grec, sur une trirème phénicienne, est accueilli dans une île par des guerriers armés comme pour une expédition lointaine; plus loin une île enchantée où quelque Médée peut-être veut retenir un Jason. La zone du milieu représente l'Égypte avec ses pylones, ses obélisques, ses Ramsès sculptés sur les murs extérieurs. La partie supérieure est occupée par la description du littoral africain ; des nègres couverts de pagnes blancs, armés d'arcs et de flèches, se livrent à la chasse. Les animaux de chaque pays sont représentés sur cette mosaïque ; on y voit même plusieurs gi-

rafes. A quelle époque remonte cette pièce d'art curieuse? Son aspect rappelle un peu par la naïveté des descriptions les premières cartes géographiques vénitiennes du temps de Marco Polo, le hardi voyageur du XIIIe siècle.

M. Paulin a couronné son séjour à Rome par une belle restauration des *Thermes de Dioclétien*. Ce sont des dessins d'un fini achevé ; les teintes sont harmonieuses et imitent parfaitement celles des matériaux. Ce travail embrasse une grande étendue de terrain, car les Thermes étaient des établissements qui servaient à la fois de bains, de bibliothèque, de gymnase, de lieu de réunion ; on y avait construit même des théâtres et des cirques pour les combats de gladiateurs. C'est là que les opulents Romains passaient une partie de la journée. Il suffit de citer le nom de Caracalla pour se faire une idée de leurs plaisirs. Sur cet espace autrefois occupé par les Thermes de Dioclétien s'élèvent l'église de Sainte-Marie-des-Anges, des écoles, un orphelinat, un hospice. Les vices ont fait place aux vertus, la barbarie à l'humanité, l'égoïsme au dévouement.

La restauration des Thermes de Dioclétien par M. Paulin, quelque belle qu'elle soit, n'offre qu'un intérêt scientifique, dont j'approuve d'ailleurs l'utilité au point de vue des études historiques et architecturales ; mais c'est du dilettantisme rétrospectif. Puisse l'avenir fournir à ces artistes laborieux, consciencieux et déjà si instruits, l'occasion de manifester leurs talents dans un ordre d'idées conforme à nos espérances de rénovation nationale.

FÉLIX CLÉMENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

Procès-verbaux des Séances.

(Extraits).

Séance du 26 *février* 1881. — M. le duc de Brissac, vice-président, donne communication d'une lettre de M. le baron d'Avril, datée de Santiago (Chili), le jour de S. Martin 1880, dans laquelle il parle avec le plus vif intérêt de la Société de Saint-Jean et transmet à ses confrères l'expression de ses plus affectueux et dévoués sentiments. Il ne parle point de l'époque de son retour.

M. le Président dépose sur le bureau *L'Art chrétien, lettres d'un Solitaire* par M. Cartier, hommage de l'auteur à la Société.

Les confrères s'entretiennent à nouveau du projet dont M. Babeur a eu l'initiative, et qui a été exposé l'année dernière à l'Assemblée des catholiques, la création d'une *Maison de famille* pour les jeunes artistes.

Séance du 5 *mars.* — M. Ch. Poisot entretient les confrères de ce qui s'est passé au Congrès de Milan, des efforts faits pour rétablir les chants liturgiques. Il est regrettable qu'en France on se borne à des efforts isolés, ou à des controverses qui ne font qu'ajourner les résultats utiles.

M. Poisot parle avec éloge des Maîtrises de Langres, de Moulins, et des travaux du R. P. Dom Pothier, de Solesmes

Séance du 12 mars. — M. l'abbé Raillard offre à la Société : *Les chants de l'Église rétablis dans leur forme primitive* [1]. Cette publication fait suite aux autres études de l'auteur sur le même sujet, couronnées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [2]. La clé de la notation neumatique a été longtemps considérée comme un problème insoluble. M. l'abbé Raillard donne d'intéressants détails sur la méthode qu'il a suivie pour arriver à une restauration aussi fidèle que possible du chant grégorien. C'est en prenant pour point de départ une phrase du prologue de Guy d'Arezzo qu'il est parvenu à déterminer la valeur des neumes, non seulement au point de vue de l'intonation, mais encore au point de vue du rhythme et des ornements. De l'examen et de la confrontation de plusieurs centaines de manuscrits, il résulte, selon lui, que le *point* doit être considéré comme l'image de son bref, et la *virga* comme signe de la prolongation. Certains traits obliques ou horizontaux sont des signes intermédiaires entre la *virga* et le *point*. Tels sont les éléments qui entrent dans la composition des neumes les plus complexes et qu'une analyse attentive permet de discerner. Les essais de restauration tentés à l'aide de cette méthode ont donné d'excellents résultats. On en trouvera des exemples dans le volume offert à la Société. M. l'abbé Raillard a eu l'occasion d'entretenir de ses découvertes les maîtres de la chapelle papale au Vatican : ceux-ci lui ont déclaré que quelques-unes de ces mélodies pouvaient rivaliser avec les plus belles compositions de Pergolèse et de Palestrina.

M. Reyne ajoute que l'étude des chants de l'Église primitive offre un puissant intérêt ; quiconque est entré dans cet ordre d'idées se laisse aisément passionner. Le mouvement dont M. l'abbé Raillard a été l'un des plus heureux initiateurs n'attend, pour se développer, que les encouragements pécuniaires, sans lesquels les meilleures volontés sont frappées d'impuissance.

Séance du 19 mars. — M. le Président communique le programme des questions proposées pour la prochaine Assemblée des Catholiques.

M. Bouvrain appelle l'attention de la Société sur deux articles qui ont paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Le numéro de février 1881 contient un article de M. de Chennevières sur la *Décoration du Panthéon* qui fait mention du savant travail de notre confrère M. Monnier sur l'église Sainte-Geneviève.

[1] Broch. in-8°, Paris, Pillet et Dumoulin, 1880.

[2] *Explication des neumes, Chant grégorien restauré, etc.*

Dans la même livraison, M. Ch. Ephrussi rend compte de l'acquisition faite par le Musée du Louvre d'une magnifique fresque de Frà Angelico représentant le crucifiement. L'authenticité de cette œuvre est indiscutable. Elle ornait le réfectoire du couvent des Dominicains à Fiesole. Le couvent a été vendu, et l'acquéreur a transformé le réfectoire en orangerie. Un marchand de tableaux de Florence, M. Bardini, acquit la précieuse fresque, et M. de Tauzia, conservateur du Musée du Louvre, fut assez heureux pour traiter avec M. Bardini, quarante-huit heures avant l'arrivée du conservateur du Musée de Berlin. Cette acquisition est une des plus heureuses que l'État ait faite depuis longtemps. Elle est placée dans le grand escalier, à l'entrée de la galerie des anciens peintres italiens.

Séance du 26 *mars.* — M. l'abbé Raillard donne lecture du Rapport qu'il a préparé sur la restauration des chants liturgiques.

Plusieurs membres expriment le vœu que ce travail soit plus développé et présente le résumé complet des travaux de M. l'abbé Raillard sur la matière. Il pourrait être inséré dans la *Revue* et viendrait en aide à ceux qui désirent connaître des publications aujourd'hui épuisées.

Séance du 2 *avril.* — M. Bouvrain achève la communication commencée à une précédente séance au sujet des récentes acquisitions du Musée du Louvre qui comprennent, outre la fresque de Fra Angelico :

Un portrait de Ghirlandajo,

Un buste de S. Jean, par Mino de Fiesole,

Un bas-relief en terre-cuite peinte et dorée d'un artiste inconnu, appartenant probablement à l'école de Sienne de la fin du XVe siècle.

A la suite de cette communication, M. Michel présente quelques observations sur l'emploi de la polychromie dans la statuaire. Les Grecs l'ont admise, et certains artistes de la Renaissance, tels que Luca della Robia, l'ont employée avec succès. L'emploi de ce procédé demande beaucoup de discernement. On ne saurait trop blâmer l'abus qui s'en fait aujourd'hui.

Séance du 9 *avril.* — Une lettre de M Félix Clément, communiquée par M. le Président, annonce un article nécrologique sur M. Jacques Lemmens, membre de la Société, pour le prochain numéro de la *Revue.*

M. Mascarel donne lecture d'une étude sur l'*Esthétique de Savonarole*, qui donne lieu à un échange d'observations. La discussion des questions soulevées par ce travail est remise à une séance ultérieure.

Séance du 14 *mai.* — M. le Président entretient les confrères des questions indiquées dans le programme de l'Assemblée des Catholiques. Il annonce que M. Verhaegen, ingénieur belge, et le Fr. Mores, directeur de

l'*École de Saint-Luc*, à Gand, assisteront aux réunions de l'Assemblée et donneront d'intéressants détails sur cette École dont le succès est croissant.

M. Mascarel donne communication d'une lettre de M. Grimouard de Saint-Laurent, relative à son travail sur Savonarole. Tout en approuvant les appréciations de M. Mascarel, notre savant collaborateur demande quelques retouches, qui auront pour effet de maintenir le sentiment de réprobation dû aux excès de la Renaissance.

Plusieurs confrères demandent que le travail de M. Mascarel soit inséré dans la *Revue*. La proposition est adoptée.

Séance du 28 mai. — M. le Président signale l'intérêt croissant que la Commission de l'art chrétien a excité parmi les membres de l'assemblée des catholiques. A sa demande, MM. Mascarel et Babeur donnent lecture des procès-verbaux succincts des séances de cette Commission, dont les travaux se sont traduits par l'émission des vœux suivants :

I. — Ecoles d'art chrétien.

« L'assemblée, considérant les féconds résultats obtenus par l'école d'art chrétien dite de Saint-Luc, établie dans plusieurs villes de Belgique, notamment à Gand, et en France, à Lille, école dirigée par les Frères des écoles chrétiennes ;

« Recommande cette œuvre à toute l'attention des catholiques et émet le vœu qu'elle soit fondée dans d'autres villes de France, et particulièrement à Paris. »

II. — Sociétés d'art chrétien.

« La Commission de l'art chrétien exprime le vœu que les catholiques, suivant l'exemple de M. de Caumont, qui avait fondé dans les provinces des sociétés d'archéologie, s'occupent d'établir dans différentes villes des *Sociétés d'art chrétien*. »

III. — Chant ecclésiastique.

« La Commission de l'art chrétien, désirant qu'on en revienne le plus promptement possible aux pieuses traditions du chant grégorien, et reconnaissant la nécessité d'établir d'abord quels sont les manuscrits qui nous ont transmis intégralement ce chant et quelle en doit être la vraie transcription ;

« Emet le vœu :

« 1° Que la Société de Saint-Jean provoque la réunion d'un Congrès pour l'étude de cette question, qui aurait en même temps pour mission d'indiquer quelle est, parmi les éditions de chant liturgique actuellement

en usage dans les églises et les autres œuvres importantes qui ont paru, celle qui reproduit le mieux ces manuscrits ;

« 2° Que, aussitôt qu'on aurait tranché ces questions, une école dite de Saint-Grégoire, sous le patronage des Évêques de France, soit fondée pour contribuer à l'étude et à la propagation du chant traditionnel. »

M. Monnier signale un article de *Critique musicale* publié dans le *Monde* (18 mai) par M. A. Le Franc, dans lequel la question de la musique religieuse est traitée, selon lui, d'une manière regrettable. Il prépare quelques notes en réponse à cet article.

Le R. P. Germer-Durand signale à l'attention des confrères une peinture murale de Savinien Petit, datée de 1870, qui n'a pas été mentionnée dans la notice publiée dans la *Revue,* au moment de la mort de ce vénéré et regretté confrère. Cette peinture décore l'abside de la chapelle Sainte-Anne (Maison de Retraite, à Neuilly, 44, avenue du Roule). Elle représente la Vierge-Mère assise, tenant l'Enfant-Jésus qui ouvre les bras. Ste Anne est derrière la très sainte Vierge, un peu au-dessus. A droite et à gauche saint Joseph et saint Joachim à genoux adorent l'Enfant-Dieu.

La pureté du dessin, l'expression grave et respectueuse des personnages, la simplicité de la composition caractérisent ce bel ouvrage.

J. Germer-Durand,
Secrétaire.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Congrès international des architectes. — Dans le compte-rendu sténographique qui vient seulement de paraitre, nous trouvons deux versions relatives au décintrement de la salle du chapitre du couvent de Batalha (Portugal), l'une donnée par M. Paul Sedille, l'autre par M. Ch. Lucas.

« La salle du chapitre, dit M. Sedille, forme un carré de 17 mètres de côté. Elle est surmontée d'une voûte en pierre de taille qui a offert de grandes difficultés de construction, sans doute aussi parce qu'on en élevait peu dans ce pays. Du reste, élever une voûte sur un carré de 17 mètres de côté n'était pas chose facile, et Matteo Fernandez ne réussit pas du premier coup. Une première fois, la voûte s'écroula sur les ouvriers occupés à sa construction ; mais le roi, s'appuyant sur sa devise : « Il me plaît, » fit recommencer le travail, et cette seconde fois encore la voûte s'écroula. Le roi voulut persister, mais, pour ne pas sacrifier des vies utiles, il chargea des condamnés à mort des travaux de cette voûte qui, cette fois, épargna la vie des misérables et tint bon. Cette *casa do capitulo,* de style sévère, de belle proportion, est une des parties les plus intéressantes du couvent de Batalha. »

Voici la légende assez différente racontée par M. Ch. Lucas :

« Suivant les documents recueillis en partie auprès de M. le commandeur da Silva, il y a une dizaine d'années déjà, lors du Congrès international de 1867, et suivant aussi les ouvrages que j'ai consultés pour écrire mon *Aperçu rapide de l'histoire de l'architecture en Portugal*, Alphonse Dominguez ou plutôt Matheus Fernandez aurait perdu la vue à la suite du tracé de l'épure de la voûte de la salle capitulaire, et, lorsqu'on opéra le décintrement de cette voûte, elle s'écroula ; mais, dans ma version, plus de souverain s'appuyant sur la fière devise « *Il me plaît* » et risquant de sacrifier la vie même de condamnés à mort ; il n'y a plus que l'artiste qui, ressentant un profond chagrin de cet échec, fit demander les cla-

veaux qui semblaient être la cause de cet accident et n'eut pas de peine à reconnaître, au toucher, les défectuosités de l'appareil et le vice de la construction. Alors il fit recommencer, sur le tracé primitif, la coupe des claveaux, faisant vœu à Notre-Dame de Batalha de passer en prières la première nuit qui suivrait le décintrement de cette nouvelle voûte. Lorsque cette opération eut lieu, les ouvriers, craignant un nouvel accident, abandonnèrent l'artiste qui, plein de confiance en son talent et ses prières, accomplit son vœu, malgré la rigueur de la température et son âge fort avancé (il avait alors plus de quatre-vingt-neuf ans). Aussi le lendemain matin, les ouvriers arrivant au travail furent-ils étonnés et consternés à la fois de voir que la Vierge avait exaucé les prières de l'habile constructeur, et qu'il était mort au moment même de son triomphe; la voûte n'était lézardée en aucun point, mais l'artiste, victime de son vœu, était mort de froid pendant la nuit. Ainsi mourut le 10 avril 1515 (comme l'exprime l'inscription sculptée sur son tombeau, lequel est placé au bas des degrés intérieurs de la porte d'entrée principale) :

« *Matheus Fernandez, vassal du Roi, juge ordinaire de la ville du monastère de Sainte-Marie de la Victoire et maître des travaux dudit monastère, nommé par le Roi.* »

Académie d'archéologie de Belgique. — Le tome XXXV de ses *Mémoires* contient quatre travaux : 1° *La mère de Don Juan*, par M. P. Genard; 2° *Un retable d'autel provenant des Clarisses de Megen;* 3° *Le sol d'Anvers de* 1576, par M. P. Genard; 4° *Histoire du Conseil de Flandre*, par M. A. Matthieu. Les *Bulletins* de cette Société renferment un grand nombre d'intéressantes et courtes notices. Nous allons en reproduire une de M. le chanoine Reusens, sur la *Rareté de la sculpture décorative dans les monuments de la Belgique :*

« Il est un fait dans l'histoire de l'architecture Belge, sur lequel je voudrais, un instant, attirer l'attention de la compagnie. Ce fait, le voici : Dans la plupart des constructions élevées en Belgique pendant la période romane, la décoration sculptée est rare, et, souvent même, fait complètement défaut, tandis que presque partout ailleurs, vers la même époque et particulièrement au XIIe siècle, elle est prodiguée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices. La petite chapelle d'Hubinne près de Ciney, les églises de Sainte-Gertrude à Nivelles, de Saint-Paul à Liège et de Saint-Germain à Tirlemont sont, pour ainsi dire, les seuls monuments Belges de cette époque où l'on trouve, sur des parties autres que les chapiteaux, des ornements sculptés en forme de rinceaux et de feuillage. A la cathédrale de Tournai, ce monument de tout premier ordre, dont la nef date

du XIe siècle et le transept du XIIe, toutes les archivoltes sont dépourvues d'ornements ; seules, les corbeilles des chapiteaux sont couvertes de quelques sculptures d'une extrême simplicité.

« En réfléchissant sur ce fait, on est naturellement conduit à s'enquérir des causes de la pauvreté de décoration sculptée qui distingue les monuments romans de la Belgique.

« Il est possible que le génie artistique, moins développé qu'ailleurs, des peuplades établies sur notre sol après l'invasion des barbares, ait contribué, dans une certaine mesure, à produire cette sobriété. Mais, nous ne nous arrêterons pas à examiner cette cause problématique et discutable ; nous voulons plutôt dire quelques mots de deux autres causes, dont l'influence ne peut être contestée.

« La *première* est l'absence complète, en Belgique, de monuments importants de la période belgo-romaine, où les sculpteurs eussent pu chercher leurs modèles et leurs inspirations.

« Au VIIIe siècle, l'Europe était livrée à une effroyable anarchie. Les hordes barbares venues du Nord avaient pris possession de toute l'étendue de l'empire romain ; elles avaient couvert de ruines la Germanie, les Gaules, l'Espagne et la majeure partie de l'Italie. La décadence complète des beaux-arts fut la conséquence nécessaire des nombreux bouleversements politiques qu'on avait subis depuis trois siècles.

« Lorsque, au commencement du IXe siècle, l'empereur Charlemagne essaya de faire revivre les beaux-arts dans l'Europe occidentale, il voulut produire une *renaissance* de l'art romain. Ne trouvant pas, en-deçà des Alpes, des architectes et des ouvriers capables d'élever et de décorer un monument, il en fit venir de l'Orient et de l'Italie, qui construisirent, dans son vaste empire, plusieurs églises, parmi lesquelles le dôme d'Aix-la-Chapelle tenait le premier rang.

« Sous les faibles successeurs de Charlemagne, l'organisation et l'unité politiques, si énergiquement établies par l'empereur, ne purent se maintenir. L'empire, déchiré en lambeaux, fut bientôt en proie aux dissensions intérieures par suite des rivalités des quelques puissants vassaux, et les efforts tentés par Charlemagne en faveur de la restauration des arts restèrent stériles ; les traditions artistiques se perdirent et les principes tombèrent dans l'oubli.

« Plus tard, au moment où le style roman se formait et se développait, grâce au calme de la paix et aux progrès de la civilisation, les artistes de l'époque, improvisés et novices dans leur art, s'inspiraient des modèles qu'ils avaient sous les yeux dans les contrées qui possédaient encore des monuments importants des temps antérieurs. Là, au contraire, où ces

monuments faisaient défaut, les sculpteurs se trouvaient sans maître et sans guide ; le plus souvent, ils se voyaient forcés d'imiter, dans la sculpture décorative, des modèles cherchés au loin, ou des tissus variés apportés de l'Orient. Dans ces derniers pays, parmi lesquels compte la Belgique, l'art resta longtemps dans l'enfance et ne progressa que fort lentement.

« La *deuxième* cause, plus remarquable que la première et beaucoup plus efficace, se trouve dans l'influence prépondérante qu'exerça, en Belgique, l'école architecturale de l'ordre de Cîteaux.

« Pour nous rendre un compte exact de l'effet produit par cette influence, nous devons nous rappeler qu'au commencement du Moyen-Age, c'était uniquement dans les maisons religieuses que se formaient non seulement les architectes, ou, comme on les appelait alors, les *maîtres de l'œuvre*, mais aussi les ouvriers. Les abbayes, et quelquefois même de simples prieurés, avaient des ateliers où tous les métiers étaient exercés ; elles avaient leurs charpentiers, leurs menuisiers, leurs maçons, leurs ferroniers, leurs sculpteurs ou *tailleurs d'images*. Dans ces ateliers, les moines et les frères convers travaillaient au milieu des laïques, et l'enseignement se perpétuait par apprentissage. Une organisation de ce genre contribua puissamment, on le conçoit sans peine, à répandre partout et rapidement les mêmes principes de construction et les mêmes motifs de décoration.

« Or, dès la fin du XIe siècle, deux écoles monastiques d'architecture, animées de tendances diverses, se formèrent dans l'Europe occidentale. L'une, qui avait son centre dans l'abbaye de Cluny, de l'ordre de Saint-Benoît, déployait une grande magnificence et un luxe presque outré dans la décoration des édifices qu'elle était appelée à construire ; l'autre, au contraire, issue de l'ordre de Cîteaux, n'admettait presque pas d'ornements et poussait la simplicité jusqu'à l'austérité. Ces deux écoles, dont les principes en matière de décoration monumentale étaient diamétralement opposés, exercèrent une grande influence sur l'architecture du XIIe siècle. Les monastères et les édifices élevés sous la direction des Cisterciens étaient empreints d'une extrême sévérité de style et dépouillés de toute ornementation sculptée, tandis que les églises des Bénédictins de Cluny se faisaient remarquer par la profusion et la recherche dans la décoration monumentale. Saint Bernard, le grand promoteur de l'ordre austère de Cîteaux, éleva plus d'une fois la voix contre le luxe excessif que les Clunisiens déployaient dans leurs constructions. Dans une lettre adressée vers l'année 1125 à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, de la famille de Cluny, il écrivait ces lignes remarquables : « Que signifient,

« dit il, dans ces cloîtres où les frères s'adonnent à la lecture, ces mons-« truosités ridicules, ces je ne sais quelles beautés difformes ou belles « difformités? Que font là ces singes immondes, — et ces lions féroces,— « et ces monstrueux centaures, — et ces demi-hommes, et ces tigres « tachetés, — et ces soldats qui se battent, — et ces chasseurs qui don-« nent du cor? Sous une tête vous voyez plusieurs corps, et, en revanche, « sur un corps vous voyez plusieurs têtes! Voilà un quadrupède avec une « queue de serpent, et voici un poisson avec une queue de quadrupède! « Ici c'est un cheval qui finit en chèvre, et là un animal à cornes qui finit « en cheval! En somme, c'est de toute part une telle variété, une telle « étrangeté de formes, qu'on aime mieux faire la lecture sur les marbres « que dans son livre et passer les jours à étudier de pareilles choses qu'à « méditer les lois de Dieu! » Ces paroles résument parfaitement les tendances de l'école clunisienne de la décoration monumentale.

« Les principes décoratifs de l'école clunisienne ne furent jamais admis en Belgique, parce que, dès son origine, l'ordre de Cîteaux s'y était propagé rapidement et y avait fondé des abbayes très puissantes : dans le Brabant, les abbayes de Villers et de La Cambre ; dans la province d'Anvers, celle de Saint-Bernard-sur-l'Escaut; dans la Flandre occidentale, celle des Dunes. Il résulta de là que l'école architectonique de Cîteaux exerça chez nous une influence prépondérante. Aussi, croyons-nous, que c'est principalement à cette influence qu'est due la simplicité et la sévérité de style qui distinguent la plupart de nos monuments belges du XIIe siècle. »

Société des Antiquaires de Picardie. — M. Darsy fait connaître qu'en perçant une porte de communication entre le sanctuaire et une sacristie en construction, à l'église de Gamaches, on a découvert un puits. Ce puits a certainement la même origine que l'église, puisqu'il est percé dans l'épaisseur de la muraille. Les parois du puits sont, comme le soubassement de la muraille, revêtues de pierres de tuf parfaitement lisses et conservées intactes dans toute la profondeur, qui est de 6 m. 75 jusqu'à l'eau. « Il me semble évident, dit M. Darsy, que l'eau de ce puits avait une destination sacrée et n'était employée qu'aux besoins du culte, c'est-à-dire aux baptêmes, surtout à l'époque où il se faisait par immersion, à l'eau bénite et à l'eau nécessaire pour le saint sacrifice de la messe. »

Société des Antiquaires de Normandie. — Nous avons publié dans le tome IX de cette *Revue* une intéressante dissertation de M. l'abbé Tapin sur la chasuble de S. Regnobert. Nous trouvons dans le *Bulletin de la So-*

ciété des antiquaires de Normandie un Mémoire où M. P. de Farcy, le fils de notre savant collaborateur, défend une opinion toute contraire sur l'antiquité de ce vêtement liturgique. Le désir impartial d'arriver à la vérité, si la chose est possible, nous engage à reproduire un long extrait de ce travail.

« Si maintenant nous nous demandons à quelle époque remonte la chasuble, nous nous trouvons en présence de deux opinions très différentes. La première la fait remonter au second siècle de l'ère chrétienne, la seconde l'attribue au XIe seulement. Ceux-ci, tels que MM. Spencer Smith, Francisque Michel, etc. [1], disent, sans entrer dans les détails, que cette étoffe, d'origine orientale, doit être de même provenance que le coffret d'ivoire et qu'elle a été apportée avec lui. Ceux-là, au contraire, affirment sa haute antiquité d'après la tradition qu'ils acceptent sans restriction. M. l'abbé Tapin [2], dans le long travail qu'il a publié, nous donne, sans omettre le moindre détail, tout l'historique de la chasuble. C'est, dit-il, celle dont se servait saint Regnobert pour célébrer la sainte messe, elle fut ensevelie avec lui et resta dans son tombeau, sans se corrompre, jusqu'à ce que, en 846, les reliques furent miraculeusement retrouvées après la vision d'Hervé ; elle figura à la translation faite par Baltfride, évêque de Bayeux, et *dut* devenir immédiatement une relique précieuse entourée d'un culte public qui s'est continué jusqu'à nous. Elle servait à l'Evêque aux grandes solennités, et le haut doyen avait payé très cher le privilège de s'en revêtir, lorsqu'il officiait le jour des saintes Reliques. Il insiste longuement sur ce que Monseigneur d'Humières, en 1562, l'emporta de préférence aux ossements eux-mêmes de saint Regnobert, témoignant par là qu'il la considérait comme la relique la plus précieuse de son diocèse. Il énumère les noms et rappelle l'autorité des poètes, des historiens des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont suivi la tradition, en se copiant les uns sur les autres.

« Quoique ne prétendant en rien trancher la question de savoir à quelle époque a vécu saint Regnobert, ni renouveler de brûlantes discussions, nous devons ici exposer l'opinion de M. l'abbé Tapin. Pour lui, il est absolument hors de doute que cet évêque a vécu au IIe siècle et n'est mort qu'au commencement du IIIe. C'est donc à la seconde moitié du IIe siècle qu'il faut nécessairement attribuer l'étoffe de la chasuble, sans quoi cette tradition, qui se trouve exprimée la première fois, non par un historien sérieux, mais par le poète Halley, serait dépourvue de sens et ridicule-

[1] *Recherches sur les étoffes de soie*, t. I, p. 58 et 271.
[2] *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 178, 233 et 295.

ment fausse, à savoir que « *la chasuble est tenue avoir été six cents ans dans la terre sans se gâter* », sans quoi enfin, la chasuble n'aurait pu servir à saint Regnobert. Ce point bien établi, il faut s'assurer si l'étoffe peut remonter à une date si reculée. Je n'aurai point ici l'embarras de réfuter les arguments et les preuves fournies par l'abbé Tapin ; il accepte la tradition, ce qui le dispense de toute autre discussion ; pour lui, une chasuble a été trouvée en 846 dans le tombeau de saint Regnobert, une chasuble est citée en 1379 et 1476 dans les inventaires de Bayeux, sous le nom de *casuble saint Regnobert,* elle a toujours été vénérée sous ce nom : donc, c'est incontestablement la même ! Si cependant il était prouvé que l'étoffe n'est pas à beaucoup près si ancienne, il faudrait bien reconnaître que la tradition a été mal interprétée. C'est ce que nous allons tenter de faire.

« Les vêtements de soie étaient connus des Romains aux premiers siècles, mais ils étaient excessivement rares. On trouve, à la vérité, dans les catacombes, des personnages vêtus de robes rouges garnies d'ornements ayant la forme d'un pois, mais il est impossible d'y voir un système raisonné d'ornementation, encore moins de savoir s'il s'agit d'étoffe de soie ou de laine. Nous savons qu'au IVe siècle il y avait des gynécées impériaux où l'on fabriquait des tissus de soie (Code Théodosien); saint Basile dit positivement que les dames de la Cappadoce se livraient à cette époque à la même fabrication, et saint Jérôme (fin du IVe) se plaignait de ce que les morts étaient ensevelis dans des étoffes venues d'Asie à grands frais pour satisfaire la vanité humaine. Mais ces renseignements, on le voit, sont bien postérieurs au temps où saint Regnobert vivait ! D'un autre côté, les monuments des IVe et Ve siècles exhibent une profusion de perles cousues sur les vêtements qu'affectionnaient et fabriquaient principalement les Byzantins. Ce ne fut que plus tard que l'on simula les perles dans les dessins tissés, si riches et si variés, de l'art oriental. A cette époque, en effet, les étoffes étaient décorées d'animaux fantastiques, d'oiseaux, de feuillages entrelacés et du plus riche dessin ; aussi l'étoffe de Bayeux fait-elle bien triste figure avec son excessive simplicité. C'est à cause de cela, sans doute, qu'il n'existe plus de dessin similaire. Mais cependant il est possible d'affirmer qu'elle n'est pas d'origine byzantine et qu'elle a été tissée en Orient. La couleur bleu céleste, quoi qu'en puissent dire et M. l'abbé Tapin et « *les justes appréciateurs qu'il a consultés* », n'a jamais varié. Le même bleu se retrouve sur des étoffes orientales qu'a vues et récemment dessinées M. de Linas, dont l'autorité en cette matière ne saurait être mise en doute. Nous devons à son extrême obligeance la communication d'une étoffe Sassanide du VIe siècle, qui nous montre sur un

champ vert des dragons jaunes à queue de paon, entourés de cercles à perles et d'ornements ayant déjà quelque chose du type de ceux que l'on retrouve plus fleuris et plus étudiés sur le coffret d'ivoire. Ainsi donc, l'étoffe de Bayeux n'est pas de travail byzantin, mais de provenance orientale, et quoique l'on doive reconnaître la persévérance des mêmes types, sa couleur, sa simplicité, imitation des perles primitives, le grain serré de l'étoffe, tout affirme qu'elle ne saurait remonter au-delà du XIe siècle, que par conséquent elle est contemporaine du coffret d'ivoire et qu'elle a dû être apportée à Bayeux en même temps que lui. On s'en servit pour faire une chasuble sans aucune garniture, telle qu'on les faisait encore à cette époque, soit que, remontant plus haut, on examine par exemple une mosaïque de Ravenne [1] où l'on voit un archevêque, au VIe siècle, revêtu d'une chasuble absolument unie et tenant un reliquaire sans que ses mains soient apparentes, soit que l'on jette les yeux sur la chasuble de saint Bernard conservée à Brauweiler [2]. Ni l'une ni l'autre n'ont de croix, mais la seconde a déjà un galon sur le devant. Ce fut un peu plus tard que, pour simuler le pallium, on plaça d'autres galons en forme de croix. On en trouve d'autres exemples dans la chasuble de Halberstad [3] et dans celle de saint Thomas de Cantorbéry, à Sens [4]. Stigand, dans la tapisserie de la reine Mathilde, est revêtu d'un ornement uni sur lequel est posé le pallium, et dont M. l'abbé Tapin avoue ne pas comprendre la forme. C'est qu'à cette époque on remontait la chasuble sur les bras et sur la poitrine du célébrant pour lui laisser toute sa liberté d'action. Au XIIIe siècle, cette forme était absolument la même, sauf que, comme dans les ornements de Reims, les plis étaient supprimés et l'ampleur considérablement diminuée sur le devant et sur les côtés.

« Ainsi donc, la chasuble n'a pu servir à saint Regnobert, puisqu'elle est de beaucoup postérieure à sa mort, même en admettant qu'il ait vécu au VIe siècle. Il nous reste à expliquer comment on a pu l'appeler le *casuble Monsieur sainct Regnobert*. C'est que, dès le commencement, elle a été affectée spécialement au culte de ce saint Évêque, qu'à sa fête et au jour de la translation de ses reliques, elle seule servait au prêtre qui officiait et qui, en étant revêtu, faisait vénérer la châsse. Ainsi donc elle fut pendant cinq siècles en contact direct avec les reliques. Cette qualification de *casuble Monsieur sainct Regnobert* paraît en effet bien étrange quand on

[1] Daniel Rock, *The church of our fathers*, etc. London, 1849, t. I, p. 314.

[2] Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder*, t. II, pl. XXXII.

[3] Bock, pl. VIII, fig. 1.

[4] Gaussen, *Portefeuille archéologique de la Champagne*.

considère les termes employés par l'inventaire pour désigner toutes les autres reliques. Partout, en effet, nous voyons que l'on parle *du corps* DE *glorieux confesseur, M. sainct Regnobert, du pot* DE *M. sainct Thomas de Cantorbière, du chief* DE *M. sainct Etienne*, etc. Si l'on n'avait voulu établir une différence entre une véritable relique et un objet réservé au culte d'un saint, on aurait dû dire aussi *le pot M. sainct Thomas, le chief M. sainct Étienne*. D'ailleurs, la position même qu'occupait dans le Trésor de Bayeux la chasuble de saint Regnobert prouve qu'elle avait un emploi particulier et exclusif. En effet, si, comme on l'affirme, elle avait dû servir dans les fêtes solennelles, dans les processions, soit à l'évêque, soit au doyen, elle eût été conservée dans le *triangle* ou dans le *vestiaire*, là, où d'après les statuts de Langevin (vers 1270), les serviteurs clercs du *custos* devaient aller durant l'office les chercher pour les apporter au chœur et en revêtir l'Evêque ; là ou aussi l'inventaire de 1476 nous dit positivement qu'étaient déposés les ornements spéciaux aux fêtes épiscopales, tandis qu'elle était *serrée en une armaire derriere ledit autel en costé senestre!* parmi une foule de reliques qui figuraient sans doute en certaines occasions, mais n'étaient point uniques, ni exposées comme celles renfermées dans les quatre châsses d'orfèvrerie et même dans les sept de bois peint et doré ! Parmi les 39 objets qui garnissaient ces *armaires*, plusieurs ne servaient qu'à renfermer les petites reliquaires et n'avaient jamais contenu de reliques. »

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Gobert. M. Lecoy de la Marche, professeur à l'Institut catholique, archiviste aux Archives nationales, et qui déjà a obtenu une fois le premier prix Gobert, avait présenté cette année au même concours son ouvrage sur saint Martin, si brillamment édité par la maison Mame. La Commission le désigna pour le premier prix ; mais violemment attaqué par M. Gaston Paris, il se fit écarté dans la séance générale de l'Académie. Le premier prix Gobert a été décerné à M. Ant. Dupuy, professeur au lycée de Brest, pour son ouvrage sur la *Réunion de la Bretagne à la couronne*, le second prix à M. Bruel, pour les premiers volumes du *Cartulaire de Cluny*.

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES de M. F. X. Kraus.

Il serait à desirer que l'on traduisit en français les publications si remarquables du docteur Kraus. Ses *Tableaux chronologiques synoptiques de l'histoire de l'art chrétien* [1] embrassent : 1° les faits importants de l'histoire générale qui peuvent servir à éclaircir l'histoire des arts ; 2° l'architecture ; 3° la sculpture ; 4° la peinture ; 5° technique des arts et accessoires ; 6° bibliographie des arts. Ces tableaux nous conduisent de l'an 9 de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 1880. On pourrait y signaler quelques oublis, surtout en ce qui concerne la France, mais n'en faisons-nous pas bien d'autres lorsque nous nous occupons des pays étrangers?

L'*Encyclopédie des antiquités chrétiennes* [2], du même auteur, n'est encore arrivée qu'à la lettre E et forme quatre livraisons compactes, imprimées sur deux colonnes et accompagnées de nombreuses gravures. Pour la rédaction de ces substantielles notices, M. Kraus a réclamé le concours d'archéologues éminents, tels que MM. Kellner, de Waal, Mosler, Stéphinoki, Peters, Krüll, etc. Quelques articles, ceux d'*Archéologie*, *Basilika*, par exemple, ont une très grande étendue et forment de véritables dissertations sur la matière.

Ce *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, rédigé sur un plus large plan que celui de Mgr Martigny, embrasse tout ce qui concerne les monuments, l'art, le culte, les droits, l'administration, les croyances, la vie intime des chrétiens des premiers siècles. Suivant la méthode allemande, les principaux articles sont accompagnés de nombreux renseignements bibliographiques.

[1] *Synchronistiche Tabellen zur christliche kunstgeschichte*. Fribourg en Brisgau. Herder, 1880, in-8° de 280 p. — Prix : 5 fr. 50.

[2] *Real Encyclopadie den christlichen Alterthümer unter mitwirkung*, etc., 1881, in-8°.

Dans une brochure spéciale [1], le docteur Kraus a mentionné les principales publications européennes relatives à l'archéologie chrétienne, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Il ne s'est pas borné à donner des titres d'ouvrages, il a signalé aussi des travaux importants parus dans des Mémoires de Sociétés savantes, dans le *Bulletin monumental*, la *Revue de l'Art chrétien*, la *Revue archéologique*, etc. Nous pourrions indiquer l'oubli de quelques ouvrages français; mais c'était là une imperfection inévitable de la part d'un écrivain étranger; et, nous le répétons, quel est celui des archéologues français qui ne commettrait pas beaucoup plus d'omissions en s'occupant de la bibliographie de l'Allemagne?

J. CORBLET.

CHANTS DE L'ÉGLISE RÉTABLIS DANS LEUR FORME PRIMITIVE, par l'abbé RAILLARD. — *Paris, 1880, in-8°.*

Dans ces dernières années on ignorait quelle était la vraie nature, quel était le véritable caractère de la musique religieuse dans les premiers âges de l'Église. On n'avait qu'une idée très vague, très confuse de ce qu'on appelle le chant grégorien; on pensait bien qu'il en restait des traces dans les livres liturgiques actuellement en usage; mais les chants de ces livres sont tellement défigurés, tellement dépourvus de couleur et d'expression, il en existe d'ailleurs des éditions si nombreuses et qui présentent entre elles des différences si profondes, qu'on y chercherait en vain ce qui constituait le vrai chant des premiers siècles. On savait cependant que ce chant existait dans un grand nombre de manuscrits anciens; mais il était représenté par des signes de notation que l'on regardait comme indéchiffrables. Un des premiers, M. Raillard a eu la patience et le courage de s'appliquer pendant plusieurs années à ce laborieux déchiffrement, considéré jusqu'alors comme impossible. Il a compulsé des centaines de manuscrits de toutes les époques et de tous les pays; il a fouillé dans toutes les bibliothèques de Paris et de plusieurs villes de France, dans celles de la Suisse et de l'Italie, et, après tant de recherches, il a pu composer une théorie nouvelle des neumes en les expliquant dans tous leurs détails. Ces explications ont été données dans plusieurs écrits, dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reconnu et consacré la valeur, en décernant deux fois à leur auteur la plus haute récompense qu'elle accorde aux recherches sur les antiquités nationales.

[1] *Über begriff, umfang, Geschichte der christlichen Archaologie*, etc., 1879, in-8°.

Les études de MM. l'abbé Baïni, l'abbé Raillard, de Coussemaker, dom Pothier, etc., sont de nature à déterminer enfin la vraie théorie de la notion neumatique.

LES ÉGLISES DE SAINT-ANGEL & DE MEYMAC, par l'abbé J.-B. POULBRIÈRE. *Tulle, 1880, in-8°.*

Deux vieilles églises monastiques situées dans la partie montagneuse du diocèse de Tulle sont en ce moment l'objet de travaux importants. M. l'abbé Poulbrière a cru que c'était une bonne occasion pour appeler l'attention sur ces deux remarquables édifices. L'église de Meymac paraît être une des églises altérées de l'école byzantine, une des filles dégénérées de Saint-Front de Périgueux. Cette excellente notice historique et descriptive est accompagnée de six lithographies, dont deux figurent les curieux chapiteaux (XIe siècle) de l'église de Meymac.

LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA GAULE, par Dom François CHAMARD. *Paris, 1881, in-8°.*

La *Revue de l'Art chrétien* a jadis rendu compte de l'importante publication du savant bénédictin de Ligugé sur *Les églises du monde romain, notamment celles des Gaules, pendant les trois premiers siècles.*

Il était inévitable que les partisans de l'école dite *historique* combattissent les conclusions d'un ouvrage qui démontrait que l'histoire, d'accord avec la théologie, affirme que le Christianisme a été fondé et propagé, même en Gaule, dès le premier siècle, avec la forme hiérarchique et épiscopale. Parmi les plus ardents adversaires de cette thèse, M. l'abbé de Meissas s'est distingué par la vivacité de ses attaques, spécialement aux congrès archéologiques de Senlis, du Mans et de Vienne. Dom Chamard a tenu à réfuter les objections formulées contre son système et il nous semble qu'il l'a fait d'une manière péremptoire.

Le même écrivain vient de publier en même temps une excellente *Dissertation sur les diverses invasions de la barbarie en France.*

J. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS)

AUBERTIN (Ch.). Quelques Renseignements sur le Musée archéologique de Beaune. Beaune, impr. Batault-Morot. In-12, 139 p.

BARGÈS (l'abbé J.-J.-L). Dissertation sur l'inscription hébraïque de la chaire de Saint-Marc, par M. l'abbé J.-J.-L. Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne. Paris, impr. Mouillot. In-8, 39 p. avec fig. (Extr, des *Annales de philosophie chrétienne.*)

BLANC (E.). Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. (Première partie et tables.) Nice, impr. Malvano-Mignon, 1878-1880. 2 vol. in 8, 188 p. et cartes, et XXXIX p.

CHAMARD (Dom.) Les origines chrétiennes de la Gaule. Paris, 1881. In-8 de 64 p.

— Les diverses invasions de la barbarie en France. Paris, 1881. In-8 de 40 p.

CHEFS-D'ŒUVRE D'ART au Luxembourg (Les). Paris, Baschet. Gr. in-4, XXXIV-209 p. avec 41 planches photogravées hors textes, 50 gravures, culs-de-lampe, etc.

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). Origine perse des monuments araméens d'Egypte. Paris, Didier. In-8, 40 p. et 1 pl. (Extr. de la *Revue archéologique*, août 1878 et janvier 1879.

COMPTES des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Guiffrey, archiviste aux Archives nationales. T. I : Colbert (1664-1680). Paris, impr. nationale. In-4 à 2 col., LXXIV-1533 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique, 3e série, Archéologie.)

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES. Séance générale de clôture et distribution des médailles. Paris, imprimerie nationale, 1881, in-8 de 28 p.

CORBLET (l'abbé J.). L'immersion et l'infusion baptismale. Etude historique et archéologique. Paris, Baur, in-8 de 44 p.

— Du cathéchumenat, esquisse historique. Paris, Baur, in-8 de 36 p.

— Introduction à l'histoire du baptême. (Extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*). Arras. In-8 de 150 p.

DEMAY (G.). La Paléographie des sceaux, par G. Demay, sous-chef de la section historique des Archives nationales. Paris, impr. nationale. In-8, 77 p. avec fig.

HAIGNERÉ (l'abbé D.). Observations sur le petit vocabulaire à l'usage des gens de la campagne. Boulogne, C. Le Roy, in-8 de 39 p.

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). Trésor

de Monaco, notice sur les bijoux. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8, 27 p. avec dessins, (Extr. des *Mémoires* de la Société nationale des antiquaires de France, t. XL)

KRAUS (Franz-Xaver). Real-Encyklopadie der chrislichen alterthümer unter mitwirkung mehrerer fachgenossen bearbeitet und herausgegeben. Freiburg im Breisgau. Grand in-8 à 2 col. 4 livraisons ont paru. (A-E).

LUCAS (Charles). Conférence sur les écoles d'apprentissage pour le bâtiment. Paris, imp. nat. In-8 de 8 p.

MICHAUX (A.). Essai sur la numismatique soissonnaise. Soissons. impr. Michaux. In-8, x-124 p. et planches. (Extr. du *Bulletin* de la Société archéol. de Soissons, année 1878).

MORTILLET (G. et A. de). Musée préhistorique. 1re livr. Paris, Reinwald. In-8, 8 p. et 4 planches. L'ouvrage sera complet en 20 liv. à 1 fr. 50 et paraissant deux fois par mois. Les souscriptions sont reçues par M. Adrien de Mortillet, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

MUNTZ (E.). Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, par Eugène Müntz, bibliothécaire des écoles des Beaux-Arts. Ouvrage contenant cent cinquante reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins insérés dans le texte en 41 pl. tirées à part. Paris, Hachette. Gr. in-8, 662 p. 25 fr.; pap. de Holl., 50 fr.

MUNTZ (Eugène). Ricerche intorno ai lavori archeologici de Giacomo Grimaldi antico archivista della basilica Vaticana. Firenze, 1881. In-8 de 57 p.

NADAILLAC (le marquis de). Les Premiers Hommes et les Temps préhistoriques. Paris, G. Masson. 2 vol. in-8, vi-976 p. avec 12 pl. et 244 fig. 25 fr.

PITRE DE LISLE. Les Haches à tête de la Bretagne et du Bocage : Examen d'un nouveau type de haches de pierre polie, dites haches à bouton. Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-8, 52 p.

POULBRIÈRE (l'abbé). Les églises de Saint-Angel et de Meymac. Histoire et description. Tulle. In-8 de 18 p.

RAILLARD (l'abbé F.). Chants de l'église rétablis dans leur forme primitive. Paris, Pillet et Dumoulin. Grand in-8 de 112 p.

ROBERT (P.-Ch.). Monnaies gauloises. Description raisonnée de la collection de M. P.-Ch. Robert. Paris, impr. Pillet et Dumoulin. In-8, 109 p. (Extr. de l'*Annuaire* de la Société française de numismatique et d'archéologie.)

RUPIN (Ernest). Eglise de Beaulieu (Corrèze). Statue de la Vierge en bois recouvert de plaques d'argent. XII-53. Brive, 1880. In-8.

SEDILLE (P.) et Charles LUCAS. Etude sur quelques monuments portugais, d'après des notes de M. Da Silva. Paris, impr. nationale. 1881. In-8 de 23 p.

SAUVAGEOT (C.). Viollet-le-Duc et son œuvre, dessiné par Claude Sauvageot. Paris, Ve Morel. Grand in-4 à 2 col., 15 p. avec 12 planches et 150 fig. 20 fr. (Extrait de l'*Encyclopédie d'architecture*. Papier vélin teinté.

SMITH (Bernard). Sketches Abroad, made whilst Travelling Student of the Royal Academy, 1b76. London, Botsford. In-fol.

URBANI (G. M.), de Gheltof. Tiziano Vecellio, Deposizione dalla croce : quadro in tela della Galleria Manfrin di Venezia : studio. Venezia, tip. Kirchmayr e Scozzi, 1880. In-8, 28 p.

J. C.

CHRONIQUE

Nécrologie. — M. A. Peigné-Delacourt, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de la Société des Antiquaires de France, et de nombreuses Sociétés savantes, est décédé à Guise, le 14 juin 1881, à l'âge de 84 ans. Notre savant collaborateur et ami avait des relations suivies avec toutes les Sociétés archéologiques de Picardie ; il a publié un grand nombre de travaux, spécialement sur des monuments de l'âge de pierre et de l'ère celtique, sur la position de Noviodunum, sur la géographie gauloise et romaine du nord de la Gaule, sur les campagnes de Jules-César contre les Bellovaques, sur le théâtre de Champlieu, sur l'abbaye d'Ourscamps, etc. Une de ses études favorites était celle des voies romaines et des anciens *chemins des barbares*. Son imagination l'entraînait souvent un peu loin dans le domaine des conjectures, mais on ne saurait nier qu'il n'ait fait de véritables découvertes dans ses explorations passionnées.

M. Peigné aimait aussi la littérature du Moyen-Age; il a analysé le roman de Hem, œuvre du trouvère Sarrazin, et édité les miracles de S. Éloi, poème du XIIIe siècle. Une de ses dernières œuvres a été la réédition du *Monasticon Gallicanum* dont on ne connaissait plus que quelques rares exemplaires. Dans ses trois résidences successives, à Ourscamps, à Ribecourt et à Guise, M. Peigné, pendant les vacances, réunissait de nombreux archéologues qui n'oublieront jamais sa cordiale hospitalité, ni ces longues excursions où l'on discutait tant de questions relatives au *Delta* soissonnais.

Exposition rétrospective de Versailles. — A l'occasion du Concours régional de 1881, la Commission de l'inventaire des richesses d'art du département de Seine-et-Oise a organisé, sous les auspices du Conseil général et de l'Administration municipale de Versailles, une exposition rétrospective d'objets d'art et d'archéologie qui durera jusqu'au 18 juillet. Cette exposition occupe, au palais de Versailles, neuf vastes salles connues sous le nom *des Maréchaux et des Connétables*.

Le Comité d'organisation, dont nous avons donné la liste dans la précédente livraison, n'a pas voulu, dans le classement des objets, procéder d'une façon absolument méthodique. Tout en les groupant autant que possible par catégories, il a voulu produire, avant tout, des effets harmonieux, mettre chaque chose dans son meilleur jour et donner à chacune des salles un caractère artistique qui ne se ressentît pas de la sécheresse d'une classification. Aussi l'impression que l'on éprouve est-elle des plus agréables; rien ne rebute le regard; les objets confondus dans un harmonieux ensemble se laissent voir sans fatigue, et l'on arrive à la dernière salle sans s'être aperçu de la longueur du temps.

Craignant que les simples amateurs du département ne pussent envoyer un nombre suffisant d'objets pour remplir les salles mises à sa disposition, le Comité avait songé à s'adresser aux grands collectionneurs. Les réponses ne furent pas toutes également favorables. M. le duc d'Aumale, Mme la duchesse de Luynes, M. Alexandre Dumas et quelques autres n'ont rien envoyé. En revanche, M. Delaherche (de Beauvais), M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, M. Victorien Sardou, M. Panhart envoyaient leurs merveilleuses collections. Les recherches du Comité chez les petits collectionneurs ont été beaucoup plus fructueuses qu'on ne s'y attendait; on était surpris de trouver, isolément il est vrai, mais en grand nombre, des objets aussi variés, aussi curieux. Et c'est là que réside le grand intérêt de cette exposition : tous ces objets qui se trouvent momentanément réunis ne forment pas des suites de collections, ce sont pour la plupart des souvenirs de famille, des objets de provenance absolument authentique, que l'on ne verra plus, lorsque l'exposition sera terminée et qui seront difficiles à retrouver, une fois retournés chez leurs heureux propriétaires.

Les Archives du département de Seine-et-Oise ont ouvert leurs cartons et prêté une série très curieuse de chartes très anciennes avec leurs sceaux pour la plupart en bon état de conservation.

La section des dessins est assez considérable; il y a là une série de portraits superbes par Ingres, entre autres celui de la famille Gatteaux; des desssins de Saint-Aubin, Watteau, Cochin, Liotard, Moreau, Chardin, Delafosse, Prud'hon, Granet, Horace Vernet, Debucourt, Paul Flandrin, Delacroix, etc.; les tableaux sont également fort nombreux; quelques-uns présentent un véritable intérêt.

On a consacré deux salles à la section préhistorique et à la section gallo-romaine. Il y a là des choses fort curieuses à voir, entre autres une trousse de médecin du IIIe siècle, trouvée par M. Toulouze dans un tumulus, et dont les diverses pièces sont très bien conservées. Cette précieuse collection rappelle la trouvaille analogue faite à Reims par M. Duques-

nelle, et où M. Velpeau a reconnu un instrument de chirurgie qu'il croyait avoir inventé.

Le Garde-meuble a gracieusement mis à la disposition des organisateurs de l'Exposition quelques tapisseries superbes des séries de la *Galerie de Saint-Cloud*, de Mignard, et des *Dieux de la Fable*, d'Audran.

Comme objets d'art et de curiosité, nous signalerons : un ameublement de salon provenant du château de Rosny et dont la tapisserie a été faite par Mme la duchesse de Berry; le masque de Mirabeau, moulé après sa mort, appartenant à M. Vatel ; celui de Cartouche, en cire, pièce curieuse ; un landier, provenant de la collection San-Donato ; une pendule astronomique ; les médailles de MM. Ephrussi et G. Dreyfus ; des crosses abbatiales de l'abbaye de Maubuisson ; un grand retable en bois sculpté du XVIe siècle ; un cartel Louis XV ; un cabinet italien en marqueterie d'ivoire, fort beau ; de curieuses pièces de ferronnerie et de serrurerie ; un coffret du XVIe siècle en fer forgé d'un travail très délicat, prêté par M. Léon Say ; un ouvrage de maîtrise de ferronnerie, fait à l'occasion du mariage de Louis XIV ; une intéressante collection d'éventails, prêtée par Mme Emile Moreau et Mme la comtesse de Beausacq ; une superbe collection de reliures de toutes époques, provenant la plupart de la riche bibliothèque de Versailles ; des vêtements sacerdotaux provenant de l'église de Villeneuve-Saint-Georges ; un tapis persan du XVe siècle appartenant à l'église de Mantes ; un magnifique Christ en ivoire, appartenant aux Carmélites de Pontoise ; un grand nombre d'ivoires et de bois sculptés, d'émaux, de porcelaines et de faïences, etc.

Les organisateurs de l'Exposition ont donné, avec raison, une grande importance aux documents topographiques sur Versailles et sur le département de Seine-et-Oise. M. Victorien Sardou a envoyé plusieurs albums de sa riche collection, contenant des vues de Versailles et de Marly sous leurs divers aspects, pendant les différentes périodes de leur histoire, des calendriers historiques relatifs aux campagnes de Louis XIV ; M. Champfleury, sa collection topographique de Seine-et-Oise ; M. Vatel, une série très curieuse de boutons ornés de miniatures représentant le Palais et les parties principales du parc ; M. Hérard, ses admirables dessins de monuments, etc.

La création de cette section topographique constitue une innovation très heureuse que nous souhaitons voir appliquer désormais dans les expositions rétrospectives dont l'organisation fait ordinairement partie aujourd'hui du programme de tous les concours généraux.

Signalons encore une autre innovation : c'est une espèce de cabinet de lecture où se trouvent réunies les principales publications qui intéressent

le département; on peut y feuilleter les beaux albums que M. le docteur Rémilly a mis à la disposition du public et où l'histoire de Versailles, de son château et de son parc se trouve retracée par les magnifiques estampes de la chalcographie.

Ajoutons, en terminant, que le succès de cette riche exposition est dû principalement à M. le comte Clément de Ris, dont le monde artistique apprécie le savoir et le goût éclairé, et à M. A. Dutilleux, ancien élève de l'École des Chartes, le zélé secrétaire du Comité d'organisation.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE. — Un abonné de la *Revue*, M. G. Héron, de Toulouse, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur, de retour d'un intéressant voyage en Algérie où je m'étais rendu avec le Congrès de la Société française pour l'avancement des sciences, j'ai réuni ces quelques notes qui résument mes observations sur l'éducation, l'instruction, et, par suite, sur la civilisation de ce peuple quasi-sauvage, et je viens vous prier, M. le chanoine, de donner, par l'organe de votre *Revue*, la publicité que mérite l'œuvre dont je viens aujourd'hui exposer les détails les plus importants.

« Le nombre des établissements en Algérie est de six, dont suit le détail :

1° Taguemanch Azous, 60 élèves.

2° Ouadhias (établissement de Pères), 30 à 35.

3° Ouadhias (établissement de Sœurs), 40.

4° Beni Mengallet, 25.

5° Beni Ismaïl, 30.

6° Iril Ali, 35 à 40.

« Tous ces élèves sont indigènes, externes pour la plupart; il n'y a guère que trois ou quatre élèves pensionnaires dans chaque école, orphelins de père et de mère, et pouvant être considérés comme enfants abandonnés ; malgré cela, tous ces enfants sont dociles et obéissants.

« A Ouadhias, j'ai moi-même interrogé un jeune élève qui me paraissait intelligent, et je suis heureux de pouvoir constater que, sans hésitation, il a répondu à toutes mes questions, soit sur la grammaire, soit sur l'histoire et la géographie élémentaire.

« Les Pères m'ont dit qu'au bout de dix-huit mois tous répondaient à ces questions élémentaires, et que le tiers environ, les plus avancés, pouvaient écrire sans faute une phrase au tableau, faire des problèmes sur les quatre règles et sur le système métrique, enfin lire et expliquer des imprimés arabes.

« De plus, tous les anciens élèves se préparent ou sont à même de se préparer au brevet élémentaire.

« Voilà, M. le chanoine, les résultats obtenus par les Pères qui, avec leur patience et leur dévouement, arriveront à civiliser ces peuplades beaucoup mieux, je suis convaincu, que les colons français et même les officiers qui mènent tous ces indigènes à coups de bâton, disant que c'est le seul moyen de se faire obéir. Parfois même un cocher de fiacre ou conducteur de diligence lancera un coup de fouet à un arabe qui passe, soit à pied, soit à dos de mulet et qui, certes, ne lui disait rien ; ce dernier risque de tomber et tombe quelquefois dans le fossé et se relève sans se plaindre. Je suis bien étonné que ce peuple n'ait pas plus le sentiment de sa force et ne se révolte pas plus souvent contre ces cruautés, que la plupart des voyageurs regardent en souriant.

« Les missionnaires, par leur douceur, ont su gagner la confiance des parents qui, s'ils n'envoient pas toujours et longtemps leurs enfants à l'école, agissent surtout par économie, trouvant à les louer pour cinq francs par mois comme bergers ou encore pour la récolte des fruits et surtout des olives ; aussi les Pères ont-ils eu l'ingénieuse idée de donner aux élèves des bons points qui leur sont payés plus tard un centime, ce qui leur permet d'acheter à la boutique de l'école des petits objets d'utilité.

« Enfin les parents vivent en bonne intelligence avec les Pères, qui sont aimés par tous, car on les voit journellement prodiguer aux malades des soins empressés.

« Toute question de religion est, je dois le dire, laissée de côté, et on ne saurait agir avec plus de prudence ; il faut, en effet, éviter de perdre la confiance de ces peuplades fanatiques, qui n'entreront qu'insensiblement dans la voie de la vérité. Et d'ailleurs, je dois bien le dire, je préfère le fanatisme musulman à cette suppression complète de religion, qui prend de sérieuses proportions en France.

« J'aurais encore beaucoup à dire sur les avantages de cette instruction au point de vue de la civilisation, mais j'espère que ces quelques mots suffiront pour faire connaître l'importance de l'œuvre entreprise par ces missionnaires qui, s'ils étaient secondés par quelques ressources pécuniaires, arriveraient à un bien meilleur résultat encore. Dieu veuille que leurs efforts soient couronnés de succès.

« Veuillez agréer, etc. »

Reliques du saint lait de la sainte Vierge. — Il existe beaucoup de reliques et de reliquaires du Saint-Lait. Parmi les églises qui en possèdent ou en possédaient jadis, nous pouvons citer le couvent de San-Damiano à Assises, la cathédrale d'Oviedo, celle de Tolède et le couvent de Saint-Pierre d'Arlanza, en Espagne ; une église du Mans, les cathédrales de

Reims, de Rouen, de Rodez, du Puy, de Besançon, l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, la Sainte-Chapelle de Paris, plusieurs églises de Rome, et enfin Soulac, aux bords de l'Océan, et Fabriano, dans les Apennins.

Il ne faudrait point s'imaginer qu'il s'agisse du lait naturel et véritable de la Mère de Dieu.

La Croix, recueil mensuel dirigé par les RR. PP. Augustins de l'Assomption, publie à ce sujet un bon article du P. Durand, d'où nous détachons le passage suivant :

« A peu de distance du couvent des Pères de Terre-Sainte, à Bethléem, on rencontre une grotte appelée, par tous les historiographes, *Crypta lactea*, Grotte du lait. C'est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Une vieille tradition le lui a donné. La sainte Vierge serait venue souvent, dit-on, en ce lieu, pour allaiter son divin Enfant. Quelques gouttes de son lait, en tombant sur la pierre de la grotte, lui auraient transmis cette couleur blanche. En même temps, à ce saint contact, la pierre reçut une vertu miraculeuse. La dévotion pour cette grotte devint si universelle, que toutes les femmes des environs accoururent bientôt en foule pour prier. Cet empressement, de nos jours, est le même ; la femme arabe du désert coudoie la femme chrétienne, juive ou turque. La roche se compose d'une craie extrêmement blanche et friable ; on la réduit facilement en poudre ; et cette poudre sert à fabriquer de petits pains qu'on envoie dans tout le pays. Les étrangers en emportent chez eux, comme objet de dévotion ou de curiosité. C'est une pratique qui date de fort loin, puisque Surius apporte le témoignage de saint Augustin et de saint Grégoire, qui racontent comment « en mêlant ces pierrettes avec de l'eau, on « en pouvait faire des tablettes qu'on portait et envoyait par tout le « monde pour la guérison des malades. »

« A Bethléem, les nourrices qui ont perdu leur lait en prennent dans les aliments. Quant à l'effet du remède, je l'ignore ; mais ce qui peut en constater l'irréfutable efficacité, aux yeux du simple bon sens, c'est l'agrandissement du souterrain primitif, par suite de ces pieux larcins. Il forme trois grottes aujourd'hui, et elles vont s'agrandissant tous les jours.

« Le savant franciscain Quaresmieus, commissaire apostolique dans la Terre-Sainte, rapporte la tradition que je viens de donner, puis ajoute que la pierre de cette grotte, une fois réduite en poussière, lavée et séchée au soleil, devient blanche comme la neige ; si on la mêle avec de l'eau, elle ressemble parfaitement à du lait. Il parle également aussi de l'usage qu'on en fait, pour les femmes qui ne peuvent pas nourrir, et dans diverses sortes de maladies.

« Quelquefois encore on a recueilli, le long des parois de la grotte, une substance liquide qui suintait par les temps humides, et à laquelle on a donné le nom de *Lait de Marie*, au lieu de *Lait de la grotte de Marie*. Les reliques qui, dans plusieurs lieux de pèlerinage, portent ce nom, et donnent lieu à beaucoup de moqueries, ne sont, le plus souvent, que de la terre ou de l'eau de cette grotte. »

Ordre hospitalier de Saint-Antoine. — Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur et cher confrère, je commence l'impression de mon *Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois et de ses Commanderies et Prieurés.*

« Dans le désir de rendre ce livre aussi complet que possible, je viens solliciter de votre bonté la communication des documents qui peuvent exister dans votre région, et qui m'auraient échappé, ainsi que l'indication de tous les lieux qui ont conservé le souvenir de saint Antoine, ermite, et de l'Ordre des Antonins.

« Je vous saurai un gré infini de ce que vous voudrez bien me transmettre et vous en remercie d'avance très sincèrement.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur, agréer l'assurance de mes sentiments de bonne confraternité.

« Victor Advielle. »

Nous reproduisons le questionnaire que nous adresse M. Advielle, pour que nos lecteurs puissent, s'il y a lieu, l'aider dans ses recherches :

1. Quelles sont les églises, les chapelles, les pèlerinages de votre région qui sont placés sous le vocable de saint Antoine, ermite ? — En faire l'historique. — Y trouve-t-on des vitraux représentant le saint ? — Avec quels attributs (en dire la date et fournir un croquis si mauvais qu'il soit) ?

2. Possède-t-on des reliques, des statues anciennes, des images et des médailles de saint Antoine ?

3. Quels sont les ouvrages et les articles de journaux qui ont été consacrés dans le pays à l'ordre et au saint ?

4. Conserve-t-on dans les musées et les bibliothèques des statues et des vies manuscrites du saint, des papiers sur l'ordre ? etc.

5. Les chants et récits légendaires, les proverbes en l'honneur de saint Antoine, méritent d'être recueillis.—Nous en transmettre le texte.

6. Connaît-on des portraits des généraux ou des religieux de l'Ordre ?

7. Trouve-t-on, dans votre région, des *Clochettes* marquée du T des Antonins ? Les décrire (joindre un dessin, s'il est possible).

8. A-t-on conservé des *sceaux* de l'ordre ? — En fournir des empreintes ou au moins une description.

9. S'il existe dans votre localité une église, une chapelle ou un Pèlerinage, sous le vocable de saint Antoine, ermite, je vous prie de m'en fournir la notice détaillée.

10. Je suis disposé à acquérir tous objets quelconques se rattachant à l'ordre hospitalier de saint Antoine de Viennois (livres, manuscrits, parchemins, sceaux, statuettes, etc.)— Je vous serai particulièrement obligé de me procurer quelques images populaires et médailles de piété à l'effigie de saint Antoine.

Adresser les renseignements à M. Victor Advielle, rue Guénégaud, 3, à Paris.

Strasbourg. — Il s'opère en ce moment, à la cathédrale de Strasbourg, un travail des plus intéressants. L'administration du musée rétrospectif du Trocadéro à Paris y fait prendre, en plâtre, la reproduction des quatre évangélistes qui ornent le bas de la fameuse colonne des Anges, que la tradition attribue au ciseau de Sabine de Steinbach. Il était d'abord question de mouler toute la colonne, mais on a reculé devant la dépense qui se serait élevée à 70,000 francs. Un travail analogue se fait au temple de Saint-Thomas, où l'on prend l'empreinte du tombeau d'un ancien chanoine, décédé en 1532.

Dijon. — Voici encore un acte de vandalisme commis par de zélés partisans de la libre-pensée.

Il existait sur la porte latérale de l'église Saint-Philibert, à Dijon (Côte-d'Or), une peinture représentant le Christ en croix et deux autres personnages. C'était un chef-d'œuvre admirable et précieux au point de vue archéologique.

Il paraît que cette peinture gênait quelques personnages importants, car on vient de la couvrir d'un crépissage ignoble.

Aussi tous les honnêtes gens flétrissent comme ils le méritent les auteurs de cet acte inepte et impie.

J. C.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

dans le tome trente et unième de la Revue de l'Art chrétien

AUBER (l'abbé). Les églises de Niort, 375.

B. (Ch.). Les chapelets de la cathédrale de Chartres, 444.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X). Les inscriptions de dédicace, 141, 414.

— La mosaïque du baptistère de la basilique Vaticane, 448.

C. (L.). Tivoli, 457.

CALLIER (G.). Reliquaires de S. Pardoux à Guéret (Creuse), 196, 391.

CLÉMENT (Félix), *le Christ*, oratorio de M. Ch. Poisot, 219.

— Jacques Lemmens, 222.

— Première exposition de tentures artistiques au palais de l'école des Beaux-Arts, 435.

— Notice sur M. Augustin Savard, maître de chapelle, 468.

— Exposition des œuvres des pensionnaires de Rome, 472.

CORBLET (l'abbé J.). Du catéchuménat, esquisse historique, 5.

— Parrains et marraines, étude liturgico-historique, 336.

— Plaques commémoratives en marbre, pour les églises et les chapelles, 232.

— Travaux des Sociétes savantes, 236, 482.

— Bibliographie, 246, 247, 249, 250, 491, 493.

— Index bibliographique, 252, 494.

— Chronique, 255, 496.

— Tables, 504.

DAVIN (M. l'abbé V.). Les statues de la Vierge, de M. Bonnassieux, 441.

EXPOSITION retrospective au palais de Versailles, 230.

FARCY (L. de). L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers, 202, 354.

GERMER-DURAND (le R. P.). Bulletin de la Société de Saint-Jean, 217, 477.

GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le comte). De quelques singularités longtemps usitées dans la représentation de la Nativité de Notre-Seigneur, 173.

— Eclaircissements et rectifications, 226.

JADART (Henri). L'église St-Pierre de Novy (Ardennes), 460.

LINAS (Ch. de). Les expositions retrospectives de Bruxelles, de

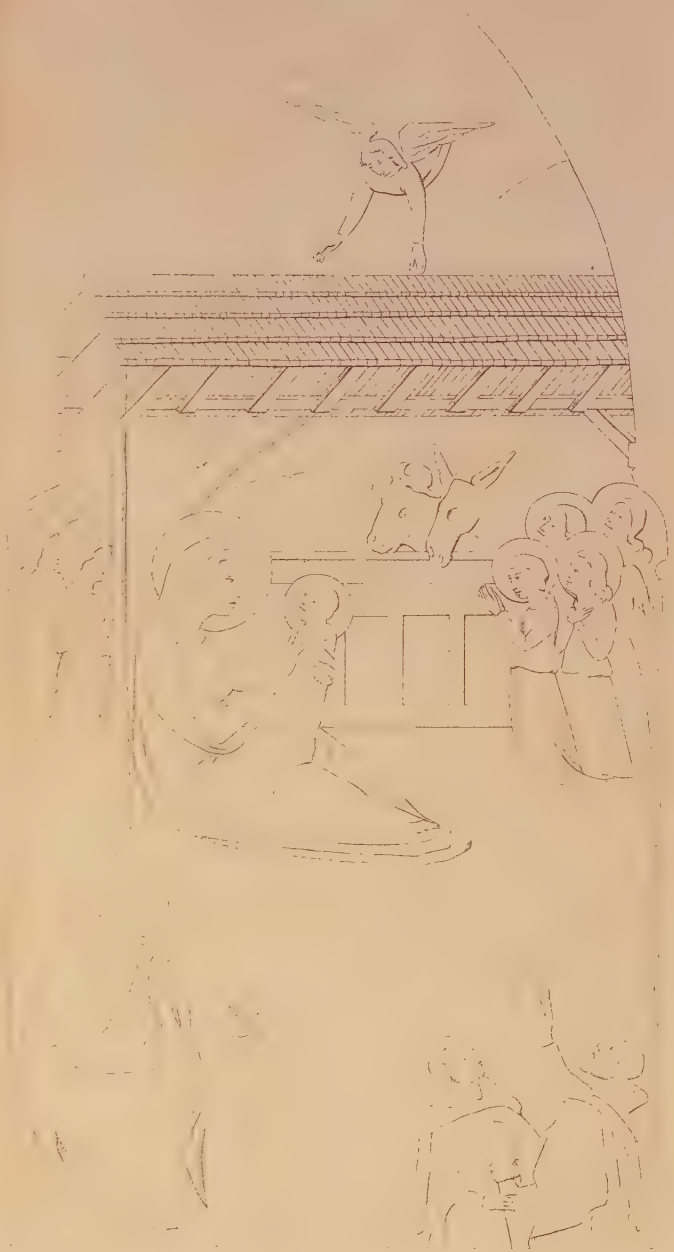

P. LE TAT DEL.

A. DESCOUST, SC.

NATIVITÉ DE N. S

Peinture Italienne du XIV.e Siècle.

LITH. BARROUX-GAUVIN, POITIERS

Düsseldorf et de l'Union centrale des Beaux-Arts, à Paris, 39, 276.

MALLAT (W. Joseph). L'église de Montbron (Charente), 465.

MALLET (l'abbé J.), une nouvelle espèce de phalères, 257.

MARSY (comte de). Bibliographie, 244, 245.

MARTINOV (le P. J.). Le trésor de Gran, 157.

MOSAIQUE de Saint-Paul-hors-les-Murs, 455.

MULLER (l'abbé). Vitrail de Saint-Pantaléon de Noyon, 429.

PARDIAC (l'abbé). La nourriture de S. Jean-Baptiste dans le désert, 401.

PIOLIN (le R. P. Dom). Tombeau de Matthieu Gaultier, abbé de Marmoutier, 320.

TOUCHARD (l'abbé). Un cierge du Xe siècle, 229.

X. Deux autels dessinés par Viollet-le-Duc et exécutés par M. Poussielgue-Rusand, 190.

TABLE DES DESSINS

1. Autel — de la cathédrale de Clermont-Ferrand, 193 ; — du Sacré-Cœur à la cathédrale d'Amiens, 195.
3. Autel portatif de S. André à Trèves, 76.
4. Chasse de Saint-Maurice-en-Valais, 76.
5. Clef mérovingienne, 303.
6. Croix cloisonnée appartenant à Mme la comtesse Dzyalinska, 290.
7. Email cloisonné appartenant à Mme la comtesse Dzyalinska, 298.
8. Etoffe du costume de Sapor II, 310.
9. Fibule de la collection de M. Danicourt, 301.
10. Groupe tiré d'une patère de M. Charvet, 287.
11. Hiérothèque de Gran, 170.
12. Inscriptions d'épées, 304.
13. Ivoire du trésor de Trèves, 122.
14. Mater dolorosa, statue de M. Bonnassieux, 443.
15. Nativité (la) — d'après un volet de l'école de Sienne, au Musée du Louvre, 176 ; — d'après le Pérugin, à Pérouse, 179.
17. Panneau d'ivoire de la châsse de saint Pardoux ; bras et chef du même Saint, à Guéret (Creuse), 391.
18. Phalères — d'après la collection de M. Hamard, etc., 257 ; — portées par les soldats romains, 266.
20. Reliquaire — de Herford, état actuel, 82 ; — restauration, 83.
22. Reliquaire du sang de S. Etienne, à Vienne (Autriche), 85.
23. Titulus d'encolpium, 288.
24. Tombeau de Matthieu Gaultier, abbé de Marmoutier, 333.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TRENTE ET UNIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN [1]

A

Abbeville, 246, 249.
Académie — d'archéologie de Belgique, 483-486 ; — des Inscriptions, 490.
Afrique équatoriale, 308.
Aigle de lutrin, 110.
Alexandrie (Egypte), 15.
Algérie, 499.
Allégories, 452.
Amiens, 194. — V. *Autel.*
Angelico (Frà), 183, 185, 479.
Angers, 202, 354.
Anne (Ste), 328, 329.
Anneau de S. Pardoux, 399.
Antiquités grecques, 286, 287.
Anvers, 245.
Aquamanilia, 109.
Arcane (discipline de l'), 31-35.
Architectes, 387, 388, 389.
Architecture, 475, 476. — V. *Ecoles, Eglises*, etc.
Arménie, 352.
Armes du Moyen-Age, 304.
Armurerie, 118-119, 269.
Art — chrétien, 181, 185, 217-219, 247-249. — V. *Autel*, *Exposition*, *Iconographie*, *Peinture*, *Reliquaires*, *Trésor*, etc. — japonais, 306, 307 ; — ogival, 124.
Asie-Mineure, 285.
Augustin (S.) 6, 7, 19, 21, 30, 31, 33, 338.
Aumonières du XIIIe siècle, 311.
Autel — de la Cathédrale de Clermont, 190-194, — du Sacré-Cœur à la Cathédrale d'Amiens, 194-195.
Autels — dessinés par Viollet-le-Duc 190-195 ; — portatifs, 59-61, 74.

B

Baptême, 14, 18, 27, 449, 451.
Baptistère de la basilique Vaticane, 448-454.
Barbier de Montault (Mgr), 395.
Basile (S.), 14, 22, 32.
Bas-reliefs assyriens, 279-284.
Batalha (Portugal), 482.
Baton de S. Pierre, 68, 72.
Bayeux, 487.
Beaulieu (Corrèze), 241.
Benoit (S.), 144.
Bethléem, 348, 501.
Bibliographie, 244-251, 491-493.
Billes de chape, 107.
Bock (M. l'abbé), 53, 291, 315.
Bonnassieux (M.), 441-444.
Bousbecque (Nord), 247.
Bouterolles assyriennes, 44.

[1] Nous n'avons pas inséré dans cette table les noms des auteurs d'articles ; ils sont imprimés d'une manière assez saillante dans la première table pour que nous ayons cru cette répétition inutile. J. CORBLET.

Bretagne, 347, 351.
Broderies, 51.
Bronzes — assyriens, 279, 284; émaillés antiques, 44.
Boucliers, 271, 273.
Buffon, 347.
Bulletin de la Société de Saint-Jean, 477-481.
Bulliot (M.), 46, 47.

C

Calices, 53, 54, 55.
Calendrier moscovite, 180.
Calvinistes, 38. — V. *Protestants*.
Campieng (J. L.), 23.
Capitolavium, 30 31.
Caroubier, 409-410.
Cartier (M. E.), 247-249.
Casques orientaux, 302.
Catacombes, 17, 34.
Catéchèses, 14-16, 33.
Catéchuménat (du), esquisse historique, 5-38.
Catégories diverses de catéchumènes, 9-13.
Cathédrales. — V. *Amiens, Angers, Chartres, Clermont-Ferrand, Gran, Noyon, St-Bertrand de Comminges*, etc.
Caumont (M. de), 259.
Céramique, 49, 130-138.
Chamard (dom), 493.
Chandeliers, 110.
Chant grégorien, 478, 480.
Chapelets (les) de la cathédrale de Chartres, 444-448.
Chapes, 52.
Charles (M. l'abbé Robert), 251.
Chartres, 444.
Charvet (M.), 286, 287.
Chasses, 64-104, 196, 202-211.
Chasuble de S. Regnobert, 486-490.
Chasubles, 52, 53.
Chemin de croix, 378.
Choix des parrains, 346-349.
Christ (le), oratorio, 219.
Chronique, 255-256, 496-503.
Ciboires, 56.
Cierge du Xe siècle, 229-230.
Citeaux (monastères de), 485.
Civita-Vecchia, 425.
Clef mérovingienne, 303.
Clermont Ferrand, 190.
Cologne, 54, 58, 63, 64, 105, 126.
Comédiens, 18, 34,
Commission de l'art chrétien, à l'assemblée générale des catholiques, 480.
Compétents, 9, 10, 14, 16, 19, 20, 22, 24, 25.
Compositions mystiques, 182.
Confession, 22.
Confréries — des saints Martyrs de Lyon, 244; — de St-Antonin, 245.
Congrès — archéologique de Vannes, 237; — international des architectes, 482-483.
Conservatoire de musique, 470.
Constitutions apostoliques, 13, 18, 339.
Constitutions de l'Eglise d'Egypte, 339.
Continence conjugale, 22.
Contrefaçons, 284.
Corrège (le), 187, 188.
Couronnes, 269.
Coyette (M. l'abbé), 246.
Croix - cloisonnée, 290; — d'autel, 56, 58, 59; — de consécration, 304; — processionnelles, 58; — reliquaires, 57, 58.
Crosses, 106, 107.
Crucifix blasphématoire du Palatin, 292.
Crypte de Saint-Irénée, à Lyon, 244.
Cyrille (S.) de Jérusalem, 22, 338.

D

Dalle (M. Jean), 247.
Dalles funéraires en laiton, 110-111.
Danicourt (M. Alfred), 301.
Danko (M. le Dr), 167.
Darsy (M.), 486.
Davin (M. le chanoine), 227, 394.
Denys l'Aréopagite (S.), 7, 8, 338.
Diaconesses, 339.
Didron (M. Ed.), 180.
Dijon, 503.
Dinanderie, 109-111, 314.

Discipline du Catéchuménat, 18-23.
Durée du Catéchuménat, 13.
Dusseldorf. — V. *Exposition.*
Dzyalinska (Mme la comtesse), 288, 290, 292, 294, 315.

E

Ecoles — d'art chrétien, 480; — monastiques d'architecture, 485, 486.
Ecoutants, 9, 10, 11, 12, 16.
Egbert, archevêque, 74, 79.
Eglises — de Niort, 375-390; — de Rome (V. *Inscriptions*); — d'autres localités (V. *Montbron, Saint-Pierre de Novy*, etc.)
Elus, 9, 10, 13.
Email de la collection de madame la comtesse Dzyalinska, 298, 299.
Emaillerie — allemande, 299; — champlevée, 89, 91, 103; — chinoise, 306.
Emaux cloisonnés, 46, 71, 77, 80, 87.
Encensoirs, 108-109.
Encolpium, 288, 289, 291, 295, 296, 297, 315.
Enfant-Jésus, 182, 184, 187.
Enseignes d'Orléans, 239, 240.
Etoffe du costume de Sapor II, 310.
Exposition — de tentures artistiques, au palais de l'Ecole des beaux-arts, 435-440; — des œuvres des pensionnaires de Rome, 472-476; — rétrospective de Düsseldorf, 39-140; — de l'Union centrale des Beaux-Arts à Paris, 276-319; — de Versailles, 230-232, 496-499.
Extension donnée au mot parrain, 343-345.

F

Ferronerie, 278.
Fibules, 101, 102, 301.
Florence, 185, 188.
Fonctions des parrains, 350-353.
Fonte de métal, 399.

G

Gaignières, 321.
Gamaches (Somme), 486.
Garucci (le P.), 226, 228, 229.
Gaultier (Matthieu). — V. *Tombeau.*
Gay (M. V.), 309, 310, 311.
Genard (M. P.), 245.
Géorgie, 352.
Gilliodts (M. L.), 313.
Gobelins, 41.
Godefroy (M. Frédéric), son *Dictionnaire*, 250.
Goer (M. le baron de), 313.
Gran (Hongrie). — Voir *Trésor.*
Gréau (M. Julien), 285, 286.
Grèce, 352.
Grégoire de Nazianze (S.), 10, 22.
Guéret (Creuse), 196, 391.

H

Hamard (l'abbé), 257, 258, 259, 268, 269, 275.
Hénocque (M. l'abbé), son *Histoire de Saint-Riquier*, 242.
Herford (Allemagne), 80, 81, 82, 95, 98, 314.
Hermes (Oise), 257.
Hiérothèque byzantine de Gran, 169-172.
Hymne grec, 289, 296.

I

Iconographie, 456. — V. *Exposition, Hiérothèque, Singularités*, etc.
Index bibliographique, 252-254, 494-495.
Inscription cunéiforme, 282.
Inscriptions, 288, 296, 329, 334, 463, 464, 465; — de dédicace, 141-156, 414-422.
Institution du catéchuménat, 5.
Instruction publique en Algérie, 499.
Instruction des catéchumènes, 14-16.
Instruments de Paix, 104-106.
Isidore de Séville (S.), 30-31.
Ivoires sculptés, 119-128.

J

Jean-Baptiste (S.). — V. *Nourriture.*
Jeune quadragésimal, 20, 21.
Jérôme (S.), 6, 21.
Jésus-Christ, 248. — V. *Christ, Enfant-Jésus, Nativité*, etc.
Joaillerie, 112.

K

Kraus (M. le Dr), 72, 491, 492.

L

Lames métalliques, 283,
Langue française (ancienne), 250.
Lecoy de la Marche (M.), 490.
Lemmens (Jacques), 222-226.
Lenormand (M. F.), 282.
Lessing (M. le Dr), 83.
Lieux de réunion des catéchumènes, 16-17.
Limbourg-sur-la-Lahn, 62.
Limulæ, 271.
Linas (M. de), 264, 488.
Lindenschmit (M.), 47.
Liturgie primitive, 11, 12.
Locquet (M.), 278, 303.
Lucas (M. Ch.), 482.
Lyon, 244, 442.

M

Maisons de catéchuménat, 35, 36.
Manichéens, 6.
Mans (Le), 251.
Manuscrits à miniatures, 50.
Margerie (Marne), 397.
Marie, 209, 441-444, 500, 501. — V. *Nativité.*
Marmoutier (abbaye de), 322,323, 324, 330.
Maronites, 353.
Marraines. — V. *Parrains.*
Martigny (Mgr), 293, 491.
Martinov (le P.), 51, 290.
Mascarel (M.), 479, 480.
Masse de bedeau, 106.
Mater Dolorosa, 443.
Médailles, 181, 182.
Messe des catéchumènes, 11.
Métallurgie, 279.
Meynis (M. Dominique), 244.
Miel sauvage, 407-408.
Miniatures, 176. — V. *Manuscrits.*
Missions (pays de), 36.
Molinier (M. Emile), 315, 316, 318.
Montaigne, 347.
Mont Beuvray, 46.
Montbron (l'église de), 465-467.
Montesquieu, 347.
Montfaucon (Bernard de), 331.
Mosaïque — de Saint-Paul-hors-les-Murs, 455-457 : — du baptistère de la basilique Vaticane, 448-454.
Musée — d'art et d'industrie de Vienne (Autriche), 91 ; — de Bonn, 45, 48, 138 ; — de Cologne, 126, 133, 136, 138 ; — de Darmstadt, 93 ; — de Guéret, 392, 396 ; — de Kœnigsberg, 46; — de Rouen, 47, 93; — de Saint-Omer, 304 ; — de Trèves, 131, 133 ; — des arts décoratifs, 308; — du Louvre, 392, 479 ; — industriel de Berlin, 132, 137 ; — industriel de Vienne, 129.
Musique religieuse, 219-226, 468-472, 478. — V. *Chant, Plain-Chant.*

N

Narthex, 16, 17.
Nassau, 135.
Nativité de Notre-Seigneur. — V. *Singularités.*
Naturalisme de l'art, 175, 177.
Nazaréens, 401-402.
Nécessité liturgique des parrains, 345-346
Nécrologie, 496.
Niort. — V. *Eglises.*
Noms — des catéchumènes, 7 ; — des parrains et marraines, 341-343.
Nourriture de S. Jean-Baptiste dans le désert, 401-413.
Noyon, 429.
Numismatique, 50, 285. — V. *Médailles.*

O

Obligations des parrains, 350-353.
Orantes, 228.
Ordre hospitalier de saint Antoine, 502.
Orfévrerie. — V. *Autels.*
Origines — de l'émaillerie, 94-404 ; — de l'institution des parrains, 336-341 ; — du christianisme dans les Gaules, 493.
Orléans, 239.
Ostensoir, 327.

P

Paderborn, 58, 59.
Pain bénit, 29, 30.
Pallegois (Mgr), 36.
Panneau d'ivoire sculpté de la cathédrale de Trèves, 120-122.
Pantaléon (S.), 429-434.
Paradis (M. l'abbé), 217.
Pardoux (S.), 196, 391.
Parrains et marraines, étude liturgico-historique, 336-353.
Patènes, 53, 54, 55.
Patère — antique, 286, 287 ; — du prince Waldeck, 44.
Peigné-Delacourt (M.), 496.
Pierre (S.), 454.
Plain-Chant, 492.
Plaques commémoratives en marbre pour les églises et les chapelles, 235.
Plaquettes émaillées du Louvre, 316, 317.
Plastique, 138.
Peinture, 138-140, 472, 473.
Pénitence publique, 19, 20.
Pérugin (le), 179.
Petit (Savinien), 481.
Phalères (une nouvelle espèce de), 257-275.
Phalères, 43.
Poisot (M. Ch.), 219, 477.
Porche des catéchumènes, 12.
Porches, 16.
Poterie germanique, 49.
Poulbrière (M. l'abbé), 493.
Poussielgue-Rusand (M.), 190-195.
Prarond (M. P.), 249.
Prosternés, 9, 10, 12, 16.
Protestants, 346, 353.
Puits d'églises, 486.
Pyxide, 127.

Q

Quast (M. de), 94, 95.

R

Raeren (Belgique), 132-135.
Raillard (M. l'abbé), 478, 479, 492.
Réception des catéchumènes, 7, 8.
Reddition du symbole, 26.
Regnobert (S.), 487, 489.
Reliquaires, 61-64, 212, 305, 358-374 ; —de S. Pardoux, 196-201, 391 400.
Reliques du saint lait de la sainte Vierge, 500.
Reliures, 112-118, 498.
René (S.), 202.
Rich, 263.
Rites du catéchuménat, 23-31.
Rome. — V. *Catacombes, Inscriptions de dédicace, Mosaïque*, etc.
Rossi (M. le Commandeur de), 289, 297.
Réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, 243.
Reusens (M. l'abbé), 483.
Russie, 36, 37, 348, 352.

S

Sacken (M. le baron von), 86.
Sacrement des catéchumènes, 28-30.
St-Benoit-sur-Loire, 100.
St-Bertrand de Comminges, 320.
St-Maurice en Valais, 77, 100.
Saint-Riquier (abbaye de), 242.
Saint-Pierre-de-Novy (église de), 460-465.
Salmanassar, 280, 281.
Samedi saint, 26.
Sarcophage mérovingien, 270.
Sauterelles, 404-407.
Savard (Notice sur M. Augustin), 468-472.

Sceau arménien, 236.
Schlumberger (M.), 236, 279, 280, 283, 284.
Schnütgen (M. l'abbé), 78, 80, 81, 82, 83, 128.
Sculpture, — 283, 474 ; — en Belgique, 483-486.
Scrutins du catéchuménat, 24-28.
Secret des mystères, 31-35.
Sedille (M. Paul), 482.
Ségretain (M.), 375, 381, 382, 384, 385.
Seillière (M. le baron), 304.
Serené (S.), 206.
Siam (royaume de), 36.
Siegburg (Allemagne), 60, 65, 125.
Signum, 273.
Simor (S. Em. le cardinal), 168.
Singularités (de quelques) longtemps usitées dans la représentation de la Nativité de N.-S., 173-189.
Société — archéologique de l'Orléanais, 238-240 ; — de St-Jean, 217, 477-481 ; — des Antiquaires de France, 256-237 ; — des Antiquaires de Normandie, 486-490 ; — des Antiquaires de Picardie, 242, 486 ; — scientifique de la Corrèze, 241-242.
Sociétés d'art chrétien, 480.
Statue de la Vierge, XIIe siècle, 241-242.
Statues, 213-216, 354-358 ; — de la Vierge, par M. Bonnassieux, 441-444.
Strasbourg, 503.
Superstitions, 348.
Susanne, 226, 227, 228.
Symbolisme, 455. — V. *Iconographie.*
Syrie, 348, 464.

T

Tapin (M. l'abbé), 486, 487, 489.
Tapissiers flamands, 313.
Tentures artistiques, 435-440.
Theiner (le P.), 37.
Thomas d'Aquin (S.), 6.
Tissus, 51, 309.
Tivoli (Italie), 457-460.
Tombeau de Matthieu Gaultier, 320-335.
Toreutique, 119-128.
Torques, 269.
Tradition du symbole, 26.
Travaux des Sociétés savantes, 236-243, 482-490.
Trésor — de Gran, 157-172 ; — de la cathédrale d'Angers, 202-216, 354-374.
Trèves (Allemagne), 61, 63, 67, 68, 72, 74.

U

Union centrale des Beaux-Arts, à Paris. — V. *Exposition.*

V

Vannes. — V. *Congrès.*
Vases en matières précieuses, 111-112.
Verrerie, 48, 128-130.
Versailles. — V. *Exposition.*
Vêtements sacerdotaux, 52, 53.
Vignettes, 186.
Viollet-le-Duc. — V. *Autels.*
Vitrail de S. Pantaléon à la cathédrale de Noyon, 429-434.

W

Waldalgesheim (tombeau de), 43.
Wittikind, 96, 97, 98, 99, 314.

Arras, imp. de la Société du Pas-de-Calais.
P.-M. Laroche, directeur.

Collaborateurs de la Revue

es trente premiers volumes de la *Revue de l'Art chrétien* contiennent articles signés de MM. :

bellot (l'abbé)
ber (l'abbé)
zac (Mme Félicie d')
bier de Montault (Mgr)
rthélemy (Anatole de)
rthélemy (Édouard de)
rthélemy (Charles)
rtolini (Mgr)
rengier (le R. P. Dom)
ck (l'abbé Franz)
uillet (l'abbé A.)
yer de Sainte-Suzanne (de)
eton (Ernest)
Brissac (le duc de)
hier (le R. P. Charles)
lier (G.)
héto (l'abbé F.)
artier (Et.)
tois (le Dr)
rois (L.)
mard (le R. P. Dom)
rles (l'abbé Robert)
uffier (l'abbé)
lément (Félix)
het (l'abbé)
orblet (l'abbé J.)
sy (le R. P. T.)
Daux (l'abbé C.)
Davin (l'abbé V.)
Dehaisnes (l'abbé)
Delvigne (l'abbé Ad.)
* Depelchin (Paul)
Deschamps de Pas (L.)
Drouyn (Léo)
* Dubosc de Pesquidoux
* Farcy (L. de)
Gareiso (l'abbé J.)
Gaume (Mgr)
* Gautier (Léon)
* Germer-Durand (le R. P.)
* Giraud (l'abbé J.)
Gomart (Charles)
Grésy (Eugène)
* Grimouard de St-Laurent
Guénebault
Guéranger (le R. P. Dom)
Hippeau (C.)
Jouve (l'abbé)
* Jouy (E.)
Latteux
Lavergne (Claudius)
Le Blant (Edm.)
Lejeune (Th.)
Linas (Ch. de)
Lucas (Charles)
Mallat (Joseph)
Mallet (l'abbé J.)
Marsy (A. de)
* Martinov (le R. P.)
* Monnier (E.)
Pardiac (l'abbé)
Peigné-Delacourt
Pelletier (l'abbé V.)
Petit (Élie)
Piesse (L.)
Piolin (le R. P. Dom)
Plaine (le R. P. Dom)
* Ply (l'abbé J.)
Pothier (le R. P. Dom)
Poulbrière (l'abbé)
Renon (le R. P. Dom)
Richard (J.-M.)
* Rohault de Fleury
Saint-Andéol (le vte de)
* Saint-Paul (Anthyme)
Schaepkens (A.)
Schayes (G.-B.)
* Soyez (Edm.)
Thibaud (Émile)
Van Drival (l'abbé E.)
* Waziers (Cte de). Etc.

s dessins de MM. Birotheau, R. Bordeaux, E. Breton, Comte, Dassy, ary, Descemet, A. Deschamps de Pas, L. Duthoit, L. Drouyn, leury, Fromageau, Gauvin, A. Giraud, Ch. Gomart, de Linas, Lejeune, de Livonière, Rohaut, de Rochebrune, Sauvageot, haepkens, E. Thibaud, Van Peteghem, etc.

B. — *Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs qui font de la Société de Saint-Jean.*

PEINTURES D'ÉGLISES, ESTAMPES & IMAGERIE RELIGIEUSE ARTISTIQUE

A. W. SCHULGEN, Éditeur du Saint-Siège

25, rue Saint-Sulpice, Paris.

BREFS ET MÉDAILLES DU SAINT-PÈRE

PREMIER GRAND PRIX A L'EXPOSITION DE ROME 1870

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE :

Paris, 1855, 1867 — Londres, 1862 — Vienne, 1873 (progrès).

SOCIÉTÉ DE L'ART CHRÉTIEN

POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'IMAGERIE RELIGIEUSE

Cette nouvelle Société, dirigée par un comité d'ecclésiastiques et de laïques, publie chaque année un certain nombre d'images d'après les œuvres des maîtres anciens et modernes, et en particulier d'après les chefs-d'œuvre de l'école française. Elle vient d'être approuvée hautement par un bref du Saint-Père et par des lettres d'un grand nombre de prélats de France.

On adhère à la *Société de l'Art chrétien* sous la forme d'un abonnement annuel dont le prix est de 10 fr., qui donne droit à une livraison de plus de cent images.

Les deux premières livraisons sont en vente. Chacune se compose de 104 gravures, qui reproduisent huit sujets différents. Parmi ces gravures 8 sont sur papier de Chine format in-4° et 96 in-18 avec texte au revers.

Moyennant 1 fr. on reçoit *franco* un spécimen de cette livraison (huit images in-18).

Les souscripteurs sont priés d'adresser leur adhésion à la maison SCHULGEN, 25, rue Saint-Sulpice, où l'on distribue gratuitement le prospectus détaillé de l'œuvre et des conditions de la souscription.

Membres du Comité :

L'abbé L. CHEVOJON, curé de N.-D. des Victoires ; l'abbé GAYRARD, curé de Saint-Louis d'Antin ; le P. PICARD, supérieur de l'Assomption ; le P. DULONG DE ROSNAY, de la Société de Marie ; FRANÇOIS BESLAY, rédacteur en chef du *Français* ; J. BOURGEOIS, rédacteur de la *Gazette de France* ; ANICET DIGARD, avocat ; LÉON GAUTIER, professeur à l'Ecole des Chartes ; H. IMLÉ, peintre d'histoire ; E. KELLER, député du Haut-Rhin ; E. LEFÉBURE ; ARTHUR LOTH, rédacteur de l'*Univers* ; le vicomte DE MAYOL DE LUPÉ, rédacteur en chef de l'*Union* ; MICHEL, peintre d'histoire ; G. ROHAULT DE FLEURY, architecte.

Peintures religieuses, d'après les maîtres anciens et les maîtres modernes. Prix très modérés.

Chemins de la croix peints à l'huile d'après les célèbres compositions de FUHRICH et de FORTNER.

Restauration de tableaux.

Canons d'autel. Encadrements dans tous les styles et genres.

Chemins de la croix de Fuhrich, en gravures au burin, quatre dimensions différentes à 4, 25, 50 et 80 fr. en noir, 15, 60, 100 et 150 fr. coloriées.

Imagerie religieuse artistique.

Grandes estampes.

Albums et Œuvres illustrés.

Missel illustré de Vienne.

Commission pour l'achat ou l'exécution de toute œuvre d'art religieux.

Arras, imp. de la Soc. du Pas-de-Calais. — P.-M. LAROCHE, dir.